

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com



Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Bibliothèque électronique suisse

LES
OEUVRES
MORALES
ET MÊLÉES
DE SENEQUE.

Traduites de Latin en François, par SIMON
GOVLART SENLISIEN.

PREMIER VOLUME.

A chacun des Traitez, outre les Prefaces generales, sont
adioustez amples Sommaires & Annotations conti-
nuelles. Item LA VIE de Senecque à la fin du troi-
siesme volume.

INDICE des *Auteurs, Apophthegmes, Similitudes,*
Paradoxes, Histoires & discours memorables contenus
en Senecque, & es fragmens des Stoiques.

QUATRIÈME EDITION.



POUR IEAN ARNAVD.

M. D. C. V I

251 100 16

11/8013





A V LECTEUR,

S. G. S.



CEST E Edition de Senecque contient ce qui vous a esté offert en la precedente, c'est assauoir à la fin des Questions Naturelles, comprises au troisieme volume, plusieurs Fragmens, par moy recueillis des anciens Autheurs: Item vn ample discours sur la doctrine des Stoiques, lequel comprend diuerses remarques & annotations sur leur Philosophie Rationelle, Morale & Naturelle: notamment de Senecque. l'ai eu esgard en tout cela à vostre contentement: & combien que ie n'ignore point qu'en autres escrits vous ne puissiez rencontrer plus solide instruction qu'en ceux-ci, j'ai pensé neantmoins que ceste docte & ancienne diuersité ne vous seroit desagreable. Bien sçay ie, qu'elle ne vous preiudiciera point, sur tout quand vous aurez prins loisir de considerer ce qui j'ai essayé de marquer sur les Dogmes de ces anciens Philosophes. l'auois il y a long temps entendu que plusieurs François dedans le Royaume & dehors, ont trauaillé sur Senecque. l'en pourrois nommer

aucuns qui ont de l'entendement pour faire quel-
que chose d'exquis: mais afin de n'offenser ceux que
ie ne conoi point, & pour ne toucher à certains que
ie pense conoistre, & les mœurs desquels ont esté
totalement contraires à la science & consciences
des Stoiques, ie ne nommerai pas ceux que ie co-
noy. C'est vn champ spacieux que le desir de seruir
au public, en fait de liures. Si quelqu'vn ci apres
fait plus d'honneur à Senecque que moy, ie l'en-
honorerai en ma pensée, voire l'en remercierai, si
i'ose esperer qu'il y prene plaisir. Entre tant de
beaux esprits que la France a esleuez, s'il s'en fust
trouué vn qui m'eust deuancé en l'edition de l'œu-
ure entier, en lieu de paroistre apres lui i'eusse vo-
lontiers supprimé ceste miene version: mais apres
longue attente, mesmes depuis la premiere Edition
publiee il y a pres de huiet ans, & ne voyant aucun
qui me donnast occasiō de leuer la main, i'ai repo-
sé ce tableau, que ceste impression vous offre; en
laquelle ie vise à ce but d'adoucir & moderer les
esprits bouillants de plusieurs en nostre nation,
d'acourager les personnes vertueuses à la pratique
de maints beaux enseignemēs cōtenus en ce thre-
sor, & mōstrer à ceux qui n'ōt pas perdu toute hō-
te, combien nous sera cher vendue la profession
du beau nom de Chrestien que nous portons, s'il
nous est reproché deuant ce Throne redoutable,
reprochable, & ineuitable du luge Souuerain
les Payens ayent condamné nostre vie & nostre
mort par la leur enuironnée de mille beaux auertis-
semens, lesquels corrigez, par la saincte Philoso-
phie peuuent seruir à ceux qui les empoignent
la main

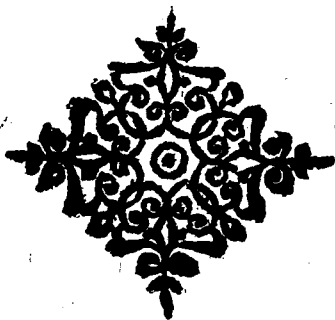
la main droite. J'ay adiousté quelques fragmens de Senecque recueillis de Tertullian, Lactance & autres, qui monstrent que le temps nous a priuez de plusieurs beaux liures escripts par ce grand personnage, tant estimé de Plutarque, s'il en faut croire Petrarque en quelque endroit, qu'il a confessé que nul des Grecs n'est comparable à Senecque à l'égard de la philosophie morale. Il se trouue es anciens que Senecque auoit escrit des liures où il traitoit de la superstition, des choses fortuites, de la philosophie des mœurs exactement, du mariage, de la prouidence, de la mort auât le temps, de la fortune du monde, plusieurs liures de Physique outre les questions Naturelles, de la situation de l'Inde Orientale, des ceremonies Egyptiennes. Estant vn tel orateur que les historiens auouent, il n'y a doute que plusieurs harangues n'ayent esté par lui publiées. Il se trouue encore auourd'hui es bibliothèques des Academies d'Angleterre plusieurs liures manuscrits de Senecque, non encores mis en lumiere, que ie sache. Entre autres, ie marquerai ceux-ci: de l'honneste pauvreté, des sciences liberales, des causes, de l'institution des mœurs, que i'estime estre ceux où il traite la philosophie morale, les declamations, les ieuX sceniques, les vies des Empereurs. On parle de ses Notes ou maniere d'escire par abbreviatures, & de ses epigrammes faits durant son bannissement. Quât aux tragedies imprimees, ie consens à l'avis de ceux qui estiment que ce soit vn autre Senecque, qui est venu assez long temps apres: combien que Quintilian attribue à nostre Stoique celle de Medee, dont ie me rapporte aux

céſeurs. Quant aux liures que i'ay traduits, i'ai bien ſenti en pluſieurs endroits que Senecque auoit paſſé par impiteuſes & barbareſques mains. Vn autre deſcouurira les playes & y appliquera (ſ'il peut) quelque remede. Je ne dirai rien de mon labeur: puis qu'il eſt publié, le iugement en appartient à qui bon ſemblera d'en prononcer. Les auiſ ſont diuers touchant les temps eſquels Senecque a eſcrit ſes traitez. Presques tous conſentent que les lettres à Lucilius dreſſées durant le cours d'une annee & demie, ou de deux au plus, & les Questions Naturelles, ſont les dernieres pieces de ſa façon: auffi les ai- ie donnees au milieu & à la fin. Mais quant aux pieces du premier volume, ie confeſſe n'auoir pas ſi ſubtilement recherché les choſes: & ie penſe bien que les traitez conſolatoires ont precedé les autres liures. Mais n'importe qui va deuant ou derriere, pourueu que le lecteur, qui aura enuie de profiter, choiſiſſe ce qui ſera plus à ſon gouſt, afin d'en tirer nourriture pour ſon eſprit. Vn grand perſonnage du vieil temps a eſtimé que Senecque auoit eſté Chreſtié, ſous ombre de quelques lettres ſupoſées, & qui ne cōuienēt nullemēt ni à ce Philoſophe ni à celui duquel on a publié les reſponſes. Je n'ai voulu les preſenter en veuë, eſtimant tels eſcrits indignes de voir le iour, pource qu'elles n'ont rapport quelconque à la dignité des perſonnes, ni à la verité. Tout ce que ie pourroy dire d'auantage au regard de Senecque, eſtant marqué par le menu ci apres es ſommaires generaux & particuliers des liures, & es annotations ſur les chapittes d'iceux, il n'eſt

n fi
vol
o
il n'est besoin d'alonger ce mien auertissement.
Iouissez, Lecteur, du fruit de mes peines, & me sa-
chez autant de gré de ma sincere affection,
que ie vous fouhaite de santé pour bien
& heureusement viure. De Saint
Geruais ce premier de lan-
uier, l'an mil Six
cens &
six.

¶ iiij

LE



LE CONTENV AV PREMIER VO-

LVME DES OEUVRES

MORALES ET MESLEES
DE SENEQVE.

1. SEPT livres, traitans des biens faits.

	(Premier,	pages.
	Deuxiesme,	22.
	Troisiesme,	48.
Le	Quatriesme,	75.
	Cinquiesme,	98.
	Sixiesme,	124.
	Septiesme,	116.

2. Discours de la Prouidence de Dieu: où, Pourquoy les gens de biens sont affliges, puis qu'il y a une diuine Prouidence qui gouuerne le monde. 185.

3. Extrait, ou brief Recueil des sentenoes de Senecque, contre la Pauureté. 206.

4. Discours, en forme de deuis entre le Sens & la Raison, touchant diuers accidens de ceste vie. 210.

5. Trois livres contre la Chalere, & du moyen de la refrener. 223.

	Premier,	223.
Le	Deuxiesme,	246.
	Troisiesme.	249.

6. Deux livres de la Clemence. 323.

Le { Premier,	325.
Le { Deuxiesme.	354.
7. Traicté de la vie heureuse.	359.
8. Deux liures du repos & contentement de l'esprit.	399.
Le { Premier,	325.
Le { Deuxiesme.	435.
9. Discours de la briefueté de nostre vie.	438.
10. Consolation à Polybius, sur la mort de son frere.	486.
11. Consolation à Marcia sur la mort de son fils.	509.
12. Consolation à sa mere Helbia, lors qu'il estoit en exil.	545.





De plusieurs epigrammes Latins attribuez
par les doctes à Senecque, montans
iusques à cent vers, ou enuiron,
le Traducteur a trié
ces deux.

DE QUALITATE TEMPORIS

*Omnia tempus edax depascitur, Omnia carpit,
Omnia sede monet, nil finit esse diu.
Flumina deficiunt, profugum mare littora siccat,
Subsidunt montes, & iuga celsa ruunt.
Quid tam parua loquor? moles pulcherrima cœli
Ardebit flammis tota repente suis.
Omnia mors poscit. Lex est, non pœna perire:
Hic aliquo mundus tempore nullus erit.*

EPITAPHIUM SENEGÆ.

*Cura, labor, meritum, sumpti pro munere honores,
Ite, alias posthac sollicitate animas.
Me procul à vobis Deus auocat. Illicet actis
Rebus terrenis, hospita terra vale.
Corpus auara tamen sollemnibus excipe saxis:
Namque animam cœlo reddimus, ossa tibi.*





S V R L E S O E V V R E S
D E S E N E C Q V E .

S O N N E T .

CEST OEuvre est composé de mille belles fleurs,
Dont la semence est prise en la Philosophie.
Ces fleurs ont un effect qui l'esprit viusifie,
Et qui le font resoudre aux plus preignants mal-
heurs.

Lecteur, si ton esprit veut goustier ses douceurs,
Il n'y a passion que ton cœur ne desfie.
C'est le N e p e n t h e vray, qui l' Ame purifie
Du brouillart obscurci de ses noires humeurs.
Platon s'est abusé de nous faire, inconue
La face de Vertu, comme non iamais veuë:
Car en voici le traitt. ô portraict immortel,
Celui qui n'est picqué de tes vives peintures,
En voyant tes attraits dans si belles peintures,
Ne t'aimera iamais en ton vrai naturel.

Nic. Richelet, Par.

A S E N E C Q V E .

V N sublime sauoir, qui maint erreur desfie:
Vne vne vertu qui fait au vice effort;
Vne mort qui combat la mort dedans la mort
Sont, SENE C Q V E, les fruits de ta Philosophie:

S. G. S.



IN OPERA SENE-

CAE GALLICE

REDDITA.

HIC centum liber artium
Migrat Romuleo de lare, Gallici,
Latè sceptra per imperij,
Auctoris soboles inclyta maximi,
Francis apta laboribus:
O nostris iterum scripta ruentibus
Tempestiva malis, graui
Nutantes animos, vulnere, fortia
Firmis reddere sedibus!
Si quem nempe malis astibus abripit.
Ira precipitem furor
Crudelis, subito fræna furentibus
Flammis hic liber iniicit,
Sedatúmque premit molliter impetum.
Siquis cæca volubilis.
Fortuna queritur munera, dum malis
Credat moribus arbitros,
Indulgere deos, sè que fluentibus
Votis pergere pessimis:
His præcepta libris indita perlegat,
Et statim sciet omnia,
Quæ solcumque videt, nutibus optimis
Flecti numinis optimi,
Arcanâque sua lege potantia

Rectum semper ad exitum.

*Si te letiferi denique vulneris
Horror nubilus obsidet,*

*Exhaustamque domum vastat, inambulans
Telo Parca nefario:*

*Te centum miserè cladibus obrutum,
Consolabitur hic liber,*

*Turbatumque loco sistet in optimo.
Felix Gallia, cui, velut*

*Astrum purpureis ignibus emicans,
Nautis saxa per aspera,*

*Stella hac occidua lucida Cordubæ
Affulget, placida docens*

*Ripæ multiplices leniter ambitus,
Queis mens vadis agat.*

Nic. Richelet, Parif.

LES





LES OEUVRES

MORALES ET

MESLEES DE

SENECQUE.

Distinguées en deux volumes,

SOMMAIRE DES SEPT LIVRES

DES BIENSAITS.



Le tiltre de cest œuvre cy monstre assez l'intention de Senecque, qui descouvre les fautes que commettent ordinairement les hommes, soit à donner ou à recevoir quelques biens & plaisirs les uns des autres. Et pour ce que telles fautes sont en tres-grand nombre & bien enuelopees, voire entrelacees tellement, que souventes fois pensant fuir vne extremité vicieuse se tombe en vne autre à l'opposite, il marque le tout par le menu, sans s'assujettir à vne methode trop exacte, ains traictant les choses selon le style & la gravité des Stoiques: comme aussi la philosophie morale se cõtente d'enseigner: & encores qu'elle n'en mesprise pas la façon ni l'ordre, si s'arreste elle plus à bien faire valoir ses discours, qu'à s'occuper trop à les ranger de mot à mot. Combien qu'en la consideration de chacun des sept liures, le lecteur connoistra aisement qu'en tant de matiere l'auteur a

eu aulli l'esprit & les sens tendus à proposer clairement ses cōceptiōs. Il écrit briefuement, & sentencieusement sa qualité & profession, & la chose mesme, le requeras ainsi: adoucissant la hautesse de ses propos par sentēces des Poētes, histoires plaisantes, apophthegmes, similitudes, & autres ornemens propres, pour se rendre tant plus agreable. Au reste, encores qu'en cēs liures-ci & es autres suyans il ait proposé plusieurs paradoxes & discours qui ne s'accordent pas à la sincere verité reuelee es saintes Escritures, toutesfois quand auiourd'hui l'on voudroit prendre garde aux beaux enseignemens que propose ce Philosophe Payen entre les Chrestiens, & Chrestien en quelque sorte entre les Payens, la vie humaines seroit moins inhumaine qu'elle est, specialement es gouuernemens ciuils & domestiques. Les cœurs des hommes mortels ne feroient pas tans affectionnez aux passions deshonestes, ne se verroyent enfondrez en l'amour des choses corruptibles, ne chercheroient ni ne fuiroyent si honteusement la mort comme ils font, aspireroient plus ardemment à la vertu & à la vraye immortalité. Or si ceux qui n'ont eu pour adresse que la sombre & deceuante clarté de nature, & d'une philosophie imparfaite, ont neantmoins si bien rencontré en tant d'endroits, témoin cestui-ci entre autres: quiconque en ces derniers temps iouit d'un meilleur priuilege, ayant pour guide le soleil de la feute & infailible verité, a grande occasion de pēser à foy, pour n'estre point condamné par des témoins estrangers qui n'ont pas biē sceu appliquer à eux mesmes ce qu'ils ont proposé aux autres: on s'il y a eu quelque chose de louable en eux, s'a esté

vne aparéce de vertu politique, & non autre chose:
n'estant donné à ceux qui ont voulu arrester l'hom-
me à soy meisme de pouuoir apprehender à bon ef-
ficient ceste meilleure vie descouuerte aux cœurs
esclairez d'une lumiere du tout supernatuelle. Mais
encores y a il matiere de louer la bonté diuine qui
par tant de moyens nous incite à bien faire. Et pour
reuenir à Senecque, souuenons nous en la lecture
de ses œuvres, qu'il y a de quoy faire le proces à
l'impiété & iniustice de plusieurs viuans aujour-
d'hui, & qui n'ont rien de beau que le nom: com-
me au contraire tous hommes de bon cœur y ont
des aduertissemens notables pour les tirer
loin du vice, & les faire approcher de ce
qui est propre pour redre honora-
ble nostre vie, & laisser
quelque bonne odeur
de nous apres
la mort.

SOMMAIRE DV PREMIER

LIVRE DES BIENS FAITS.

EN ce premier liure Senecque traite trois points principalement. Pour le premier, ayant monst^ré en general que les hommes ne scauent que c'est de faire & receuoir plaisir, au moyē dequoy suruienēt de grāds desordres entre eux, il descomare particulieremēt quatre sources de ce mal. La premiere, que nous ne donnons point (entendans sous le mot de donner tous les plaisirs qu'un homme peut honestement faire à l'autre) d'un cœur alaigne & franc, ains à regret. La seconde, que nous estimons presque ordinairement auoir perdu ce que nous auons donné. La troisieme, qu'il est merueilleusement difficile d'euit^r les extremités, vicieuses, qui sont prodigalité & trop reserree chicheté. La quatrieme, que nous ne considerons pas comme il appartient, puis que les bestes farouches peuuent estre apprivoisées, à plus forte raison les cœurs humains sont adoucis & gaignez par biensfaits. De là il entre au deuxiesme point, & monstre que c'est que bien-faire & estre liberal: prouuant par trois raisons, & par autant d'exemples, que la bien-vueillance est l'ame d'une pure liberalité, & estant impossible qu'on puisse faire vrayement bien & plaisir à quelqu'un, sans l'aimer. Pour le troisieme & dernier point il enseigne quels biens il faut donner, & comment: itā de quelle affection il cōuient les receuoir. Aureste, ni en ce liure, ni en tous les sūtiūs ie n'ay voulu chāger les chapitres, ni l'ordre des liures: ains ay suivi les exēplaires Latins: le chāgement n'estant nécessaire à mon aduis.

LIVRE II



LIVRE PREMIER DES BIENSFAITS.

A EBVTIVS LIBERALIS.

CHAPITRE PRE- MIER.



N T R E plusieurs & diuerses fautes que Des gran-
commettent les hōmes, viuans à l'estour- des & di-
dic & selon leur raison mal rangee, cost- uerses fan-
ci, cher ami Liberalis, me semble presques tes que les
la plus dangereuse, que nous ne sauons fai- hommes cō-
re du bien les vns aux autres, ni le rece- mettent à
faire, rece-
voir. Car il auient que des biens faits mal employez, par uoir & re-
consequēt mal deus, si l'on ne les reconoit point, nous nous cernoistre
en plaignons, mais trop tard, attendu qu'en les distribuant plaisir les
nous les auōs perdus. Et ce n'est pas de merueilles, qu'entre vns des au-
trez.
plusieurs tresgrands vices qui regnent, l'ingratitude se del-
couure par dessus les autres : car ie voy cela auenir pour
beaucoup de raisons. La premiere est, que nous ne choisif-
sons pas gens qui meritent qu'o leur donne: au lieu que si
nous voulons prester de l'argent, nous faisons soigneuse-
enqueste touchant les meubles & immeubles de celui qui
enprunte. Nous ne semons pas en vn champ sterile & en
fiche. Mais sans aucune discretion nous iettons comme
par despit & à l'auenture les biens, au lieu de les donner.
Ie ne pourrois pas bien dire, si c'est chose plus deshonne-
nesté de refuser vn bienfait, ou le repeter. Car ce prest-
là est de telle sorte, qu'il en faut recouurer autant que l'on
nous en rend de bonne volonté: & se plaindre de cela, c'est
à la verité vne grande vilénie, d'autant que pour s'acquit-
ter en cest endroit il ne faut pas presenter de l'argent
ni de tels autres biens, ains vn bon cœur. car celui qui se
sent redevable rend volontiers le plaisir qu'on lui a fait.
Ceux-là voirement sont coupables, qui ne daignent pas
mesme ouuir la bouche pour confesser qu'on leur a fait

Faites de

ceux qui font des biē à leurs prochains. plaisir: mais il y a bien aussi de la faute en nous. Plusieurs se monstrent ingrats enuers nous: nous en sommes cause, & c'est merueilles qu'il n'y en a d'auantage: attendu que par fois nous ne faisons que reprocher & presser qu'on nous réde le bien-fait; par fois nous nous montrons inconstans, & sommes en moins de rien marries de nous estre acquittez de nostre deuoir: par fois c'est à nous plaindre & à cōtroller toutes choses iusques au bout. Ainsi nous osons toute grace au plaisir, non seulement apres l'auoir faict, mais aussi en le faisant. Car qui est celui de nous qui s'est contenté qu'on l'ait prié en vn mot, ou vne seule fois? Qui est celui qui sentant qu'on le vouloit requerer de quelque chose, n'a froncé le front, tourné visage d'autre costé, allegué ses affaires, par discours bien longs, & en fin fermé la bouche au demādeur, & par diuers artifices rebute les necessitez qui le pressoyēt? Si l'on a esté serré de pres, l'on a demandé terme, ou refusé en crainte, ou promis en baissant les yeux, se faisant bien tirer l'oreille avec responces fascheuses & en grommelāt entre ses dents. Or nul ne se sent pasgueres redeuable enuers celui qui lui a aidé par contrainte. Qui pourroit recognoistre d'affection celui qui n'a fait plaisir qu'en brauant, ou par despit, ou y estant tiré par importune sollicitation? Celui s'abuse qui espere estre bien voulu & reconnu de l'homme qu'il aura fait languir, & remis du iour au lendemain. Le plaisir se doit rendre de mesme affection qu'il a esté fait: pourtant il ne s'y faut pas employer laschement & par maniere d'acquit. Car chacun doit à soy mesme le bien receu d'un qui ne le lui vouloit pas faire. Il ne faut point tarder: attendu que la volonté estant ce que l'on doit grandement estimer en tout deuoir des vns enuers les autres: celui qui a long temps differé, a esté longuement sans vouloir. Et à bon droit: car puis qu'ainsi est que naturellement la souuenance des torts receus entre plus profond en la memoire que des biens qu'on nous a faits, lesquels nous oublions bien tost, & au contraire les autres ne se peuuent effacer du cœur: qu'attend celui qui interesse autrui en l'obligeant par quelque bienfait? C'est lui faire vne suffisante recognoissance, si lon suporte doucement ce qu'il a fait. Au reste, combien qu'il y ait trop grand nombre de gens ingrats, nous ne deuons pourtant estre lasches à bien faire. Car si nous le sommes, c'est (comme j'ay dit) donner accroissement à l'ingratitude;

Pourquoy il ne faut point estre lasche à bien faire.

rude. D'avantage considérons que les sacrilèges & profanes n'empeschent point les dieux immortels de leur estre bien-fauteurs en beaucoup de sortes. Ils font ce que leur nature porte, & ne se lassent point d'aider ceux qui disent mal de leur liberalité. Ensuivons les, autant que la foiblesse humaine le permet. Faisons plaisir de grace, & ne le prestons pas à interest. Celui merite d'estre trompé qui en bien faisant a pensé qu'on le lui rendroit. Tu diras, Ce bienfait a esté mal employé. Nos femmes, nos enfans nous frustrent de l'esperance qu'en auions conceüe, & toutesfois nous ne laissons pas de nous marier & d'eleuer des enfans. Nous nous roidissons tellement contre les experiences, qu'après auoir esté batus nous retournons au combat, & si tost que nous sommes eschappez de quelque naufrage, on nous void remettre la voile au vent. A plus forte raison doit on demeurer en ceste resolution de faire bien, & si quelqu'un ne s'y employe pas, n'ayant rien receu, ou s'il dône pour recevoir, il iustifie les ingrats, qui ont honte de faire plaisir, encores qu'ils le puissent. Combien y a-il de gens indignes de voir la clarté? Et toutesfois le iour ne laisse pas de venir. Combien est grand le nombre de ceux qui se plaignent d'estre nez? neantmoins nature produit tous les iours des enfans nouueaux, & souffre estre ceux qui aimeroient mieux n'auoir point esté. C'est le fait d'un cœur assis en bon lieu, de ne courir pas après le profit des biensfaits, ains après les biensfaits mesmes, & de chercher le bien, mesmes après les pas des meschans. Quelle louange y auroit-il d'aider à plusieurs, si tous reconnoissoient cela? C'est vertu de faire du bien, encores que lon n'en espere aucun fruit, lequel l'homme vertueux recueille si tost qu'il en a semé la graine. Tant s'en faut que cela nous doive esfaroucher & rendre plus lasches à l'exécution d'une si belle chose: que quand mesmes j'aurois perdu toute esperance de trouver homme reconnoissant le bienfait, j'aimerois mieux que l'on ne me fît iamais plaisir quelconque, que de differer à bienfaire. Car qu'il ferme ainsi les mains, il precede le vice de l'ingrat. En somme, qui ne recognoit point le bien qu'on lui a fait, n'est plus en faute que celui qui ne donne rien.

Quand tu veux descocher sur ceux d'une cité

Quelques gracieux traits de liberalité,

Il faut tirer souvent, & grande perte faire,

Auant qu'atteindre au but de quelque bon affaire.

Response à l'objection commune, que le bien fait a esté mal employé.

As sauoir s'il ne faut faire du bien sinon à ceux qui le reconnoissent.

Il y a deux choses à reprendre es deux premiers vers, prins du Latin du Poete Attius. Car il ne faut pas estre ainsi au commandement de tout vn peuple, & n'y a pas honneur de semer ainsi les choses (moins encor les biésfaits) à poignées: car si vous separez le iugemēt d'auec les biésfaits, ils cessent d'estre tels, & prennent vn tout autre nom. Le troisieme vers est estrange, qui veut qu'en faisant vn bien c'ela couure & oste le regret conceu de la perte de plusieurs biensfaits. Considerie ie te prie si cela n'est pas plus proprement dit, & s'il ne conuient pas mieux à la grandeur de celui qui fait bien, que nous l'exhortions à donner, encores que tous ceux qui receuront doiuent se montrer ingrats. Car cela n'est pas bien dit qu'il faut perdre plusieurs biensfaits. Il ne s'en perd point, & qui les perd merite cela, pource qu'il les auoit cōtez. La distribution des biensfaits ne regarde pas si auāt: dōne seulement, si tu en reçois quelque reconnoissance, c'est autant de gagné: sinon, il n'y a rien de perdu pourtant. J'ay donné cela pour le donner: nul ne tient registre des biens qu'il a faits, ni ne ressemble l'vsurier, qui importune son debteur, & le fait payer à iour nommé. Iamais vn homme de biē ne pense aux plaisirs qu'il a faits, sinon quand celui qui les a receus l'en aduertit de parole ou de fait: autrement les biés-

*Que c'est
de faire biē*

faits changent de nature. C'est vne vilaine vsure de porter quant & foy le bien que l'on a fait à quelqu'un. Quel que soit l'euēnement des precedens biensfaits, continue à faire plaisir à autrui. Les biensfaits sont encores mieux gifans chez les ingrats, que supprimez en tes mains: attendu que les ingrats pourront quelque iour deuenir tout autres par hôte, ou à l'exēple de quelques vns, ou par telle autre occasiō. Ne tesse de dōner, fay ta besōgne, & t'acquitte du deuoir d'un homme vertueux. Aide cestui-ci de tes moyēs, sois fidele à cestui là, fauorise l'un, conseille l'autre, & donne à l'autre des enseignemens qui le puissent rendre meilleur.

III.

*Puis que
par biens-
faits on a-
pruioise les
bestes: à
plus forte
raison faut
il esperer
cela des
hommes.*

MESMES les bestes brutes sentent le bien qu'on leur fait: & n'y a animal si farouche que le bon traictement n'adoucisse & n'apriuoise. Les lioniers se iouēt hardinement autour des dents de leurs lions. Auec de la viande on range les grands Elephans à des seruices vils & ridicules. Mesmes les chose, qui n'ont intelligence, ni ne sont capables en sorte que ce soit de pēser aux biēs qu'o leur fait, sōt toutesfois ie ne sçay cōmēt dispoſees à en sentir & conoistre quelque chose

chose quand on continue à leur bien faire. Si quelqu'un ne re conoit pas le premier bié qu'on lui aura fait, il ne serapas ingrat au deuxiesme. S'il oublie les deux, le troisieme les lui ramenteura. Celui la a perdu le bien-fait qui croid legerement l'auoir perdu: mais celui qui poursuit & recharge, il tire reconoissance d'un cœur dur & oublieux. Qui aura receu plusieurs plaisirs de toy, n'osera leuer le frôt à l'encôtre. De quelque costé qu'il se tourne pour fuir sa memoire, il te trouue en reste. Enuironne-le de tes biensfaits: de l'efficace & propriété desquels ie traiteray si premierement, tu me permets de discourir sur quelques points qui ne conuiennent pas mal à nostre propos. Pourquoi représente-on trois Graces, qui sont sœurs, se tenans par les mains, riantes, ieunes vierges, en robes de crespé & desceintes? Les vns estiment que l'une donne le bienfait, l'autre le reçoit, la troisieme le rend. D'autres disent que ce sont figures des trois sortes de biens, faits à qui l'a merité, receus, & rendus. Mais quoy que ie pense de ces Graces, que nous sert de sçauoir cela? Que veut dire ceste danse ronde de trois ieunes filles? C'est pour môstrer que le bien passant par la main de celui à qui on le fait, reuiert à celui qui le donne: & n'est plus bienfait, s'il y a interruption: mais c'est vne chose tresbelle quand il s'entretiét & garde ainsi son rang. Les Graces sont depeintes à face riante, à cause que ceux qui font & reçoivent plaisir comme il apartiét, monstrent un visage ioyeux. Elles sont ieunes, d'autant que la memoire des biensfaits ne doit pas vieillir. Vierges, pource que les biensfaits sont entiers, sinceres, nets & saincts, ne se communiquans par contrainte ou despit. Elles sont desceintes, mais leurs robes sont transparentes, à cause que les biensfaits veulent estre veus. Posons le cas que quelqu'un, du tout affectionné aux Grecs, dise que ces descriptions sont necessaires: il n'y aura toutesfois homme qui iuge conuenables les noms que le poète Hesiode leur a imposez appellât l'aînée *Ægle*, celle du milieu *Euphrosyne*, la dernière *Thalia*. Chacun interprete ces noms la comme il veut, & tâche les approprier à ceci ou à cela: au lieu que Hesiode n'a pensé sinon de leur donner des noms à sa fantaisie. Voila pourquoy Homere a changé le nom à l'une, qu'il appelle *Pasithee*, & en fait vne femme, voulant dire que les Graces ne sont pas filles. Ie fourniray d'un autre poète qui les repreietera centes & ve-

*Discours
sur le pour-
trait des
trois Gra-
ces.*

*En sa Tue
ogone*

*Aus l'iu
de l'Iliade.*

*Plutarque
au traité
des Con-
redits des
Stoiques,
& Diogenes
Laert. font
amp'le
mention
des livres
de Chry-
sippus.*

stues de robes bien doublées: item Mercure debout aupres d'elles: non point qu'il faille discourir ou haranguer beaucoup, en faisant plaisir à autrui, mais d'autât qu'il a pleu au peintre acoustre ainsi son tableau. Le Philosophe Chrysippus, qui a toute la sagesse du monde en la teste, & void la verité iusques au fin fond, qui ne parle que pour effectuer, & ne dit pas plus qu'il ne faut pour exprimer ses cōceptions, a rempli vn liure de toutes telles grottesques, tellement qu'il ne fait presque aucune mention du moyen de faire recevoir & rendre plaisir: bref il conte des fables, au lieu de nresser en passant quelque trait fabuleux parmi ses discours. Car outre ce qu'a escrit Hecaton, Chrysippus dit que les trois Graces sont filles de Iupiter & d'Eury-nomé: qu'elles sont plus ieunes d'aage que les Heures, en meilleur point, à cause de quoy elles ont esté données pour cōpagnes à Venus. Il pense aussi que le nom de la mere sert de beaucoup à ce propos, & qu'elle a ce nom d'Eury-nomé, pource qu'il faut estre riche pour faire plaisir: comme si c'estoit la coustume de donner nom aux filles, premier qu'à la mere, ou que les Poëtes donnent tousiours aux choses des noms du tout conuenables. Comme celuy qui a charge de dresser vn roolle de plusieurs personnes nom par nom, s'enhardit par fois d'imposer vn nom à quelqu'vn, du vrai nom duquel il ne peut se resouuenir: aussi les Poëtes ne pensent pas que cela face à propos de dire verité, ains ou par contrainte, ou seduits par la belle apparence de leurs inuentions, ils nomment les choses selon que le porte la cadéce & naïueré de leurs vers: à quoy l'on ne prend pas au-

*Au 1. li. u.
de l'Odyf-
see.*

III.
*En condā
nant Chry-
sippus &
les poëtes,
il desfourne
de son intē-
tion, & cō-
ment doit
estre*

trement garde pour les en desestimer, pourueu qu'ils ayēt dit quelque chose à propos. Le premier Poëte leur donnera son nom, si sa fantasia le prend: & afin que tu oyés qu'il est ainsi, Thalia de laquelle il est principalement question, est nommee en Hesiodé, Charis, mais Homere l'appelle Muse. Or pour cuitre ce que ie condamne, ie ne m'arrestera point à ces discours qui sont tellement hors de la chose, que mesmes ils n'y conuiennent nullement. Pren seulement ma cause en main cōtre celuy qui n'obiectera, que i'ay regé Chrysippus, grand personnage à la verité, mais homme Grec, qui se plait en subtilitez friuoles & repugnâtes: tellemēt que quand il semble vouloir discourir à bon escient, cela ne fait que charouiller l'oreille & n'entre point au cœur.

Mais

Mais qu'elle suffisance peut-on remarquer en lui sur la matière que nous traitons? Il est question de parler des biens-faits, & desnouer nettement vn des principaux liens de la société humaine. Il faut reigler la conuersation des personnes, de peur que sous ombre de benignité l'on ne s'esgaye en vne sorte modestie: & donner ordre que le conseil philosophique en voulant attrempier la liberalité, qui ne doit estre ni escharce, ni prodigue, ne l'abolisse. Il faut apprendre aux hommes à prédre & dōner volōtiers, & leur proposer pour vn louable exercice & combat, le moyē nō seulement d'esgaller, mais aussi de surmōter ceux à qui ils sont redevables de fait: car celui qui doit rēdre vn plaisir receu, ne fait jamais cela s'il ne deuance en bonne affection son bienfaicteur. Il faut apprendre aux vns à ne point conter le bien qu'ils ont fait, & aux autres à penser qu'ils doiuent plus qu'ils n'ōt receu. Chrysippus nous pousse de telle façon en cest honneste estrif à qui fera plus de bien à son prochain, qu'il adioute que nous deuons craindre, puis que les Graces sont filles de Iupiter, que c'est commettre vn grand sacrilege, quād l'on outrage des filles si belles que sont celles-là. Je ne demandois pas cela, ains que tu m'enseignasses comment ie pourray me monstrier de plus en plus volontaire & bien affectionné enuers ceux qui le meritent: comment les cœurs de ceux qui font & reçoient plaisir seront en contention: telle que les bienfaiteurs oublieront le plaisir fait, & les autres s'efforceront de ne l'oublier iamais. Or il faut laisser aux Poètes ces inepties dont ils flattent les oreilles, & attachent des contes à plaisir les vns aux autres. Mais ceux qui veulent guerir les entendemens, entretenir fidelité en ceste vie, & grauer es cœurs le souuenir des plaisirs receus, doyuent parler à bon escient & desployer là toute leur suffisance: si d'auanture tu n'estimes que par discours impertinens & fabuleux l'on puisse empescher vn mal extreme, qui est l'oubliance & abolition des biensfaits & reconus.

Mais comme ie passe par dessus ce qui ne conuient à ce discours, il conuient d'autre part monstrier en premier lieu, quel est nostre deuoir apres auoir receu plaisir de quel qu'un. L'un se dit redevable de certaine somme qu'on lui a prestée, l'autre d'un cōsular, ou d'une prestise, ou d'une province qu'on lui a baillee en gouvernement. Ces choses sont

*disposé ce-
lui que es-
crit des
choses se-
rieuses.*

*Quel est
nostre de-
voir in-
continent a-
pres auoir
receu plaisir
de quel-
qu'un.*

tesmoignages de beneficence, & non pas la beneficence ou bienveillance mesmes. L'on ne sauroit pas toucher cela des mains: c'est vn thresor qui se porte dedans le cœur. Il y a grande difference entre la volonté de faire plaisir, & la matiere qui demonstre ceste volonté. Et pourtant ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni aucune des choses que nous receuons de nos prochains, que l'on appelle beneficence & plaisir: c'est à la volonté de celui qui distribue ces choses que l'on donne ce nom. Mais les ignorans ne marquent sinon ce qu'on voit des yeux, qui est mis en la main, & possédé sensiblement: au contraire ils se soucient peu de ce qui est cher & precieux en la chose mesme. Ce que nous tenons que nous voyons à quoy nostre conuoitise s'arache, est caduque & perissable. L'aduersité & la violence le nous peut oster: mais la beneficence dure, encores que la chose par qui elle a este tesmoignée ne soit plus. Car c'est vn bienfait que nul desordre humain ne scauroit aneantir. L'ay racheré vn mien amy de la main des escumeurs de mer, il sera tombé en la puissance d'un autre ennemi, qui l'a ferré en prison, & a par tel moyen aboly l'usage de nos biensfaits, mais non pas le bienfait mesme. L'ay affranchi certains autres, relcous d'un naufrage ou d'un embrasement. Vne maladie ou quelque autre sinistre accident les a emportez: cependant le bien que ie leur ay fait demeure, encores qu'eux ne soyent plus. Par ainsi toutes les choses, à qui l'on attribue improprement le nom de benefice sont comme les aydes par le moyen desquels la bienveillance se desploye. Ce qui aduient aussi es autres choses, à sçauoir que l'apparence de la chose & la chose mesme sont separees l'une de l'autre. Le general d'une armee donnera à vn soldat vne chaine d'or, vne couronne pour estre monté le premier sur le rempart de l'ennemy, ou pour auoir sauué la vie à vn de ses concitoyens. Qu'est-ce que la couronne, la longue robe bordée de pourpre, les faulceaux de verges, le siege iudicial & le chariot, ont de precieux, confidez en eux mesmes: Ce sont enseignes d'honneur, non pas l'honneur mesme. Semblablement ce que l'on void est la marque du bienfait, mais ce n'est pas le bienfait mesme.

*L'amitié & bien-
vueillance
ne s'aneantit iamais,
encores
que les tes-
moignages
d'icelles
s'esgarant
ou se per-
dent quel-
ques fois.*

V I.

*Il monstre
en quoy co-
siste la be-
neficence.*

Q'EST-CE donc que bienfait? C'est vne action, bien-
vueillante qui donne & reçoit alaigrement, encline & ten-
due de son propre mouuement à cela qu'elle fait. Dôt s'en-
suir qu'il ne faut pas regarder, ce qui se fait ou donne, mais

de

de quelle affection : pource que le bienfait ne consiste pas en ce qu'il est fait ou donné, ains en la volonté & penſée de celui qui le fait ou donne. Qu'il y ait grande différence entre ces choses, tu le peux recueillir de ce que le bienfait, c'est à dire le desir resolu de bienfaire, ne peut estre que bon. Mais ce qui est fait ou donné n'est bon ni mauuais. C'est l'esprit & le cœur qui agrandit les choses petites, donne lustre aux sales & obscures, rauale & denigie celles qui sont les plus estimees. Les choses que l'on appete sont indifferentes, & deuiennent telles que l'esprit qui en est maistre le veut, & vont où il les pousse, car c'est lui qui leur donne forme. Cela donc qui est conté ou mis en main n'est pas le bienfait meſme: ne plus ne moins que l'honneur des Dieux ne consiste pas es bestes du sacrifice, encores qu'elles soyent bien grasses & parees fort richement, ains en la deuote & droite volonté des personnes. Et de fait les gens de bié sont vrayement religieux, encores qu'ils n'offrent que des espics de bled & autres menus presens: au contraire, quoy que les meschans facent tout regorger de sang autour de l'autel des dieux, si ne sortent-ils pas hors des mains de l'impieté, ains demeurent tousiours semblables à eux-mesmes.

Si les bienfaits estoient enclos es choses, & non en la volonté de bienfaire, ils seroient grands selon que les choses que nous receuons seroient grandes. Mais cela est faux. Car celui qui nous a donné peu avec gentile affectio, qui encourage a esgalé les presens des Rois, qui a baillé peu, mais franchement, qui a eu tel esgard à ma pauureté qu'il ne s'est point souuenu de la sienne, qui a eu & volonté & singuliere affection de m'aider, qui a pensé receuoir plaisir en le faisant, qui a donné comme ne le deuant plus receuoir, & l'a receu comme s'il ne l'eust donné, qui a cherché & empoigné l'occasion de faire seruice à son prochain, vn tel (di ie) nous oblige à luy quelquesfois plus qu'un autre qui seroit d'auantage en aparence: d'autant que les plaisirs qu'un homme fait par contrainte, ou comé sans y penser, sont desagreceables, quoy qu'en effect & au dehors ils paroissent grands. Ce qui est donné alaigrement a trop plus de grace qu'un riche present. Vn tel m'a fait plaisir en chose de petite consequence: mais il ne pouuoit d'auantage. Au contraire, ce qu'un autre m'a donné est de grand prix: mais il a esté en suspens, il a différé de le me presenter, & la

VII.

*Preuue de
ce quia esté
dit au cha.
precedent.*

VIII. baillé à regret, ou me regardant de trauers, ou en a fait ses monstres, & n'a pas voulu que celui à qui il le faisoit en eust du plaisir: brief il l'a offert à son ambition, non pas à moy. *CONFIRMA- tion par le faict d'Aeschines se donnant à Socrates.* COMME plusieurs eussent fait beaucoup de présents, chacun selon ses facultez, au Philosophe Socrates, l'un de ses escoliers, nommé Aeschines, ieune homme destitué de moyens, lui dit, le n'ay rié en main, digne de toy, pour t'en faire vn présent. & encela ie me sens pauvre: & pourtât ie te done vne seule chose que j'ay, Moymesme. Ie te prie de receuoir de bõ oeil ce don tel qu'il est, & pèser qu'il est demeuré aux autres, qui t'ont donné beaucoup, encores plus que tu n'as receu d'eux. A quoy Socrates fit responce, Et quoy? est-ce pas vn beau & riche présent que tu me fais, si d'auenture tu ne t'estimes de peu de valeur? Mais j'auray soin de te rendre à toymesmes meilleur que ie ne t'ay receu. Par le moyen de ceste liberalité Aeschines surpassa Alcibiades, aussi riche en courage cõme en biens du monde, & la largesse de tous les opulents ieunes hommes ses compagnons.

IX. *Explicatio du faict d'Aeschines.* T v vois cõme l'esprit trouue matiere pour faire largesse, voire mesme estant es destroits de la pauuereté. Il me sèble qu'Aeschines disoit, O fortune tu n'as rien fait ayant voulu que ie fusse pauvre. Ie ne lairray pas d'aprestier à ce personnage vn présent digne de lui: & ne pouuant le fournir du tien, ie luy donneray du mien. Ne pense pas qu'Aeschines fust vn vaueant, pour s'estre ainsi taxé & mis soymesme à l'enchere. C'a esté vn sage trait de ieune homme, de s'auiiser cõmèt il pourroit donner à soymesme, Socrates. L'on doit regarder qui donne, & non combien valent les choses. Vn homme fin donne assez libre acces à ceux qui desireront beaucoup, & ayant resolu de ne leur rien bailler entrentient leurs importunitéz avec belles paroles. Mais celui là est plus desestimé, qui d'vne voix aspre, avec vn visage chagrin ne fait mōstre deses biens que par orgueil & despit. Car l'on deteste le riche qu'on adore, & ceux qui peuuent faire ce qu'il fait, ne laissent pas de le hair lors mesme qu'il fait ce qu'eux ont conclu de faire. Aucuns s'estant iouez des femmes d'autrui, non point en cachettes, ains au veu & au sceu de tout le monde, ont presté les leurs à d'autres. Celui-la est vn lourdaut, barbare, chagrin, & insupportable entre les femmes, qui defend à la siene de s'asseoir & demeurer close en sa litiere, mais la fait charier de tous costez, & permet aux allans &

lans & venās de la venir regarder en face. Si quelqu'un ne fait l'amour, s'il ne courtise la femme d'autrui, les Dames l'appellent badaud, vilain, & nacquet. Consequemment l'adultere est vne sorte de fiançailles cōuenables: si quelqu'un est veufue, il delbauche & enleue premieremēt la femme qu'il seut espouser. L'on espard maintenāt ce que l'on a ravi les choses sont plus auaremēt recueillies qu'elles n'ont esté se-
mees: le monde ne se soucie de rien: les hommes se moquent de la pauveretē de leurs compagnons, & ne craignent sinon de deuenir pauvres: ils ne pardonnent iamais, saccagent les peris, ou leur tiennent le pied sur la gorge. Car quant à piller les Prouinces, faire d'un siege iudicial vne banque, & y vēdre la iustice au plus offrant & dernier encherisseur, ce n'est pas meruei les: attendu que selon le droit des gens tu vends ce que tu as achete.

X.

Mais l'affection nous emporte trop loin, y estans atirez. *Après a-*
par ce suiet. Disons donc, pour ne pas attribuer toute la *voir ampli-*
coulpe à nostre siecle, que nos ancêtres, nous, nos succes- *sifeson dis-*
seurs sont plaints, nous plaignōs, se plaindrōt, que les bōnes *cours cōtre*
mœurs sont abolies, que l'iniquité regne, que les affaires du *les miseres*
mōde empirent & tombent en extreme confusion. Or tels *du tēps, il*
desordres subsistent & subsisteront en mesme endroit, seule- *r'être en so-*
ment ils s'esbranleront vn peu de costē & d'autre, com- *propos &*
me les vagues qu'un flus de mer auance, & que le reflux tire *mōstre que*
arriere des riuages. En vn temps les adulteres se commettrōt *l'ingratitude*
plus que d'autres fautes, & les brides qui retenoyent la pu- *de cēt vn*
dicitē seront rompues: en vn autre regneront les excessi- *vice extre-*
ues despenses en banquets, & les bonnes cheres qui consu- *me & plus*
ment honteusement les riches successions, maintenant l'on *detestable*
verra les pompes, les curieux & superflus paremēs du corps, *que tous*
les fards & artifices de beauté, temoignages notoires de la *aut re.*
laideur de l'ame: vne autres fois la licence delibordee com-
muetra des insolences & fera de grands excès: brief, le pu-
blié & les particuliers auourd'hui s'en font croire les guer-
res ciuiles s'esmeuent furieusement, qui souillent & corrom-
pent toutes choses bōnes & saintes. Quelque iour l'yuro-
gnerie sera honoree, & ce sera vertu de boire à outrance. Les
vices ne demeurent pas en vne place: ains se remuent, s'en-
trepoussent, s'entrebattent, & se chassent les vns les autres.
Au reste nous aurons à dire de nous tousiours vne mesme
chose, c'est que nous sommes, auōs esté, & (ce que l'adiouste,

maugré moy) serōs meschās. Il y aura des meutriērs, des tyrās, des larrons, des adulteres, des brigāds, des sacrileges, des traistres: mais l'ingrat est encore plus meschāt que to^s ceux là. Vray est que tous tels vices partent d'un cœur ingrat, sans quoy nulle insigne meschanceté à peine peut prendre accroissement. Garde toy d'estre ingrat: c'est le crime des crimes. Supporte-le en un autre, s'il y tombe: comme si c'estoit lors quelque legere faute. C'est là le fin bout du tort qu'on te peut faire. Mais tu as (dura quelqu'un) perdu le bienfaict. Le respon que ce qu'il y a de meilleur en icelui te demeure saūf & entier: c'est que tu l'as donné. Tout ainsi donc qu'il faut donner ordre de faire plaisir à ceux qui le doiuent reconoistre: aussi deuons nous faire quelque chose pour eux, encores que nous en ayons mauuaise opinion, & le ferons non seulement par opinion que nous auons de leur ingratitude à venir, mais mesme quand nous sçaurions qu'ils auroient este tels. Pour exemple, Si ie puis sans mon domage deliurer de quelque grand peril les fils de quelqu'un, ie n'en feray difficulté: mesme ie maintiendray un homme de bien iusques à la perte de mon sang & courray fortune avec lui. Si ie puis à force de crier garentir de la main des brigāds quelqu'un qui seroit indigne de ce plaisir, ie ne seray pas marri de parler en faueur & pour la deliurance d'un tel.

XI.

*Quels biens
il faut faire,
& comment.*

DISONS consequemment quels biens & plaisirs il faut faire, & comment. En premier lieu donnons les choses necessaires, secondement les profitables, tiercement les plaisantes & qui sont de duree. Or conuient-il commencer par les necessaires: car ce qui concerne la vie touche le cœur d'autre sorte que ne fait ce qui lui donne lustre & adresse. Peut estre que quelqu'un prendra ces choses en autre sens, dequoy il se pourroit bien passer: cependant il en faut deuiser. Ie ne cherche point à m'enrichir, ie suis content du mien, diras-tu: cependant tu ne te contentes pas de rendre ce que tu as receu, mais tu le iettes comme par despit. Entre les choses necessaires, celles dont il est impossible nous passer, tiennent le premier rang: au second ie mets celles sans quoy nous ne deuōs pas estre: au troisieme, celles que nous ne voulons pas quitter. Celles du premier rang, sont, estre deliuré de la main de ses ennemis, n'estre afferui à la chole-re d'un tyrā, estre exempt de proscription & d'autres dāgers incertains & diuers qui assiegent la vie humaine. Tant plus
sera

*Distinction
des choses
necessaires.*

fera grand & difficile ce que nous desmeſſerons de ces choses, plus nous rendra-il aimez & bien voulus. Car on ſe ramontoit volontiers combien ont eſté grands les perils deſquels on eſt deliuré, & la frayeur, qui a precedé le plaisir de la deliurance, rend ce plaisir beaucoup plus agreable. Nous ne deuons pas differer pourtant de redre la main à l'affligé, ſelon noſtre pouuoir, ſans le tenir en ſuspens, & rendre cōme inſupportable par long delai le bien que nous lui procurons. Il y a en ſecond lieu des choses, ſans leſquelles nous pouuons viure voirement, mais il vaudroit mieux mourir que d'en eſtre priué, comme de la liberté, de l'honneur, de la bonne conſcience. Apres cela nous conſiderons les choses qui nous ſont cheres, à cauſe du parentage, de quelque alliance, ou par acouſtumanee & viſage: comme les femmes, les enfans, des demeureces, & autres commoditez, eſquelles noſtre eſprit ſ'enuelope ſi fort, qu'il aime antāt eſtre ſeparé du corps que deſpouillé de ces biens là. S'enſuiuent les choses viles, qui ſont de diuerſes ſortes & en grand nombre: comme l'argent amasſé de longue main, nō pas à monceaux, ains en quelque meſure & portion conuenable à noſtre vie: item l'honneur & les auancemens de ceux qui pretendent monter plus haut. Car il n'y a chose plus vile que de ſe redre vile ſoy meſme. Il y a puis apres les choses ſuperflues, qui nous rendent delicats. Donnons ordre d'en viſer ſi à propos quelles ſoyent agreables, nō vulgaires, que peu de perſonnes ayent ou puiſſent auoir durant noſtre vie, ou qui en tēps & lieu ſe rendent precieufes, ſi de leur nature elles ne ſont point telles. Conſiderons ce qui peut donner plus de plaisir, ce que doit rencontrer plus ſouuent celui qui l'a en ſa puiſſance: afin que nous l'ayons autant de fois avec nous que celui qui le poſſedera. Sur tout prenons garde de n'enuoyer des preſens malpropres & ſuperflus, comme à vne femme ou à vn vieillard des filez, eſpieux & autre equipage pour la chaffe, ou des liures à vn payſan, ou à vn homme de lettre des pans de toile & des rets. Au contraire, auifons, en voulāt faire preſens qui ſoyent agreables, de n'enuoyer choses qui reprochent à ceux qui les doiuent receuoir, leurs maladies & imperfections: comme du vin à vn yurongne, des medicamens à vn homme maladiſ. Le preſent deuient maudiffon & outrage, quand par icelui l'on veut fleſtrir quelque defaut en la perſonne qui les reçoit.

XII. Si nous auons moyen & volonté de donner, cerchons principalement les choses durables, tellement que le present que nous faisons ne soit caduque ni perissable, s'il est possible. Car il se trouue peu d'hommes recognoissans, & qui pensent à ce qu'on leur a donné, quand ils ne le voyent point. Les ingrats se souuiennent du present qu'on leur a fait, lors qu'il se presente à leurs yeux, qui les contrainst de s'en souuenir, & leur ramenteoit coup sur coup le donneur. Voila pourquoy il faut cercher des presens de duree, car nous ne deuons iamais ramenteuoir le bienfait à ceux qui l'ont receu. Que la chose mesme esueille la memoire qui s'esuanouit. Je donneray plus volontiers des medailles d'argent & des statues, que des pieces de monnoye, des habillemens, ou autres choses qui sont incontinent employées ou vſées. Peu de gens se souuiennent des biens receus: plusieurs n'y pensent, sinon tandis que ces biens durent. Doncques, si faire se peut, ie ne veux point que mon present se consume: ains qu'il demeure en estre, qu'il adhère & viue avec mon ami. Il n'y a homme si despourueu de sens, qu'il le faille auertir de n'enuoyer pas des gladiateurs ni vne meute de chiens, apres que le ieu de l'escrime ou de la chasse est passé, ni des habillemens d'esté à la mi-Decebre, ni des robes d'hiuer au plus chaud de l'esté. Si le sens commun en donnant prend garde au temps, au lieu, aux personnes, pource qu'en peu d'heures certaines choses sont agreables, puis desagregables: combien est de meilleure grace si nous donnons ce que quelqu'un n'a pas, que ce dont il abonde? ce qu'il a longuement cerché sans le trouuer, que ce qu'il doit rencôtrer à chasque pas? Les presens doyuent estre plustost rares & exquis, que de grand coust: il faut que celui qui les reçoit les estime, encores qu'il soit riche. Comme les pommes communes, & dont au bout de quelques iours l'on ne doit tenir conte, donnent plaisir à voir & sentir, & sont de de requeste, si elles meurissent & viennent tard: aussi les presens, que nul autre auant nous n'a faits, ou que nous n'auons

Digression donnez à aucun autre, sont respectez & bien receus.

sur l'abast ALEXANDRE de Macedone, apres auoir subiugué l'Orient, s'esleuoit par dessus les nuees. Sur ce les Corinthiens lui tesmoignerent par ambassade la ioye qu'ils auoyent de sa grandeur, & lui donerent droit de bourgeoisie en leur ville: dequoy Alexandre s'estant prins à rire, l'un des ambassadeurs

deurs lui dit, Nous n'auons iamais fait cest honneur à aucun, sinon à toy & à Hercules. Incontinent Alexandre accepta ioyeusement l'honneur qui lui estoit présenté, & ayant fait de grandes offres, & traité gracieusement les ambassadeurs, dit, non pas aux Corinthiens qui l'honnoient, ains à soy mesme, qu'il leur faisoit hōneur de les accepter. Ce personnage amoureux de gloire, de laquelle toutesfois il ne conoissoit la nature ni la façon, suyuant les pas de Hercules & de Bacchus, & voulāt mesme passer plus auāt qu'eux, regarda au compagnon d'honneur que les Corinthiens lui proposoyēt, comme s'il eust desia tenu en main le ciel que sa sole ambition embrassoit, d'autāt que ces ambassadeurs là l'esgaloyent à Hercules. Mais en quoy ce ieune estourdi, qui pour vertu n'auoit qu'une heureuse temerité, estoit-il semblable à Hercules, personnage qui n'a rien subiugué pour soy, ains a voyagé par tout le mode, nō point pour desirer d'en estre Seigneur, mais pour l'afranchir? y a-il chose qui peult vaincre l'ennemi des meschās, le garād des gens de bien, celui qui portoit la paix sur mer & sur terre? Mais Alexandre a esté vn brigād & saccageur de peuples des son enfance, la ruine de ses amis comme de ses ennemis, qui tenoit pour souuerain bie n d'estre la frayeur du monde: ayāt oublié que non seulemēt les bestes plus farouches, mais aussi les pl^{is} lasches, sōt redoutees à cause du venin qu'elles porrēt.

RETournons maintenant à nostre propos. Personne ne prend plaisir à recevoir vne chose que l'on dōne au premier rencontré. Nul ne se dit hōste d'en cabaretier ou taueruier, ni ne se vante d'auoir esté semond à vn banquet: car l'on peut dire lors, Quel bien m'a fait cestui-ci ou cestui-là? Il en a autant fait à tel qu'il ne conoissoit pas, ou mesme à quelque boufon & meschant garnement. M'a-il prins pour vn homme d'honneur? Il a fait selon sa fantasie. Si tu veux rendre vne chose agreable, fay qu'elle soit rare. Qui est-ce qui trouue bon qu'on die de lui qu'il a fait chose que chacun peut faire? Mais ie desire que personne ne prene ceci, comme si ie limitois & restreignoīs la liberté. Qu'elle s'estē de tant & si auant que l'on voudra, pourueu qu'elle n'extruague point. On peut tellement donner, que chacun qui receura, encore- que ce soit en cōpagnie de plusieurs, n'estimera pourtāt qu'o l'ait mis au rāg du cōmun. Donnons ordre que chacun ait quelque marquē familiere qui lui face

nant ceux qui acceptent le present plus pour l'amour d'eux mesmes, que de ceux qui le leur offre. Plutarque en la vie d'Alexandre & es Apophthegmes.

XIIII.

Reprenant son propos, il montre que les biens faits nedoyuent point estre vulgaires & communs.

dire qu'il a esté cheri & préféré aux autres. Qu'il dise, j'ay receu le mesme qu'un tel, mais de ma bonne volonté. Il a eu autant que moy, mais il a long temps trauaillé pour l'auoir, & ie l'ay mérité en peu d'heure. Diuers hommes receuront presens de mesme sorte & valeur: mais ils ne leur seront pas donnez en mesme langage, ni en mesme douceur de visage du donneur. Cestui-là: receu ayant demandé; moy ayant esté sollicité & prié de prendre. Il a prins ce qu'il peut rendre aisément: il est vieil, sans enfans, & partant promet plus grand' recompense. Mais celui qui m'a donné mesme chose qu'à celui-là, m'a fait vn plus riche présent, pource qu'il a donné sans espoir d'en tirer autant ou plus de moi. Comme vne courtisanne se communique tellement à plusieurs, qu'à chacun elle montre quelque signe d'amitié: celui aussi qui desire rendre ses biensfaits aimables, auise aux moyens d'obliger plusieurs à soy, en telle sorte toutefois que chacun d'eux ait quelque chose en quoy il s'estime honoré par dessus ses compagnons. Quant à moy ie n'empesche point de donner beaucoup. Plus les biensfaits serot remarquables & en nombre, plus acqueriront-ils de louange au bienfaiteur. Mais ie requiers de la discretjon en cela: car ce qui est donné par rencontre & à la volée ne peut plaire à personne. Si doncques quelqu'un estime, qu'en traitant de ces choses nous reserrions par trop la beneficence, & ne lui laissions assez d'espace pour s'esgayer, nous le prions de prendre en bonne part nos auertissemens. Car y a-il vertu à qui nous facions plus d'honneur, qu'à ceste cy, & à qui nous attirions d'auantage les cœurs? à qui conuiét mieux ce propos qu'à nous mesme qui donnons ferme pied à la societé des hommes?

XV.
Pour conclusion il requiert qu'on face de recevoir plaisir, avec ingement & discretion.

A I N S I donc, puis qu'il n'y a nulle affection louable en nostre cœur, quoy qu'elle parte d'une droite volonté, si la vertu ne luy donne quelque contrepoids, ie ne veux point qu'on garsouille la liberalité. Il est bon de receuoir plaisir, voire à mains renuersées, lors que la raison le fait eschoir en personnes dignes, non point par rencôtre, ni par passion desreiglee: mais par affection dont l'on puisse se vanter & dire, Ce suis-je qui l'ai fait. Appelles-tu bienfaits ce dont tu as honte de nommer l'auteur? Combien au contraire sont agreables, & combien penetrent auant au cœur pour n'en sortir iamais, ceux esquels on s'esgaye plus à se souuenir du bien-

du bienfaiteur que du bien que l'on a receu. Crispus Passienus souloit dire, qu'il aimoit mieus l'auis & iugement de quelques vns, que leur argent ou autres presens & qu'il y en auoit d'autres de qui il estimoit plus les dons que les auis ou conseils. Pour exemple, j'aime mieus (disoit-il) l'auis d'Auguste, & les presens de Claudius. De ma part, ie pense qu'il ne faut desirer recevoir present d'aucun de qui l'auis nous est inutile. Quoy dôc? faloit-il mespriser les presens de Claudius? Non pas : mais les recevoir comme de la main de fortune, laquelle tu preuois pouuoir se changer & deuenir mauuaise en moins de rien. Separons-nous pourtât ces choses ainsi meslees? Ce n'est pas faire bien, que de donner sans iugement, qui est la chose la plus requise en vn bienfait: car sans cela vn monceau d'argent donné sans raison & sans droite affection ne merite non plus le nom de bienfait que de l'argent serré en vn coffre. Or il y a beaucoup de choses qu'il conuient recevoir, & ne les deuoir pas.

LE SECOND LIVRE

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE.



SENEQUE deduit trois points principalement en ce deuxiesme liure. Au premier il traite de l'ordre qu'il faut obseruer en faisant du bien, & veut generallyment que nous nous comportions enuers autrui comme nous desirons que l'on se comporte en nostre endroit: spécialement il requiert que nous donnions volontiers, promptement, & sans marchander, monstrant bien au long, & par diuerses histoires, en quelles miseres & indignitez, se plongent ceux qui regoient ou font bien & plaisir sous autres cōditions. Il discourt tout d'un train des plaisirs & biensfaits ouuertement & couuertement, en quelle sorte l'on peut refuser de faire plaisir ou d'accepter les presens de quelqu'un, & descouure par beaux exemples les fautes qui se commettent en cest endroit. De là il entre au second point, aprenant comme on se doit gouverner en receuant bien & plaisir d'autrui. Surquoy il fait mention de ceux qui font du bien en pretendans faire du mal, dispute, s'il faut recevoir dons de celui qu'on estime meschant, comme l'on doit se conduire en tels affaires, sur tout en temps.

de captiuité, ou autre neceſſité vngte. S'il ne faut accepter le bien-
fait du prochain qu'en ſecret entre lui & nous, & comme il conuiè
eſtre diſpoſé à recognoiſtre ſes bienfaiteurs. Cela fait, il vient au
dernier point, lequel concerne notamment l'ingratitude, & deſcou-
ure les principales ſources de ce vice abominable, puis ſ'eſleuant iuf-
ques à la conſideration des dons de Dieu, il touche quelques parties
de l'eſtrange meſcognoiſſance de la pluſpart des hommes, voire de
ceux qui ſ'eſtiment bien habiles à l'endroit de leur Createur
& bienfaiteur. Ayant ſait voir que de l'impierie en-
uers Dieu deconle le meſpris & l'audace des
ingrats contre les hommes, il propoſe quel-
ques remedes à vn tel mal, & conſe-
me par tout ſes diſcours & con-
ſeils avec diuerſes
raiſons.

LE II. LIVRE

CHAP. I.

Il faut dō-
ner de telle
affection,
comme ſi
l'on vouloit
recevoir,
aſauoir vo-
lontiers
prompte-
ment, &
ſans bar-
guigner.



XAMINONS, tres-vertueux Liberalis,
ce qui reſte encor à cōſiderer de la premie
re partie de noſtre propos, enquelle forte il
faut faire plaſiſr: pour à quoy attein-
dre ie penſe auoir mōſtré vn brief chemin & pro-
pre expedient, c'eſt que nous donnions cō-
me ſi nous voulions recevoir. Sur tout, ce
doit eſtre volontiers, promptement & ſans barguiner. Le
bienfait eſt ennuyeux, quand celui qui le fait l'a retenu lōg
temps en ſes mains, quand il a ſemblé ne le laſcher qu'à re-
gret. & le donner cōme ſi on le lui euſt arraché des poings.
S'il ſuruiet quelque delai, donnons ſoigneuſement ordre
quel'on n'eſtime que nous ayons diſputé en nous meſmes,
ſi nous le deuons faire ou non. Qui entre en tels diſcours,
il fait preſque autant que ſ'il reſuſoit tout à plat, & ne me-
rite aucune recognoiſſance. D'autant qu'en matiere de faire
plaſiſr, il n'y a choſe plus agreable que la volonté du bien-
faiteur: celui qui par longueur teſmoigne qu'il baille & dō-
ne maugré ſoi, n'a rien donné, à proprement parler, ains
na paſ ſceu garder ce qu'un importun lui a tiré des mains.
Or il ſe trouue beaucoup de gēs que la mauuiſe hōre rēd li-
beraux. Les biensfaits ſont tresagreables, quand ils ſont
preſts, d'aſſée rencontre, ſans delai, ſi celui qui les reçoit n'eſt
empeſ-

empesché par vne modeste honte de les accepter incontinent. C'est vne tresbonne chose de deuancer le desir du prochain: aussi est-ce chose louable de respondre à ce desir s'il nous a preuenus. Mais il vaut mieux encoir' preuenir auant qu'estre priez: car estant ainsi qu'un homme de bien baissé la teste & rougit de honte quand il est contraint de prier qu'on lui face plaisir, celui qui l'exempte de ce tourment rend son bienfait beaucoup plus precieux. Qui a requis qu'on lui fist plaisir l'a acheté auant que le recevoir: car, selon l'aduis de nos peres, gens d'honneur & de bon iugement, il n'y a chose qui couste plus cher que celle qu'on achete par prieres. S'il falloit demander plaisir à quelqu'un deuant tous, il n'y auroit gueres de demâdeurs. Voila pourquoy aussi nous aimons mieux, sans remuer les leures, & en nostre cœur, prier les dieux auxquels nous faisons de tres-humbles requestes, que de parler haut en presence de beaucoup de gens.

C'EST vne parole fascheuse, qui pese beaucoup, & que l'on est contraint de dire à front baissé, Je vous prie. L'on doit releuer vn ami de ceste peine, voire tout autre homme que l'on veut se rendre ami en lui bienfaisant. Hastte toy tant que tu voudras, c'est donner tard, si tu as esté prié de donner. Pourtant conuient-il deuiner quelle est la volonté de chacū, & quand on l'adescouuerte, il faut la descharger du fardeau qui l'acable. Le bienfait qui precede, & vient au deuant de celui qui en a besoin, est plaisant & vit long temps au cœur qui l'a receu. Si nous n'auons point preuenu, entrompons le propos du prochain qui nous prie, afin que l'on ne pese que nous nous sōmes fait prier: mais ayans entendu ce qu'on requiert de nous, promettons incontinent, & par vn prompt secours faisons paroïr que nous est. ons prests de bien-faire, mesmes auant qu'en estre requis. Tout ainsi que les malades sont grandement soulagez, & à demi gueris, quād on leur baille à māger & à boire en tēps & heure propre: aussi, combiē qu'un bienfait soit leger & commun, pourueu qu'il soit prest & à point si tost qu'on le demande, il deuient grand & surpasse en valeur & en lustre vn present de grād prix que l'on aura loquemet gardé & balacé auāt que le donner. Qui s'employe promptement, croyez qu'il le fait de bonne volonté: aussi lui voyez-vous vne face riant, & qu'il est comme vestu de son cœur.

II.

*Le bienfai-
teur doit
preuenir
celui à qui
il fait du
bien, & pre-
voir de loin
la necessi-
té d'icelui,
afin de cour-
rir au de-
uant pour
l'en des-
charger.*

III. *Il faut fa-
re plaisir a
laigremēt.* **A**Vc vns, par leur silence & pesanteur de parole cōtre-
faisans les graues & sourcilleux, promettans avec contenan-
ce de refus, ont corrompu leurs biensfaits, qui autrement es-
toiet grāds & beaux. Il vaut trop mieux ioindre les gracieu-
ses paroles aux biensfaits, & par deuis humain & courtois rē-
dre ta beneficence agreable. Tance le prochain, de ce qu'il
a trop artendu à venir vers toy, & te plain familièrement,
à lui en ceste forte : Je trouue estrange qu'ayant affaire de
quelque chose du mien, tu ne m'en as daigne auer tir il y a
lōg temps, que tu ne m'e as requis plustost, que tu t'es serui
d'un tiers pour le me faire scauoir. Or ie suis tres-aïse que tu
ayes voulu esprouuer mō affectiō: ci apres tu pourras demā-
der tout ce qui te plaira. Pour ce coup on excuse ta lourdi-
se. Disant telle ou semblables paroles, tu feras qu'un tel es-
timera plus ta bonne volonté que tout le plaisir qu'il re-
querroit de toy. C'est vn tesmoignage de grāde vertu & dou-
ceur en celui qui dōne, quand le prochain qui a receu plai-
sir s'estant retiré vient à dire en soi mēme, l'ay beaucoup
gagné auourd'hui, j'aime mieux auoir rencontré ce
personnage, que si par autre moyē j'auois recouuré plusieurs
fois autāt vaillant que ce dōt ie lui ai parlé: car ie ne pōuray
iamais recognoistre ceste bonne amitié qu'il me porte.

IIII. *Cōtre ceux
qui sōt plai-
sir en tan-
sant, &
qui se font
presser pour
executer
leur pro-
messe.* **O**R il ya plusieurs qui par rudes paroles & fāscheuses
contenances rendent les biensfaits odieux: car ils vsent de
tels termes, & sont si hauts à la main, que l'on se repent d'a-
uoir obtenu quelque chose d'eux. Ils tirent puis apres en
lōgueur l'exectiō de leur promesse. C'est vne chose fāscheu-
se au possible de prier que l'on vous deliure ce qui vous a
esté promis. Il faut promettre & bailler tout ensemble: car
il y en a qui promettent assiez, mais il est malaisé de tirer
quelque chose de leurs mains. Il faut prier l'un qu'il ramē-
toye, l'autre qu'il reçoie ce qui a esté promis: par ainsi
vn bien fait est manié par diuerses personnes, tellement qu'on
n'e scait presques ni grē ni grace, à celui qui l'a promis, d'au-
tant que celui qu'on est contraint de prier afin de s'en en-
tremettre, emporte la pluspart du remerciemēt qui ne de-
uroit appartenir qu'au dōneur. Si dōc tu veux que l'on te sache
grē de tes biēsfaits, dōne ordre qu'ils paruiēnt purs & étiers à
ceux qui en ont promesse de toy, sās en riē rabatre. Que per-
sone ne s'e faisisse, que nul ne les detiene. Il est impossible
que quelqu'un se rēde biē-voulu par le moyē d'un plaisir que
tu

tu veux faire que par mesme moyen il n'amoindrisse & diminue le bon gré & l'honneur que tu deurois auoir acquis en bien faisant.

V.

IL n'y a rien si ennuyeux que de demeurer longuement en suspend. Aucuns aiment beaucoup mieux qu'on les escon-^{Contre ceux qui tiennent en haleine les gens, & se font cour-tizer long temps auant} duise du premier coup, que d'estre entretenus de vaine es-^{que baille ce qu'ils ont promis.} perance. Or il y a des prometteurs, qui ont ceste ambitieuse & mauuaise coustume de differer l'exécution de leur promesse, attendans de se voir suiuis d'un grand nombre de suppliâs. Tels sont les grand Seigneurs qui prennent plaisir de voir une longue suite de gens, pour estre mieus veus, & pensent pouuoir moins, s'ils ne môstrét à plusieurs fois, l'oguemét, & à chascun l'un apres l'autre, le moyen qu'ils ont de bien faire. Ils ne font iamais aucun bien sur le champ, & à vne fois. Gens habiles & soudains à outrager de paroles & de fait, tardifs à faire plaisir. Estime donc tres-veritable le dire du Poëte Comique, aut tant de temps que tu delays, autant ostes-tu de grace au plaisir que tu fais. De là procedent ces plaintes de libre & fraîche douleur, despesche, s'il te plait me gratifier. Ce n'est pas si grand' chose. L'aime mieus que tu me dies, non, que de me faire languir: & ce quand le cœur ennuyé d'attendre commence de hair le bien qu'on veut qu'il cherche avec tant de peine. Celui qui veut vendre si cher ses biensfaits, peut il estre bien-voulu? Ne plus ne moins que c'est vne cruauté cruelle d'alonger les tourmens, & c'est vne sorte de misericorde, tuer vistemét son ennemi, pource que le dernier tourmēt apporte quand & soi sa fin, mais ce qui doit estre suiui d'un autre tourmēt est vne griefue portio d'un autre supplice qui lui succede: au cas sēblable tātmoins vn bienfait est tenu en suspend, plus est il agreable & mieus reconnu. On attend les choses bonnes en doute & souci: & puis que les biensfaits remedient grandement aux difficultez, celui qui laisse en peine son prochain, qu'il peut incontinent deliurer, ou fait qu'il iouit du bienfait plus tard, que de besoin, se monstre outrageux. Toute beneficence est prompte: le naturel d'un bien faiteur, est de faire viste & volontiers. Qui donne sur le tard, poussant le iour à l'espaule, n'a rien fait de bonne affection, par consequent a perdu deux grands auantages, le temps, & la preuue d'une volonté d'ami. Vouloir tard, c'est ne vouloir pas.

VI. L'VN des points plus importâs en tout affaire, est de sçauoir comment les choses y sont dites ou faites : à quoy la promptitude aide grandement, & le delai nuist beaucoup. Comme les traits ont vne mesme pointe aiguë: mais il y a infinie difference entre ceux qui sont lancez à tour de bras, & ceux qui tombent de nos mains, sans que nous y pensions. Vne mesme espee peut seulement vn peu picquer, & percer tout outre, selon qu'elle est poussee doucement ou rudement. On peut donner vne chose, mais le principal est de voir comment elle est donnee. Que cela est plaisant & estimable, si celui qui donne ne permet qu'on lui en face de grands remerciemens! si en donnant il n'y pense plus! car c'est vne pure folie de tancer celui à qui tu veux faire du bien, & par l'outrage de tes paroles souiller le plaisir que tu fais. Il ne faut donc rien mesler d'aigre ni d'amer parmi les biensfaits. Si tu as quelques chose à dire, choisi vne autre opportunité.

VII. *Confirmation de ce que dessus par l'apophthegme de Fabius, & le fait de Tibere.* FABIVS Verrucosus appelloit pain pierreux le bien que fait vn homme chagrin & outrageux en paroles, d'autant que le disetteux est contraint le recevoir, & ne le peut ranger qu'en grande angoisse. Tiberius Cæsar prié par M. Æmilius son neveu, qui auoit esté Præteur, de le desgager de debtes, luy comanda de nommer ses creanciers. Cela n'est pas donner, c'est faire vn amas de presteurs. Ayant la liste de ces gens-la. il manda à Ælius, qu'il auoit commandé qu'on les payast: & l'ayant tancé fort rudement, fit que son neveu demeura quitte, sans luy en sauoir gré toutefois. Il le deliura de ses creanciers, mais il ne l'obligea point à soy. Tiberius eut esgard à quelque chose: ie pense qu'il pretendit se despester de plusieurs autres qui lui apprestoyent de telles requestes. Et ç'a peut estre vn bon expedient pour faire honte à quelques vns, & arrester tout court leurs passions desreiglees. Mais celui qui veut faire plaisir au prochain, il doit suyure tout autre chemin.

VIII. *Assauoir s'il faut donner lustre aux biens faits.* QVoy que tu donnes, il lui faut donner lustre, afin de le rendre puls agreable, mais cela n'est pas donner, c'est censurer. Et afin qu'en passant ie dise aussi mon auis touchant ce point, il n'est pas bien seant, mesmes à vn Prince, de donner pour faire honte à celui qui reçoit. Quant à Tiberius, l'expedient qu'il suiuit ne le garantit pas pourtant des importunitiez d'autres supplians. Car apres Ælius il en vint quelques

quelques autres qui firent mesme requeste: il leur enioint à tous de rendre raison de leurs debtes en plein senat, puis il leur donna certaines sommes de deniers. Je n'appelle point cela largesse: c'est vne censure, c'est vne subuention, c'est vne vraye taille. Ce n'est point vn bienfait, quand ie ne puis le me ramanteuoir sans rougir. L'on m'a enuoyé en iustice, & a valu que i'aye este examiné par le menu pour obtenir ce que ie demandois.

MAIS les Philosophes enseignent qu'il y a certains plaisirs *Des biens: & plaisirs faits deuant tous & en cachettes.* qu'il faut faire ouuertement & deuant tous: d'autres en cachettes. Les premiers sont ceux qui apportent gloire & honneur à celui qui les reçoit: comme les presents & honneurs que fait vn chef d'armee à ses soldats & toutes autres choses qui se montrent mieux tant plus elles sont descouuertes. Mais les biens & plaisirs qui n'auancent point vne personne, & ne la rendent point plus honorable, ains qui soulagent l'infirmité, la pauuete, l'ignominie, doyuent estre faits en cachettes, pour estre conus de ceux qui en ont le profit, & non par autres.

Quelques fois il faut tromper celui à qui l'on dōne, tellement qu'il ait sans sçauoir qui lui a donné. On raconte que le philosophe Arcefilaus, ayant deliberé de secourir secrettement vn sien ami desnué de biens, dissimulant sa pauuete, malade, & qui ne se plaignoit d'auoir faute, ni ne demandoit ce qui estoit requis pour subuenir à ses necessitez, le vint voir, & sans dire mot, feignant racoustrer le cheuet, mit derriere le coussin vn sac plein d'argent, afin que cest homme, honteux à son dommage, trouuast ce qu'il desiroit auant que le receuoir. *X. Exemple en Arcefilaus d'un bien fait secrettement: à quoy il adiouste quelques raisons pour prouuer qu'il faut faire bien en secret, & avec quelle consideration. Plutarque a traité comment on pourra discerner le flatteur d'un ami.* Quoy donc? celui à qui l'on fait plaisir doit-il ignorer le nom de son bienfaiteur? Premièrement, ie suis content qu'il ne le sache point, puis qu'en cela consiste vne partie du bienfait. En apres ie feray & distribueray plusieurs autres choses, par le moyen desquelles il cognoistra qui en est l'auteur. Finalement, posé le cas qu'il ne sache qu'on lui a baillé, quant à moy ie sçauray que ie l'ay donné. C'est peu de chose, diras-tu. Oui bien, si en ce faisant tu penses prestre à vſure. Mais si tu donnes de telle sorte que cela soulage grandement celui qui reçoit, tu te contenteras d'auoir toy mesme pour tesmoin: autrement, ce n'est pas s'esgayer d'auoir bienfait, ains d'auoir esté veu bienfaisant. Je veux (dis-tu) qu'il le sache. Tu cerches donc vn debteur.

Quoy que ce soit, ie veux qu'il le sache. Mais s'il lui est plus profitable, plus honorable, plus agreable qu'il l'ignore, chāgeras-tu point d'avis? Et bien, ie veux qu'il le sache: tu ne scaurois donc à ce cōte sauuer quelqu'un de nuit & en tenebres. Ie confesse, que quand la chose le permet, l'on peut receuoir contrétemēt de la recognoissance que fait celui qui reçoit plaisir. Mais s'il le faut secourir, & il a honte de la peine que nous prenōs pour lui, & le biē que nous lui faisons, l'offense, si l'on ne le lui fait en cachette: ie ne tiendray point registre de cela. Pourquoy suis-ie tenu de lui decourir que ie suis son bienfaiteur, veu que l'un des premiers & principāux preceptes en ce fait est que ie n'en face iamais reproche, ni n'en ramantoyue rien? Telle est la loy du plaisir qu'un seul hōme fait à un seul autre. L'un doit incōtinent oublier ce qu'il a donné: l'autre doit tousiours se souuenir de ce qu'il a receu. Se ramēteuoir souuēt le biēfait d'autrui picque au-vif, & presse bien fort le cœur d'une personne.

XI.

*Il montre
par diuers
argumens
que c'est
chose indi-
gne de re-
procher au
prochain le
plaisir qu'il
lui a fait.*

IE veux ici m'escrier, cōme fit un qui au temps de la proscriptiō du Triumvirat ayāt esté sommé par quelque ami, duquel il ne pouuoit porter l'insolence, cria tout haut, Mets moy entre les mains de Cēsar. N'auras-tu iamais acheuē de dire, ie t'ay sauué, ie t'ay garēti de la mort? Si t'ay eu ceste faueur à ma volōté, c'est vie: si à la tiene, c'est mort. Ie ne te suis en rien tenu, si tu n'as sauué pour faire tes monstres de moy Iusques à quād me pourmeines tu ainsi? ne me lairras-tu iamais oublier ma sinistre auātūre? l'on n'eust triomphé de moy qu'une fois. Ainsi donc, nous ne deuons pas nous vārer de ce que nous auons donné. Qui le ramētoit, le redemāde. Il n'en faut faire aucune instāce, ni s'en resouuenir: sinon que tu donnes pour la seconde fois, afin de ramēteuoir la premiere. Mesmes, l'on n'e doit dire mot aux autres. Qui a fait plaisir s'en taise, en parle qui la receu. Autremēt on dira au vanteur ce qui fut respondū à un qui alloit publiant par tout un certain bienfait: Veux-tu nier qu'on ne te l'ait rēdu? ayāt demandé. Quād? Souuent (lui repliqua on) & en plusieurs lieux: c'est à dire, autāt de fois & en autāt de places que tu en as fait tes cōtes. Qu'est-il besoin de tant parler, & faire le mestier d'autrui? Un autre fera cela mieux à propos: s'il en parle, tu seras estinné d'auantage de ce que tu n'en dis mot. Tu me iuges ingrat, quād personne n'en scait rien, si tu ne le dis. Maistāt s'en faut que l'on doie cōmetre une telle faute,

que

que mesme si quel qu'un parle en nostre presence du bien que nous auons peu faire à vn autre, il faut respondre, Celuylà merite beaucoup plus que ce que j'ay fait pour lui: comme aussi ie n'ay pas tât de puissance de lui aider que j'en ay de bonne volonté. Et ne faut pas tenir ce langage à l'estourdie, ni par vne maniere de parler familiere à certains, qui retiennent bien loin ce qu'ils veulent tant plus attirer à eux. Outreplus il faut que cela soit accompagné de toute douceur. Le laboureur perdra sa semence, s'il ne veut plus traualler apres auoir semé. Il faut te pener & suer en diuerses sortes & long réps, auant que faire moissons. Rien ne meurt & fructifie que ce qui est cultiué & acoustumé de routes ses façons, depuis le comencement iusques à la fin. Telle est la condition des biensfaits. En sauroit-on trouuer de plus grâds & beaux que ceux des peres enuers leur enfans? Tels biensfaits ne sont asseurez, si on n'aime les enfans sinon en leur bas aage: il faut que la pieté paternelle s'estende iusques au bout, & entretienne d'aage en aage son bienfait. Tous autres biensfaits sont de meisme nature: si tu ne les soustiens, tu les perds. C'est peu de cas de les auoir donnez, il les faut maintenir. Si tu veux que ceux qui reçoient de toy t'en sachent gré, il faut aimer le bien que tu leur donnes. Mais principalement, comme j'ay dit, soyons retenus en paroles. Raméteuoir vn bienfait, est chose ennuyeuse, & le reprocher engendre haine. L'orgueil est le vice que nous deuons fuir plus que nul autre, en faisant bien & plaisir à autrui. Qu'est-il besoin alors de regarder de trauers, & de parler hautaiement? La chose mesme t'esleue assez. Il la faut despouiller de toute brauerie. Les biensfaits parleront, si nous nous taisôs. Vn plaisir fait avec orgueilleuse contenance ou parole n'est point agreable, ains ennuyeux & odieux.

L'EMPEREUR Caligula fit grace de la vie à Pompeius (si ne point oster la vie à quelqu'un s'appelle la lui donner) puis l'ayant absous, comme Pompeius l'en remercioit, il lui estendit son pied gauche, & le lui fit baiser. Ceux qui excusent Caligula, disent que cela ne fut point fait par orgueil, ains qu'il voulut seulement monstrier vn escarpin doré, ou mesme qui estoit de fin or & bordé de perles. Mais voirement, quel deshonneur ya-il en cela qu'un personnage de dignité Consulaire ait baisé de l'or & des perles, n'ayant trouué endroit à baiser en tout le corps de cest Empereur moins sale

XII.

Amplification de l'argument precedent par exemple contraire, prins de l'insolence de Caligula.

que celui-la: eſtât au reſte vn homme fait à cela, & né pour transformer les mœurs d'une republique ſi âche en vne feruitude Perſique? Ce Pompeius a eſtimé peu de choſe qu'un Sanateur, ja vieil, qui auoit eu des charges les plus honnorbles, vinſt en preſence des Princes, ſe ietter par terre en ſuppliant, & côme les ennemis vaincus ſe proſternēt deuant les victorieux. Il a trouué ie ne ſçay quoy au deſſous des genoux de Caligula, pour auiler tât plus ſa liberté. Cela eſt-ce point fouler aux pieds la Republique, voire avec le pied gauche? encores que quelqu'un pourra dire que cela n'eſt pas de ſi grand conſequence. Caligula ne ſe contente point de ceſte indigne & furieufe inſolēce d'auoir parlé ayant ſous ſes pieds la teſte d'un perſonnage d'autorité, mais encores d'auoir fourré ſes ſoulziers en la gorge d'un Senateur.

XIII.

O qu'une grande proſperité eſt orgueilleuſe! ô dangereuſe Combien ſortirſe! qu'il ya peu à gagner en tes biensfaits! tu tournes en ſot mal adouſſez ceux qui ſont biē pour ſe vāter & faire valoir en preſence de chacun.

outrage le plaſir que tu fais, tu ne prens eſbat qu'en ſuperfluitez. que tout te ſied mal! plus tu es haut eſſeūē, plus es-tu abaſſe, & monſtres que tu ne ſçais que c'eſt des biens qui t'enſlent ſi fort. Tu corromps tout ce que tu donnes. Or ie te demande, d'oū vient ceſte ſtupidité, qui te transforme ainſi, que tu aimes mieux auoir l'apparence que l'effect? Ce que l'on donne d'un viſage humain, gracieux & paſſible, apporte contentement. Si vn plus grand eſt liberal enuers moy, il ne m'a pas pourtant marché ſur le ventre, a ns s'eſt monſtré courtois au poſſible, à mis pied à terre, a deſpouilié ſon preſent de toute pompe, & a eſpié le temps propre pour me ſecourir pluſtoſt ſelon l'occaſion qu'en neceſſité. Voici le moyen que nous enſeignerons à telles gens, pour ne point perdre par orgueil leurs biensfaits, c'eſt que nous leur monſtrions, que leurs biensfaits ne ſont pas plus grands pour eſtre donnez avec beaucoup de bruit: ni qu'eux meſmes n'aquierent pas plus grande reputation pourtant. item que l'orgueilleux deuiant tout ridicule quād il veut ſe hauſſer, & rend les choſes amiables odieuſes.

XIII.

Comment
on peut re-
fuſer de fai-
re plaſir.

IL y a des choſes nuſantes à ceux qui les obtiennent, & les reſuſer au lieu de les donner, c'eſt ſoulager celui qui les demande. Ainſi donc il faudra pluſtoſt auoir eſgard au profit de ceux qui nous requierent de quelque plaſir qu'à leur volonté. Meſme nous deſirons ſouuent ce qui nous peut offenſer, & ne pouuons voir cōbien cela eſt pernicioeux, pour ce que

que la passion offusque le iugement. Mais quand la conuoi-
tise commence à se raileoir, que ceste ardeur de cerueau
bouillant, qui chasse tous conseils au loin, vient à se refroi-
dir, nous detestons les dommageables auteurs de dons
nuisibles. Comme nous refusons de l'eau fraiche aux mala-
des, vne dague aux affligez & desesperes, aux amoureux ce
que leur brullant appeti souhaitte: au cas semblable nous
continuerons à faire refus de bailler à ceux qui nous prient
affectueusement, humblement, & quelquesfois les larmes
aux yeux, les choses qui leur nuïroyent. Lors il conuient
prendre garde aux entrees & aux issues des biensfaits, & dō-
ner ce qui apporte plaisir. & lors qu'on reçoit, & apres qu'o-
l'a receu. Plusieurs disent, Je sçai que cela ne luy seruira de
rien, mais que voulez vous que j'y face? il m'importune, ie
ne me puis desfaire de ses mains. Qu'il s'en prenne à soy-
mesme, il ne se plaindra point de moy. Cela est faux: au
contraire il t'accusera, & à bon droit, estant reuenu à son
bon sens, & quand cest acces qui eschauffoit ainsi l'ame, sera
passé. Pourquoy aymeroit-il celuy qui l'a secouru pour le
ruiner & perdre? C'est vne cruelle douleur que se laisser
persuader vne chose qui destruit celuy qui la demandé. Tout
ainsi que sauuer de peril euidet quelques homes maugré
eux, est vn ceuvre excellent: a l'opposit c' est haine bladi-
fante & affable de donner choses nuisibles à ceux qui nous
en requierent. Faisons bien qui plaise tant plus l'on en vsera,
& qui ne puisse iamais tourner à mal. Je ne donnerai point
d'argent à vn que ie sçais estre en volonte d'en faire present
à vne putain, de peur d'estre trouué consentant ou compa-
gnon d'un vilain acte. S'il m'eit possible ie le destourneray,
sinon ie ne luy aiderai point à perseuerer en ce meschant
train. Si la cholere pousse vn autre à faire ce qu'il ne doit,
ou si l'ambition le precipite en danger, ie ne souffriray pas
qu'il s'offense soy mesme, ni ne feray chose dont il puisse dire
vn iour, Cestuy-la m'a ruiné, cuidant me faire plaisir.

xv.

SO VVENTESFOIS il n'y a point de difference entre les Il faut a-
dons des amys & les souhairs des ennemis. L'indulgence voir soi-
mal reiglee de nos amis, nous pousse & enlasse es perils, où gneusement
nos ennemis nous desirent. Mais quelle vilenie est-cela, qu'il e regard, à
n'y ait point de difference, (ce qu'on voit aduenir presque qui se com-
ordinairement) entre haine & bienfait? Ne donnons iamais menton fait
chose qui puisse redonder à nostre honte. Puis que le soue-
-

rain degre d'amitié est d'égaler l'ami à soy, il faut prouoir en vne fois à deux personnes, asçauoir à celle qui aime, & à celle qui est aimée. Je donneray à l'indigent, mais ce ne sera pas pour me ietter moy mesme en neccessité. Je tendray la main à celuy qui est à vn pas pres de sa ruine, non pas pour me ruiner moy mesme: sinon que ce fust pour garantir quelque grand personnage, ou pour vn affaire de tres-grande conséquence. Je ne donnerai chose qui me fist deshonneur si ie la demandois: ni ne priseray beaucoup ce qui vaut peu: ni ne souffrirai que ces choses grandes soyent prinſes & estimees commē si elles estoient de neant. Car comme ce luy perd toute grace qui conte ce qu'il a donné: semblablement, quiconque fait monstre de ses largesses, il en fait reproche au lieu de les rendre agreables. Chacun doit prendre garde à ses moyens, afin que nous ne facions pas plus ou moins que nous pouuons. Il faut considerer quelle est la personne à qui nous donnons: car il y a des choses si petites, qu'un homme d'honneur & d'autorité n'y doit jamais penser pour en faire present: & y en a d'autres qui ne respondent à la valeur de celuy à qui on les veut donner. Balance donc ces choses à part toy. Considere, si entre celles que tu donnes il y a rien de trop ou de trop peu pour celuy qui doit receuoir: item s'il en sera degousté, ou s'il les refusera.

xvi.

Premier
exemple
d'Alexandre.
donnant
plus, & au-
trement
qu'il ne fa-
loit.

ALEXANDRE, Prince estourdi & extremement ambitieux, fit present d'une ville à vn quidam, qui se mesurant à soy-mesme, refusa ce don pour ne s'exposer à enuie, disant que cela ne conuenoit point à sa condition. Mais Alexandre respondit, Je ne m'enquiers pass'il t'est seant de receuoir cela ou non, mais ce qu'il conuient que ie donne. Voila, ce semble, vn braue trait: mais c'est forttement parlé pour vn Roy. Car rien de soy n'est conuenable & bien seant à aucun. Il faut regarder que c'est, à qui, quand, pourquoy, où, & comment on donne: & sans cela c'est donner à la legere. Orgueilleux animal, s'il n'est pas seant à celui-la de prendre, il te sied mal de donner. Il y a proportion entre les personnes & les dignitez; & puis que tout se doit tousiours & partout rapporter au compas de la vertu, il y a auant de viceau trop qu'au trop peu. L'accorde qu'il te soit loisible, & que la prosperité t'ait fait si grand que tes presens soyent des villes, lesquelles laissant en repos tu te monstres plus magnanime que d'en faire tes largesses: encore cest homme-la

Plutarque
as Apoph-
thegmes.

homme là estoit insuffisant & trop petit, pour porter en son sein le bastiment & l'estat d'une Republique.

Vn Philosophe Cynique demanda à Antigonus vn talent qui sont six cens deniers. il respondit que ce n'estoit pas present de Cynique. L'autre ainsi escondit, Donne moy donc (dit-il) vn denier. Ce n'est pas, repliqua Antigonus, present de Roy. Voila vne impertinente & maellade destaitée. Il a trouue vn expedient pour ne rien donner: Regardant qu'un denier estoit trop peu à vn Roy, & vn talent trop à vn Cynique: en lieu qu'il pouuoit donner le denier comme à vn Cynique, & le talent, comme present de Roy. Soit que le Cynique ne merite pas de recevoir tant, il n'y a don si petit qui ne soit trouué honorable partant de la bienveillance d'un Roy. Si tu me demandes mon aduis de ce fait, j'approuue le trait d'Antigonus: car c'est vne chose insupportable en ce Philosophe faire profession du mespris des richesses, & demander si grand somme. Tu t'es déclaré ennemi de l'argent, tu discours & fais des liures de cela, tu as vestu la robbe de pauureté volontaire, ioue donc ton personnage, comme tu dois. Il n'y a point d'ordre que sous ombre de la pauureté, dont tu fais gloire, tu ailles amassant des deniers. Ainsi donc chacun doit auoir autant d'égard à sa personne, qu'à la personne de celui que l'on pretend ayder. Je veux me seruir icy de la similitude du ieu de la pelotte, mise en auant par Chrysippus. La pelotte tombe à terre, ou par la volonté de celui qui la iette, ou de celui qui la reçoit. C'est la maniere comme il appartient, quand elle tombe & est poussee conuenablement de la main de l'un en celle de l'autre. Or il faut qu'un bon ioueur la pousse plus fort à son compagnon qui est loin, qu'à celui qui est pres. Au cas semblable, si le bienfait n'est apropié & au donnant & au receuant, il ne partira pas des mains de l'un, ni ne tombera es mains de l'autre, comme il est requis. Si nous nous esbatons avec vn bon ioueur, nous poussons hardiment la pelotte: car en quelque part qu'elle tombe, vne main prompte & exercee la releuera & nous la renuoyera. Mais si nous iouons avec vn qui n'y entend gueres, nous ne frapions pas si fort, ni ne cacherons point nos coups, ains frons plus laschement, & luy renuoyons droit & doucement la pelotte en la main. Il conuient se gouverner de mesmes en matiere de bienfaits. Enseignons les vns, & soyons

contens de leur effort, hardiesse & bonne volonté.

Or souuent nous les faisons & aidons à deuenir ingrats: comme si nos biensfaits n'estoyent grands, sinon lors qu'on ne les peut recognoistre: ainsi que les ioueurs malins & rusez ont te but de tromper celuy contre qui ils iouent, au dommage du ieu mesme, que l'on est contraint de rompre quand les ioueurs sont en debat. Il s'en trouue de si depraveez, qu'ils aiment mieux perdre le plaisir qu'ils ont fait, que de donner occasion d'estimer qu'on leur en ait fait recognoissance: tant ils sont pleins d'orgueil & de reproche. Combien vaut il mieux & est plus humainement fait de donner ordre que ceux à qui l'on fait plaisir ayent leur tour, & pussent recognoistre le bienfait, prendre tout en bonne part, presser l'oreille à celuy qui remercie, aussi franchement que si on receuoit d'icelui autant de plaisir qu'on luy en a fait, se monstrier accointable, afin de donner moyen à celuy qui est obligé de s'acquiter de sa debte? Vn vsurier se rend infame s'il presse trop rudement ses creanciers: autant en auient il à celui qui s'estant monstré paresseux & difficile à recevoir plaisir delaye à le recognoistre. Il faut accepter vn bien fait, & ne le point exiger. Il n'y a rien à redire en celuy-là qui donne promptement, & ne redemande iamais. Qui donne aussi alaigrement que s'il receuoit, il est bien aisé d'en voir quelque sincere recognoissance, sans que toutesfois il tiene registre du bien qu'il a fait.

XVIII.

*Comment se
doient por-
ter ceux à
qui l'on fait
plaisir.*

Il y en a qui font & qui recoyuent plaisir superbement: ce qu'il ne faut pas oublier. Car nous entrons maintenant en vn autre discours, où il faut monstrier comment les hommes doiuent se comporter en receuant bien & plaisir les vns des autres. Tout deuoir qui regarde deux personnes, exige autant de l'vne que de l'autre. Quand tu auras considéré quel doit estre le pere, tu sçauras qu'il ne reste pas moins de besongne de ce costé là, que quand tu viendras à penser quel doit estre le fils. Le mari a quelque deuoir: la femme en a pas moins. Ces vocations là font autant qu'elles requierent, & demandent esgale reigle, qui est difficile, ce dit Hecaton: car tout ce qu'on appelle honneste, & tout ce qui en approche, est mal aisé, pource que non seulement il se doit faire, mais il se doit faire avec raison, par l'adresse de laquelle comme nostre guide, il nous faut acheuer nostre coursc. Par son conseil nous deuons effectuer choses pe-
tites

tites & grandes: donner selon qu'elle nous persuadera. Or en premier lieu elle ne fera pas d'auiſ que nous receuions de tous. De qui donc receurons nous plaisir? Pour te respondre en deux mots: de ceux ausquels il semblera que nous ayons donné. Car aussi faut-il chercher avec plus grand choix à qui deuoir, que à qui donner: pource que nulle incommodité ne s'en ensuyuant, comme toutesfois il aduient, c'est vne grand' peine d'estre obligé à quelqu'un que tu desdaignes. Au contraire, c'est vn grand bien d'auoir receu plaisir de quelqu'un que tu peux aimer, mesmes, apres qu'il t'aura outragé. Mais c'est vne misere extreme à vn homme modeste & entier, s'il est contraint d'aimer quelqu'un qui luy desplait. Il faut que ie t'ameytoye ici, que ie ne parle point des sages, qui font ce qu'il leur faut, qui ont leur cœur en leurs mains, se donnent telle loy qu'il leur plait, & l'obseruent l'ayans establie: mais ie suis en propos des hommes imparfaits, qui desirēt suyre vn honneste train de vie, les affections desquelles ne se rangent si non à force. Il faut donc choisir celuy de qui ie receuray plaisir: & le faut chercher en plus grande diligence qu'un presteur d'argent, auquel ie dois rendre autant qu'il m'a presté, quoy fait ie suis franc & quitte. Mais il faut bien vn autre payement à l'autre: & encorés apres cela, il me demeure obligé, & moy à luy. Car en luy rendant ie dois recommencer à lui deuoir, & l'amitié m'admoneste de ne recevoir d'un homme indigne. Le droit des biensfaits, duquel procede l'amitié, est vne chose tres-saincte. Il ne m'est pas tousiours loisible (dit-il) de dire, Je ne veux point: il faut quelquesfois recevoir vn bienfait maugré soy. Vn tyran cruel & furieux te fait vn present, & se tiendra pour outragé si tu le refuses, & dis, Je ne le prendray point. Considere vn brigand & coursaire en la place d'un Roy, qui auroit mesme cœur & desir que ces gens-là. Que feray-ie? Vn tel ne merite pas que ie lui demeure obligé. Quand ie di que tu dois choisir à qui deuoir, i'excepte la violence & la crainte d'un plus grand, lesquelles venans en place, ce choix n'a plus de lieu. S'il est en ta puissance & liberté de dire oui ou non, considere alors en toy mesme ce que tu as à faire. Si la necessité te priue de ceste liberté, lors tu ne reçois rien, mais tu obeis. En tel cas personne n'est obligé de recognoistre ce qui luy a esté loisible de refuser. Desires tu sçauoir

si ie veux, fay que ie puisse ne vouloir point. Toutesfois il t'a donné la vie. N'importe que c'est qui est donné, s'il n'est donc & receu de reciproque, bievueillâce. Si tu m'as sauué, tu n'es pas pour tât mo sauueur. Quelquesfois de la poison a serui de remede, on ne la met pas pour tât au rag des remedes. Il y a des choses qui profitent, & ne nous obligent point.

XIX.

Vn bienfait ne merite ce nom, s'il n'est precedé de bonne volonté, comme l'exemple allegué demontre.

Vn brigand mi-partit d'un coup d'espee certaine tumeur & apostume à vn quidam qu'il vouloit tuer. Celui-là ne dit pas grand-merci au brigand, de ce qu'au lieu de le tuer il l'auoit guéri d'un mal que les medecins n'auoyent osé toucher. Tu vois qu'il n'y a pas grand' difficulté en ce fait. Il ne semble pas que le brigand ait fait plaisir à l'autre, n'ayant apporté qu'un tresmeschant courage. C'est à l'accident qu'il faut attribuer le bienfait: il n'y a qu'outrage du costé de l'homme. Nous auons veu en l'amphitheatre vn lion, qui ayant reconu vn des combatans, lequel autresfois auoit esté son gouuerneur, le defendit de la violence des autres bestes. Le secours de ce lion ne merite-il d'oc point le nō de bienfait? nullement: car il n'a pas eu volonté de ce faire, ni ne l'a fait à telle intention. Mets le brigand au rang du lion. Tous deux ont sauué la vie: mais cela ne s'appelle pas bienfait, ni au regard de l'un, ni au regard de l'autre: pource que ce n'est point receuoir plaisir quand il se fait par cōtrainte: ce n'est point deuoir vn bienfait, quand tu n'en as point la volonté. Il faut premièrement que tu me donnes ma liberté, puis apres fai moy plaisir.

XX.

S'il faut recevoir la vie d'un meschant: & quelle fau-te Brutus a commise en cest endroit.

L'on a accoustumé de disputer si Marcus Brutus a deu receuoir la vie de Iulius Cæsar lequel il iugeoit digne de mort. Nous traiterons en autre endroit de l'expediēt qu'il a subiū pour le tuer. Ayāt esté vn grād personage en d'autres affaires, il me semble s'estre lourdement equiuoqué en cestuici, & ne s'estre pas conduit selon la doctrine des Stoiciens, en ce qu'il a redouté le nom de Roy, veu que l'estat d'une Republique sous vn bō Roy est treslouable: ou en ce qu'il a esperé retour de liberté en vne ville où il y auoit tant à gagner & pour celui qui commandoit, & pour ceux qui seruoient: ou ce qu'il a esté estimé que Rome pourroit recouurer sa premiere beau. é. ayant perdu sa simplicité ancienne, & que l'egalité du droit civil y reuiendroīt, & que les loix seroyent remises en vigueur en cestē Republique, où il auoit veu tāt de milliers d'hommes cōbatā pour sauoir à qui ils ser-

ils seruiroyét, & nō pas pour la liberté. Mais ne se souuenoit il plus du cours des affaires du monde & de sa ville mesme, pour croire qu'après auoir despesché Cesar, il ne s'en trouueroit plus d'autre de mesme volonté, veu mesmes qu'après rāt de Rois tuez & foudroyez, Tarquin n'auoit pas laissé de se môstrer? Or il a deu receuoir la vie, & n'a esté tenu pour tant de reconnoistre pour pere celui qui estoit entré par tyrannie en ce droit de bienfaisance. Celui qui n'a point tuez, n'a point sauué ni fait plaisir, ains il a seulement emancipé & mis en liberté.

Mais il y a bien plus à disputer sur ceci, Que doit faire vn prisonnier, qu'un bougre & vilain infame promettre deliurer & payer sa rançon? Souffriray-je qu'un vilain m'affranchisse? Puis après, quelle reconnoissance lui en feray-je? Me faudra il viure avec vne telle ordure? Nō. Viuray-je avec celui qui m'a racheté? Le dirai mon ains là dessus. Si vn tel me baille de l'argent pour payer ma rançon, ie le prendray comme vn prest, non point comme vn bienfait. Ie lui rendrai son argent, & s'il est en danger, & i'ay moyen de l'en garantir, ie le feray, mais ie n'entrerai point avec lui en amitié, laquelle conioint les personnes à leurs semblables: ni ne lui donneray le nom de bienfaiteur, ains de presteur à qui i'ay deliberé rendre ce que i'ay receu. S'il se trouue quelque vn qui merite que j'accepte son bienfait, mais cela lui doit porter dommage, ie ne l'accepterai point, attendu qu'en me voulant secourir il s'incommode & se met en danger: cōme s'il veut plaider pour moy qui suis accusé de quelque crime, & qu'en soustenant ainsi ma cause, il acquiere la malvueillance du Prince. Ie luy serois ennemy si lors qu'il veut se hazarder pour moi, ie ne pourroy au plus aisé, qui est de me mettre tout seul en danger. Hecaton allegue vn exemple inepte & friuole d'Arcefilaus, lequel ne voulut pas receuoir l'argent qui lui estoit présenté par vn fils de famille, craignant offenser le pere, homme raquin & auare. Qu'y a-il de louable en ce fait? est-ce qu'il n'a point voulu receuoir vn larcin? ou qu'il a mieux aimé ne prendre point que de rendre? Quelle moderation y a-il à ne prédre point le bien d'autrui? S'il faut mettre en auant vn braue exemple, souuenons nous de Græcinus Iulius, homme de marque, mis à mort par le commandement de Claudius Cesar, seulement pour ce qu'il estoit plus entier qu'il n'appartient

xxi.

Ascauoir si vn prisonnier doit accepter le bienfait d'un homme infame: ou s'il est permis receuoir plaisir qui incommode le prochain.

Exemple notable à ce propos.

sous la domination d'un tyran. Iceluy s'estant chargé de la recepte des deniers, que ses amis lui mettoient en main pour fournir aux frais de certains ieuX, ne voulut point toucher à vne grosse somme enuoyee par Fabius Persicus. Estât repris par quelques vns, qui ne tenoyent pas autrement cote de Persicus, de ce qu'il auoit refusé cest arget: Receurois - ie (dit-il) vn biéfait de celui lequel ie voudrois rabrouer s'il s'ingeroit estât à table, de me tordre le verre & boire à moy? Et comme Rebilus, qui auoit esté Consul, mais homme infame comme l'autre, eust enuoyé vne plus grande somme d'argent, & pressast Grecinus de la faire recevoir: Excuse moy, ie te prie, dit-il: ie n'ay rien pris de Persicus.

XXII.

*Il faut mō-
strer ioyeux
visage au
bienfaiteur.*

QUAND nous estimerons qu'il faut recevoir, prenons d'un visage ioyeux, & tesmoignons ainsi nostre contentement: que le donneur le sache afin de cueillir sur le chāp quelque fruit de son biéfait. Il y a iuste occasion de s'esjouir, quand on void son ami ioyeux: & encores plus, quand on lui donne moyen de l'estre. Montrons avec vne cōtenance alaigre & gaye, que le biéfait receu n'est agreable: & le démontrons non seulement en presence du biéfaiteur, mais aussi en tous lieux. Qui reçoit gayement le bié qu'on lui fait, il a payé la premiere année la pension & rente qu'il en doit. A V C VNS ne veulent rien recevoir qu'en cachettes, & fuyent le tesmoign du bien qu'on leur a fait: en quoy l'on peut dire qu'ils n'ont pas vne droite affectio. Tout ainsi que le donneur doit faire conoistre son bienfait autant qu'il conoit que cela sera agreable au receuant: il faut aussi que le receuant appelle quelque autre pour voir cela. Ne pré pas ce que tu as hōre de deuoir. Les autres disent grand merci à la desrobee, en vn coin, & à l'oreille. Ce n'est pas estre modeste, c'est vne sorte de reniement de debte. Celui est ingrat qui remercie sans tesmoins. Il y en a d'autres qui ne veulent point bailler de respondans, ni que les courratiers y entretiennent, ni passer obligé, ni faire cedula. Aurāt en font ceux qui taschent que le bien qu'on leur a fait ne soit conu de personne. Ils craignent de le monstrer, & aimēt mieux qu'on pēse qu'ils se sōt auācez par leur adresse, plutôt que par le moyē d'autrui. On ne les voit presque point se présenter pour faire seruice à ceux, ausquels ils doiuent la vie ou leur auācēmēt: & pour n'estre estiméz vassaux & attenus à leurs biéfaiteurs, il se souillent du vice d'ingratitude.

XXIII.

*S'il ne faut
rien rec-
voir qu'en
cachettes
& sans tes-
moins.*

QUELQUES autres parlēt en tresmauuaise part de ceux

XXIIII.

à qui

à qui ils sont grandement obligez. Il y a moins de mal d'offenser certaines personnes que de leur estre ingrat. Ceux-là sont comme les gens qui ne doiuent rien : ils n'endurent de personne. Or il n'y a chose dont l'on doie estre plus fougneux que de retenir ficee en l'esprit la souuenance des biens qu'on nous a faits : & la faut rafraischir de fois à autre, d'autant qu'il est impossible de bien recognoistre vn bienfait, si l'on ne s'en souuient plus d'une fois. Aussi ne doit-on pas le recevoir delicatement, ni avec vne chere morne & trop abatue : car qui est nonchalant à recevoir, & lors que tout plaisir est agreable de prime face, que fera-il quand ce premier contentemēt qu'il en a deu auoir sera refroidi? Vn autre aura receu cōme par despit, & iusques à dire, le n'e ay pas autrement faute, mais puis que vous m'en pressez, dispōsez de moy ainsi que bō vous semble. Quelque autre se mōstrera si lourd, que le biēfaiteur sera en doute, si vn tel a senti qu'on lui ait fait plaisir. L'autre à peine aura desserré les leures, se mōstrāt de plus mauuaise grace que s'il n'eust dit pas vn seul mot. Selon la grandeur de la chose il faut parler hardimēt, & adioster ces mots ou semblables : Vous auez obligé enuers vous plus de gēs que vous ne pēsez. Car chacū est bien aise de voir que le bien qu'il fait paruiene à plusieurs. Vous ne sauriez croire combien vous auez fait pour moy : mais sachez que vostre bienfait mōte plus que ne l'estimez. Qui se charge ainsi, se descharge d'ingratitude tout à l'heure, mesme. Adioste, Jamais ie ne pourray assez recognoistre ce biēfait. Mais ie ne cesseray de cōfesser en toutes cōpagnies qu'il m'est impossible de vous rēdre la pareille.

FVRNIVS ne trouua iamais meil leur moyen d'auoir la bonne grace de Cēsar Auguste, & son amitiē pour obtenir d'autres biēs, que quād il lui dit, apres auoir impettré pardon pour son pere, lequel auoit suiui le parti d'Antonius : Sire, vous m'auez fait vn tort : vous ferez que ie viuray & mourray sans auoir moyen de reconoistre vostre bienfait. Vn cōr sçauoit il mieux reconoistre le biē receu, qu'e sentāt qu'il ne le sçauoit iamais assez priser, & qu'il n'est possible d'esperer d'e faire iamais reconoissance? Par tels & semblables propos tirons en veuē la volōtē, tellement qu'au lieu de demeurer close & cachee elle luisse. Et si la langue ne se remue, que la bonne affectiō, emprainte au visage, mōstre cōmēt nous sōmes touchez. Celui qui doit reconoistre vn biē-

Contre ceux qui oublient ou denigrent leurs bienfaiteurs : & quel moyen il faut suivre au contraire.

x x v.

Exemple de reconoissance notable en Furnius à l'endroit d'Auguste.

fait, ne l'a pas si tost receu qu'il pense à le rendre. Le Philo-
sophe Chrysippus dit, qu'un tel est cōme disposé à la cour-
se & enclos en la barriere où il doit attendre qu'on lui face
signe de courir. Il a besoin de doubler le pas de grande vi-
tesse, afin d'atteindre celui qui court deuant.

XXVI.
*Quelles
sont les
principales
sources de
l'ingratitude.
Effets de
l'amour de
nous mes-
mes, & de
l'orgueil.*

Il faut voir maintenant, quelle est la principale chose
qui rend les hommes ingrats. C'est vn trop grand amour de
soy mesme & vn vice entré en la nature mortelle, d'auoir soy
& ses commoditez en admiration: ou c'est auarice, ou enuie.
Commençons par la premiere. Il n'y a personne qui n'ait
fort bonne opinion de soy. De là vient que chacun pense a-
uoir mérité la propriété & possesiō de toutes choses, telle-
mēt qu'il préd ce qui luy viē, cōme si c'estoit quelque par-
tie de payement d'une debte, & pense qu'on ne le pourra ia-
mais priser autant qu'il vaut. Vn tel m'a donné cela: mais
trop tard, & apres tant & tant de peines. Combien d'autres
meilleures commoditez & en plus grand nombre pouuois-
ie rencontrer, si i'eusse serui cestui-ci ou cestui-là, ou moi
mesme? Iē n'attendois pas si maigre recompense. On m'a
mis au rang des valets, il a estimé m'honorer d'un rien: il
m'eust esté meilleur d'estre laissé du tout en arriere.

XXVII.
*Exemple
d'ingratitude
de auare
en Lentu-
lus, vray
pourrait
d'une infi-
nité de
grands &
de petits tāt
anciens
que moder-
nes.*

CNEVS Lentulus, Augure, iouēt notable des richesses, a-
uant que ses afranchis l'eussent apauuri (lequel s'est veu en
main iusques à la somme de dix millions d'escus, & l'ay pro-
prement dit qu'il les a veus, car il n'en a eu autre vsage, si
non de la veuē) estoit aussi pauvre d'entendement que de
volonté & courage. Il estoit extrememēt auaricieux: & tou-
tesfois on eust encores plus-tost tiré quelques deniers de sa
bourse qu'un mot de sa bouche, tant il estoit enfant & desti-
tué de propos. Cest hōme estoit obligé de tout son auance-
ment à l'Empereur Auguste: car auant cela c'estoit vn pau-
vre gentilhomme: mais il deuint le plus grand de Rome en
argent contant & en crédit. Néantmoins il se plaignoit ordi-
nairement d'Auguste qui l'auoit destourné de ses estudes:
que ce n'estoit riē de tāt d'escus qu'on lui auoit ainsi entaf-
sez, au prix de ce qu'il auoit perdu, ayāt quitté la profession
d'eloquence. Au cōtraire, Auguste lui auoit procuré ce biē
entre autres de le tirer d'un exercice où il se rōpoit la teste
sans profit, & où il seruoit de fable & de risée à chacun. Mais
quoy? l'auarice ne permet iamais à l'esc̄laue d'estre autre
qu'ingrat. Vn mefehāt desir ne se cōtēte iamais de ce qu'on
lui

lui dōne. Tāt plus nous auōs, plus nous voulōs auoir: & l'a-
 uarice est beaucoup plus eschaufee, quād elle se void assise
 sur vn haut tas de richesses, cōme la chaleur d'vn feu, en quel-
 que grand embrasement, est infiniment plus aspre, que cel-
 le d'vn petit feu de mesnage. L'ambition laisse aussi peu en
 repos l'homme cōsé d'hōneurs & d'estats, que quand elle
 emplissoit son cœur d'impudens desirs d'y paruenir. Person-
 ne ne dit grand merci, s'il a esté esleu Tribun, ains se plaint
 qu'ō ne l'a fait Preteur. Encores la Preture desplait, il faut
 estre Cōsul. Mais il ne suffira pas d'auoir esté vne fois en Cō-
 sulat: l'ābitiō s'eslargit plus auāt & iāmais ne cōtemple sa
 felicitē: d'autant qu'elle ne regarde pas d'oū elle est yēue,
 ains fiche les yeux biē loin deuāt soy. Il y a vn autre mal pl^{us}
 violent & importun que tous ceux-la: c'est l'enuie, qui nous
 bourrelle, en faisant ainsī ces cōparaisons, Tel m'a baillē ce-
 la, mais il en a donnē d'auātage à vn autre, & mieux à point.
 Ce vice plaide contre toutes personnes, il ne fauorise qu'à
 soy mesme, & avec cela mesprise chacun.

C'EST bien se porter plus simplement & plus honneste-
 ment, quand l'on amplifie le bienfait, & que l'on a ce tes-
 moignage que personne ne loue tāt le bienfaiteur que fait
 celui qui en a receu du bien. Je deuois recevoir d'auantage:
 mais il ne lui estoit pas aise de s'estēdre plus auant. Il faisoit
 que plusieurs autres eussent part à sa liberalité. Voila par
 où il faut commencer. Prenons les choses en bonne part, &
 gaignōs par modeste reconnoissāce le cœur de celui qui nous
 fait plaisir. Il n'a pas fait beaucoup, diras-tu: mais il fera sou-
 uent. Il a preferē vn tel à moy: mais il m'a preferē
 à plusieurs. Celui à qui l'ay esté postposé n'est pas
 si vertueux ni officieux que moy: mais il a quelque
 grace speciale qui l'a recommondē. Mes murmures
 ne me rendront pas digne de recevoir d'auantage, ains in-
 digne de posseder ce que l'on m'a donnē. Je voy des meschās
 qui sont plus auācez que moy. Et biē, que s'ensuit-il? L'incō-
 stāce des choses humaines embrouille ainsī le mōde. Nous
 nous plaignōns ordinairement que les meschāns sont heu-
 reux. Souuentefois la gresle gastera les bleds de quelques
 gens de bien, & sera passēe par dessus les terres de tel & tel
 homme de mauuaise vie, & n'y aura point touchē. Cōme en
 tous accidens chascun s'accommode à sa condition, le
 mesme se doit pratiquer es amitez. Il n'y a bienfait
 si entier

Detestation
 de l'auari-
 ce, de l'am-
 bition & de
 l'enuie.

xviii.
 L'homme
 bien apris
 ne se doit
 pas plain-
 dre de ce
 qu'il a re-
 ceu, moins
 encores
 murmurer
 contre son
 bienfai-
 teur.

fi entier, que la malignité ne puisse de schirer avec le bec & les ongles. Rien n'est si petit qu'un homme de bien ne le puisse amplifier. Il y aura toujours des occasions de se plaindre, si l'on prend les biensfaits par un mauvais bout.

XXIX.

De l'ingratitude des hommes envers Dieu & ses bienfaits.

CONSIDERE combien les hommes jugent en-male-part des biens que Dieu leur fait: voire mesmes les Philosophes. Car ils se plaignent de ce que nous n'esgalons pas en masse de corps les elephans, que nous ne courons si viste que les cerfs, ne volons comme les oiseaux, n'auons telle force que les taureaux: que les bestes brutes ont la peau plus espaisse que nous, les dains l'ont plus propre, les ours plus serree, les bievres plus delicate: que les chiens ont le flair beaucoup plus aigu que nous, que les aigles voyét plus clair sans comparaiſon, que les corbeaux viuent beaucoup plus long temps, que plusieurs animaux sont merueilleusement adroits à prognostiquer l'auenir. Or cōbien que nature ne porte que certaines choses, cōme l'agilité & la force des corps se rencontrent ensemble, ceux-ci estiment que tort ait esté fait à l'homme en ce qu'il n'a esté composé de pieces diuerses & differentes: puis ils accusent de nonchalāce les dieux, pource que l'homme n'a point receu vne santé asseuree, ni vne vie exempte de l'assaut & violence des vices, ni conoissance de l'auenir. A peine se peuuent-ils retenir de mōter en telle impudeuce, que de hayr Nature, & trouuēt estrange que nous sommes au dessous des dieux, que nous ne sommes pas esleuez à leurs costez & esgaux à eux. Mais il vaut bien mieux s'entrer en la contemplatiō de tant & si excellens biensfaits, & leur rendre grāces de ce qu'ils ont voulu nous establir leurs lieutenans, & nous bailler le gouuernemēt de ce domicile tant beau & de tant de biēs qui y sont. Se trouuer: a-il homme qui ose comparer à nous les animaux qui sont en nostre puissance? Ce que nous n'auōs point, n'a peu nous estre donē. Et pourtāt, toy qui prēds ainsi de brais le partage de l'homme, considere l'excellente valeur des grāds biens que nostre Createur nous a eslargis, combien d'animaux plus robultes que nous sans comparaiſon nous auons rangez sous le ioug, cōbien d'autres qui volent, & qui en toute sorte nous surpassent, quant à la vistesse & agilitē de corps, nous ne laissons pas d'atteindre & d'arrester: brief qu'il n'y a chose mortelle qui ne soit comme en nostre main, & sous le pouuoir de nos coups.

Nous

Nous auons receu tât de vertus, tant de sciéces & tât d'inuertiō, brief l'esprit qui en vn momēt penetre par tout où bō lui semble, court pl⁹ viste que le Sōleil & les autres flā-beaux du ciel, preuenant en soy les course s qu'ils feront d'ici à plusieurs cétaines d'annees. Puis pres iette l'œil sur tât de fruits de toutes sortes, sur tant debiés, sur tât de choses entassées les vnes sur les autres. Tu peux les remuer, & marcher tout à l'entour : & puis qu'en tout cela tu ne trouueras chose que tu voulusses estre, plustost qu'homme, trie de toutes ceci & cela que tu voudrois qu'on te donnast, ayāt ainsi bien pesé la bien vueillance de Nature, tu seras contraint confesser que tu es son mignon, & qu'elle te cherit vniquement. Il en va ainsi, les Dieux immortels nous ont aimez & nous aiment infiniment : & ne pouuans nous honorer d'auantage, nous ont assis en vn de gré proche au dessous d'eux. Nous auons receu de grands biens : & n'en deuions point recevoir de plus grands.

L'AY pense, ami Liberalis, qu'il estoit besoin de faire ce discours, & qu'il faloit parler des grāds biensfaits, puis que nous estions sur le propos de petis, & d'autāt aussi que c'est de là principalemēt que descoule l'orgueilleuse ingratitude. Car à qui respondra gracieusement, & comment estime-ra vn bienfait grand ou restituable, l'homme qui mesprise les benefices de Dieu? S'il ne confesse tenir la vie des dieux ausquels il la demāde tous les iours, auouëra-il que son prochain l'ait preserué & tiré de la mort? Quiconque donc condamne l'ingratitude, il plaide en faueur des hommes & des dieux, ausquels nous pouuons rendre graces qui leur sont agreables, encores qu'ils n'ayent faite de chose quelconque, & soyent exempts de toute passion. Il ne faut point pour couvrir vne ame ingrate tirer excuse de son infirmité ou de sa pauueté, en disant, que ferai-je, & comment? quand aurai-je fait s'il faut rendre graces aux Seigneurs souverains de toutes choses? Cela est aisé: si tu es auare, il ne faut rien despendre: si tu es paresseux, le travail n'y est point requis. Ce sera si tu veux au mesme instant que tu as receu le bienfait, autant enuers les hommes qu'enuers les dieux: car quiconque reçoit alaigrement vn bienfait, il en rend graces & le reconoit ioyeusement.

Ce paradoxe des Stoïques, que celui qui a receu vn plaisir de bon courage, rend dès lors la pareille, n'est estrange ni

xxx.

*Del'ingra-
titude en
uers Dieu
decoule
l'ingrati-
tude enuers
les hommes*

xxxix.

Il mai n'est

*ce parado-
xe, que c'est
reconnoistre
vn bienfait,
quand on
le reçoit de
bonne vo-
lonté.*

incroyable, à mon aduis. Car estant ainsi que nous rapor-
tons toutes choses à l'esprit, chacun a fait autant qu'il a
voulu. Et puis que pitié, foy, iustice, brief toute vertu est
parfaite en dedans foy, encores qu'elle n'ait eu moyen d'e-
stendre la main, vn homme peut estre reconnoissant
enuers vn autre, de volonte seulement, encores qu'aucun
autre effect ne s'en ensuyue. Toutes les fois que quelqu'un
obtient ce à quoy il pretend, il recueille le fruit de son œu-
re. A quoy pretend celui qui donne? profiter à celui qui
reçoit & prendre plaisir à cela. C'est encores d'auantage, s'il
a effectué ce qu'il a voulu, & si son cœur est parueniu iusques
au mien, & l'a fait participant de ioye mutuelle. Il a ce qu'il
demandoit: car il n'a pas pretendu que ie lui donnasse quel
que autre chose en recompense, autrement ce ne seroit
plus vn bienfait, ains vn trafic. Qui est arriué au port où
il tendoit, il a fait bon voyage. La main a fait deuoir de bien
tirer, qui a frappé ce à quoy l'œil visoit. Celui qui donne veut
qu'on recoiue avec remerciement. Il a ce qu'il desire, si son
bienfait est bien receu. Mais il en esperoit quelque auā-
tage. Ce n'estoit donc pas vn bienfait, qui a cela de propre,
asçauoir de ne penser aucunement à en tirer recompense.

Si i'ay receu ce qui m'a esté donné de mesme affection
qu'on le m'a donné, ie l'ay rendu: autrement c'est rendre
tresmauuaise la condition d'une tresbonne chose. Pour n'e-
stre trouué ingrat on me renuoye aux biens & commoditez
temporelles. Si ie n'en ai point pour satisfaire à mon bien-
faiteur, ma volonte suffit à la siene. Quoy donc? doi-je pas
m'efforcer, autant que possible sera, de rendre, & de chercher
les oportunittez des temps & des affaires pour remplir les
mains de celui de qui i'ay receu quelque chose? Mais vn bien
fait est mal logé si l'on ne peut estre estimé homme reco-
noissant, qu'en secouant les mains dedans celles d'un bien-
faiteur.

XXXII.
*Responce à
l'obiestion
de similitu-
de proposee
contre le pa-
radoxe pre-
cedent.*

Qui a receu, encores que ce soit d'un cœur tresbenin, il
n'a point toutefois (diras tu) fait entierement ce que porte
son deuoir. Reste le point, de redre. Côme au ieu c'est quel-
que chose de sçauoir proprement & proprement recevoir la
pelotte, mais vn tel ne sera pas appelé bon ioueur, s'il ne
renuoye la pelotte de mesme façon qu'il l'a receue. Cest
exemple ne conuient pas. Pourquoy? d'autant que la lou-
ange de ce faict consiste au mouuement & en la souplesse

du

du corps, & non de l'esprit. Ainsi donc, cela dequoy l'on iuge par les yeux doit estre desployé entierement. Mais encorés n'appelleray ie pas mauuais ioueur, celui à qui il n'a pas tenu de renuoyer la pelotte qu'il auoit receuë, comme il appartenoit. On repliquera, combien que rien ne defaillie à l'adresse du ioueur en ce qu'il a fait vne partie du ieu, toutesfois puis qu'il peut faire ce qui reste à acheuer, le ieu est imparfait, veu qu'il n'est accompli sinon en receuant & renuoyant la pelotte. Je ne veux pas entrer en plus longue refutation: estimons qu'il soit ainsi, qu'il y ait quelque defect au ieu, non pas au ioueur. De mesmes au faict dont est question, quelque chose defect à la chose donnée, à qui vne autre partie est deuë, non pas à l'esprit. Qui a trouué vn cœur pareil au sien, entant qu'en lui est il a fait ce qu'il a voulu.

IL m'a fait plaisir, ie l'ay accepté selon son intention. Maintenant il a ce qu'il demande: ie le remercie, qui est la chose qu'il requiert de moy. Apres cela, qu'il se sèrue de moy, & tire quelque commodité d'un homme qui lui porte bonne affection. Cela n'est point vn reste de deuoir imparfait, ains vn accroist de ce qui est parfait. Phidias fait vne statue. Autre est le fruit de l'art, autre le fruit de l'artifice. Le fruit de l'art est que Phidias a fait ce qu'il a voulu: & le fruit de l'artifice, est qu'il tire honneur & profit de son ouvrage. Il l'a paracheué, encorés qu'il ne l'ait pas vendu. Il recueille trois fruits de sa besongne: le premier est de la conscience, lequel il a cueilli si tost que la besongne a esté acheuee. Le deuxiesme, de la renommee: & le troisieme, du profit que lui apporterra le don, ou la vente, ou autre trafic de sa besongne. Disons aussi q le premier fruit d'un bienfait c'est la conscience, recueilli par celui qui a porté son bienfait ou bon lui a semblé. Le second fruit, c'est la reputation. Et le troisieme consiste en ce que les personnes peuuent reciproquement faire l'une enuers l'autre. Par ainsi quand vn bienfait est benignemēt receu, celui qui l'a donné a desia receu la recognoissance, non pas la recompense equiualeute en mesme prix à ses dons. Je dois donc ce qui est lors du bienfait: mais quant au bienfait mesme, ie l'ay payé en le receuant comme il appartenoit.

Q V O Y donc? celui qui n'a rien fait a-il rendu la pareille du plaisir receu? Il a beaucoup fait, il a rendu la pareille de bonne volonté, & selon que les loix de l'amitie le requie-

xxxiii.

Confirmation
de la
response pre
cedente.

xxxiiii.

Explication
des propos
precedens.

*pour main-
tenir de plus
en plus son
paradoxe.*

rent. En apres vn bienfait se paye autrement qu'une debte: Il ne faut pas que tu attendes que ie te monstre qui tance, c'est vn affaire qui se desmesle entr les cœurs. Ce que ie di ne semblera point estrange, quoy que repugnant de prime face à ton opinion, si tu t'accordes à moy, & te souuiens qu'il y a plus de choses que de mots, Il y a infinies choses que nous ne pouuons designer par noms qui leur soyent propres, ains par noms estranges & empruntez: comme nous disons, le pied d'un homme, d'un liest, d'un vers, & c. vn chien terrestre, marin & celeste. Pource que nous ne pouuons pas assigner à chaque chose son nom particulier, au besoin nous empruntons d'ailleurs. Force ou vaillance est vne vertu mesprisant les iustes dangers, ou cest vne science de repousser, de soutenir, de prouoquer les dangers. Toutesfois nous appellons vaillant homme vn gladiateur, & aussi vn meschant esclau qui par temerité se fera tuer. L'espargne est vne science d'euer les despences superflues, ou vne adresse d'vser moderement de ses biens: neantmoins nous disons d'un raquin & chiche que c'est vn homme de petit cœur & trop reserré, y ayant infiniment à dire entre la moderation & la chicheté. Ces choses sont de fort differente nature: mais la pauureté du langage a fait que nous appelions l'un & l'autre homme d'espargne: item que ces deux sont appelez vaillans, dont l'un mesprise avec raison les diuers accidents de ceste vie, & l'autre se iette inconside-
rement au milieu des dangers. Ainsi aussi on appelle benefice ou bienfait, & l'action diceluy, & la chose qui est donnee par ceste action, soit vne somme d'argent, vne maison, vne robe, & c. Voila vn mesme nom à ces deux choses, qui ont vne signification & puissance toute differente.

xxxv.

*Conclusion
de la dispute
sur le pa-
radoxe par
luy mis en
auant au
31. chapitre*

ESCOVTE donc. Tu vois maintenât, que ie ne di rié qui soit contraire à ton opinion. Graces ont este rendues au bienfait parachué par l'action, si nous le receuons benigne-
ment. Quant à l'autre qui est contenu en la chose, nous ne l'auons pas rendu encores, & le voulons rendre. Nous auôs satisfait au bon vouloir de nostre ami par vn autre bon vouloir: pour le regard de la chose nous lui deuons vne autre chose. Et pourtant encores que nous disions celui-là auoir reconu le bienfait, qui l'a receu alaigrement, nous requerrons toutesfois qu'il rende la pareille par effect. Vne partie de ce que nous disons ne s'accorde pas avec

avec la coustume: puis apres il s'y reioint par vn autre expedient. Nous disons que le sage ne peut estre outragé: & cependant on condamnera à l'amende celui qui luy aura donné vn coup de poin. Le fol n'a rien à soy, ce disons nous: toutesfois celui fera chatié cōme larron qui aura desrobé quelque chose à vn fol. Tous les hommes du monde ont la teste mal faite: & neantmoins nous ne les guerissons pas tous avec de l'elébore. Nous baillons aux insensez destuteurs & lieux de garde. Ainsi disons-nous que celui a reconnu vn bienfait qui l'a receu de franc courage: cependant s'il nous doit de l'argent, nous gardons sa promesse, pour la lui rendre quand il nous remerciera en restituant les deniers qu'on lui a prestez. Cela est vne souuenance, & non pas vn reniement du plaisir receu. Craignons de nous sur charger & de defaillir entierement sous vn trop pesant fardeau. Quelqu'un m'a donné ceci & cela, il a maintenu mon honneur, il m'a tiré de misere, tellement que ie respire, & vis en liberté: comment pourray-ie reconoitre cela? Ce sera au iour que ie lui descouriray mon cœur: En mesme temps il m'a montré le sien. Tu ne scaurois encourir danger ni accident, tant terrible soit-il, qui te puisse rendre ingrat. Je ne te proposeray point de difficultez: ne perds point courage, que le travail & la longue seruitude ne t'abbatte pas. Je ne te veux remettre à vne autre fois: que cela se face de ce que tu as en main. Tu ne reconoitras jamais vn biéfait, si ce n'est à l'instant meme que tu le reçois. Que feras-tu donc? faut-il prendre les armes? Peut-estre se faut-il embarquer pour vne longue & perilleuse nauigation? A l'apanture te mettras-tu à la voile, quand les vents te menaceront.

Veux-tu rendre vn bienfait? Reçoy-le
gratieulement, tu as rendu la pareil-

le: non pas que tu doyes
penser estre quitte, mais
afin que ta dette ne
t'estonne point.





LE TROISIEME LIVRE

DES BIENSAITS.

SOMMAIRE.



CONTINANT à traiter de l'ingratitude en ce troisieme livre, il parle en premier lieu des diuerses sortes d'ingrats, & descouure les empeschemens qu'ils se donnent à eux-mesmes à quoy il adionste vn beau discours de la punition des ingrats, & d'où vient que les peuples n'en ont point fait de loy. Sur ce il propose diuerses difficultez, & obiections, puis monstre comment l'ingrat ne peut eschapper le supplice qu'il a merité. Secondement, il vient à disputer si le serf ou esclaupe peut bien faire à son maistre, & declare comment cela doit estre entendu. puis ayant enrichi son propos de plusieurs beaux exemples, conclut en faueur des esclaupe. Pour le dernier point il entre incontinent en vne autre question, à sçauoir si les enfans peuvent faire plus de bien à leurs peres & à leurs meres qu'ils n'en ont receu d'eux. Il en donne la solution au profit des enfans, & fortifie son raisson par plusieurs notables histoires.

LE III. LIVRE



CHAP. I.
Le monde est plein de gens ingrats, qui font de diuerses sortes, selon les diuerses sources du vice d'ingratitude.

EST vne chose deshonneste, ami Liberalis, de ne point reconoitre les biensfaits. Tous l'estiment ainsi, & les ingrats mesmes se plaignent de leurs semblables: cependant chascun est entaché du mal qui desplaist à tous: mesmes le monde va tellement à rebours de bien, qu'il par fois nous auos pour ennemis iurez des personnes, non seulement apres, mais mesmes à cause que nous leur aurons bienfait. L'accorde bien que cela auient à quelques vns pour estre d'un naturel depraué: à la pluspart, à cause que le temps coulât entre-deux offusque & emporte la souuenance des biensfaits, qui ayans este en grande vi-

vigueur,

gueur au commencement, s'abastardissent & s'esuanouissent par succession de iours. Le sçay que nous en auons disputé ensemble, d'autant que tu les accusois d'oubliace seulement, & non d'ingratitude, comme si la chose qui rend l'homme ingrat lui seruoit d'excuse, ou comme s'il n'estoit point ingrat à cause qu'il lui est auenu d'oublier le bienfait, veu que cela n'auient sinon à celui qui est souillé d'ingratitude. Il y a plusieurs sortes d'ingrats, ainsi que de larrons & de meutriers: coupables d'un seul crime, mais es circonstances duquel il y a grande diuersité. Ingrat est celui qui ne auoir receu le bien qui lui a esté fait: & celui qui le dissimule: & celui qui n'en fait point reconnoissance: mais le plus ingrat de tous est celui qui oublie le bien qu'il a receu. Quant aux autres, s'ils ne satisfont point, toutesfois ils demeurent obligez: il reste dans leur mauuaise conscience quelque trace & souuenance des biens qu'on leur a fait: & quelque occasion se peut presenter qui les ramenera à leur deuoir, comme si l'honneste honte, ou quelque conuoitise de chose louable les resueille: ce qui s'esmeut quelque fois par certains intervalles, voire es plus malignes ames, selon que quelque aisee & propre occasion les y attire. Mais celui ne peut iamais rien reconoitre qui a du tout oublié le plaisir receu. Lequel des deux estimes-tu le pire, ou celui qui pour un temps se mostre ingrat, ou celui qui a mis en oubli le bienfait? les yeux qui ne peuvent porter la clarté sont malades: ceux qui ne voyent rien sont esteints. C'est impiété de n'aimer point son pere & sa mere: c'est rage, de ne les reconoitre pas. Sçauroit-on trouuer homme plus ingrat que celui qui a tellement escarté & iette au loin ce qui deuoit estre mis à l'entree de sa memoire, pour lui venir tousiours au deuant, que tout cela s'est changé en ignorance & oubliance? Qui laisse ainsi embler la memoire, montre assez qu'il n'a pas souuent pensé à l'obligation qu'il auoit enuers son prochain.

En outre, il faut de la vertu, du temps, des moyens, & de la prosperité beaucoup pour reconoitre un bienfait. *II. Le plus ingrat de tous est celui qui* Qui en a souuenance, il fait reconnoissance sans rien despendre. *oubliace le bienfait.* Et qui ne fait cela ne requiert point de trauail, ni de richesses, ni de felicité, il est du tout inexcusable: car en laissant si loin le bienfait qu'il l'a mis entierement hors sa memoire, on conoit qu'il n'a jamais eu la volonté de re-

mercier & reconoistre son bienfaiteur. Comme les choses qui nous seruent & que nous manions ordinairement ne sont pas en danger de la rouille, & celles qui demeurent cachees & esparies, comme inutiles ou de peu d'vsage cueillent de la poussiere, & se moisissent avec le temps: au cas pareil tout ce que la pensée remue & renouvelle de fois à autre n'est iamais desrobé à la memoire, laquelle ne perd sinon ce à quoy elle a peu souuent regardé.

III.

La conuoitise de ce que l'on n'a point, & le mespris de ce qu'on possède, rend les hommes ingrats.

O V L T R E ceste cause il y en a encores d'autres, qui par fois nous empêchent de voir plusieurs grands biensfaits. La premiere & la principale de toutes est, qu'estant tousiours saisis de nouvelles conuoitises, nous fretillons apres nos desirs, sans nous soucier de ce qui est en nos mains, destournans les yeux des choses solides pour les ietter sur ce que nous conuoitions. Tout ce qui est en nos maisons est peu de chose. De là vient que quand le desir de nouveauté a rendu vil vn bien que tu as receu, si quelqu'un te donne chose que tu n'auois point, tu n'estimes & prises que cestuy-la. Nous aurons aimé & honoré vn homme, iusques à confesser franchement que nous tenons de lui toutes nos commoditez: & ce tandis que les biens qu'il nous aura communiquez nous plairont. Mais là dessus nostre pensée sera saisie & rauie impetueusement apres quelques autres biés, cōme c'est la coustume des hommes qui ont obtenu choses grandes d'en desirer de plus grâdes, soudain tout ce que parauāt nous appellions bienfait s'esuanouit de la memoire. Nous ne prenons point garde aux choses qui nous ont auatcez par dessus les autres, ains seulement à cela que nous montre la prosperité de ceux qui nous deuantent. Or personne ne scauroit tout ensemble estre enuieux, & reconoissant les biens qu'on lui a faits: car porter enuie est le fait d'un homme complaignant & chagrin: reconoissance des biésfaits part d'un cœur ioyeux & content. En apres nul d'entre nous ne prend garde sinō au temps qui le passe. Il y en a peu qui estendent leur pensée iusques au passé, d'oū vient que les precepteurs & leurs bienfaits s'effacent de nostre memoire, pource que nous auons mis sous le pied toute nostre enfance. Autant en faut-il dire de nostre ieune aage, pource que nous deuenōs vieux, & ne retournons plus à ce temps-là. Personne ne considère le passé comme chose qui a esté, ains la tient pour chose

chose perdue: & pourtant la memoire fragile ne s'applique qu'à ce qui est sur le point de l'auenir.

IIII.

Confirmation du propos precedent par le dire d'Epicurus.

EN cest endroit ne faut oublier Epicurus, lequel se plaint incessamment que nous sommes ingrats enuers le passé, que nous ne ramenons en memoire les biens que nous auons receus, ni ne les mettons au rang de nos plaisirs: combien qu'il n'y ait volupté plus asseuree, que celle qu'on ne peut plus nous arracher. Les biens presens ne sont pas encor du tout arrestez, il peut suruenir quelque tas qui les despecera. L'auenir pèd en l'air & est incertain. Le passé est serré entre les choses qu'on n'a nullement peur de perdre. Cōment peut estre disposé à reconnoistre les biensfaits celui qui saute par dessus toute sa vie? La consideration des choses presentes, & le souuenir des passees chasse l'ingratitude au loin. Quiconque se forge beaucoup d'esperance, vn tel a peu de soin de sa memoire.

V.

Infinis biensfaits s'escoulent de la memoire, pour ce que nous ne sommes pas soigneux de les ramēteuoir de fois à autre.

T O V T ainsi que certaines choses vne fois apprinses ne s'oublient iamais, d'autres sont telles, ami Liberalis, que pour les sçauoir, il ne suffit pas de les auoir apprinses, d'autāt qu'on en perd la conoissance, si l'on ne cōtinue à y estudier, tel-
moin la Geometrie, l'Astronomie, & autres qui à cause de leur subtilité s'escoulēt incōtinēt de la memoire: il y a aussi des benefices si grāds qu'on ne les peut du tout oublier, il y en a d'autres moindres, mais en plus grād nōbre. & qui suruiuent en diuers temps, lesquels s'esuanouissent aisément: pour ce que (comme j'ay dit) nous ne les remuons point de fois à autre, ni ne recognoissons volōtiers en quoy & cōmēt nous sommes obligez les vns aux autres. Pré vn peu garde aux paroles de ceux qui demandent. Chacū aura dit que iamais il n'oubliera le bienfait, qu'il est à son cōmandemēt, prest à le faire seruice, & trouuera d'autres termes fort gratieux pour s'engager. Biē peu de tēps apres, ceux-la mēme fuyent ce premier langage, & n'en vident plus, d'autāt qu'il leur put & preiudicie à leur liberté, ce disent ils: finalement ils en viennent là où arriuent les plus desloyaux & ingrats du monde, à sçauoir qu'ils oublient le bien receu.

VI.

Si le vice d'ingratitude doit demeurer impuni.

O R on demande si ce detestable vice doit demeurer impuni, & si ceste loy que l'on pratique es escholes, où l'ingrat est accusé & chastié, & qui semble equitable à tous, doit estre establie en vne Republique? Pourquoy nō? puis que les villes reprochèt les biensfaits à d'autres villes, & demandent

*Xenoph,
au 1. liu. de
l'institut.
de Cyrus.*

aux successeurs reconnoissance des plaisirs faits à leurs deu-
ciers. Nos ancestres, excellens personnages, se contentoyent
de demander tribut aux ennemis. Ils estoient magnanimes
à faire plaisir, & à n'en attendre aucune reconnoissance. Exce-
prez les Perses, il n'y a eu nation qui ait fait aucune loy contre l'ingrat. Leur raison a esté qu'il n'en falloit point. pource
que quât aux autres malesices, côme de meurtre, d'époison-
nemêt, de parricide, de sacrilege, tous sont d'accord qu'il les
faut reprimer, & y a des supplices ordônez à l'écôtre, icl d'vne
sorte, là d'une autre, & quoy qu'il en soit en tous lieux
tels crimes sont condamnez & chastiez. Mais le crime d'in-
gratitude, frequent plus que nul autre, n'est puni en aucun
lieu: combien qu'il soit cōdamné par tout le monde. Nous
n'absoluons pas ceux qui en sont coupables: mais à cause
qu'il estoit mal aisé de definir d'une chose incertaine, on s'est
contenté de prononcer pour sentence de condam-
nation contre icelle, que tous la detestent: & l'a-on mise
entre les meschancetez, desquelles nous laissons la vengeance
aux dieux.

VII.

*Raisons
pour lesquelles
il ne
faut point
de loy cōtre
l'ingratitude.*

*1. On perd
le bienfait
en le rede-
mandant.*

*2. Il seroit
impossible
de vider
les proces
qu'on inten-
teroit contre
les ingrats.*

Je puis alleguer plusieurs raisons pour lesquelles il ne
faut point de loy cōtre l'ingratitude. En premier lieu, la meil-
leure part du bienfait perit, si l'on tire en iustice l'ingrat,
côme si on auoit à demander certain argent de prest ou de
loage. Cela est tout euident, que nous auons donné sans es-
poir de rien recouurer, ayans laissé cela entierement à la
volôté de ceux qui reçoient. Si l'appelle l'ingrat, si ie le fay
venir deuant vn iuge, mō bienfait commēce à perdre son nō,
& s'appelle vn prest. En apres, puis que la reconnoissance du
bienfait est vne treshoneste chose, elle cesse d'estre telle,
s'il la faut faire necessairement. Car nous louons autant vn
homme reconnoissant, que celui qui rend le depost, ou qui
payes ses debtes sans plaider. Par ainsi nous corrompons les
deux plus belles choses du monde, ajsauoir vn homme non
ingrat, & celui qui lui a fait plaisir. Qu'y a il de magnifique
en cela, si au lieu de faire bien & plaisir tu le prestes seule-
ment? & si celui qui l'a receu le rend, nō de plein gré, mais
pource que c'est vn faire le faut? Il n'y a point de gloire en
la reconnoissance d'un plaisir, si celui qui est ingrat est recherché
& inquieré. Secondemēt, tous les sieges iudiciaux du monde
à peine pourroyēt suffire à maintenir ceste loy. Il n'y auroit
hōme qui n'intentât actiō, & ne s'en trouueroit aucun qu'o-
n'actiō-

n'actionnast aussi. Chascun magnifie ce ce qui est sien: tous amplifient les moindres plaisirs qu'ils auront faits à cestui-ci ou à cestui-là. D'auantage toutes les choses dont on peut auoir cognoissance peuuent estre comprinses, & limirent la puissance du iuge. Voila pourquoy vne bonne cause est en meilleure condicion entre les mains d'un iuge que d'un arbitre: d'autant que le style de iustice astraint le iuge, mais la conscience libre, & non arrestee par certaines loix, de l'arbitre, lui plante de telles bornes, qu'il peut oster & adiouster quelque chose, & moderer sa sentéce, selon que la douceur ou miserieorde le pousse, non pas comme la loy & la rigueur du droit lui cōseille. Le proces de l'ingrat suffit pour empêcher nō seulement vn iuge, mais pour brouiller vn royaume de grād' esclēdue. Car on ne sçait pas biē que c'est que benefice: en apres il importe beaucoup, combien doucemēt le iuge definit iusques où s'estend ce benefice. Il n'y a point de loy qui monstre que c'est d'un ingrat. Souuentefois celui-là est ingrat qui a réduit ce qu'il a receu: & au contraire, celui reconnoissant lequel n'a rien rendu. Outreplus vn iuge ignorant peur differer à donner sentences de certaines choses. Quand il faut prononcer du fait, par la consideration des circonstances on vuide le different. Mais quand il est question entre les parties de ce qui est equitable, là il faut proceder en conscience. Quand on debat du droit, pour la vuidange d'icelui, il ne conuient pas prendre vn iuge de la troupe de ceux qui sont entrez par le moyen de leurs richesses au rang des Cheualiers.

VIII.

Ainsi donc cest affaire a esté estimé digne de la cognoissance des sieges iudiciaux, mais on n'a point encores trouué de iuge assez suffisant pour y toucher: donc tu ne te dois esmerueiller, si tu examines les difficultez où fust tōbé celui qui eust inrenté actiō contre l'ingrat. Quelqu'un a donné vne grande somme d'argent: mais il est riche, il ne fait misent recepte de cela. Vn autre a donné autant: mais ça esté pour se despoüiller de sō patrimoine. C'est vne pareille somme, mais ce n'est pas vn mesme bienfait. Adiouste encor maintenant. Tel a desbourfé de l'argent pour son ami, mais il a prins cest argent en sa bourse. Quelque autre a fait le mesme, mais il a empruté les deniers, ou a prié cestui ci ou cestui-la, & s'est allé obliger à grāde reconnoissance. Mets-tu en mesme rang celui qui a fait plaisir aisément & du sien, &

3. Il y a tāt de difficultez en ceste matiere, qu'on ne scauroit trouuer aucun iuge suffisant pour les desmesler.

l'autre qui a emprunté pour donner? Auec le temps certaines choses se font grandes, mais non pas en perfection. Le bienfait est vn heritage donné, la fertilité duquel peut faire auiler les viures. C'est vn pain pour le t'eps de famine. C'est donner les campagnes au trauers desquelles courent plusieurs riuieres portans basteaux. C'est vne fontaine paroissiate à ceux qui sont alterez & qui meurent de soif. Qui pourra rapporter ces choses l'une à l'autre? Qui les considerera comme il faut? Si au lieu de s'arrester a la chose, on recherche la force & nature d'icelle, il est malaisé d'en iuger. Encores que mesmes choses soyent donnees diuersement, elles n'ont pas vn même poids. Vn tel m'a fait plaisir, mais mal-volontiers, il s'est plaint de l'auoir fait, il m'a regardé d'un plus farouche œil que de coustume, ç'a esté si tard, qu'il m'eust plus soulagé si i'eusse esté incontinent esconduit. Commét vn iuge desmeslera-il ces choses, veu que la parole, le delay & la contenance ostent toute grace au bienfait?

IX.

*4. Il est mal
aisé de bien
connoistre &
bien diser
ner les biens
faits.*

MAIS que veut dire cela que le nom de bienfaits est donné à quelques choses, pource qu'elles sont trop desirées? & il y a d'autres bienfaits qui ne sont pas de ce rang commun, mais sont plus excellens, encores qu'ils ne se môstrent pas tant. Si quelqu'un a obtenu droit de bourgeoisie en vne puissate Republique, s'il a esté honoré de toutes les charges publiques, si l'on a defendu la cause d'un qui estoit accusé de crime capital, tout cela est appelé bienfait. Mais d'auoir donné vn bô côseil, empesché le prochain de commettre vn meschâr acte, osté le poignard à quelqu'un qui se vouloit tuer, & lui auoir fait reuenir le desir de viure, s'estre tenu pres d'un malade, s'estre môstré soigneux à le faire manger à ses heures, & à garder bô regime; l'auoir fait reuenir de ses foibles & syncopes auec du vin, lui auoir au besoin amené le medecin; tout cela n'est rié estimé: persône ne requiert que par biésfaits l'on reconnoisse tels plaisirs & seruices notables. Vn tel t'a donné vne maison: mais ie t'ay auerti que la tiene t'accrauanteroit, si tu n'y prenois garde; il t'a donné vn patrimoine, & ie t'ay présenté vn aix qui a gardé que tu n'ayes esté noyé. Cestui-la a combatu & esté blessé pour te garétir; mais moy, sans dire mot, ie t'ay sauué la vie. D'autant que le bienfait se donne d'une façon, & se rend d'un autre il est malaisé de les aparter.

D'AVANTAGE, il n'y a pas iour assigné pour reconnoistre vn

vn biéfait, comme si c'estoit pour payer vne debte. Et pour-
 tant celui qui n'a pas encores fait son deuoir, s'en peut ac-
 quiter. Mais, à ton auis, en dedans quel temps cognoit-on
 que quelqu'un soit ingrat? Les grands biensfaits n'ont point
 d'espreuve: ordinairement ils demeurent cachez en la con-
 science de deux personnes. Auons nous conclud de ne faire
 plaisir à aucun, s'il n'y a des témoins? Puis apres, à quoy con-
 damnerons nous l'ingrat? Veu que les biensfaits sont dissem-
 blables, chastierons nous les ingrats aussi rudement les vns
 que les autres? Ou bien ferons nous les punitions inegales,
 griesues, ou supportables, selon que le bienfait est grand ou
 petit? Di moy encor, se faudra il contenter d'une amende pe-
 cuniaire? Que dis-tu? y a-il pas des biensfaits qui deliurent
 de mort, & qui sont plus grands que la vie mesme? Quel
 supplice meriteront les ingrats en telles choses? Sera-il
 moindre que le bienfait? Ce ne seroit pas iustice. Le ferons
 nous esgal, & par consequent capital? Mais quelle cruauté
 seroit-ce que de voir vne tragique & sanglante fin à des plai-
 sirs & biensfaits?

LES peres & meres ont quelques priuileges. Comme l'o-
 a eu extraordinaire esgard à eux, ainsi aussi le faut-il auoir
 és biens & plaisirs faits par d'autres personnes. Nous auons
 honoré & esleué par dessus toutes la condition des peres &
 meres, pour ce qu'il falloit que le monde fust peuplé de gés,
 Il conuenoit solliciter à ce travail de produire, nourrir, gar-
 der & esleuer des enfans, ceux qui se deuoyent hazarder a-
 pres vne chose si douteuse. L'on ne pouuoit pas leur dire, ce
 qu'on dit à ceux qui donnent, Regarde à par toy à qui tu
 donnes: si tu as esté trôpé, cherche, fai plaisir à vn qui en soit
 digne. En matiere d'enfans rien n'y auient selon le dessein
 des peres & meres: tout cela est conduit par vne autre
 prouidence. Afin donc qu'ils entraissent plus affectueuse-
 ment en ce hazard, il a falu leur ottroyer quelque priuile-
 ge. Outre plus il y a vne autre cōdition au fait de telles gés,
 car ils ne laissent de donner, & sont tenus de bienfaire à
 leurs enfans, quels qu'ils soyent: & ne doit chaloir, si les en-
 fans le reconoissent ou non. Quant aux autres personnes il
 faut scauoir & si elles ont receu, & si elles ont donné. Pour
 le regard des peres & meres, leurs biensfaits sont euidés: &
 d'autant qu'il est bon que la ieunesse soit tenue en bride,
 nous lui auons baillé (par maniere de dire) des magistrats do-

XI.

Encores que
 les biensfaits
 des peres &
 meres en-
 uers leurs
 enfans soyent
 comme d'une
 fortune cela
 n'est point
 les differens
 entre les biens-
 faits des au-
 tres person-
 nes.

meſtiques, ſous la garde deſquels ils ſoyent contenus. D'auantage, le bienfait de tous peres & de toutes meres n'eſt qu'un: pourtāt on en a peu faire la priſee pour vne fois. Les autres ſont diuers, diſſemblables, & infiniment differens, au moyen dequoy l'on en a peu faire reigle, eſtant auſſi plus raiſonnable de ne toucher à pas vn d'iceux, que de les confondre enſemble.

XII.

7. Autant qu'il y a de biensfaits & de plaiſirs, autant ſont diuers les ingemēs de ceux qui les reçoynent.

Il y a des biensfaits qui couſtent beaucoup à ceux qui les donnent, & d'autres qui ſont de grāde importance pour ceux qui les reçoynent: mais ceux ſont agreables aux donneurs qui les communiquent partie à leurs amis, partie à gens inconnus. Combien que l'on donne vne meſme choſe, ce ſera d'auantage, ſi elle eſt baillee à celui que tu commēces de cognoiſtre apres lui auoir bienfait. L'un donnera ſecours, l'autre des veſtemens precieux, l'autre conſolera & reſiouira. Tu trouueras homme à qui l'on ne ſçauoit faire plus grand plaiſir, que de le fortifier ſ'il eſt en affliction. Vn autre aimera mieux qu'on maintienne ſon honneur que ſa vie. Il y a tel qui ſ'eſtime plus obligé à celui qui le deſend, & lui ſert de gardecorps, qu'à vn autre qui le voudroit rendre vertueux. Or ces biensfaits ſeront grands ou petis, ſelō que le iuge aura ſon cœur enclin aux vns plus qu'aux autres. Outre tout cela, ie me choiſi moyneſme vn creancier. Souuentefois ie reçoyn plaiſir & ſeruice qui ne m'eſt point, & quelquesfois ie ſuis obligé ſans y penſer. Qu'eſt il de faire? Appellerez-vous ingrat celui que l'on oblige à ſon deſceu à la reſconoiſſance d'un bienfait qu'il euſt reſuſé ſi on l'eueſt auerti? celui ne ſera-il point ingrat qui ayant receu plaiſir tellement quellement, ne l'a point reconnu?

XIII.

8. Les biensfaits & outrages ſont par fois en-tremeslez, ou en-tel contrepoids qu'il n'eſt pas poſſible d'en bien iuger.

QUELQV'VN m'a fait plaiſir, puis apres il m'a outragé. Ie demande, ſi par vn bienfait ie ſuis obligé à ſupporter toutes indignitez? auray-ie pour tant reconnu le bienfait ſous ombre que lui-meſme a reſcindé ſa beneficēce par l'outrage ſuyuant? En apres, comment diſcerneras-tu, lequel eſt plus ou ce que i'ay receu, ou ce en quoy i'ay eſté offenſé? Ce ne ſeroit iamais fait, ſi ie voulois ſpecifier toutes les difficultez. On dit que nous rendons pareſſeux à reſconoiſtre les biensfaits ceux de qui nous ne les reperons point: & qu'à faute de bien chaſtier quelques vns, ils ſe monſtrent ingrats tout à fait. Mais penſe au contraire, qu'ils ſeront bien plus tardifs à accepter les biensfaits: & auront beaucoup plus grand ſoin de

gratis. Res- dre la foy de leur prochain que de s'y attendre. On appel-
pense: Au le de part & d'autre des tesmoins. L'un par entreprise des
contraire, courtatiers fait obliger à foy plusieurs cautions & arriere-
En cuidant cautions. L'autre ne se contente point d'auoir vn respôdât,
chasser l'in- gratitude; il veut gage. Voici pas vne honteuse confession que tout le
on bannira monde fait des fraudes & meschancetez qui se commettét
les biens- au veu & au sceu de tous? l'on adiouste plus de foy à nos ca-
faits, & at- chers qu'à nos cœurs. A quoy faire appelle on ces gens de
sirera-on robe lōgue? sur quoy apposent-ils leurs seaux? C'est afin que
encores l'a- cestui-la ne nie point d'auoir receu ce qu'on lui a baillé.
uavice & Prens-tu ces hommes-la pour gens graues & conseruateurs
de deshan- de verité? Mais on ne leur prestera pas à eux mesmes de l'ar-
ce. gêt, fust-ce tout à ceste heure là, s'ils ne s'obligent avec pa-
 reille ceremojie. N'estoit-ce donc pas chose plus supporta-
 ble, que quelques vns se fussét mōltrez ingrats, que de crain-
 dre que tous soyēt desloyaux? Rien que cela ne defaut à l'a-
 uarice, que nous ne pressions plus sans bon respôdât. C'est
 à faire à vn cœur genereux, & magnifique d'aider & de seruir.
 Le bienfaiteur ensuit les dieux: qui redemāde avec vn plaisir
 & bienfait, il ressemble aux vsuriers. Si nous voulōs les main-
 tenir, pourquoy les estimons nous les plus vils d'une popu-
 lace?

XVI.

Troisiesme
obiection.

Il y auua
plus grand
nombre d'in-
grats. Res-
pense. Il y
en aura
moins, ce
qu'il conser-
me par ex-
emples du
diuorce &
de l'adul-
tere.

MAIS il y aura plus grand nombre d'ingrats, si l'on n'in-
 tente aucune action alencontre d'eux. Au contraire, il y en
 aura moins, pource que l'on regardera plus soigneusement
 à quelles gens il faudra faire plaisir. En apres, il n'est pas ex-
 pedient que tous sachent combien ce nombre d'ingrats est
 grand: car la multitude de ceux qui font quelque mal, fait
 que l'on n'a point honte de ce mal, & vne maudisson com-
 mune à plusieurs cesse d'estre outrage. Il n'y a plus de fem-
 me qui rougisse pour estre separee de son mari, depuis que
 quelques dames & damoiselles ont commencé à conter
 leurs ans, non point selon le nombre des consuls, ains de
 leurs maris, & qu'elles sortent des maisons à cause de leurs
 maris, & font diuorce pour en espouser de nouueaux. Tādis
 que cela estoit rare, l'on en auoit hōre. Depuis, à cause que
 ces nouueaux mariages ne se font point faits sans diuorce,
 les femmes ont aprins à pratiquer ce dōt elles entēdoient
 parler si souuent. Se cache-on maintenant pour auoir cō-
 mis adultere, puis qu'on est venu là que les femmes ne pre-
 nent mari, sinō pour attirer vn paillard puis apres? Si quel-
 qu'une

qu'une est chaste, on dit que c'est à cause de sa laideur. Il n'y aura si malostrue & deschiree qui se contente d'une couple d'adulteres: elle en aura pour toutes les heures, encores vn iour entier ne suffira pas aux vns apres les autres: si elle n'a esté portee chez l'un; ce sera d'autant que l'autre l'aura retenue. Ce sera quelque femme du bon réps, & que personne n'aura sollicitée, celle qui ne sçaura pas que le mariage est vne sorte d'adultere avec vn seul. Tout ainsi donc que l'on s'abandonne hardiment aujourd'hui à telles meschancetez, depuis que l'on a commencé à en parler çà & là: semblablement, si l'on commence à faire vn roolle des ingrats, tu les verras croistre en nombre & en audace.

Q u o y donc? l'ingrat demeurera-il impuni? Et moy ie demande, l'arthee demeurera-il impuni? Et le mutin, l'auaricieux, l'enuieux, le cruel, quoy? Crois-tu que ce qui est mal voulu demeure impuni? Ou estimes-tu qu'il y ait plus grief supplice que la haine de tout le monde? C'est vn supplice pour l'ingrat, n'oser requerir ni receuoir plaisir de personne, n'auoir c'est honneur d'en faire à aucun, d'estre marqué de tous, ou de penser que chacū le regarde, d'auoir perdu la conoissance de la meilleure & plus plaisante chose que l'on sçauroit imaginer. Si tu appelles malheureux vn pauvre aueugle, ou celui qui par maladie sera deuenu sourd; dois-tu point iuger miserable celui qui a perdu le sentiment des biensfaits? Il craint les dieux, ennemis de tous les ingrats, sa consciēce le mord, le torture & lui reproche sa meschanceté: en vn mot ceste punitiō suffit assez, comme i'ay desia dit, qu'il ne gouste point l'excellēte douceur qui est en la reconnoissance des biensfaits. Mais celui qui s'esioiuit du plaisir qu'on lui a fait, iouiit d'un contētemēt cōtinuel & assēuré: sa ioye viēt de ce qu'il void l'affectiō de son bienfaiteur, & ne regarde point si le bienfait est grand ou petit. Vn hōme reconnoissant prēd tousiours plaisir au biē qu'il a receu: l'ingrat ne s'esioiuit qu'une fois. Mais il faut mettre le vice des deux l'une à l'opposite de l'autre. L'ingrat est triste & pēsis, cōme vn renieur de biensfaits & vn trōpeur a accoustumé d'estre, qui ne tiēt cōte de pere ni de mere, ni de nourricier, ni de precepteurs. Le reconnoissant est ioyeux, aligre, desirieux de trouuer le moyen de rendre le plaisir receu, & recueillāt en son cōeur vn singulier cōtētemēt de ceste sierte affectiō sans cr-

XVII.

*Il resould
ici la que-
stion, &
monstre
commēt les
ingrats sont
chastrez,
encores
qu'on ne les
tire pas de-
uant le sie-
ge iudicial
des hōmes.*

XVIII. cher argent ou autre bien à recevoir pour le dissiper, mais pensant en quelle sorte il pourra s'employer d'avantage non seulement pour ses parens & amis, mais aussi pour les plus pauvres, & petits du monde. Car mesme si son esclave lui a fait plaisir, il en fait cas ne regardant pas de qui il a receu, mais quel est le plaisir receu.

TOUTESFOIS quelques vns, cōme Hecatō, demādēt, si vn esclave peut biē faire à sō maistre? Car il y en a qui distinguēt ainsi, asçauoir, certains plaisirs s'appellēt Biēsfaits: les autres, Deuoirs, les autres, Seruices. Ils appellēt bienfait ce que dōnera vn estrāger qui n'estoit point tenu de le faire, ni à blāmer pour s'en estre deporté. Le deuoir concerne le fils, la femme, & les personnes que le sang & parentage suscite & leur cōmāde de s'ēployer au biē des autres. Le seruice regarde l'esclauē, lequel est reduit à ce destroit par sa condition, que son maistre ne lui est aucunement redeuable encores qu'il s'employe. Mais celui-lā ne sçait que c'est du droit humain, qui nie que l'on puisse quelquesfois recevoir vn biēsfait des esclauēs. Car il faut considerer en ces choses l'affection de celui qui l'employe pour vn autre, non pas la condition. Le chemin pour paruenir à la vertu n'est clos à personne, il est ouuert à tous, il reçoit & cōuie chacun, les hommes francs, les afrāchis, les esclauēs, les Rois & les bannis. La vertu ne choisit les maisons, ni les grands reuenus, elle se contente de l'homme tout nud. Quelle asseurāce auoit-on pour subsister en quelque soudaine aduersité? qu'est-ce qu'un cœur se pourroit promettre de grād, si les changemēs de ceste vie corrompoyēt la vertu qui est tousiours asseurée? Si l'esclauē ne fait bien ni plaisir à son maistre, autant en faut il dire du suiet enuers le Prince, & du soldat enuers son Capitaine: n'importe sous quelle puissance l'homme soit, s'il est sous vn souuerain. Car si la necessitē & la crainte de mort empēche vn esclauē de pouuoir estre le biēsfaiteur de son maistre: celui qui est suiet à vn Prince, ou à vn Capitaine, sera en la mēme difficultē, à cause que tous trois sont en esgale suietriō & puissance, encor que ce soit en des nōs & tiltres diuers. Or les Princes & les Chefs de guerre reçoient des biēsfaits de leurs suiets & soldats: aussi font dōc les maistres de leurs esclauēs. Vn esclauē peut estre homme de biē, vaillant & magnanime: il peut donc estre biēsfaiteur. Car cela est vn acte de vertu, tellemēt que les esclauēs peuuent s'em-

Il entre maintenant en la premiere question: si vn esclauē peut faire tel seruice à son maistre que cela doye estre mis au rang des biensfaits. Il respond qu'ouy: & conserme sa response par plusieurs raisons & exemples notables.

1. La premiere raison est, qu'en matiere de bienfait il faut regarder le bienfait mesme, & non pas la personne.
2. Les suiets & les soldats font des biēs & plaisirs à leurs princes & capitaines leurs souuerains: l'esclauē peut donc faire le mesme à sō maistre & seigneur.
3. Il peut

s'employer de si bonne sorte pour leurs maistres, comme il est auenu, que souuent ils se sont afranchis par leurs biens-faits. C'est chose certaine qu'un esclaupe peut se monstrier & faire sentir bienfaiteur à toutes sortes de gens: pourquoy donc ne le pourra il estre à son maistre?

bienfaire à tous: par consequent à son maistre.

XIX.

Pour ce, dira on, que quand il bailleroit de l'argent à un maistre, il ne peut pourtant estre creancier d'icelui: autrement il l'obligeroit tous les iours à soy. Il suit son maistre en voyage, il lui sert en maladie, & s'emploie au tour de lui avec grand travail. Si quelque autre faisoit ces choses, ce seroyent bienfaits: en un esclaupe, on les appelle seruices. Cela est benefice qu'un homme a donné le pouuant refuser. Mais un esclaupe n'a puissance de rien refuser. Par ainsi il ne donne rien, ains obeit: & ne se vante point d'auoir fait ce qu'il a deu faire. L'accepte tout cela & preté prouuer que l'esclaupe est franc en plusieurs choses. mais ie te demande: si ie te monstre quelque esclaupe, qui sans se soucier de sa peau combatte & soit couuert de playes, perde son sang coulant des parties vitales, & par sa mort donne loisir & moyen à son maistre d'eschapper & garantir sa vie: voudras-tu dire que cela ne se doit pas appeller un bienfait, pour ce qu'un tel est esclaupe? Si ie t'en produis un autre qu'un tyran n'aura peu induire par promesses, ni effrayer par menaces, ni abatre par tourmens, ni gagner par moyens quelconques pour lui faire descouurir les secrets de son maistre, quelques coniectures qu'il ait recerchées pour y paruenir, tellement que l'esclaupe sera mort pour se monstrier fidele: confesseras-tu pas qu'il est bienfaiteur enuers son maistre encores qu'il soit esclaupe? Aduise, que l'exemple de vertu des esclaupes ne soit d'autant plus excellent qu'il est rare: par consequent plus à estimer, à cause que toute autorité & maistrise estant odieuse, toute suiectiion griefue, & la condition des serfs presque insupportable, l'amour que quelques uns ont porté à leurs Seigneurs a surmonté tout cela. Tant s'en faut donc que cela ne soit pas un bienfait, pour ce qu'il est procedé d'un esclaupe; qu'au contraire il est plus remarquable, en ce que la seruitude n'a peu empescher cest esclaupe d'estre bienfaiteur.

Objection contre les raisons precedentes. Tout ce que fait un esclaupe s'appelle seruice. Respõse. Il fait souuent des actes, qui resmoignent qu'il est franc, & ne peut estre appellez que biens faits tres-excellens.

XX.

Si quelqu'un estime que la seruitude comprene tout l'homme, ils s'abusent. La meilleure partie d'icelui est exceptée. Les corps sont suiets & adigez aux maistres: mais

2. Seconde resposse. La seruitude n'a suiectit.

que la
moindre
partie de
l'homme,
ascavoir le
corps.

6.

LE III. LIVRE

L'ame est à soy, ayāt telle liberté & tel credit de se pourmener, que la prison qui la tiēt enserree ne la peut engarder de courir où son affection la veut porter, de faire merueilles, & de s'esleuer infinimēt, iusques à se rendre cōpagne des dieux. C'est dōc le corps qu'un finistre accidēt a mis en la puissance de ce maistre, qui l'achete, qui le vèd: mais la partie intérieure ne peut estre asservie. Tout ce qui en procede est frāc. Nous ne pouuons pas cōmāder que l'ō face toutes choses, & les esclauē ne sont pas cōtraints d'obeir en tout & par tout. Si on leur enioint de faire quelque chose contre l'estat public, ils n'obeiront pas: ni ne presteront leurs mains pour executer quelque meschancerē.

XXI.

3. Troisième
me respōse.
L'esclauē
peut faire
plusieurs
deuoirs de
bon & fide
le ami, par
consequent
de bienfai-
teur, & nō
d'esclauē
lors.

Il y a des choses que les loix ne commandent ni ne defendent de faire. C'est en cela quē l'esclauē a moyen de s'employer & aparoir bienfaiteur. En faisant ce qu'on a acoustumé de requerrir des esclauē, c'est seruire, quand ils sont plus qu'il n'est de besoin, les considerant en leur cōdition, c'est vn bienfait. Quand cela passe en tour d'amtiē, ce n'est plus seruire. Il y a des choses que le maistre doit à son esclauē cōme la nourriture & la vesture. Personne n'apelle cela, benefice. Mais s'il lui a esté indulgēt, s'il l'a honnestement traité, s'il l'a fait instruire es sciences liberales, c'est benefice. Le mesme au contraire se fait en la personne de l'esclauē. Tout ce qui passe l'obligatiō & le deuoir d'un esclauē, qui n'est point fait par cōmādemēt, ains frāchemēt, c'est benefice s'il est tel qu'il ait deu auoir ce nom, au cas que quelque autre homme de franche condition l'eust fait.

XXII.

Derniere
respōse.

Comme vn
mercenāire
peut faire
plus qu'il
ne doit: l'es-
clauē qui
est merce-
naire perpe-
rue peut
de mesme.
Conclusiō
& somma-
re des rai-
sons & res-
ponces prece-
dentes.

L'ESCLAVE est vn perpetuel mercenāire, ce dit Chrysipus. Comme le mercenāire est bienfaiteur, quād il fait plus que sa tache ne porte: ainsi l'esclauē se mōstre tel en la main lors que par bien-vueillance enuers son maistre il surmonte la misere de son estat, & qu'entreprenant quelque chose de consequēce, & qui feroit honneur à vn de libre cōdition, il fait plus que son maistre n'esperoit. Est-ce raison, à ton auis, si nous sommes fāchez contre ceux qui sont moins qu'ils ne doiuent, de ne point recognoistre ceux qui auront fait plus que de cōstume & de deuoir? Veux-tu sçauoir quād vn biēfait ne merite pas ce nō? C'est quād l'ō peut dire, Et s'il ne le vouloit pas? Mais quād vn hōme fait ce qui lui a esté loisible ne vouloit pas, il le faut estimer de ce qu'il l'a voulu. Biēfait & outrage sont choses directement cōtrai-

res. L'esclauë peut faire bien à son Seigneur, s'il peut recevoir outrage dicelui. Or il y a gens ordonnez pour s'enquérir des outrages que les maistres font à leur esclauës, & pour reprimer leurs cruautéz, vilenies, chicheré & trop grande auarice, quand il est question de leur nourriture. Quoy donc? le Seigneur peut-il recevoir bien & plaisir de son esclauë? Oui dea, puis qu'un homme peut aider à un autre. En apres, il a fait ce qui lui estoit possible, & s'est monsté bien-facteur à l'édroit de son maistre, il est en ta puissance de ne rien recevoir de ton esclauë. Mais qui est l'honneur si haut monté que les necessitez de ceste vie n'ameinēt à ce point, qu'il est contraint quelque fois auoir faute des plus petis?

XXIII.

*Confirmation
des
raisons &
responses,
par exem-
ples nota-
bles.*

*Premier
exemple,*

*Voyez
Macrobe
au l. liure
des Satur-
nales.*

Je reciteray maintenant plusieurs exemples de bienfaits & dissemblables, & melmes de quelques uns contraires aux autres: aſcauoir des esclauës dont l'un a sauué la vie à son maistre, l'autre au besoin lui a donné la mort, la gardé de perir, & (si cela semble peu) l'a garanti, en se ruinant soy mesme. Tel a aidé son maistre à sortir hors du monde, quelque autre l'a trompé pour l'y retenir. Claudius Quadrigarius, au 18. liure de ses Annales, raconte que comme les Romains eussent assiégé Adrumentum, & réduit ceux de dedans à extreme necessité, deux esclauës s'esfuirēt hors la ville au cap, & seruirent à l'ennemi. Puis apres la ville ayant esté prinſe, & le soldat victorieux courant par les rues, eux gaignerent le deuant par chemins qu'ils ſcauoient, & entrerent en la maison où ils auoient serui, puis firent marcher leur maistresse deuant eux; en disant à ceux qui leur demandoient qui estoit ceste femme; que c'estoit leur maistresse, laquelle ils alloient faire mourir, à cause qu'elle les auoit trop cruellement traitez. Ils la conduisent hors la ville, & la cachēt fort toigneusement, iusques à ce que la fureur de l'ennemi fust appaisée. Le soldat Romain ayant butiné & rauagé à plaisir, retourna incontinent sous la discipline militaire, les esclauës rentrentent aussi dedans la ville, & ramenerent leur maistresse où ils l'auoient prinſe. Elle les aſfranchit tout sur le chap, & ne desdaigna point de recevoir la vie de ceux sur lesquels elle auoit eu puissance de vie & de mort. Si elle eust esté garantie par quelque autre moyen, c'estoit un present de grace commune & vulgaire: mais ayant esté ainsi sauuee, elle a serui de notable discours & d'exemple à ceux de Rome & d'Adrumentum. Parmi tant de confusions en la prinſe

d'une ville, lors que chascun pensoit à soy, tous s'en ont fuisloin de ceste femme, fors ses esclaves fugitifs. Mais pour monstrier de quel courage procedoit ceste premiere retraire, ils ont quitté les victorieux pour se rendre auprès d'une femme esperdue: & (qui a esté le point principal en ce bienfait) ont feint d'en estre les meurtriers, ayās en telle recommandation la vie de leur maistresse, que pour la lui sauuer ils ont esté contens qu'on estimast d'eux qu'ils la lui auoyent ostee. Ce n'est point (croi moy) l'acte d'un cœur seruile d'auoir acheté par la reputation d'un meschant coup, vn fait si notable que celui-là. Cluentius, Preteur des Marsiens, estoit mené prisonnier vers le general de l'armee des Romains. Son esclau tire du fourreau l'espee du soldat qui tenoit Cluentius par le collet, & en tue son maistre. Puis commença à dire, Il est temps aussi que ie pense à moy: ie vien d'affranchir mon maistre: sur-ce, d'un seul coup il se perce de part en part. Mōstre moy quelqu'un qui ait plus magnifiquement sauué son maistre.

*Deuxiesme
exemple.*

*Macrobe
au l. li. des
Saturnales*

*xxiiii.
Troisiesme
exemple.*

*Dion, au
41. liure
de l'hist.
Romaine.*

*xxv.
Quatrief-
me exēple.
Voyez
Appian
Alexan-
drin, au 4.
liure de la
guerre ciuile
de Rome.*

CAESAR auoit assiegé Corninium, où Domitus estoit enclos, lequel commanda à vn sien esclau, son medecin, de lui donner de la poison: & voyant qu'il restiuoit, pourquoy (dit-il) delayes-tu, comme si cest affaire estoit en ta puissance? Le te demande la mort, les armes au poin. Alors l'esclau promet, & lui donna à boire vn bruuage qui ne pouuoit faire mal, & dont seulement il fut assopi. Tandis qu'il dormoit l'esclau va trouuer son fils, & lui dit, Commande que ie sois gardé, pour conoistre par l'auenement si j'ai donné de la poison à ton pere. Domitius vescu, & fut laissé en vie par Cæsar: mais au parauant son esclau la lui auoit sauuee.

DVRANT la guerre ciuile des Romains, vn esclau cacha son maistre qui estoit prosript, mit en ses doigts les anneaux, se vestit de la robe d'icelui, alla au deuant des tueurs, leur dit, Je ne vous demande point grace, faites ce qui vous est cōmandé: & sur ce rendit le col, tellement que la teste lui fut tranchee. Quel homme est-celà, de vouloir mourir pour son maistre en vn temps où il y auoit si peu de foy: & de ne pouuoir souffrir que sō Seigneur perdist la vie parmi les cruaurez de grands & de petis? A-on peu trouuer vn hōme loyal au milieu de tant de desloyautez, vn esclau qui pour recompense de sa fidelité ait aspiré à mourir, lors qu'on presentoit si grosses sommes de deniers pour loyer de perfidie & trahison?

IE n'oublierai pas les exemples de nostre temps. Sous xxvi.
 l'Empire de Tiberius c'estoit vn ordinaire, & comme vne Cinquieme
 rage publique, d'accuser chascun: ce qui fir plus de mal me exemple.
 à la ville de Rome en temps de paix, qu'elle n'en auoit
 souffert durant toutes les guerres ciuiles. On recueilloit
 les propos de ceux qui se laissoient gagner au vin: & si quel
 ques vns en riant & sans penser à mal laschoient quelque
 mot, il ne demeueroit pas à terre. Il n'y auoit rien d'assuré.
 L'on ne prenoit plaisir qu'à trouuer occasiõ de massacres:
 & n'estoit-on point en suspend pour sçauoir que deuie- Voyez
 droient les accusez ou à tort ou à droit, d'autant qu'on les Cornelius
 faisoit tous mourir. Pãulus, le Preteur, soupoit en quelque Tacitus &
Suetone.
 festin, & portoit vn anneau où estoit enchassée vne pierre
 en laquelle l'image de Tiberius estoit grauee. Je me feray
 mocquer, si ie ne cherche quelques mots propres pour ex-
 primer, que Paulus empoigna vn pot pour faire de l'eau.
 Incontinent, l'vn des espions d'alors, nommé Maro, mar-
 qua ce fait. L'esclau de Paulus voyant que l'on dressoit vn
 piege à son maistre qui estoit yure, lui tira du doigt cest
 anneau. Et comme Maro appelloit à tesmoins les conuiez,
 que la figure de l'Empereur auoit esté appliquee à choses
 sales, & commençoit à dresser la proscription, l'esclau ou-
 urit sa main & monstra l'anneau. Si l'on appelle ce bienfai-
 teur esclau, qu'on disé donc que Maro estoit l'vn des vrais
 conuiez.

Dv temps de l'Empereur Auguste les paroles ne met- xxvii.
 toient pas les personnes en danger: aujourd'huy la mort Sixiesme
 y pend. Le Sénateur Ruffus en soupant auoit souhaité exemple.
 qu'Auguste ne reuinst sain & sauf du voyage qu'il delibe- Voyez la
 roit faire: & auoit adiousté que tous les bœufs & les veaux vie d'Au-
guste & hi
stoires Ro-
maines.
 desiroient le mesme. Quelques vns ne mirent pas ce pro-
 pos en sourde oreille. Si tost que le iour commença à
 poindre, l'esclau qui durant le soupé estoit debout aux
 pieds de Ruffus, luy recite les mots qui lui estoient escha-
 pez à table: l'exhorte de preuenir l'Empereur, & s'en aller
 accuser soy mesme. Suyuant ce conseil, il va au deuant d'Auguste: luy afferme & confesse d'auoir esté tres-mal affectiõ-
 né vers lui le iour precedent, souhaite que l'imprecation
 qu'il auoit faite tombast sur lui & ses enfans, prie Auguste
 de lui pardonner & le receuoir en sa bonne grace. L'Empe-
 reur luy respond, Quant à moy ie donneray ordre que

iamais ie ne me courrouteray contre toy. Auguste se porta honnestement en ce qu'il pardonna, & qu'à sa douceur il conioignit encores sa liberalité. Quiconque orra parler de ce fait sera contraint de louer Auguste, mais apres auoir loué l'esclaue. Attens-tu point que ie te die que cest esclauela fut afranchi? Encores ne fust-ce pas gratuitement. Casar fournit les deniers pour le mettre en liberté.

XXVIII. APRES tant d'exemples, douterons-nous que l'esclaue ne puisse quelque fois estre le bienfaiteur de son maistre? Si vne chose peut faire honneur à quelque personne, pourquoy la personne deshonorera-elle la chose? Tous ont question, il vn mesme commencement & mesme source. L'vn n'est pas plus noble que l'autre, sinon qu'il ait l'esprit mieux fait & plus capable des sciences honnestes. Ceux qui plantent leurs statues es porches, & esleuent sur le portail de leurs maisons les noms de leurs peres, ayeuls, bifayeuls, & ancestres, auec force armoiries attachees les vnnes aux autres, se font conoistre, mais ils ne sont pas nobles pour cela. Le monde est pere de tous hommes, soit qu'ils y entrent par vn clair escalier, ou par des degrez obscurs & reculez: C'est à celuy-là que se rapporte l'origine de chascun. Ne te laisse point esblouir par ceux qui te font vn denombrement de leurs deuanciers. Si en quelque race se trouue vn homme de marque, incontinent on en fait vn Dieu. Ne mesprise personne, encores que les noms de ses predecesseurs, rebutez par les accidens du monde, soyent enseueilis. Soit que vos ayeuls ayent esté afranchis, ou esclaués, ou gens venus de loin: leuez hardiment la teste, & sautez par dessus tout ce qu'il y a de contemptrible entre-deux. La grande & vraye noblesse vous attend au haut de là montee. D'où vient que l'orgueil nous rend si vains, que nous dedaignons recevoir bienfaits de nos esclaués, & en regardant leur condition oubliions les plaisirs dont nous leur deuons obliger? Pourquoy n'appelles-tu point esclaué le pailard, le gourmand, le ruffien, & l'estalon de putains? Qui appeles-tu esclaué? Où te trainent ceux qui te portent en litier sur leurs espalles? En quelle part te meinent ces gés accoustrez d'vn nouueau vestemēt de soldats: Où te voulds charger? à la porte de quelque belistré, aux iardins d'vn qui n'est en aucune charge publique. Et puis, toy qui prends pour bienfait d'auoir esté baillé par l'esclaue d'au-

*En conclu-
ant sa dispu-
te sur ceste
premiere
question, il
conferme en
peu de mots
ses raisons
precedentes,
& monstre
que sans
vertu il n'y
a noblesse ni
liberté: au
contraire
par biens-
faits le plus
vil esclaué
du monde
s'afranchit
& s'anoblit*

trui, oses nier que le tien te puisse faire plaisir? Quelle confusion de iugement est-celà? En mesme instant tu m'esprises & prises les esclaves. Dedans ta maison tu fais du braue & du cholere: dehors tu es doux comme une pucelle: autant desdaigné que desdaignant. Aussi ne void on gens de plus lasche cœur que les orgueilleux: il n'y a hommes au monde plus prests à marcher sur le ventre aux autres, que ceux qui en souffrant outrage ont appris à le faire à chascun.

XXIX.

IL a falu faire ce grand discours pour marreller l'insolence de ceux qui dependēt de l'incertitude des choses humaines, & pour maintenir le droit de beneficence appartenant aux serfs, afin de garantir aussi ce mesme droit pour le regard des enfans. Car on demande, si quelques-fois les enfans peuvent faire plus de biēs à leurs peres & meres qu'ils n'en ont receu d'eux? On m'accordera ce point, que plusieurs fils ont esté plus grāds, plus riches, voire meilleurs que leurs peres. Si ainsi est, ils leur pourront auoir fait plus de biēs ayās eu plus de moyen & meilleure volonté. On respond, que quoy que le fils donne au pere, c'est tousiours moins: pource qu'il doit à son pere la faculté & le moyen qu'il a de lui donner: au moyen de quoy celui duquel procede le bienfait, par le moyen duquel on le iuge surmonté, n'est iamais surmonté en bienfait. Premièrement, il y a des choses qui prennent leur commencement d'autres, & toutesfois sont plus grandes que leurs commencemens. Et combien qu'une chose ne pourroit s'auancer, si elle n'auoit commence d'estre, il ne s'en suit pas pourtant qu'elle ne puisse estre plus grande que l'autre de qui elle procede. Mainte chose deuaue de beaucoup ses commencemens. Les semēces sont la cause de toutes choses: & toutesfois ce sont les moindres parcelles des choses qu'elles produisent. Regarde-moy le Rhin, l'Euphrates, & tous les notables fleues du monde: que sont ils, si tu les cōsideres en leurs sources? Ce qui les rend redoutables & qui leur dōne nō a esté par eux acquis en leur course. Oste la racine, il n'y aura point de forest, tant de hautes montaignes ne seront reuestues de bois. Contemple les troncs des plus hauts arbres, en leur droite hauteur, ou en l'espaisseur & estēdue de leurs branches touffues, combié est-ce peu de chose de leur racine retenue avec certains petits filets, si tu la

Il viens à la seconde question: Si les enfans peuvent faire à leurs peres & meres plus de biens qu'ils n'en ont receu d'eux. Il resould à l'auantage des enfans: & ce pour plusieurs raisons. I. Par la cōsideration des œuvres de nature, il monstre que les enfans peuuent estre meilleurs & faire plus de bien & d'honneur à leurs peres qu'ils n'en ont receu d'eux.

comparés au reste? Les temples demeurēt apuyez sur leurs fondemēs, aussi font les puissantes murailles de Rome: mais ce qui soustiet tous ces grands bastimēs-là, ne se void point. Il en prend de mesme és autres choses. Les commēcemēs sont tousiours couuerts de quelque chose plus grande qui viēt apres. Ie n'eusse peu paruenir à rien si le biēfait de mes pere & mere n'eust precedé: mais pourtant ce que j'ay at- taint n'est pas moindre que ce sans quoy ie n'y ay peu arri- uer. Si vne nourrice ne m'eust alaité & soigné, ie n'eusse peu deliberer ni executer ce que ie fai, ni monter en la reputa- tion que les lettres & les armes m'ōt acquise: preferez vous pourtant les occupations d'une nourrice à ces autres actes d'importance? Mais quelle difference y a-il, veu que autant sans le biēfait du pere, que sans le soin de la nourrice ie n'ay peu me pousser à choses plus grandes?

xxx.

*Les peres
nous ont
donné la
vie: mais
non l'adres-
se de faire
bien durant
la vie. Si
donc quel-
qu'un est
vertueux,
& par sa
vertu con-
serue & a-
uance son
pere, Senec-
que main-
tient que le
bienfait du
fils est plus
grand.*

OR si ie dois à mon origine tout ce que ie puis, souuiē toi que mon commencement ne viēt de mon pere, ni de mon ayeul. Car il y aura tousiours par delà eux quelque chose qui procede d'une autre source prochaine & precedēte. Mais l'ō ne dit pas que ie doyue plus à mes predecesseurs inco- nus & fort eslongnez de souuenance, qu'à mon pere. Ie leur doi d'auantage, si ie leur suis obligé de cela mesme que mō pere m'a engēdré. Encores que mō ayeul ait beaucoup fait pour mon pere, si est-ce moins que ce que mon pere a fait pour moy: car ie ne serois point s'il ne m'auoit engēdré. A ce conte, si quelqu'un auoit garanti mon pere de maladie ou de mort, ie ne pourray lui faire plaisir qui esgale son biē- fait: veu que mon pere ne m'eust pas engēdré s'il n'eust esté guerri. Mais ie te laisse à penser, s'il n'est pas plus certain de dire que ce que mon pere a peu faire, & qu'il a fait, est miē, & en ma liberté & volonté. Cōsidere que peut estre en soy ce que ie suis né. Tu vois ie ne sçay quoy d'incertain, qui ne monte riē, vne matiere autant propre à mal qu'à bien, & le premier degré à toute la suite de ma vie: mais ce commen- cément n'est pas plus grand que le reste, ores qu'il soit le premier. J'ay sauué la vie à mon pere, ie l'ay a- uancé en vne haute dignité, & l'ay fait le premier homme de sa ville: non seulement ie l'ay anobli par mes prouesses, mais aussi ie lui ay donné grand & aisē moyen de faire des choses qui l'ont mis en honneur. Ie lui ay amassé des honneurs, des richesses, & tout ce qui

qui rait à foy les cœurs des hommes: & combien que ie fusse esleué par dessus tous, ie me suis rangé au dessous de mon pere. Di moi maintenant, tiens-tu de ton pere ce par le moyen dequoy tu as peu toutes ces choses? Je respondrai qu'oui, s'il suffit d'estre engendré & poussé au monde pour executer tels actes. Mais puis que la vie est le moins que nous considerons en la vertu, & tu ne m'as donné sinon ce qui m'est commû avec les bestes sauuages, voire avec quelques petites bestioles de mal plaisante récontre, ne t'attribue pas ce qui ne prouient point de tes biensfaits, encores que ce ne soit pas sans quelque bienfait de toy. Estime que ie t'ay rendu vie pour vie. Mais encores ay-ie plus fait, veu que j'ay conû que ie donnois la vie à vn qui le sent bien, que ce n'a point esté pour mon plaisir ou en prenant mes esbats, que c'est plus fait de cōseruer la vie que de la receuoir, comme il y a moins de mal à mourir quand on ne l'apprehende point.

*Il introduit
un fils par-
lant à son
pere. Ce
traiscent
son parado-
xe de Stoi-
que.*

I' A Y donné la vie à celui qui en deuoit vser tout à l'heure: & toy tu n'as scen si ie deuois viure. Tu craignois la mort, & ie t'ay donné la vie: tu m'as donné vne vie suiette à la mort. Le t'ay fait present d'vne vie accomplie & parfaite: tu m'as engendré desnüé de raison, & n'estant sinon vn fardeau inutile. Veux-tu voir que ce n'est pas grand cas d'vn tel present? Si tu m'eusses ietté à l'abandon, tu m'eusses fait tort de m'auoir engendré. Cela me fait dire, que la compagnie du pere & de la mere pour auoir enfans est vn bienfait de peu de valeur, si autres choses ne suyuent, accompagnent, & par autres deuoirs ne ratifient vn tel don. Ce n'est rien de viure: le tout est, de bien viure. On me dira, Tu es vertueux, mais ie pouuois estre vicieux. Mon pere est cause que ie vi: & non d'autre chose. Si tu penses auoir beaucoup fait de me donner vne vie toute nue, destituee de conseil, & fais sonner cela comme quelque grand don, saches que tu me reproches vn bien qu'ont les vers & les mouches. Brief, quand ie diray que ie ne me suis adonné à l'estude des bonnes lettres, pour m'auancer au chemin de la vertu, ie t'ay rendu vn bien plus grand que celui que tu m'auois donné. Car tu m'as fait lourd & ignorant: ie t'ay rendu vn fils que tu t'esioüis d'auoir engendré.

XXXI.

*3. Le fils
peut donner
la vie à son
pere qui
craint la
mort: le pe-
re donne la
vie à son
fils, mais
c'est afin
qu'il meue-
re.*

Mon pere m'a nourri: si ie le nourris, ie fay plus que lui: xxxix.

¶ Si le fils car il est bien aise d'estre nourri, & d'estre nourri par son
nourrit le fils: il a plus de contentement de ma bonne volonté que
pere, & lui de l'effect d'icelle. Il a nourri mon corps seulement. Si quel-
donne con- qu'un s'est tant auancé, que son eloquence, sa iustice ou vail-
lement lance l'ait rendu admirable par tout le monde, que l'hon-
par le moyē neur mesme en soit venu iusques à son pere, & que par un
de ses ver- illustre renom il ait fait resplendir sa race, qui parauant estoit
tus, il fait inconue: n'a-il pas fait un bien inestimable à tout son pa-
plus pour so rentage? Sauroit-on qui ont esté Ariston & Gryllus, si l'on
pere, que so n'auoit conu Platon & Xenophon leurs enfans? Socrates
pere n'a immortalisé Sophronisque son pere. Il seroit long à nô-
fait pour brer les autres qui ne vivent siuon d'autant que l'excellen-
lui. Ce qu'il te vertu de leurs enfans les a fait conoistre à la posterité. Le
conferme pere de M. Agrippa, duquel auioird'hui l'on ne sçait pas mes-
par exem- me le nom, a-il plus fait de bien à son fils, que son fils à lui,
ples. ayant obtenu la couronne nauale, acquis plus d'honneur

1. Exemple que nul autre homme de guerre, lequel a fait dresser à Ro-
de Socrates, me tant de somptueux bastimens qui surpassent la magni-
&c. ficēce de to⁹ les précédés, & ne pourrôt estre surmōrez par

2. Exēple aucuns autres à l'auenir? Octauius a-il fait plus de biē à sō fils
d'Agrippa, qu'Auguste à son pere, encores que l'ōbre de Iules Cēsar qui
& de son l'auoit adoptré ait cōme supprimé Octauius? Quelle ioye il
pere. eust eu, s'il eust veu son fils Auguste, apres estre venu à bout

3. Exemple des guerres ciuiles, commandant en paix aiseuree! il n'eust
d'Octauius pas reconu son bien, ni osé croire à ses yeux, quand il se fust
& d'Aug- considéré soimesure, ni penser qu'un si grand personnage
uste. eust peu naistre en sa maison. Qu'est-il besoin de nommer
 les autres, que l'oubliance auroit deuorez, si la gloire de
 leurs enfans ne les eust tirez du tombeau, & ne les rete-
 noit encores en vie & reputation? Mais nous ne demandons
 pas, si quelque fils a fait plus de bien à son pere qu'il n'en
 a receu: ains, s'il le peut faire. Pose le cas que les exemples
 sus alleguez ne fussent ni ne surpassent les biensfaits
 des peres: toutesfois ce qui n'est pas encores auenu
 peut bien auenir, & la nature des choses en est ca-
 pable. Si un bienfait de tel & tel fils ne peut sur-
 passer la grandeur des merites d'un pere, plusieurs
 biensfaits amassez ensemble pouront en venir au

xxxiii.

4. Exemple
de Scipion
l'Africain.

SCIPION sauua son pere en vne bataille, & tout ieune
 qu'il estoit courut à bride abatee cōtre les ennemis. Est-ce
 peu

peu de chose qu'il ait despité tant de périls, où les plus grands Capitaines se trouuoient engagez, tant de trauerses comme impossibles à franchir, que lui ieune soldat ait marché sur le ventre des vieilles bandes, qu'il ait fait plus que son aage ne portoit, pour paruenir à l'endroit où estoit son pere? Adioustez à cela, qu'il defendit son pere accusé de crime: le deliura de l'embusche que certains puissans ennemis luy auoyent dressée: lui procura vn deuxiesme & troisieme consular, & autres honneurs desirez par les plus grands à Rome: & lui donna les biens qu'il auoit gaignez à la guerre, & (ce qui est encor plus honorable à ceux qui font profession des armes) l'enrichit des despouilles de l'ennemi. Si ce n'est pas assez, il y a encores ceci d'abondant que les charges ordinaires & extraordinaires dedans Rome & es Prouinces ont esté continuées à Scipion. Il a ruiné de grandes villes, a maintenu & remis au dessus l'Empire Romain, pour le faire deuenir le plus grand qui ait onques esté depuis vn bout du monde iusques à l'autre: brieu il a rendu plus noble & plus illustre la noblesse de son pere. Magnifie, si tu veux, le pere de Scipion: certainement ce vulgaire bienfait d'engendrer n'est rien à comparaison de l'excellente pieté & vertu du fils, & ne scaurois dire lequel des deux est plus grand, ou le seruice ou l'honneur que ce personnage a fait à la ville de Rome.

FINALEMENT, si tout ce que dessus ne pèse pas encor assez, imagine en toy mesme quelqu'un qui ait destourné les tourmens de son pere, & iceux attirés à soy. Tu peux tant qu'il te plaira, amplifier les biensfaits du fils: mais celui du pere est simple, aisé, & hors la volonté du donneur. Quoy plus? vn pere a fait du bien sans scauoir à qui. Il a vne compagne qui y a part, il a eu esgard aux loix de la patrie, aux recompenses que les peres esperent en receuoir, à la perpetuité de sa maison & famille, plustost qu'à l'enfant qu'il engendroit. Et si quelqu'un deuenu sage auoit donné sa sagesse à son pere, pourroit on pas demander, si vn tel pere n'a plus receu qu'il n'a donné, attendu que son fils, qui n'auoit receu que la vie simplement, lui a rendu vne vie bien heureuse? Mais on me respondra, tout ce que tu fais, & le seruice que tu peux rendre à ton pere, procede du bienfait d'icelui. C'est aussi de mon precepteur que procede le profit que j'ay fait en l'estude des bones lettres.

*Voiez
Plutarque
es vies, &
Tite Lue
en l'histoire
Romaine.*

*xxxiii.
s. Cinq-
me raison:
par laquelle
il s'efforce
prouuer son
paradoxe,
que le bien-
fait du fils
enuers le
pere peut e-
stre par fois
plus grand
que celui du
pere enuers
le fils.*

Toutefois nous sommes plus sçauâs que ceux qui nous ont instruits: es sciéces liberales, & par cōséquent beaucoup pl⁹ que les maistres qui ont apri ns les premiers rudimens: & combien que sans ces commencemens vn homme ne pourroit deuenir sçauant, nous ne dirons pas pourtant que quelqu'un deuenu fort docte doit estre mis au deffous d'un qui lui aura apri ns à conoistre les lettres de l'alphabet. Il ya grande difference entre les commencemens & les perfectionns des choses. Les commencemens ne ressemblent pas aux perfectionns, encores qu'icelles n'ayent peu estre sans leurs commencemens.

xxxv. Il est tēps maintenant de payer (s'il faut ainsi dire) de nostre mōnoye. Celui qui a fait vn bien, outre lequel il y en a vn meilleur, peut estre surmonté en cela. Le pere a donné la vie à son fils; mais il y a quelque chose meilleure que la vie: par ainsi le pere peut estre surpassé en bienfait, pource qu'il s'en trouue de meilleur & plus excellent que lesien. Comme si celui qui a sauué la vie à quelqu'un est par celui-là deliuré deux fois d'un danger de mort, il a receu vn plaisir plus grand qu'il n'en a fait. Quant au pere, il donne la vie à son fils, mais il peut recevoir de son fils vn plus grand bienfait qu'il n'a donné, si son fils lui sauue plusieurs fois la vie. Qui reçoit vn bien, plus il en est indigent, plus grand le reçoit-il. Celui qui vit a pl⁹ afaire de la vie que celui qui n'est pas né, lequel lors n'e auoit que faire. Parquoy si le fils sauue la vie à son pere, le pere reçoit vn plus grand bien que celui qu'il a fait à son fils en l'engendrant. Les bienfaits du fils ne peuuent surpasser ceux du pere. dira quelqu'un. Pourquoi? d'autāt que le fils a receu la vie de son pere, & s'il ne l'eust receuē, il n'eust peu faire aucun bien. Le pere a cela de cōmun avec tous ceux qui ont donné vie à quelque autre qui n'eust peu reconoistre le bienfait, si on ne lui eust sauué la vie. L'on ne pourra iamais suffisamment reconoistre le bien receu d'un medecin, lequel aura conserué en vie vn pauvre malade, ni d'un marinier qui aura sauué quelqu'un qui se noyoit. Toutefois on peut surpasser les bienfaits de ceux-la & d'autres qui en quelque sorte nous ont donné la vie: autant en peut-on dire des biēsfais d'un pere. Si quelqu'un m'auoit fait vn plaisir qui auroit besoin d'estre soustenu par les biēsfais de plusieurs autres personnes, & ie lui en auois fait vn qui seul suffiroit: i'ay plus donné

Aux raisons
precedētes
il en adiou-
ste de nou-
uelles, prin-
ses des ensei-
gnemens de
la philoso-
phie des Sto-
iques: & mō-
stre qu'un
bienfait
peut estre
plus grand
que l'autre:
puis appli-
que cela à
la confen-
ce des pe-
res & des
enfans.

né que ie n'ay receu. Le pere a donné vne vie perissable à son
 fils, si plusieurs autres comoditez ne fussent suruenues pour
 maintenir ceste vie là en son entier. Si le fils a sauué la vie à
 son pere, pour subsister, elle n'a eu besoin du secours d'au
 trui. Ainsi donc le pere à qui le fils sauue la vie reçoit plus
 qu'il n'auoit donné à son fils. Ces choses n'abolissent pas
 l'honneur qui est deu aux peres & aux meres, ni ne font
 les enfans pires, ains les rendent meilleurs qu'eux. Car la
 vertu est d'un naturel desireux de gloire, & veut deuâcer ses
 predecesseurs. La reuerence filiale sera plus alaigre, si elle
 espere gagner le dessus en matiere de reconoitre les biés
 faits. Si cela auient du cōsentemēt des peres, & des loix (car il
 y a plusieurs choses esquelles nous sommes surpassez en tel
 le sorte que le bié nous en reuiēt) quel plus desirable est
 quel plus grâd heur pour les peres & meres, que quâd ils cō
 fesseront auoir receu plus de biens de leur enfans qu'ils ne
 leur en ont iamais fait? Si nous sommes d'autre auis, c'est li
 cécier les enfans, c'est les rédre paresseux & ingrats, plustost
 les deuons-nous aiguillonner, & leur dire, Or sus, gentils en
 fans, il y a vn honneste debat entre vos peres & vous: qui
 donnera ou qui recevra le plus. Ils n'ont pas gagné, enco
 re qu'ils ayent le deuât. Seulement prenez courage tel
 qu'il apartient, ne vous estonnez point, soyez desireux d'a
 uoir le dessus. Vous n'avez pas faute en ce beau combat de
 Capitaines & conducteurs qui vous accouragent à cela, &
 qui vous cōmandēt de suiure leur trace, pour obrenir la vi
 ctoire acquise plusieurs fois ci deuât sur les peres & meres.

ÆNEAS, qui auoit esté vn leger & aisé fardeau en son en
 face à Anchises son pere, fit bié d'auantage quand il chargea
 sur ses espauls ce vieillard mal aisé, le portant à trauers les
 escadrons ennemis, & par le milieu des ruines de Troye, ce
 bon homme tenant en ses bras les choses sacrees & les dieux
 domestiques, double charge sur le dos de son fils, qui neant
 moins trauersâ les feux & (tant la pieté est puissante!) l'em
 porta sain & sauf hors la ville, & l'a fait reuerer pour vn des
 fondateurs de l'Empire Romain. Disons en autant des ieux
 hommes de Sicile, qui voyans le mont Ætna tellemēt agité
 qu'il auoit effacé ses feux sur les villes, sur les châps, & sur la
 pluspart de l'isse, emporterēt leurs peres & meres loin du
 danger: & tient-on pour certain que les feux s'arre
 tierent; & que la flamme se partiten deux, & laissa vn che

xx xvi.

*Conclusion
 de toutes
 les raisons
 & preuues
 precedētes:
 avec vne
 belle exhor
 tation aux
 enfans.*

xxxvi.

*Confirma
 tion de tout
 par plu
 sieurs beaux
 exemples.
 1. d'Æneas*

*2. Des ieux
 hommes
 de Sicile,*

min spacieux par lequel passerent vistemement ces ieunes hommes dignes d'entreprendre hardimēt de tresbelles choses.

3. d'Antigonus.

Le mesme, d'Antigonus, qui ayant gagné vne grosse bataille contre l'enēmi, transporta à son pere le profit de la guerre, & lui mit en main l'isle de Cypre pour en estre seigneur.

C'est estre Roy, de ne vouloir regner quād on en a le moyē. Manlius qui auoit vn pere feure, le surpassa en biensfaits.

4. De Manlius.

Ayant esté pour vn temps banni de la maison de son pere, à cause que c'estoit vn ieune homme stupide & de petit sens, vn iour il alla trouuer vn des Tribuns, lequel auoit donné vn adiournemēt personnel à son pere, & lui demanda le iour de l'assignation. Le Tribun fut bien aise, estimant que le fils liureroit son pere qui lui auoit tant fait de maux, & pensoit estre fort respecté de ce ieune Manlius, auquel il ramettoit son bannissement pour l'irriter d'auantage. Mais le ieune hōme l'ayāt trouué en lieu à l'escart, tire vn poignard caché sous sa robe & lui dit, Si tu ne me iures que tu te deporteras de toute actiō cōtre mō pere, ie te tuerai tout roide. Il est en toy de choisir en laquelle des deux sortes tu veux, ou viif, ou mort, n'estre plus accusateur de mon pere. Le Tribun iura, & tint promesse, ayant déclaré au peuple assemblé la cause pourquoy il se deportoit de sa poursuite. Il n'a esté loisible à pas vn de contraindre ainsi tel Magistrat qu'estoit vn Tribun de peuple à Rome.

XXXVIII.
Conclusion,
de graue
exhortation
aux ieunes
gens.

Ces exemples m'en ramentoyuent d'autres de ceux qui ont deliuré de danger leurs peres & meres, qui de basse condition les ont esleuez en hauts estats. & les tirant de la lie du peuple ont rendu leur gloire immortelle. Il n'y a eloquence ni viuacité d'entendement quelconque, qui puisse dire ni penser, combien c'est vne chose necessaire, louable & digne de memoire eternelle, de pouuoir dire, I'ai obeï à mon pere & à ma merē, ie me suis rangé à tout ce qui leur a pleu, fuit bon ou mauuais, ie leur ay esté fils humble & obeissant: en vn seul point leur ay-ie esté contraire, que i'ay tasché de leur faire plus de bien qu'ils ne m'en ont fait. Je vous prie, enfans, cōbatez; & si vous estes rōpus, rassemblez vos forces. Heureux, & les victorieux, & les vaincus Y a-il chose pl⁹ excellēte que le ieune hōme qui a peu dire à soi-mesme (car il n'est pas permis de le dire à vn autre) I'ay fait plus de biē à mō pere que ie n'ē ay receu de lui. Sçauoit-on trouuer vn vieillard plus heureux, que celui qui racōtera en

toutes

toutes places & compagnies, que son fils lui a fait plus de biens que lui n'en a fait à son fils? Mais quel plus grand heur scauroit on desirer que de surmonter soy mesme?



LE QUATRIESME LIVRE

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE.



NOSTRE Auteur, poursuivant son propos en ce quatriesme liure, met en auant plusieurs discours notables, que l'on peut rapporter à six articles principaux. Et premierement il dispute, si c'est chose desirable de faire plaisir & de rendre la pareille: sur quoy il refute l'eschole d'Epicure qui postposoit vertu à volupté, & monstre consequemment pourquoy il faut faire bien. Sur ceste occasion il entre pour le second article en consideration de la benefique providence de Dieu, prouue contre les Epicuriens que tous biens procedent d'icelle, & qu'ils sont infiniment plus grands que ceux des hommes. Surquoy par incident il descouure l'horrible ingratitude de ces Sophistes-la, & renuerse leur cauillation touchant Nature, sous laquelle ils vouloyent ensevelir le nō de Dieu, monstrant comme cela doit estre entendu. Quoy fait, & ayant dit que Dieu n'a que faire de nos biens, il reueni à cela, que le bienfait est chose desirable de soy, & que le bienfaiteur doit (à l'exemple de Dieu) regarder simplement au profit & auantage de celui à qui le biē est fait. Tiercement, apres auoir satisfait à une objection assez commune sur ce point, il entre en diuers discours dependans de son sujet, à sçauoir comment vn deposit doit estre rendu, si il est loisible de donner quelque chose, à la volée, quelles doyuent estre les personnes à qui l'on fait bien & plaisir, prouue contre les Sectateurs d'Epicure, que la discretion est louable en matiere de biensfaits, conforme son dire par similitudes notables, & descouure la honte des Epicuriens. Pour le quatriesme article, il fait voir à l'opposite que le bien donné pour en tirer gain & profit ne doit porter ce nom de bienfait, ains d'usure & d'exaction: prouue de nouueau que faire bien est chose desirable de soy, produisant à cest effect.

pour tesmoins le consentement de Nature, la confession mesmes des meschans, & la consideration des biens que produit la societé & mutuelle communication des hommes. Là dessus, en cinquiesme lieu, il empoigne encor les disciples d'Epicure au collet, & descouvre leur impieté en ce qu'ils imaginoyent un Dieu morne & oisif: puis tout d'un mesme trait depeint leur bestise & ingratitude. De là il entre proprement au discours des deux moyens qu'il y a de reconnoistre un bienfait, dont la bonne conscience est le principal: & respond à diuerses objections des aduersaires de ceste doctrine, notamment à ce qu'ils demandoient, si l'homme de bien doit s'employer pour un ingrat: car il insiste bien au long sur ce point, comme estant de grande importance & digne d'ample discours, auquel il entremesle un deuxiesme plaidoyé pour la prouidence diuine, contre ceux qui murmurent à cause de la prosperité des meschans. A cela sont adionstees pour le dernier article & pour conclusion certaines resolutions à diuerses difficultez, touchant les biensfait: à sçauoir comment il se faut comporter ayant à faire à gés dissimulez: si l'on se peut abstenir de satisfaire à ce que l'on a promis: par quel moyen & sous quelles conditions on peut tenir sa promesse, ce qui est enrichi d'une histoire notable de la iustice de Philippus Roy de Macedoine: finalement, si tousiours & en tous lieux il couient rendre la pareille.

CHAP. I

Si faire plaisir & rendre la pareille sôt choses desirables d'elles mesmes.



DE TOUT ce que nous auons traité, ami Liberalis, rien ne peut sembler tant necessaire, ou de quoy (comme dit Saluste) il faille discourir plus soigneusement, que de ce que nous auons entre mains en ce liure: à sçauoir si faire plaisir & rendre la pareille sont choses desirables d'elles mesmes. Il y en a qui font cas des choses honnestes, pour le profit qu'ils en esperent, & ne prennent plaisir à la vertu gratuite: mais si la vertu est venale, elle n'a rien de magnifique en soy. Car y a il rien plus deshonesté que de voir quelqu'un mettre à prix un homme de bien? attendu que le gain n'amorce point la vertu, la perte ne l'estonne nullement, elle ne corrompt personne par belles paroles ni par promesses: au contraire elle veut qu'on lui mette le faix sur le dos, & le plus souuent elle s'engage de son bon gré. Il faut marcher par dessus les commoditez du monde, pour la suyre par tout où elle nous appelle & enuoye, sans auoir esgard à nostre interrest particulier, non pas mesme à nostre

nostre

nostre propre vie, & ne faut iamais differer d'obeir à ses commandemens. Que gaignera-tu, dis tu, si ie fai cela de bon cœur & gratuitement? Si tu le fais, rien ne t'est promis outre cela: si d'avanture il suruient quelque commodité, tu la conteras entre les biens de surcroist. Le prix des choses honnestes est enclos en icelles mesmes. Si ce que nous appellons honnesté est desirable de soy, & bienfait est vne chose honneste, la condition du bienfait ne peut estre autre que celle de l'honnesteré mesme, attendu que ce sont choses d'une mesme nature. Or nous auôs souuent esfois & amplement monsté que ce qui est honnesté est desirable de soy.

EN cest endroit nous auons à combatre la doüillette & mignarde troupe des Epicuriens: qui font des disoureurs à l'ombre & parmi les verres: entre lesquels la vertu est escluse des voluptez, leur est suitte, leur complait, gist à leurs pieds. Il n'y a point (disent-ils) de volupté sans vertu. Mais pourquoy precede-elle la vertu? Penses-tu que ie dispute de l'ordre: il est question de la nature & de l'effect de toute la chose. Vertu n'est plus vertu, si on la peut suiure. C'est à elle premierement de conduire, de commander, de marcher en teste. Tu la veux ranger & réuoyer sous l'enseigne d'autrui. Que t'en chaut-il, dira quelqu'un? Moy ie maintien que sans vertu la vie humaine ne peut estre heureuse. Sans elle ie reiete & condamne tel & tel plaisir à qui i'adhère & me suis dedié. Voici dequoy nous sommes en débat, asçauoir si la vertu est cause du souverain bien, ou si elle mesme est ce souverain bien. Pour vider ceste dispute, tu t'arestes au changement de l'ordre. Mais c'est vne confusion & vn manifeste auenglement, de preferer ce qui est le dernier à ce qui est le premier. Je ne suis pas tant indigné de voir la vertu rangée apres la volupté, que ie trouue mauvais qu'on les veut mettre en compagnie, & comme en contrepoids l'une de l'autre. La vertu mesprise la volupté, elle en est ennemie, n'a accointance quelconque avec, ains s'approche sans comparaison plus volontiers du travail & de la tristesse: comme aussi elle merite entiere-ment d'estre plustost adiointe aux perils magnanimes, qu'à ce repos esseminé des Epicuriens.

IL a falu faire ceste preface, ami Liberalis, pource que faire bien (dôt nous sommes en discours) est acte de vertu: et

II.
Contre les
Epicuriens
qui assuiet-
tissent,
& postpo-
sont vertu
à voluptés

III.
A quelle

fin & intention il faut faire bien. chose honteuse & vilaine de le faire pour autre fin que pour lui mesme. Car si nous donnions sous esperance qu'on nous en rendist autant, il ne faudroit donner qu'au riche; & non au pauvre, encores qu'il en fust trespaigne. Mais nous preferons le pauvre au riche qui en est indigne. Le bien qu'on fait pour en valoir mieux, n'est pas vn bienfait. D'auantage si le profit pretendu, & non autre chose, nous conuioit à secourir nos prochains, ceux qui le pourroyent faire aisement come les riches, les grâds Seigneurs, les Rois, qui n'ont pas faute du bien d'autrui, ne deuoyent point estre bienfaiteurs. Les dieux mesmes, qui iour & nuit, sans fin & sans cesse, se monstrent si liberaux, ne donneroyent rien aux hommes: car en toutes choses leur nature suffit, les rendant pleins, asseurez & inuolables. Ils ne feront donc aucun bien à personne, si l'occasion de ce faire requiert qu'ils ayent esgard à eux mesmes & à leur profit. Cela ne s'appelle pas bienfait. C'est guigner apres le gain, c'est regarder où il y a plus d'argent à tirer, & d'où l'on le pourra aisement retirer, au lieu de s'enquerir si on le donne à quelqu'un qui en soit digne. Cela estant du tout esloigné de la nature des dieux, ie conclu qu'ils sont liberaux. Car si le profit qu'on pretend recueillir est cause que l'on donne, & Dieu ne peut esperer de gagner avec nous, s'ensuit que Dieu n'est esmeu par aucune cause à nous faire du bien.

III. Blaspheme des Epicuriens contre la benesique providence de Dieu: avec solide refutation par diuers argumens.

Ie sçay que l'on a accoustumé de respondre à cela: asçauoir que Dieu ne fait point de bien aux hommes, ains sans se soucier d'eux ni des affaires du monde, il se mesle d'autre chose, ou (si l'on en croit Epicurus, qui préd cela pour vne par faite felicité) il ne fait rien, & ne s'esmeut non plus de l'impiereté des vns, que de la pieté des autres. Quiconque parle ainsi, il n'éréd pas les cris de ceux qui prient Dieu, & les desirs publics & particuliers de tant d'hommes qui en tous les endroits du monde esleuent leurs mains au ciel. Certainement cela ne se feroit pas, & tant de peuples ne seroyent point tous tombez en ceste frenesie, de parler à des dieux sourds & sans vertu, s'ils n'auoyent sceu & conu que ces dieux offrirent leurs biens, en donnant de grands, & au besoin à ceux qui les demandent, & destournent par le moyen d'iceux plusieurs grandes aduersitez. Qui est l'homme tant miserable, mesprise & mal-encortreux puisse-il estre, qui ne se soit senti de ceste largesse des dieux? Regarde-moy ceux qui deplorent leur

leur condition, & qui ne font que se plaindre: encores trouueras-tu qu'ils iouissent de quelques biens de Dieu, & qu'il n'y a personnes vers qui ne decoule quelque ruisseau de ceste fontaine de beneficence & liberalité infinie. Est-ce peu de chose ce qui est également distribué à tous en entrant au monde, ascauoir la vie? Et sans nous arrêter à ce que les vns & les autres reçoivent en mesure inegale. Nature a-elle donné peu, quand elle s'est donnée soy-mesme?

V.

DIEU ne donne point de biens. D'où viennent donc ces biens que tu possèdes? que tu donnes? que tu refuses? que tu gardes? que tu desrobes? D'où procedent ces biens infinis qui chatouillent & cōtentēt les yeux, les oreilles, & l'esprit? D'où decoule ceste abondance de choses plaisantes & superflues? Car Dieu n'a pas seulement prouueu à nos necessitez, ains nous a couverts aussi d'une infinité de delices: moins tāt d'arbrisseaux portans fruits de diuerſes sortes, tāt d'herbes medecinales, tāt de viādes differētes, apareillees en toutes les saisons, mesmes plusieurs biens que la terre produit à l'auanture & sans estre cultiuee, pour les paresseux & fai-neās. Je ne parle point des animaux de toutes sortes, les vns marchāns sur terre, les autres naissans en l'eau, les autres laschez par l'air, tellement que tous les quartiers du royaume de Nature nous apportēt quelque tribut. Puis les ruires dōt les vnes par plis & destours fort plaisas ceignent les campagnes, les autres ouurent le chemin au trafic, par le moyen d'un cours spacieux & n'augable: d'autres croissantes à merueilles en certain tēps, afin que les pays qui sont plus exposez à l'ardeur du Soleil soyēt arrousez & rafraischis par les ruires desbordees. Que diray-ie des bains medecinaux, & des eaux chaudes ruiselātes abōdāniēt aupres des eaux froides?

Le Lac de Come aussi l'ay oui estimer.

Tresgrand & spacieux: & toy beau lac de Gard,

Lequel te vas haussant quand bien on te regarde.

D'un flot non moins bruyant que le flot de la mer.

Si quelqu'un t'auoit donné quelques arpens de terre, tu

confesserois qu'il t'auoit fait du bien: mes tu donnes que des

campagnes d'estendue infinie soyent biensfaits de Dieu?

Celui sera ton bienfaiteur qui t'aura mis bonne somme

d'argent en la main, & qui mesme en aura rempli ton coffre,

que tu estimes bien grand: & tu ne voudras

point auouer ni recognoistre la grande largesse de

Continuation de ses raisons contre les Epicures, où il prouue que tous biens viennent de Dieu.

Virgile au 2. des Georgiques.

VI.

Il continue en ses refutations de l'impietē des Epicuriens, & monstre que les biens de

*Dieu son
infinitement
plus grands
que ceux
des homes.*

celui qui a tiré pour toy hors des entrailles de la terre tant de metaux, qui a lasché la bonde à tant de riuieres qui traident du sable portant l'or : l'infinité quantité d'argent, de cuiure, de fer, cachée en tous lieux, lesquels il t'a donné moyen de descourir, & t'a marqué les endroits où les riches mines se trouuent. Si l'on te fait donation d'une maison, où reluisse quelque morceau de marbre, de laquelle le planché soit doré ou peint, appelleras-tu cela vn petit présent? Dieu t'a basti vn palais qui ne craint le feu ni aucune ruine, où tu vois non pas vn lambris moins espais que la lame qui l'a coupé, mais des grandes masses de pierre viue, entieres, & composees de matiere diuerse & distincte, de la quelle tu admires quelques grains & petis lopins : mais tu ne consideres point le toict de ce palais? reluisant d'une façon le iour, & d'une autre la nuict : voire tu nies que Dieu t'ait fait du bien! Ingrat que tu es! tu estimes beaucoup les choses que tu as, & tu penses n'en estre redevable ni tenu à personne. D'où te vient cest esprit qui te fait souffler? Qui t'a donné cette clarté, par le moyen de laquelle tu reigles & agences les actions de ta vie? Et le sang, qui est le chariot portant la chaleur vitale, d'où vient-il? de qui procedent tant de biens prouoquans plus qu'à suffisance ton appetit par saveurs exquisés? d'où viennent tant d'aiguillons resueillans le plaisir lassé? Qui t'a fait iouissant de ce repos sur lequel tu vieillis & te pourris? Si tu n'es ingrat, tu diras,

*Virgile
en la pre-
miere
Eglogue.*

*Je confesse, ami cher & parfait,
Qu'un puissant Dieu ces biens ici m'a fait:
Lequel aussi tousiours mon Dieu sera,
Et bien souuent son riche autel aura
Pour sacrifice un aigneau le plus tendre,
Qu'en mes troupeaux pourrai choisir & prendre.
Car il permet mes brebis venir paistre,
Comme tu vois en ce beau lieu champestre:
Et que ie chante en mode pastorale
Ce que voudrai de ma fluste rurale.*

C'est là ce Dieu qui non seulement a mis en vn bout du cháp quelque nōbre de bœufs, mais qui par tout le mode a espandu tant de haras de gros bestail lequel donne nourriture au troupeau du menu bestail sautelant, courant & bondissant de tous costez par les monts & les plaines, qui prouuoient à leurs pasturages d'hiver & d'esté, qui n'a

pas

seulement appris à chanter vne chanson rustique & mal bastie pour passe-temps, mais aussi a donné l'invention de tant d'arts & de sciences, a monstre tant de langages diuers tant de sons de la voix & des instrumens. Tu ne diras pas que ce que les hommes ont inuenté vienne d'eux, non plus que tu ne veux pas maintenir que c'est d'eux memes qu'ils croissent, & qu'en temps prefix les membres font ce à quoy ils sont apropiiez, & les aages se montrent. Tantost les enfans perdent leurs dents de lait, puis la vie s'avance, & les petits deviennent grands, finalement le dernier iour terminant la vie perissable approche. Nous auons en nous les semences de tous les aages d'une vie complete & de toutes sciences: mais c'est à Dieu (qui est le grand maître) de tirer les esprits en auant.

Tu diras, que Nature t'a fait ces biens la. Voistu pas, tenant tel propos, que tu changes le nom à Dieu? Car qu'est Nature autre chose que Dieu, & la sagesse diuine infuse en tout le monde & en chascune des parties d'icelui. Quand il te plaira, tu peux appeller d'autre nom nostre Createur & bienfaiteur: & si tu le nommes Iupiter, tout bon & tout puissant, tonnant & a resté, non pas (comme les historiens escriuent) pource qu'apres vn certain vœu fait, l'armee des Romains qui estoit en route s'arresta: mais il est ainsi nommé, pource que par son bien veillant pouuoir toutes choses demeurent fermes & arrestees. Si tu dis que cest le destin, tu ne mentiras point: car puis que le destin n'est autre chose qu'une suite des causes enchainees les vnes aux autres, Dieu est la premiere cause de qui toutes les autres dependent. Tu pourras lui approprier les noms comprenans quelque effect & efficace celeste. On lui peut donner autant de noms qu'il nous fait de presens.

Les Romains l'appellent Liber Pater, Hercules & Mercurius: Liber Pater d'autant qu'il est pere de toutes choses, que c'est lui qui a inuenté & monstre la propriété des semences, dont ont tire profit par le moyen du plaisir: Hercules pource que sa puissance est invincible, & quand elle est lasse d'auoir mis beaucoup d'œuvres en estre, retourne en feu: Mercurius à cause qu'il est la source de raison, des nombres, de l'ordre & des sciences. De quelque costé que tu te tourneras, tu le verras venir droit à toy. Il emplit toutes choses. Lui memes est dedans son œuvre. Tu ne gai-

VII.

Dieu & Nature est une mesme chose: ce disent les Stoïques. Mais les Epicuriens qui en establisent Nature reueulent abolir Dieu.

VIII.

Confirmation de ce que dessus par les diuers romains que les anciens Romains ont donnez à Dieu.

gnes donc rien, meschant ingrât que tu es, de dire que tu ne dois rien à Dieu, mais à Nature: car Nature n'est point sans Dieu, ni Dieu sans Nature: l'un est mesme chose que l'autre: ils ne different en rien. Si tu auois receu quelque plaisir de Senecque, tu t'en confesserois redevable à Annæus, ou à Lucius: tu ne changerois que de nom, non pas de créancier: pource que soit que tu l'eusses appelé par prænôm, par nom, ou par surnôm, ce lui seroit tout vn. Au cas semblable appelle Dieu Nature, Dessin, Fortune, ce sont tous noms d'un mesme Dieu, usant en diuerses sortes de sa puissance, Justice, Bonté, Prudence, Magnanimité, Temperance sont biens d'une seule ame: si l'un de ces biens te plait, l'ame qui les a te plaist aussi.

IX.

Il retourne à sô propos & monstre que Dieu nous est bien faiseur sans espoir, de recevoir la pareille de nous

MAIS pour ne venir (sans y penser) à vne autre dispute, Dieu nous donne vne infinité de biens excellés sans esperer que nous les lui rendions: d'autant qu'il n'en a pas besoin, & nous aussi ne pouuons lui donner aucune bonne chose qui soit nostre, ou qui ne soit pas siene. Dont il s'ensuit que le bienfait est vne chose desirable de soy. En icelui l'on ne regarde sinon au profit du receuant, & en le communiquât il ne faut auoir aucun esgard à nos commoditez. Vous dites qu'il faut soigneusement auiser qui sont ceux à qui nous faisons du bien, comme les laboureurs ne iettent pas leur graine sur le sablon. Si cela est vray, en donnant nous pensons à nostre profit, tout ainsi qu'e labourant & semât. Car semer n'est pas vne chose desirable de soy. D'auantage, vous voulez sçauoir à qui vous donez ce qu'il ne faudroit pas faire, si donner estoit vne chose desirable de soy, veu que c'est vn bienfait en quelque part & maniere qu'on le donne. Nous ne suyons ce qui est honneste, pour autre raison sinon pource qu'il est tel. Or combien qu'il soit ainsi: toutefois nous regardons ce que nous faisons, en quel temps & comment: car c'est ce qui donne estre au bienfait. Quand donc ie choisi quelqu'un pour lui faire plaisir, mon intention est que ce plaisir viene à estre tel par effect: car si ie donne à vn homme infame, ce n'est ni bienfait, ni chose honneste.

X.

Maintenant il entre en quelques discours particuliers: & premierement il traite de

Rendre le depost est chose desirable de soy: toutefois ie ne rendray pas tousiours, ni en tout lieu, ni en tout temps indifferemment. Il n'importe par fois, si ie le nie, ou si ie le restitue en presence de tous. I'auray esgard au profit de celui à

qui

qui ie dois rēdre, & l'ui refuseray, le depost qui lui pourroit nuire. Autāt en ferai- ie quād il sera questiō de biēfait. Je regarderay en quelque temps, à qui, comment & pourquoy ie dōnerai: car il ne faut rien faire sans raison. Ce qui est dōné sans raison ne merite le nom de bienfait: pourcē que la raison accōpagne tout ce qui est hōneste cōbien souuēt oyons- nous les plaintes de ceux qui se reprenent pour auoir dōné mal à propos, disans, Je voudrois auoir perdu ce que i'ay dōné à vn tel? Vn don faict inconsidērément est vne honteuse maniere de perte: encores est- ce pis d'auoir mal donnē, que de n'auoir esté remerciē par celui à qui l'ō a fait plaisir. Car ce dernier procede de la coulpe de l'ingrat, mais quād nous ne regardōs pas biē à qui nous dōnōs, c'est nostre faute. Tu pēsēs qu'e ce choisis ie m'arrestēray à celui qui me pourra rēdre la pareille; mais tu t'abusēs. Car ie choisi celui qui m'en sçaura grē, & non celui qui m'e rēdra autāt. Souuētesfois celui qui n'a riē rēdu, n'a pas laissē de reconoistre le biē receu, & celui qui l'a rēdu aura esté ingrat. Je ne prise que la bōne volōté: pourtāt ie ne m'arrestēray au riche qui sera vn vilain: ie donneray au pauvre honneste: d'autant qu'en sa disette il me sera tresaffectionē, & lors que toutes choses lui defaundront, son cœur me demeurera. En bienfaisant ie ne cherche point mon profit, ni mes plaisirs, ni mon honneur. Il me suffit de plaie à vn: ie donneray, afin de faire ce que ie dois. Or ce qu'il faut faire doit estre avec choix.

Si tu me demandes quel il doit estre, ie choisiray vn hō-
me entier, simple qui ait bonne memoire, non ingrat, non
conuōiteux de l'autrui, liberal du sien, de bonne affection.
Quād i'auray mis à part vn tel personage, encores que la for-
tune ne lui mette en main chose aucune- qu'il me puisse pre-
senter en recombense, i'auray toutes fois fait ce que ie desi-
rois. Si le profit & gain deshonneste m'induit à estre liberal,
si ie ne veux aider à persōne, sinon à condition d'en receboir
autant, ie ne feray donc plaisir ni seruice à celui qui s'en va
en quelque lointain pays: ie ne donnerai pas à vn autre qui
ne doit plus reuenir: ie ne m'eslargiray pas enuers vn
malade qui est hors d'esperance de guerison, moy-
mesme estant prest de mourir ne voudrāy rien donner:
d'autant que ie n'ay plus de temps pour receuoir la pareil-
le. Mais afin que tu saches que bienfaire est vne chose desira-
ble de soy, nous secourōs les estrāgers abordez en nostre ha-

XL.
*Aquelles
personnes il
faut faire
bien &
plaisir.*

ture, d'où ils doyuent inconuenient delinquer pour faire voile
ailleurs. Si quelqu'un a fait naufrage, nous luy donnons &
équipons vn vaisseau pour s'en retourner. Ils embarquent les
grâces bien conoistre celui qui l'a secouru si à point, & n'e-
stant pas pour nous reçoit iamaïs, il delegue les dieux pour
satisfaire en son nom, & les prie qu'ils reconnoissent ce bien-
fait pour lui. Cependant nous nous contentons en nous
mesmes d'auoir donné sans en rien esperer. Et quoy? quand
nous approchons de la fin de nostre vie, lors que nous ef-
fons nostre testament, pourquoy donnons nous des biens,
veu que nous n'en attendons aucune reconnoissance? Com-
bien perdons nous de temps à delibrer & consulter en se-
cret à qui & combien nous donnerons, Que nous doit-il
chaque à qui nous donnons? puis que personne
ne nous en doit rien rendre? Si est-ce qu'en toute nostre
vie nous n'auons iamais esté si soigneux de donner, iamaïs
nous n'auons sondé de si près nos pensées, que quand (apres
auoir esloigné toute consideration de gains & profits) l'hon-
nesté seule se présente à nos yeux: ayans esté mauvais iu-
ges de nostre deuoir, tandis que la consideration d'icelui
est corrompue de vaine esperance, de folle apprehension, &
de volupré, le plus lasche & vilain de tous les vices. Quand
la mort nous a bouché tous les passages & reuours à la vie,
nous en ioyant vers le iuge incorruptible qui nous pronon-
ce sentence, nous cerchons gens qui le meritent
pour leur bailler nos biens. Et n'y a chose à quoy nous
prouuoyons plus soigneusement & mieux à la bonne foy
qu'à ce qui ne nous appartient pas.

CERTAINEMENT l'homme est faisi d'une ioye indicible, qu'il dit lors en soy mesme, Te se ai vi tel plus riche qu'il n'est; & en donnant à cestuy-là quelque bien, ie lui baille-
ray le moyen des auancer & se faire grand. Si nous ne donnôs
qu'à condition de recevoir la pareille, il faut mourir sans re-
ster. Vous tenez, dira quelqu'un; que le bien fait est vne créan-
ce, qui ne se peut payer; or la créance n'est pas chose desir-
able de soy. Le responz, qu'en parlant de créance, nous
vôs de maniere de parler qui est métaphorique & figurée.
Nous scions que la loy est la reigle de iustice; & d'iniusti-
ce toutesfoi; vne reigle n'est pas chose desirable de soy. No-
us de ces termes pour demonstrez la chose. Par le morde
de créance, nous en dire auant que quand créance. Veu x-
tu

Du conten-
 tement
 qu'appor-
 te le bien fait
 gratuite-
 ment: &
 responce à
 l'objection
 des Epicu-
 riens.

voir qu'il est ainsî l'adiouste qu'elle ne se peut payer, cobié qu'il n'y ait creance qui ne se puisse ou qui ne se doye recouurer. Tant s'en faut qu'il faille faire bien pour en tirer profit, que souuent (comme i'ay dit) il le faut donner avec perte & danger pour celui qui le donne. Si ie procure passage & libre à celui qui sera enuironné de brigands, si ie sollicite pour vn criminel destitué de faueur, & me rends ennemis vne bande de gens qui ont grand moyë, peut estre à leur poursuite ie tomberay en la misere dont ie tire l'autre: cobié qu'il soit en ma puissance de suiure vn autre chemin, & me tenir loin pour iuger des coups. Le respon pour le condamné, ie destache l'affichq mise aux biens de mon ami, pour m'obliger à ses creanciers: & afin de pouuoir garantir vn proscript, ie me hazarde à estre proscript & banni moy mesme. Quiconque seroit sur le point d'acheter Tusculum ou Tibur; à cause que ce sont lieux assis en bon air, & de plaisant seiour durant les chaleurs de l'asté, ne dispute point en quelle saison de l'annee il fait cest achat: apres l'achat il conuient garder l'heritage. Considerons le mesme en matiere de biensfaits: car si tu demandes qu'est-ce que cela rapporte? vne bonne conscience respondra ie. Quel profit rend le bienfait? Mais di moy, que rapporte & rend la iustice, l'innocence, la magnanimité, la pudicité, la temperance? Si tu demandes quelque chose outre icelles, tu ne les demandes pas.

POVRQVOY le ciel acheue-il son cours? à quelle fin le Soleil alonge & acourcit-il le iour? Ce sont biensfaits que telles courses, car elles se font pour nostre soulagement. Tour ainsî que le deuoir du ciel est de tourner autour de la terre; celui du Soleil est de changer de place au leuant & au couchant, pour nostre bien, & sans en auoir recompense: aussi le deuoir d'un homme, entre autres choses, est de faire bien & plaisir. Pourquoy donc le fait-il? Afin de ne point oublier à le faire, ni ne perdre l'occasion de bien faire. Quant à vous autres Epicuriens, tout vostre plaisir gist à vous accoustumer à se coucher tost, se leuer tard pour cueillir grasse, chercher vn repos tout pareil à vn somme profond, demeurer tout le iour à l'ombre, par pées bien legeres (que vous appelez tranquillité) donner quelque passe-temps à la stupidité de l'esprit languissant, & à force de boire & manger es racherres des jardins, engraisser les corps tout passés d'oisif

XIII.

Pour l'exé-
ple du tour
du ciel il
monstre le
deuoir d'un
homme de
bien en con-
firmant
toute la dis-
pute prece-
dente &
descommen-
ce l'ordre des
Epicuriens.

uéré : mais de nous, pourueu que par biensfaits laborieux nous puissions soulager les travaux de nos prochains, & les tirer de peril en nous y exposant, ou incommodant nos affaires pour accommoder les leurs, voila à quoy nous prenons plaisir. Que me chaut-il, si ie reçois des biensfaits? Quand ie les auray receus il les faudra donner. Le bienfait se rapporte au profit de celui qui le reçoit, non pas au nostre: autrement nous le donnons à nous-mesmes. Ainsi donc y a beaucoup de choses qui portent grand profit aux hommes : mais elles perdent toute grace si on les vend. Les marchans, les medecins, les reuendeurs seruent aux villes, aux malades, aux déreces: mais d'autant que toutes telles sortes de gens seruent aux autres pour leur profit particulier, ils n'obligent point ceux à qui ils font du bien.

XIIII. Ce qui est employé pour en tirer profit ne s'appelle pas bienfait. Je donnerai ceci pour auoir cela: c'est vendre au plus offrant. Je n'appellerai point pudique, la femme qui a escôduit vn amoureux, afin de l'enflammer d'auantage, & qui a eu peur des loix ou de son mari: ains, comme dit Ouide,

*Je tien pour femme abandonnee
Celle qui ne s'est adonnee
A mal, pource qu'elle ne peut
Commettre ce que son cœur veut.*

Il range à bon droit les folles, celle qui par crainte de chastiment, & non pas par amour de vertu, s'est abstenu de blesser son honneur. Tout de mesmes, celui qui a fait bien pour en recevoir autant, n'a rié fait. Si cela s'appelloit benefice, nous serions bienfaiteurs enuers les animaux que nous nourrissons pour en tirer seruice ou nourriture, it em enuers les arbres que nous cultiuons, de peur qu'à faute d'estre arrousez, transplantez, ou mesprizez, ils ne deuient steriles. Nul ne s'embesongne apres vn champ ou autre chose dont le fruit a esté desia enleué. Celui qui desire vrayemēt faire bien à vn autre, n'y est point amené par vne pensee auare & sordide, ains humaine, liberale, & qui apres auoir donné cherche à donner & acroistre par nouueaux biensfaits ceux du passé, ne regardant point combien cela pouria auancer le prochain qui le reçoit: autrement c'est vn acte abiect, cōrépible, & ignominieux, d'aider autrui, pource qu'il est expedient. Qu'y a-il de magnifique à s'aimer, à s'espargner, & à acquerir pour soy? Le vray desir de faire bien destourne le

le bienfaiteur de toutes telles pensées: il tire par le colet l'homme à perdre volontiers, lui fait laisser en arriere ces considerations de gain & profit: son plaisir & parfait contentement est d'auoir fait vn bon œuvre.

XV.

SANS doute vne iniure est contraire à vn bienfait. Comme faire outrage est vne chose qui de soy est mauuaise & à fuir: au contraire le bienfait est chose desirable de soy. Es outrages, la vilenie a plus de force à nous induire d'offenser autrui qu'aucune vtilité: mais à faire bien, la bonté & bonne grace de la vertu nous y lemond & attire puissamment. Le ne m'éciray point si ie di que chascun aime ses biens-faits; que tout homme est ainsi fait, qu'il void tref-volontiers celui à qui il a fait beaucoup de biens, & ayant fait vne fois plaisir, prend occasion de là de continuer: ce qui n'auiedroit pas, si nous ne prenions plaisir aux bienfaits. Combien de fois oyons nous dire à cestui-ci ou à cestui-là, le ne sçauois abandonner vn tel à qui l'ay sauué la vie, lequel l'ay deliuré de peril: Il me prie que ie n'aymienne la cause contre des gés qui sont en credit: Le ne le veux pas: mais que feray-je? le lui ai aidé vne & deux fois ci deuant. Vois-tu pas qu'en cela il y a ie ne sçay quelle efficace speciale qui nous contraint de faire plaisir? premierement, pource qu'il faut; secondement, à cause que nous l'auons autresfois fait. Nous nous employerons pour tel que nous eussions refusé du commencement, & non sans raison: & pource qu'auparuant nous lui auons fait plaisir. Tant s'en faut que le profit nous induise à faire plaisir, qu'au contraire le seul contentement que nous auons d'auoir bienfait nous accoustume volontairement à garantir & maintenir des choses qui nous sont inutiles: mesmes ce la nous est aussi naturel d'aimer le bienfait mal employé, que de supporter nos enfans encores qu'ils soyent deprauez.

XVI.

QUANT à ce qu'on allegue que ceux à qui l'on a fait plaisir rendent le pareil, non pource que c'est honnestement fait, ains d'autant que cela est vtile: il est aisé d'y respondre & monstrier qu'il n'est pas ainsi. Car nous ne voulons employer autres argumens, que ceux par qui nous auons prouué que bienfaire estoit chose desirable de soy mesme. C'est vne maxime de laquelle naissent nos preuues sur tous les articles qui dependent, que l'on tiegne conte de ce qui est honneste, seulement pource qu'il est honneste. Qui osera

Comme l'iniure est chose mauuaise de soy, le bienfait (qui lui est directe-ment opposé) est d'oc desirable de soy, n'y ayant homme qui ne s'offensasse d'auoir bienfait.

Maintenant il m'ostre que la reconnaissance des biens & plaisir reconnoissance est chose honneste & desirable de soy,

donc reuoyer en doute, si n'estre point ingrat est chose honneste? Qui ne desestera l'ingrat, qui mesme est mutile a foy? Si l'on te vient dire, vn tel ne reconoit point les grâds biens & plaisirs que son ami lui a faits: qu'en penseras-tu? sera-ce vn vilain, ou vn homme qui s'est oublie pour son profit & auantage? l'estime que tu le tiens pour vn meschât qui ne merite pas qu'on ait soin de lui, ains qu'on le chastie rudement. Tu ne serois pas de cest auis, si la reconnoissance des biensfaits n'estoit vne chose honeste & desirable de foy. Il y a d'autres choses qui peut estre ne montrent pas si bien leur lustre, & ont besoin de quelqu'un qui face voir qu'elles sont honnestes: mais ce dont nous parlons est tellement en veuë, & si beau, que l'on ne peut douter de sa manifeste splendeur. Y-a il chose si louable, & plus egaleement aprouee de tous, que de faire reconnoissance des biens & plaisirs que l'on a receus?

XVI I.

*Celui qui
fait que
c'est de faire
& recevoir
plaisir n'est
ni duit à ce-
la que par a-
mour de ver-
tu, de laquel-
le les meschâs
mesmes ras-
chent se con-
uir.*

D'AVANTAGE, di moy, qui nous induit à cela? Est-ce le gain? Qui ne le mesprise, il deuiet ingrat. Est-ce l'ambition? mais de quoy te peux tu vanter, si tu as payé ce que tu deuois? Est-ce la honte? l'ingrat n'en a point. Les hommes n'ont point fait de loy contre l'ingratitude, comme si Nature y auoit suffisammēt prouueu: ains qu'il n'y a point de loy humaine, qui commande d'aimer pere & mere, & d'estre indulgent enuers les enfans. Il n'est pas besoin d'estre poussé vers ce à quoy nous tendons naturellemēt. Tout ains qu'il ne faut conseiller aucun de s'aimer soimesme, attendu qu'il est disposé à cela des qu'il entre au monde: auant en faut-il dire des bienfaits. Les choses honnestes plaisent de leur nature: la vertu est de belle & gracieuse rencontre que les meschans mesmes ont cela en eux, qu'ils prisent les choses bonnes. Trouueras-tu homme, qui vueille estre estimé autre que bienfaiteur, & prest à faire plaisir? vn vilain, vn cruel, affecte-il pas la reputation d'homme de biē? qui aura fait toutes les meschâcetez du monde, les courra il pas de quelque voile de vertu? S'il a offecé quelques vns, voudra il pas que l'on pense que mesme il les a gratifiez en beaucoup de sortes? Mesmes ils permettent que ceux qu'ils ont mastinez & gourmandez leur facent la reuerence: ils contreferont les liberaux & les gens de bien, pource qu'ils ne peuuent estre tels à la verité. Ils ne feroient pas cela, n'estoit que l'amour de ce qui est honneste & de-

& desirable de foy, les contrainct de chercher vne reputation cōtraire à leur façon de viure, & cacher l'ordure en laquelle ils vouldroyent volōtiers se veautrer tousiours, encores qu'ils la hayssent, & qu'elles les confonde en eux mesmes. Brief il n'y a homme si d'esnaturé, ni qui ait iusques là d'espouillé l'homme, qui cherche d'estre melchanch pour son plaisir, & pource qu'il le veut ainsi. Demāde à qui tu voudras de ceux qui viuent de pillage, s'il aimeroit pas mieux paruenir par bon moyen que par larcins & brigandages, à la iouissance de ce que lui & ses complices detiennent de l'autrui? Celui qui a accoustumé de voler & esgorger les passans, desireroit plustost trouuer l'argent en son chemin, que de le prendre par force. Tu ne trouueras homme qui ne soit bien contée de iouir du loyer de melchaceté, sans cōmettre la melchaceté mesme. Nous auons ceste singuliere faueur de Nature que la vertu lance quelques traits de sa splendeur en l'entendement de tous: tellement que ceux qui ne la suyuent pas, ne laissent pas pourtant de la voir.

AFIN que tu saches que l'affection d'un cœur reconnoissant est chose desirable de foy, oppose-y l'ingratitude, & tu verras que c'est vn vice que tous doyuent fuir à cause de luy mesmes: car il n'y a chose qui desioigne & d'espece tant l'v-nion qui est entre les hommes que l'ingratitude. Commēt nous pourrions nous maintenir, sinō tant que nous aidōs les aux autres? Voila l'equipage de nostre vie, & ce qui la fortifie contre les soudaines courbes de l'aduersité, sçauoir est le commerce des biensfaits. Si l'on nous met à part les vns des autres: que sommes nous? la proye, le carnage, la viande de bestes brutes, & le sang qu'elles espartront & boiront à leur aise. Les autres animaux ont assez de forces pour se garder à part: ceux qui naissent es deserts, pour courir à l'auanture & viure seuls, sont armez, L'homme est enuelopé de foiblesses, ses ongles ni ses dents ne peuent faire peur aux autres animaux. Mais la cōpagnie munit & assure celui qui est nud & foible. Elle lui a donné deux choses, qui le rendent plus fort que tous animaux, à la violence desquels il estoit exposé: la raison & la cōpagnie, au moyē desquelles celui qui à part ne pourroit subsister, est Seigneur du monde. La societé ou compagnie lui a donné la domination sur tous animaux. Cōbien qu'il fust engendré & fait pour demeurer sur terre, ceste societé la fait passer sur la iuridi-

XVIII.

Il monstre au contraire que l'ingratitude destruit la societé humaine, sans laquelle nostre condition seroit pire que celle des bestes.

ction, d'une autre nature, & l'a establi Roy de la mer. Icelle
mesme a reprimé les assauts des maladies, prouueu aux ne-
cessitez de la vieillesse, & donne des soulas aux douleurs. El-
le nous rend forts, pource que nous pouuons l'appeler à no-
stre secours contre les alarmes & accidens de ceste vie. Si tu
abolis ceste societé, tu coupes en deux l'vniõ par le moyen
de laquelle nous subsistons au monde. C'est l'abolir, si tu
fais qu'un cœur ingrat ne soit point à fuir de soy mesme, ains
d'autant qu'il doit craindre quelque autre chose: car com-
bien trouuera-on d'hommes qui peuuent estre ingrats,
sans qu'on leur en dresse querelle? En vn mot i'appelle in-
grat, celui qui par crainte reconoit vn bienfait.

XIX.

En descon- urant l'im- pieté des Epicuriens il prouue que les plus ingrats, sans y penser, se condamnent eux mesmes, & confessent que la reconnoissance du bienfait est chose honneste & desirable de soy.

Vn homme de sens rassis ne redoute point les dieux: car c'est fureur de redouter les choses bonnes & bienfaisantes. Personne n'aime ceux qu'il craint: Et toy, Epicurus, imagines-tu pas vn Dieu desarmé? Tu lui as osté tous ses traits, toute sa puissance, & afin que personne n'eust peur tu l'as ietté bien loin arriere de toute peur & apprehension. Tu l'as enuironné d'un grand & haut répar: tu l'as separé du regard & de l'atouchement des mortels: ne t'esnoye de rien, il n'a aucun moyen de te faire bien ni mal. Il est tout seul en vne large estendue entre deux cieux, sans creature, sans homme, sans chose quelconque, pensant à se garentir de la ruine de mondes, qui sont au dessus & autour de lui, n'oyant les prieres d'aucun, & ne se souciant de personne. Toutesfois, tu veux qu'on estime que tu le sers & honnores comme s'il estoit ton pere, & fais cela de bonne volonté, comme ie pense: ou si tu veux estre ingrat, pource que tu ne tiens rien de lui, ains peut estre que tes finsreluches & grâins de poussiere venans à s'acrocher les vns aux autres t'ont basti & amassé tel que tu es, pourquoy donc le honnores tu? C'est à cause de sa nature & maiesté excellente: voila ta responce. Ainsi soit: tu fais donc cela sans espoir de mieux, & n'y estâr induit par aucun bien que tu en attèdes. Il y a donc quelque chose desirable de soy, la dignité de laquelle t'esmeut. Cela est ce qu'on appelle honneste ou honesteté. Mais scauroit on trouuer chose plus honneste que la reconnoissance du bien receu? La matiere de ceste vertu s'estend aussi loin que la vie mesme.

XX.

Comment vne chose est desirable

ON repliquera, qu'il y a quelque profit en vn tel bien, comé aussi en toute vertu: mais nous disons qu'une chose est desirée pour l'amour d'elle mesme, en ce qu'ayr quelques commoditez

commoditez hors de soy. elle ne laisse de plaire sans ces cō- ^{de soy mes-}
 moditez-là. C'est chose profitable de n'estre pas ingrat: ^{me: & que}
 mais quād il m'e deuroit auenir dōmage, ie reconoistray le ^{gaigne celus}
 plaisir qu'on m'aura fait. Que gaigne vn hōme reconoissat? ^{qui reconoit}
 Cela lui assemble d'autres biensfaits & d'autres amis. Et si ^{le bien qu'o}
 quelqu'un deuoit acquerir par ce moyē des malvueillances
 d'autrui? S'il conoit qu'au lieu d'auācer il perdra beaucoup
 de son acquest & de ce qu'il auoit en reserue, il ne se hazar-
 de pas volontiers à perdre. Celui est ingrat qui en rendāt le
 pareil regarde vn deuxiesme don, & qui espere en rendant.
 L'appelle ingrat celui qui ne bouge d'aupres d'un malade,
 lequel doit faire son testament, & qui prend le loisir de pen-
 ser qu'il sera heritier ou legataire; encores qu'il face tous les
 deuoirs d'un bō & fidele ami; c'est vn ingrat, si l'esperāce l'ē-
 tretient, s'il baaille après le gain, & s'il iette le hameçon.
 Comme les oiseaux charōniers n'abādonent point de veuē
 les bestes languissantes & qui n'en peuuent plus: cettuici aus-
 si espie la mort & voltige autour de la charongne. Vn cœur
 reconoissant se contente de sa vertueuse & bonne volonté.

V V x tu voir qu'il est ainsi, & que l'esperoir du gain ne cor- ^{XXI.}
 rompt point vn cœur reconoissant: il y a deux sortes d'hom- ^{Deux sor-}
 mes reconoissans, Celui l'est qui dōne quelque chose en re- ^{tes d'hōme}
 conoissance d'une autre qu'on lui a donnee. A l'auanture ^{nō ingrats.}
 vn tel se peut monstrier, il a de quoy se vanter. Vn autre est ^{& des deux}
 reconoissant, qui de cœur pur a receu vn bienfait, & a bonne ^{moyēs qu'il}
 intention de n'en estre ingrat. Celui la est enuēloppē d'un ^{y a de reco-}
 ne bonne conscience. Quel profit peut-il recueillir de ceste ^{noistre un}
 affection cachee? S'il ne peut faire autre chose, il a le cœur ^{bienfait.}
 bon, & aime son bienfaiteur: il doit reconoistre le plaisir re-
 ceu, & c'est ce qu'il desire. Ce que tu requiers outre cela ne
 lui defaut point. Encor qu'un homme de mestier n'ait point
 d'outils pour travailler, il ne laisse pas d'estre ouurier de
 son estat. Si le bruit de quelques babillards ne permet à vn
 bon chantre de faire entendre sa voix, il ne laisse pas pour
 cela d'estre expert en la musique. L'ay intētiō de reconoistre
 le plaisir receu: ce qui reste de faire après cela, n'est pas afin
 que ie ne sois point ingrat, ains seulement, afin que ie sois
 quitte. Car souuent celui qui a rēdu la pareille ne laisse d'es-
 tre ingrat: au contraire vn autre aura bien reconu le bien
 receu, encores qu'il n'ait tien presentē en recompense, d'au-
 tant que cōme en toutes les autres vertus on regarde à l'affe-

ction & volonté, le mesmes se cōsidere en matiere de biens faits. Si l'hōme de cœur bō & reconoissant, a faute du reste, on doit imputer ce defaut aux accidēs de ceste vie. Ne plus ne moins que l'homme eloquent est tel encores qu'il se taise, & le fort ne laisse d'estre fort, quoy qu'il ait les mains iointes ou liees, & vn pilote descendu en terre ferme est toujours pilote, pource que rien ne defaut à vne science parfaite, quoy qu'elle soit retardee par ceci ou cela de desployer: au cas sēblable celui reconoit le plaisir receu qui en a seulement la volonté, combien qu'il n'ait autre tesmoin de ceste bōne affectiō que soy mesmes. Je diray d'auantage. Quelques fois vn hōme semblera ingrat, qui est tout autre: mais vne sinistre opinion lui aura mis ce blāme sus. Vn tēl, se cōtente de sa bōne cōscience. laquelle estant comme acablee apporte cōsolation, s'oppose au bruit que font le vulgaire & l'oui dire, se charge de tout, & si elle void vne grosse troupe de gens contrarians à son opinion, ne s'amuse point à contester les voix, ains obtient gain de cause par l'arrest qu'elle seule prononce. Au contraire, si sa fidelitē est tourmentee tout ainsi qu'une perfidie, elle ne descend pas pourtant de sa gloire, ains demeure ferme au dessus de sa peine.

Belle description de la bonne conscience.

XXIII.

La bonne conscience est vn grand soulagement en aduersité, & pour quoy nous desirons faire bien estās sur le point de mourir.

I'ay (me dira quelqu'un) ce que j'ay voulu & demandé. Je ne me repē ni ne me repētiray point: par malheur quelconque la fortune ne m'amenera point à ceste necessitē, que l'ētēde ces propos: Qu'ay-ie pretēdu? de quoy me sert vne bōne volonté? Elle sert en la torture & au feu, lequel si on applique à tous les membres, tellement que peu à peu il enuironne le corps tout viſ, encores que ce corps répli d'une bōne conscience fonde peu à peu, il s'efgayera dedans la braise qui rend sa loyauté plus resplendissante. Maintenant retournons à nostre point, encores que nous en ayons desia amplement discouru. D'oū vient que peu de temps auant que mourir nous voulons faire du bien, & considerons les merites de chascun? pourquoy trauaillons nous tant à nous ramēteuoir toute nostre vie afin de nous acquiter de nostre deuoir autant qu'il est possible? L'esperance n'a plus où s'estendre, elle est au bout: toutes fois en ceste extremité, nous voulons partir du monde en y laissant ce tesmoignage que nous en sommes sortis biē affectiōnez & reconoissāts enuers ceux qui nous y ont fait plaisir. Aussi y a-il grand loyer de la chose en l'œuvre mesme: & ce qui est honneste a vne mer-

ueil.

deuileuse efficace pour gaigner les cœurs des personnes, & la beauté de telle vertu s'espand comme vne clainé tout au tour des esprits, qu'elle flatte & ravit en admiration de sa lumière & splendeur. Or plusieurs commoditez en procedent. La vie des gens de bien est plus assuree, & (au iugement des sages) beaucoup plus contente, si elle est accompagnée de bonne conscience & d'un cœur reconnoissant. Mais aussi la nature des choses se fust monstree marastre, si elle eust rendu ce grand bien miserable, douloureux, & de peu de fruit. Cependant, pese en toy mesme, si tu te fusses acheminé vers ceste vertu à laquelle on parvient presques ordinairement par vn seur & aisé chemin, s'il eust falu trauerser des rochers, des lieux pierreux, & marcher à trauers les serpens & les bestes sauuages.

ENCORES qu'une chose ait quelque commodité au dehors, elle ne laisse pourtant d'estre desirable de soi. Car ordinairement les choses belles sont accompagnées de plusieurs dons extérieurs: mais les choses marchent deuant & tirent leurs dons & commoditez apres elles. Chacun scait que le Soleil & la Lune par leur courtes & reuolutions maintiennent la terre qui est le domicile du genre humain. La chaleur du Soleil nourrit les corps, relasche & ouure les chairs, arreste les humeurs abodates, & dissipe la rigueur de l'hiver qui resserre toutes choses: ainsi que l'humidité puissante & penetrante de la Lune arrouse les fruits & les fait meurir. Comme la fertilité de la terre respōd au cours de la Lune, qui est aracheuée en peu de iours (ayāt vn circuit plus court que les autres planettes) produit les mois: ainsi le Soleil par son mouuement regulier & propre ameine & distingue les quatre saisons. Quand tu osterois toutes les commoditez là, le Soleil est-il pas vn spectacle conuenable à nos yeux, & digne d'estre adoré, quand il ne feroit que son cours? La Lune meriteroit-elle pas estre adoree, encores qu'elle ne feroit d'autre chose que de se monstrier à nous en passant? Toutes les fois que le ciel allume les flâbeaux la nuit, & montre vn nombre infini de brillantes estoilles, est-ce point pour rair & arrester à soy les yeux de qui le regarde? Cōbié peu d'hommes, qui voyent avec grād. esbaismēt. la multitude & splendeur des estoilles, peñent qu'elles leur seruent de quelque chose? Regarde cōme les planettes luyent leurs routes, & n'as pas que Peul ne scauroit remarquer cōment elles cachēt

XXIII.

Il prouue
contre les
Epicuriens,
par la consi-
deration des
corps cele-
stes qu'une
chose bonne
est desirable
de soy, en-
cores qu'elle
à au dehors.

*Paradoxe
de Senec-
que touchât
le nombre
des estoilles
fixes & er-
rantes.*

leur vîstesse incroyable, & semblêt luire tousiours côme en
mesme endroit, & ne bouger d'une place. Combien de che-
min font-elles en vne nuit, que tu ne prens sinon pour la
moitié d'un iour? Quel bruit se fait en ce silence? com-
bien leurs periodes; constellations & conionctions amèn-
nent-elles de reuolutions in-euitables en ce monde? Les
estoilles, que tu contemples ainsi semées au ciel, où tu pèses
qu'elles ne soyent posées, sinon pour l'embellir, sont toutes
embesongnées à quelque trauail. Et ne faut pas que tu esti-
mes qu'il n'y en ait que sept errâtes, & que les autres soyent
fixes. Nous ne conoissions les mouuémēs sinon de quelques
vnes: mais il y en a vn nôbre infini, & des plus esloignées de
nostre veüe, qui vont & vienēt. D'entre celles que nos yeux
aperçoîuēt, plusieurs s'auancēt d'un pas que l'ô ne peut aisē-
mēt remarquer, & se glissent côme en cachettes. Quoy dôc?
près tu pas vn singulier plaisir à regarder ceste machine cele-
ste, encores qu'elle ne seruiſt de riē à ta cōduite & sauuegar-
de, & qu'elle ne t'égēdrast, ni nourrist, ni ne t'arrouſast pas
de ses influēces? Or dôc, côme ces choses qui sont première-
mēt de bō vsage, necessaires au môde, & le viuifiās, toutesſois
par leur seule beauté magnifique occupēt toute la pēſee de
ceux qui les contemplant: ainsi aussi toute ceste vertu, sur
tout d'un cœur reconoiſſant, fait beaucoup de bons deuoirs
mais ne veut pas estre aimée pour cela: elle a quelque cho-
se de plus grand en ſoy, & quiconque la met au rang des
choses vtilēs, il ne ſçait pas biē que c'est. Il reconoit le plaisir
receu, pource qu'il est expedient, & par conſequent autant
qu'il est cōuenable. La vertu ne prend plaisir d'estre aimée
d'un hōme chiche. Il faut venir à elle la poitrine & les mains
ouuertes. Voici que penſe l'ingrat, le pretendois rêdre la
pareille, mais ie crain de despendre, ie redoute le danger &
les mauuais grâces: ie ferai pluſtoſt ce qui est expedient. Vn
mesme expedient ne le peut rêdre ingrat & nô ingrat. Côme
les œures de ces deux sont diuerſes, aussi y a-il grâde diffé-
ce entre leurs intériōs. Celui-la est ingrat, cōbien qu'il ne le
doye estre, mais cela est expedient, à son auiſ. Et l'autre est re-
conoiſſant, encores que ne ſoit chose expedietes, pource qu'il
est necessaire qu'il le ſoit. No v s ſōmes réſol⁹ de viure ſelō
le naturel des choses, & d'ēſuiure l'exēple des dieux. Or en
tout ce que les dieux font, ils ne ſuyuent autre chose ſinon
le moyen de le faire: ſi d'auenture tu n'estimes que la ſumme

XXIIII.
*Applicatio
de ce qui a
esté dit au
precedent
chapitre à
son intētion.*

XXV.
Confirma-

des sacrifices & l'odeur de l'encens soit le fruit de leurs œures. Considere combien ils entreprennent de choses tous les iours, combien ils en donnent, de combien de fruit diuers ils remplissent la terre, par combien de vents propres & soufflans à tous ports ils remuent les mers, de combien de pluyes soudainement tombees ils amolissent la terre, restaurent les sources tarissantes des fontaines, & les renouellent par nourriture qui leur est infuse par tuyaux souterrains : & font tout cela gratuitement, sans qu'aucun profit leur en reutene. Nostre pensée doit prendre garde à ces choses, si elle se conforme à Dieu qui est son patron & exemplaire, afin qu'elle ne s'adonne point à choses hōnestes par amour du gain. Gardons nous, si quelque honte nous retient, d'exposer en vente aucun bienfait ou plaisir. Nous auons des dieux qui donnent pour rié les biés que nous receuons d'eux. Si tu veux estre imitateur des dieux, fai du bié aux ingrats : car le Soleil se leue aussi sur les meschās, & les mers s'ot ouuertes aux coufaires.

Avec vns demandēt en cest endroit si l'hōme de bié doit faire plaisir à vn ingrat, le conoissāt tel. Permetts moy de dire quelque chose premierement, de peur d'estre surpris par vne interrogation captieuse. Il y a deux sorte d'ingrats, ce disent les Stoiques. L'vn est ingrat, pource qu'il est fol. Le fol est meschāt aussi, Qui est meschant, to^e vices l'acōpagnēt : par cōsequēt il est ingrat. Suiuāt cela no^e disons que to^e les meschās s'ot intēperans, auaricieux, paillards, malins : nō pas que to^e ces vices soyēt remarquables l'vn apres l'autre en chascū meschāt, ains pource qu'ils y peuēt estre, & y s'ot, quoy que cachez. L'autre qu'o appelle ingrat, est celui qui est de nature encliné à vice, L'hōme de bié fera plaisir au meschāt qui est coupable d'ingratitude, & de to^e autres vices : car il ne pourroit subuenir à persōne, s'il reiettoit telles gēs. Quāt à l'autre qui est vn frippeur de biés faits, & qui a le cœur tourné à tirer sans faire aucune reconoissāce, l'hōme de bié ne lui fera non pl^e de plaisir qu'a quelqu'vn qui l'auroit surpris & trompé. Qui prestera de l'argēt à vn prodigue, ou qui baillera vn deposit en garde à celui qui a nié a plusieurs fois auoir receu ce qu'o lui auoit mis en main? On appellera le fol, hōme de lasche cœur, à cause de quoy aussi il adhère aux meschās qui sont enuironnez de vices, c'est à dire de folles passions. Celui qui est proprement timide & cœur lasche, qui tremble à vn fruit vain & imaginé. Le fol a tous les vices en soy : mais

XXVI.

*Ce que des-
sus lui don-
ne occasion
d'entres en
une autre
dispute : sca-
uoir si l'hōme
de bien
doit faire
plaisir à vn
ingrat, le
conoissānt
tel.*

il n'est pas naturellement enclin à tous. L'un panche à l'auarice, l'autre à la paillardise & l'autre à l'intolence.

xxvii.

*Il refiste
l'objection
de ceux qui
ne compre-
noient pas
bien le pre-
cedent pa-
radoxe des
Stoiques*

CEUX-la donques s'abusent, qui demandent aux Stoiques; Achilles estoit-il couard? Aristides surnommé le Iuste, estoit-il iniuste? Et Fabius, qui par ses remises & delais remit en pieds l'estat de Rome, estoit-il estourdi? Quoy donc? à ce côté Decius craignoit la mort, Mutius estoit vn traistre, & Camillus vn deserteur. Nous ne disos pas que tous vices soyent ainsi en tous hommes, comme certains paroissent en quelques vns; mais nous tenons que le meschant & le fol n'est exempt d'aucun vice tellemēt que le temeraire & audacieux n'est pas despoillē de toute crainte, ni le prodigue n'est pas entieremēt deliurē d'auarice. Tout ainsi qu'un homme est pourueu de tous les sens & pour cela toutesfois tous les homes ne voyent pas si clair que Lynceus: de mesme vn fol n'a pastous les vices si alpres & poignans les vns que les autres. Tous vices sont en tous hommes: mais tous vices ne se mōstrēt pas en chascū particulier. L'auarice pour sera l'un tellemēt qu'il semblera y estre né: la paillardise trāsportera l'autre: cestui-ci sera adonné au vin, ou s'il n'est pas encōre vn yuongne tout à fait, il prēd tel pli qu'on void que se maniere de viure le portela. Ainsi dōc, pour reuenir à mon propos, quiconque est meschant il est ingrat; car le meschant a en soy toutes les semences de meschaceté. Toutesfois on appelle proprement ingrat celui qui encline à ce vice. Je ne feray bien ne plaisir à vn tel. Cōme celui prouoid mal sa fille, qui la marie à vn outrageux & qui a este repudié de plusieurs femmes: comme celui qui donne la recepte de ses reuenus à vn banquerotier, est estimé mauuais pere, de famille: & quiconque l'aitroit par testament tutelle de ses fils à vn pilleur de pupiles, auroit lors esté hors de son sens: ainsi disons nous que qui choisit des ingrats pour leur estre bienfaiteurs, vn tel emploie tresmal les biens & les plaisirs qu'il fait.

xxvii.

*Comment &
pourquoy
Dieu fait
du bien aux
meschans.*

QUELQV'VN dira que les dieux donnent aux ingrats beaucoup de choses voirement: mais que ils les auoyent apprēhes aux gens de bien. Je respon, qu'elles tombent es mains des meschans pource qu'ils sont mēlez avec les bons, & n'en peuuent estre separez. Or il vaut mieus aider aux meschans en faueur des bons, que defaillir aux bons, à cause des meschans. Ainsi les dieux ont inuenté pour tous hommes ce don nob

dont a esté parlé ci dessus, asçauoir le iour, le soleil, les reuo-
 lutions de l'hyuer & de l'esté, les temperamens du printéps
 & de l'automne, les pluyes, les sources des fontaines, les vêts
 certains & limitez: mais ils n'ont peu partir tels dons pour
 les donner à quelques vns. Vn Roy eleuera aux honneurs
 ceux qui en sont dignes, & donnera gages à plusieurs qui
 auront merité, toute autre chose. Le larron, le periure, l'a-
 dultere receurôt du public leur blé pour viure, comme aussy
 fera tout autre citoyen, sans qu'on s'arreste lors à regarder
 qui est vicieux ou vertueux: brief quand quelque chose est
 donnée à vn homme, considéré comme citoyen simplemēt,
 non point en autre qualité, les meschans & les bons y par-
 ticipent indifferémēt. Au cas semblable, Dieu a donné quel-
 ques choses en general à tout le genre humain desquelles
 personne n'est forclosé. Car il ne se pouuoit pas faire que
 le vent fust propre aux gens de bien seulement & contraire
 aux meschans. Le bien commun portoit que le trafic sur
 mer fust libre à tous, & que la dominiō du genre humain
 fust de grande estendue. On ne pouuoit pas imposer loy aux
 pluyes qui deuoyēt cheoir, à ce qu'elles ne decoulassēt point
 sur les chāps des gēs de mauuaise vie. Il y a de choses comu-
 nes à to^s les villes sont basties pour b^{ns} & mauuais. Les liures
 sont mis en lumiere pour estre leus de plusieurs qui n'en fe-
 ront pas leur profit. La medecine donne secours aux mes-
 chās: & nul n'a iamais supprimé les cōpositions des medica-
 mens salutaires, afin que ceux qui en sont indignes ne suf-
 sent pas gueris. En choses qui se donnent à part, & com-
 me à celui qui les merite, considere de pre^{mi}er à qui tu les don-
 nes. non pas quand il est question de ce dont vne populace
 peut estre participante. Car il y a bien de la difference
 entre eslire quelqu'un & ne le forclorre pas. On oit tou-
 tes parties & fait on iustice à chascun: les meurtriers iouis-
 sent de la paix: & ceux qui ont ravi l'autrui redemandent le
 leur. Les batteurs & mutins se garantissent, par le moyen
 d'une muraille, de la violence d'un ennemi. Ceux qui ont
 commis beaucoup de crimes condamnez par les loix sont
 maintenus en leur droit sous l'autorité d'icelles. Il y a des
 choses auxquelles les particuliers ne pourroyent auoir
 part, si elles n'estoyent donnees à tous. Ainsi donc il
 ne faut point disputer des choses, à la communion desquel-
 les nous sommes tous conuiez. Ce qui me semblera deuoir

*Seneca ne parle pas
 come il faut
 de la puis-
 sance infinie
 de Dieu. Et
 pourtant ceci
 doit estre
 leu & prins
 pour le dire
 d'un homme
 instrait en
 l'eschole de
 nature. &
 no ailleurs.*

paruenir à quelque particulier, ie ne le donneray point à celui que ie conoistray estre ingrat.

XXIX.

*Obiection
sur le dis-
cours prece-
dent. &
quels biens
on peut re-
fuser à l'in-
grat.*

Ne donneras tu donc point conseil à vn ingrat, qui le te demandera? ne lui permettras tu point de prendre de l'eau en ton puits? S'il est esgaré ne le redresseras-tu point? Ou feras tu cela sans rien donner? Ie distingueray ceci, ou pour le moins ie tascheray de le distinguer. Le bienfait est vn œuvre vtile: mais tout œuvre vtile n'est pas vn bienfait. Car il y a des choses de si petite conséquence, qu'elles ne tiennent aucun lieu de bienfait. Deux choses se doyuent rencôtrer, pour produire vn bienfait. Premièrement, la grandeur de la chose: d'autant qu'il ya des choses qui ne meritent pas ce nom. Appellerons nous bienfait, vne bouchée de pain, ou vn denier donnez d'aumosne, ou d'auoir permis à quelqu'un d'allumer vne chandelle à la nostre? Et quelquesfois ces choses seruent d'auantage que d'autres plus grandes: cependant leur vil prix les met hors de ce rang, lors mesmes que la necessité du temps les rend necessaires. Secondement, le principal y doit entreuenir, c'est que ie face le bien pour l'amour de celui que ie voulois en estre participant, que ie l'en iuge digne, que ie le lui donne volontiers: & que ie sois ioyeux de lui auoir fait ce bien. Il n'y a rien de tout cela es choses dont nous parlons. Car nous ne les donnons pas cômme à gens qui meritent beaucoup, ains par maniere d'acquiescement, comme choses de peu: & ne les donnons point à l'homme, ains à l'humanité.

XXX.

*Il monstre
par diuers
exemples
qu'il y a
des choses
que l'on do-
ne à gens
indignes, en
faueur &
pour la reue-
rence que
l'on porte à
quelques-
uns de leurs
predeces-
seurs.*

Il y a aussi des choses que ie donneray quelquesfois à ceux qui en sont indignes, pour l'honneur de quelques autres: comme en la brigue des charges publiques la noblesse de race a fait preferer certains fort vilains & desbauchez à d'autres habiles hommes, mais nouueaux venus. Non sans cause la memoire des actes heroïques est vne chose sacrée: les gens de bien sont grandement soulagez de penser que la souuenance de leurs seruices ne perira pas quand & eux. Qui a n'a guerres esleué au consulat Cinna tout frais venu de la guerre? Qui fit Ciceron le fils Consul, si ce ne fut le nom de son pere? Qui a auacé Sextus Pompeius & les autres ainsi furnomez si ce n'a esté la grâdeur d'un homme: grâdeur telle qu'elle a peu en tōbant esleuer biē haut tous ses successeurs. Qui a fait depuis peu de iours prestres en plusieurs colleges Fabius Perficus, si vilain que les plus vilains ne s'en fussent voulu

voulu nullement aointer? Ont-ce pas esté les deuâciers, de la maïso de Verrucosus, d'Allobrogicus, & ces trois cens Fabiens, qui pour le salut de Rome opposerent toute vne famille à l'impetueuse charge des ennemis? Nous sommes obligez aux vertus, de les respecter esloignées de nostre venue, non moins que presentes. Comme ces grands personnages ont trauaillé pour seruir à plus d'une posterité, & laisser des biensfaits profitables d'aage en aage: aussi deuons-nous reconoistre cela en plus d'un siecle. Voila vn, duquel des enfans illustres sont issus: il est digne de memoire, ayant qui qu'il soit, mis au monde vne race excellente. C'est autre-la est sorti d'une tres-noble famille: soit qu'il forligne, toutes-fois qu'il demeure caché sous l'ombre de ses predecesseurs. Que les vauneants ayent part au lustre de leurs ancestres: comme les lieux peu honnestes sont esclairez des rayons du Soleil.

XXXI.

En cest endroit, ami Liberalis, ie veux plaider pour les dieux. Car nons souldons dire quelquesfois, Qu'a pretendu faire la diuine prouidence en establiſſant Aridæus Roy? Penses-tu qu'elle ait eu esgard à lui? C'a esté pour l'amour de son pere & de son frere. Pourquoi s'est-elle fait seigneur du monde Caligula, homme extremement alteré de sang humain, qu'il faisoit espandre & flotter en sa presence, comme s'il en eust voulu boire? Estimes-tu que cest honneur ait esté fait à vn tel monstre? Il a esté fait à son pere Germanicus, à son ayeul, à son bisayeul, & à d'autres non moins illustres personnages precedens, encores qu'ils ayent vescu, en leur particulier, pareils à plusieurs autres. Et quand tu estois consul Mamercus Scaurus, scauois tu pas bien que ce vilain infame succoit les menstres de ses seruantes? Le confessoit il pas lui mesmes? Vouloit-il qu'on l'estimast honneste? Le reciteray vn trait qu'il lança contre soy mesme, dont plusieurs en faisoient leurs contes, & l'en estimoyent en sa presence. Comme Asinius Pollio estoit couché de son log, Scaurus laschant vne parole vilaine menaça de lui faire ce qu'il aimoit mieux souffrir: & voyant Pollio irrité de telle vilenie, Tout ce que i'ay prononcé de mal, dit-il, puisse retourner sur moy & dedans ma bouche. Ce Scaurus contoit lui mesme ses ordures: & toutesfois tu as admis au Consulat vn homme si vilain, au veu & sceu de tout le monde! Pourquoi? en pensant à cest ancien Scaurus,

A l'occasion de ce qui est traité ci dessus, il maintient la diuine prouidence cõtre ceux qui l'accusent de ce qu'elle essene & soustient ceux qui en sont indignes. Confusions horribles à Rome.

prince du Senat, tu ne peux souffrir que sa race demetue
mesprisee.

xxxii. IL est vray semblable que les dieux traitent doucement
Continuatiō quelques vns à cause de leurs peres & predecesseurs, & d'au-
*de son pro-*tres en faueur de leurs enfans, & d'une longue suite de gens
pos, & pour qui en doyuent naistre. Car ils voyent les œuvres depuis
*quoy la di-*vn bout iusques à l'autre: & conoissent exactement l'entree,
*nine promi-*le progres, & l'issue de toutes les choses qui doyuent passer
*dence espar-*par leurs mains. Nous n'en conoissons que ce qui nous est
*gne si sou-*descouvert à l'improuuee. Ce que nous estimos soudain,
*nētles mes-*leur est familier, & a esté par eux preueu, ils veulent que
chans. ceux la soyent rois, pource que leurs ancestres ne sont pas
montez si haut, ains ont eu pour domination souueraine, la
iustice & la téperace: brief n'ont point dedié la republique à
leur particulier, ains se dont dediez & donnez à la republi-
que. Que ceux-ci dominent à cause de la preud'hōmie d'un
leur bisayeul, qui a eu vn cœur inexpugnable par aduersité,
qui en dissēsiō ciuile a mieux aimé estre rebuté que se rédre
maistre, à cause qu'il estoit ainsi expedient pour le public.
On n'a pas peu depuis reconoistre les seruices. Que son suc-
cesseur, pour l'amour de lui, ait seigneurie sur le peuple: non
qu'il soit suffisant & assez habile à cela: mais d'autant qu'un
autre l'a merité pour lui. Il est tortu, bossu, laid, contrefait,
& ne fera point d'honneur à sa robe. Or les hommes m'ac-
cuseront de temerité & folie, & diront que ie ne sçay pas en
quel rāg l'ō doit mettre ce qui est deu aux grāds & excellēs
personnages. Mais ie sçai biē que ie dōne telle chose pour v-
ne autre fin que l'ō ne pense, & que ie paye vne vieille deb-
te à quelque intention que chascun n'entend pas. Cōment
telles gens conoissent-ils, que cestui-ci n'est nullemēt ambi-
tieux, que cest autre va aussi hardiment à trauers les dāgers
que les autres en reuiener, & que tels ou tels ne distinguēt
12 mais leur auantage d'avec le bien public? Qui est celui-la
& où est-il? D'ou le conoissez vous? i'efface de mes tablettes
tous ces cōtes de pl^r mis & plus receu. Je sçai ce que ie dois &
à qui, ie paye les vns sur le tard, i'auance à ix autres, ou ie me
gouverne selon l'occasion & la portee de mon estat.

xxxiii.
Retournant

Je donnerai donc par fois quelques choses à vn ingrat, mais
ce ne sera pas pour l'amour de lui. Mais si tu ne sçais (dira
quelqu'un

quelqu'un) s'il est reconnoissant ou ingrat, attendras-tu à le
 sçauoir, & ne craindras-tu point de perdre la commodité
 que tu as de bienfaire: C'est vne grand' pitié que d'attêdre:
 pource comme (comme dit Platon) il est malaisé de deuiner
 à quoy pense le cœur de l'homme. N'attendre point, c'est e-
 stre estourdi. La responce à vn tel sera, que nous n'attendôs
 pas iamais vne asseuree conoissance des choses, pour ce que
 la recherche de verité est merueilleusemēt loïn de nostre ap-
 prehension: mais nous pretendons aller par où l'apparence
 de verité nous meine. Tout deuoir de ceste vie marche &
 s'auance par ce chemin. Ainsi femons nous, ainsi voyagerôs-
 nous par mer: voila comme nous allons à la guerre, cōtra-
 ctions mariage, engendrôs & esleuôs des enfans; l'euenemēt
 de toutes ces choses estant incertain. Nous a pprochons des
 choses desquelles nous croyôs qu'il faut bien esperer. Car
 qui promettra belles moissons au semeur, port alléurē à ce-
 lui qui s'ëbarque, victoire au guerrier; fême chaste à l'homme,
 & des bons enfans au pere. Nous marchôs là où raison (non
 pas verité) nous tire. Attens-tu à faire les choses, quand tu
 sçauras si elles succederôt bien? Si tu ne mets la main à l'œ-
 ure, sinon lors que tu vois tout ce qui en auindra, ta vie de-
 meure inutile & vaine. Tandis que ce qui est vraisemblable
 me fera entreprendre ceci ou cela; ie ne ferai pas difficulté
 de secourir celui qui vraisemblablement ne sera point
 ingrat.

XXIII.

O N repliquera, que plusieurs choses entreuiendront, à Il respond
 raison desquelles le meschant s'auancera au lieu du bon, & deux repli-
 l'homme de bien sera estimé mauvais. Car il y a bien de la ques contre
 tromperie en l'apparece des choses ausquelles nous adiout la responce
 stons foy. Qui le nie? mais ie ne trouue point encor d'autre precedente
 expedient par qui ie puisse reigler ma pësee. Il me faut sui- & monstre
 ure la verité par ces traces-là. C'est ce que j'ai de plus cer- que le Sage
 rain. Je m'estudieray à penser ces choses le plus soigneuse- sçait à qui
 mēt que faire se pourra, & n'y presteray pas si tost cōsëtemēt quand, &
 Car ainsi me peut il auenir en bataille, de lacer vn coup de comment il
 traict qui par mesgarde frapera mô cōpagnô, tellemēt qu'il faut faire
 sëlbera que l'espague mô ennemi. Mais cela n'aduiedra pas bien &
 souuēt, ni par ma faute, ayât intētiô de fraper l'ënemi & de
 defendre mô patriote. Si ie conois vn ingrat, ie ne lui ferai
 point plaisir. Mais il s'est secrettemēt auacé & a vë de frau-
 de. Il n'y a en cela aucune faute de ma part, car ie lui ai dô-
 plaisir.

né eſperance qu'il le reconoiſtroit. Si tu as promis (dira-on) de faire quelque bien ; & tu entens puis apres que c'eſt à vn ingrat que feras-tu ? Tu fais mal ſi tu donnes à celui que tu conois tel : car tu donnes à vn que tu déuois eſconduire : ſi tu reſuſes, tu fais mal auſſi, d'autant que tu ne tiens pas la promeſſe. Voſtre conſcience branſle en ceſt endroit, & s'a-
neantit tout ce braue diſcours, que le ſage ne ſe repêt iamais de ſon fait, qu'il ne corrige point ce qu'il a dreſſé, ni ne chā-
ge d'auis en ſorte que ce ſoit. Le ſage ne change point de cō-
ſeil, toutes les choſes demeurans telles qu'elles eſtoyēt lors qu'il les a prinſes. Et pourtāt il ne ſ'eſt iamais repentī : pour-
ce qu'il ne ſ'eſt peu rien faire de meilleur alors que ce qui auoit deſia eſté fait, ni rien mieus dreſſer que ce qui eſtoit ia rangé. Au reſte il aprochera de toutes choſes avec ceſte
exception, que rien ne ſoit entreuenū qui l'empêche, Pour-
tant diſons nous que tout lui ſuccede, & que rien ne lui a-
ſſient contre ſon attente : pource qu'il preſume en ſoy meſ-
me que ceci ou cela peut auenir qui empêchera ſa delibe-
ration. C'eſt à faire aux mal auiléz de s'aſſeurer que fortune
leur ſera fauorable. Mais le ſage penſe à l'aduerſité cōme à
la proſperité. Il n'ignore pas combien peut la vanité du mō-
de, iuſques où s'eſtend l'incertitude des choſes humaines, &
de combien d'empêchemens ſes entrepriſes ſont enuiro-
nees. Il ſuit en doute l'incertaine & lubrique auātūre des
choſes, & attend des incertains euenemes aux plus aſſeurees
reſolutions. Voila l'exception, ſans laquelle il ne conclud
ni n'entreprend choſe aucune : & ſe maintient par tel mo-
yen.

*Description
du ſage*

xxxv.

*En quoy
un homme
n'eſt point
tenu de fai-
re plaifir à
un autre
encore qu'il
lui ait pro-
mis*

I'AI promis de faire vn plaifir, pourueu que rien n'entre-
uiene à raiſon de quoy ie me doie retenir. Que ſera cē ſi
ie ſuis tenu de rendre à la partie ce que i'ay promis à vn par-
ticulier. S'il y a loy expreſſe qui deſède que perſōne ne face
ce que i'auois promis de faire à vn mien ami. Ie t'ay promis
ma fille à femme, puis apres on a ſceu que tu es eſtranger.
Vn tel ne peut auoir alliance de mariage avec moy. Ce qui
me deſéd vn tel contract me garantit & deliure de ma pro-
meſſe. Lors i'enfraindray ma parole, j'endureray qu'on me
reproche que ie ſuis incōſtant, & que ie ne tiē point promeſ-
ſe, toutes choſes eſtās au meſme eſtat qu'elles eſtoyēt lors q̄
ie l'ay faite. Mais le chāgemēt ſuruenū me dōne licēce de pré-
dre

dre nouveau conseil, & m'absout de ma promesse. J'ai promis de plaider pour vne partie : puis apres il est aparü que ceste cause preiudicie à mon pere. J'ai promis à quelqu'un d'aller avec lui en voyage: mais on ne viét dire que les chemins sont pleins de brigäds. le deuois me trouuer à quelque assignation: mais ie suis detenu par mô fils malade & ma femme accouchee. Pour tenir promesse il faut que toutes choses soyét telles qu'à lors que ie promis. Mais quel plus gräd chägemēt pourroit auenir, que de te trouuer hōme malin & ingrat. Je refuseray à vn indigne ce que i'estoi resolu dōner à vn que i'estimoï le bien meriter: mesme i'auray occasion de me courroucer, ayant esté ainsi trompé.

xxxvi.

Exception

Et toutesfois encores regarderay. ie que peut valoir ce dont est question: la valeur de la chose promise me donnera conseil. Si c'est chose de petite valeur, ie la donnerai: non pas que tu la merites, mais pource que ie l'ai promis. Je ne la donneray point comme vn present, mais ie racheteray mes parolles, & me tireray par l'oreille. Par mô dōmage ie chastieray la promesse que i'ai faite à la volée & dirai, C'est à fin qu'il te cuise, & que ci après tu ne parles pas ainsi legerement: brief(comme nous disons communément) ie me dōneray le baillon. Si le don est trop grand, i'auiseray qu'o ne me tance point (comme dit Mecenas) que i'aye fait present de deux cens cinquante mille escus. Car ie feray comparaison de l'un à l'autre. C'est quelque chose de perseuerer en ta promesse: mais aussi c'est beaucoup de te refoudre à ne faire plaisir à vn qui en est indigne. Toutesfois il conuiét cōsiderer que vaut cela. Si c'est peu de cas, passe. Mais si cela m'endommageoit, ou me faisoit receuoir quelque hōte, i'aime mieux m'excuser vne fois, & dire pourquoy i'ē ay fait refus, que d'estre tousiours en peine, & me plaindre de ce que ie l'ai donné. Le tout gist en cela, de sçauoir cōbiē ma promesse peut valoir. Nō seulement ie retiendray ce que i'auray promis legeremēt, ains aussi repeterai ce que i'auray mal donné. Celui est insensé qui tient vne folle promesse.

sur l'article precedent: qu'il faut considerer quelle est la chose promise.

xxxvi.

PHILIPPVS, Roy de Macedoine, auoit vn soldat vaillant de sa personne, qui lui auoit fait bon seruice en plusieurs endroits, à l'occasio de quoy pour reconnoissance de sa valeur il lui auoit de fois à autre fait quelque part du butin, & par tels honneurs enflammoit cest hōme, qui eust engagé son ame pour de l'argēt. Ce soldat, fut poussé par vne tour

Notable histoire de la iuste sentence de Philippe contre vn ingrat.

mente & naufrage pres des terres d'un certain Macedonié, lequel ayât eu nouuelles de tel accidér, accourut soudain, fit reuenir à foy ce soldat & porter en sa maison champestre, le coucha dedâs son liét, traita & remît au dessus cest homme demi mort, le nourrit à ses despens vn mois entier, le r'habilla, lui fournit ce qui estoit necessaire pour son retour: le malade lui disant à tous propos, le reconoistray le bien que tu me fais, si ie puis vne fois retrouver mon Capitaine. Estât de retour il raconta son naufrage à Philippus, & ne dit mot du traitement qu'il auoit receu: ains sur l'heure il le pria de lui donner les heritages de quelqu'un, à sçauoir de celui qui l'auoit logé, recueilli, pensé & guéri. Les Rois dōnent beaucoup de choses, sur tout en guerre, sans regarder à qui, ni quoy, ni comment. Vn homme de bien ne sçauoit faire teste à tât de cōdūitises armees. Nul ne peut en mesme réps estre hōme droit & bon chef de guerre. Cōmēt pourroit-on saouler tant d'hommes insatiables. Qu'auront ils si chacun a le sien. C'estoit ce que Philippus disoit à foy-mesme, quād il commanda que le soldat fut mis en possesiō des biēs qu'il demādoit. L'autre, ainsi deschassé, ne beut pas ceste iniure cōme feroit quelque lourdaut, qui se contenteroit de ce qu'on ne l'auroit pas fait esclauē, ains escriuit vne courte lettre (mais de bon encre) à Philippus, lequel l'ayât leuē entra en telle cholere, que sur le chiāp il commāda à Pausanias de re stablir le Macedonié en tous ses biens: & qu'au reste ce meschāt soldat, cest hoste ingrat, cest auare qui auoit fait naufrage, fust tellemēt flestri que les marques mōstrassēt à q les voudroit lire qu'un tel estoit l'hoste ingrat. Il meritoit voirement que non seulement on lui marquast telles lettres mais qu'o les lui grauast bien auant dessus son front, lui qui auoit chassé son hoste nud & comme eschapé d'une tourmente sur le mesme riuage où lui auoit esté ietté. Mais cōsiderons quelle mesure il a salu tenir en la punition de cest ingrat. Auant toutes choses on a deu lui oster ce qu'il auoit enuahi par vne extreme meschanceté. Et quant à ses flestrisseures, qui aura pitié de voir punir vn meschant, qui a cōmis vn acte tel que le plus debonnaire homme du monde le iugera digne du grief supplice?

*Hoste ingrat traist
selon ses de-
merites.*

xx.viii.

*Il monstre
que Philip-*

PHILIPPUS te donnera, pource qu'il a promis, encores qu'il ne te doye rien, quoy qu'il doye faire tort à vn autre & commettre vn meschant acte, voire d'un seul coup clorre les bords

les bords de la mer à ceux qui feront naufrage. Ce n'est pas
legereté de se departir & deporter d'un forfait que l'on
conoit estre tel & que l'on condamne: alors il faut dire frâ-
chement. Je pensois autrement, j'ay esté deceu. Mais voici
vne perseuerance nee de sottise & d'orgueil: ce que j'ai dit
vne fois, quoy que ce soit, demeure ferme & resolu. Au con-
traire, il n'est pas deshonneste de changer d'avis avec la
chose. Mais, di moy, si Philippus eust laissé ce soldat en pos-
session de ces riuages où il estoit allé rendre en son naufra-
ge, auoit-il pas priué de feu & d'eau tous autres à qui tel ac-
cident de naufrage eust peu auenir puis apres? Il vaut (dit-
il au soldat) que tu portes dedans les limites de mon
Royaume ces lettres empreintes au dessus de tes yeux
sur ton front effronté. Que chascun voye en toy, que
l'hospitalité est vne chose sacree. Montre à lire sur
ta face mon edit, portant, que mal ni dommage
ne doit auenir à ceux qui recueillent en leur mai-
son les pauvres affligez. Cest edit seraplus authen-
tique, & que si ie l'auois fait grauer en vne lame de cuyure.

D'o v vient donc (demandera quelqu'un) que Zenon, le
Stoique, ayant promis de prester à vn quidam la somme de
trente escus ou enuiron, puis ayant descouuert que c'estoit v
ne mauuaise paye, encores que ses amis le desconseillassent,
ne laissa toutestois de la lui mettre en main, pource qu'il
l'auoit promis? Premièrement, c'est autre chose de donner,
& autre de prester. On peut tirer quelque chose d'un mau-
uais payeur. Je le puis faire adiourner au terme: &
s'il fait cession de biens, j'en auray quelque piece: mais quât
à ce qui est donné, sur le champ il n'en faut plus faire d'es-
tat. D'auantage, ne point rendre vn argent presté, c'est
le fait d'un meschant homme; & prester à vn mau-
uais payeur, c'est le trait d'un mauuais pere de famille. En
apres, si la somme eust esté plus grande, Zenon se fust gar-
dé de la prester. Ce sont trente escus: presupposons (com-
me on dit) qu'il les ait despendus en vne maladie: il a
mieux aimé les hazarder, que de retractor sa promesse.
J'iray à vn soupé, pource que ie l'ay promis, quoy qu'il face
froid: mais ie n'iray point s'il tombe de la neige. J'assiste-
ray à des fiançailles, l'ayant promis encores que ie n'aye
pas fait digestion: mais ie ne m'y trouueray point, si ie com-
mence à sentir quelque acces de fieure. Je descendray

xxxix.

Obiection
côtre le fait
de Philip-
pus cōtraire
en apparece
à celui de
Zenō: avec
la responce.

en la place, afin de pleiger quelqu'un, suyuant ma promesse: mais si tu veux que ie responde pour vne somme qui n'est point liquidee, ou enuers le public, ie m'en garderai bien. Il y a lors vne exception qui s'entend assez, asçauoir si ie le puis & si ie le dois faire. Les choses estans ainsi, donne ordre que les affaires soyent en mesme estat lors que tu exiges ceci ou cela de moy, qu' ils estoient quand ie te fis promesse. Ce ne sera point estre leger, si ie me desdis, s'il est suruenu quelque chose de nouveau. T'esbahis-tu que le promettant change d'avis, si sa condition est changee? Fay que toutes choses demeurent tousiours pareilles, & ie demeureray semblable à moimesme. Nous promettons comparoir personnellement à vne assignation, & toutefois nous faisons defaut. Tous ne sont pas tirez en iustice. Qui ne se trouue à l'assignation il peut proposer ses excuses & defences, receuables, quand elles sont legitimes.

XL.

*Comment
on peut re-
conoistre le
bien receu,
en quelque
condition
que l'on
puisse estre.*

REÇOY aussi cela pour responce à la question presente, s'il faut comment que ce soit reconoistre le bien receu, & rendre la pareille. Ie dois monstrier vne bonne volonté: au reste quelquefois mon malheur ne me permet pas de reconoistre le plaisir qu'on m'a fait: & par fois le bon heur de l'homme à qui ie suis redevable m'empesche. Car que rédray-ie à vn Roy, à vn Prince, à vn riche? Veu mesmes qu'aucuns d'eux estiment qu'on leur fait tort, si on veut reconoistre le bien que l'on a receu d'eux, & chargent leurs premiers bienfaits d'autres nouuelles faueurs. Que puis-ie enuers telles gens, sinó vouloir? Ie ne di pas reietter vn nouveau bienfait sous pretexte que ie n'ay pas rédu le premier. Pour le regard de ce nouveau, ie l'accepteray d'aussi bonne volonté qu'il me sera offert, & me presenteray à mon ami pour lui estre vn champ spacieux sur lequel il espande abondamment sa beneficence. Qui refuse vn nouveau bienfait il n'est pas content de ceux qu'il a receus. Ie ne rés pas la pareille. Dequoy cela me nuist-il? Il ne tient pas à moy, puis que l'occasion & le moyé me défaut. Vn tel s'est beaucoup employé pour moy, pource qu'il en auoit la commodité & le pouuoir. Est-il bon, ou meschant? S'il est homme de bien, j'ay bon droit. S'il est meschant, ie n'en veux point contester contre lui. Ie n'estime pas qu'il se faille haster de reconoistre vn bienfait, & rendre le pareil à celui qui le refuse, ni lui estre importun, s'il ne veut rien accepter de nous.

de nous. Ce n'est point entrer en reconnoissance de rendre à quelqu'un ce qu'il ne veut recevoir, & que tu as prins volontairement de lui. Il y en a que si on leur enuoye quelque petit present, presque d'ordinaire en renuoyent un autre: mais mal à propos: & par cela present de ne rien devoir, C'est une sorte de rebut, de redonner ainsi sur le chap, & par un present effacer la souuenance d'un autre present. Quelques fois, encores que ie puisse ie ne redray pas le plaisir qu'on m'aura fait, pource que ie m'osteray plus à moy que ie ne donneray à mon bienfaiteur, s'il ne doit sentir auantage de ce qui m'incommodera grandement si ie le luy baille. Ainsi donc, qui se haste de rendre, il n'a pas le cœur d'un homme reconnoissant ains d'un debiteur. Et, pour le dire en un mot, qui desire trop tost payer doit enuies: & qui doit enuies est ingrat.

Paradoxe de Senèque qu'il faut expliquer par les discours precedens.



LE CINQUIESME LIVRE.

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE.



POUR le commencement de ce cinquiesme liure, apres auoir declare qu'il pour suit ses discours en faueur de son ami Liberalis, duquel il magnifie la vertu, il entre en matiere, & traite en premier lieu, si c'est chose honteuse & malseante à quelqu'un de recevoir tant de biens & plaisirs de quelque autre, que puis apres il ne le puisse reconnoistre: & monstre que non, fortifiant ses argumens d'exemples notables. Secondement à l'occasion de ce discours, il demande si l'homme se peut faire bien à soy mesme, & s'il s'en doit sauoir gré: qui est un Paradoxe auquel nostre Philosophe contredit, encores que certains Stoiques en doutassent. Ayant là dessus usé d'une preface & excuse honneste, il refute en troisieme lieu ce Paradoxe, Que nul n'est ingrat, monstrant le contraire par diuerses preuues. En quatrieme lieu, il discourt sur un autre Paradoxe. Que tous hommes sont ingrats, & en propose diuers exemples tant particuliers que publics. Au cinquiesme point, il comprend diuerses questions: à

ſçauoir ſi les enfâns ſont obligez, à la reconnoiſſance d'un bienfait à leurs peres: ſi tout bienfait doit eſtre acompagné de cōtenance alai- gre & ioyeuſe, ſi l'on peut ramenteuoir un bienfait: & pourquoy il eſt quelquesfois beſoin de reſueiller ceux pour leſquels l'on s'eſt employé: ce qui eſt enrichi d'une plaiſante hiſtoire de Iules Ceſar oppoſé à Tibere, afin que l'ingratitude de l'un donne tant plus de luſtre à la benignité de l'autre.



'A v o y', ce ſébloit, acheué mes diſcours es liures précédens, ayant monſtré comment il faut faire & recevoir plaiſir : car en ces deux choſes conſiſte le bienfaire. Quand ie paſſe outre, ce n'eſt point par neceſſité, ains pour mon plaiſir, lequel ie ſuis contraint ſuiure par où il me meine, & non la part où ie voy qu'il m'appelle: d'autant que de fois à autre quelque matiere pluſtoſt ſuprflue que neceſſaire ſe preſente, qui avec quelque douceur charouille mon eſprit. Mais puis qu'il te plait, continuons, & ayant deſpeché le principal, examinons les acceſſoires & dependances, non coherentes toutesfois, qui ne ſeruēt pas beaucoup, & qui ne ſont pas auſſi du tout inutiles à quiconque les regarde de pres. Quant à toy, ami Liberalis, tu as lē naturel ſi bon & tant enclin à bienfaire que l'on ne te ſçauroit ſouler en diſcoursant ſur la louange de telles choſes. Je ne vi iamais homme ſi benin, ne qui tint pl⁹ de côté des plaiſirs qu'ō eſtime les moindres. Tu en es venu iuſques là par ta courtoisie, que ſi l'ō fait plaiſir à quelqu'un, tu les reputes fait à toymefme. Pluſtoſt qu'aucun ſe repēte de s'eſtre employé pour autrui, tu es preſt de payer pour les ingrats. Tu eſtant eſloigné d'orgueil, que tu deſires de deſcharger incontinent ceux qui te ſont obligez. & ſembles vouloir que l'on eſtime que tous les plaiſirs que tu fais à autrui ſont reconnoiſſances pluſtoſt que biensfaits. Au moyen dequoy tels plaiſirs reuient à toy plus grands qu'ils ne ſont partis de ta main. Car ordinairement les biēfaits ſuyuent celui qui ne les redemande point: & comme la gloire ne ceſſe de courir après ceux qui la ſuient, auſſi le fruit des biensfaits ſe laiſſe plus aisé-ment cueillir à ceux enuers qui l'on peut eſtre ingrat. Il ne tient pas à toy, que ceux à qui tu as fait dubie n'en reçoivent

tient encor de nouveau: tu es prest à recommencer, & à dōner encores d'auantage, sans faire mention ni semblāt quelconque du passé. C'est la pensée d'un homme de biē & d'un cœur assis en bon lieu, de supporter vn ingrat tant & si longuement qu'on le face deuenir tout autre. Voila bien auisē à toy. Les vices tombent aux pieds des vertus, moyennāt que l'on se haste de leur estre ennemi.

MAIS voici qui te plait vniquement, comme vne sentēce doree: Que c'est chose honteuse d'estre surmontē par biens faits. Ce n'est pas du tout hors de propos, que l'on demande si cela est veritable: aussi s'estend il beaucoup plus loin que tu ne penses. Car ce n'est ni ne fut iamais honte d'estre surmontē au combat où il est question de choses honnestes moyennant que tu ne iettes point les armes bas, & que tu ne cerches point la victoire en te laissant abatre & vaincre. Tous n'apporment pas mesme pouuoir, ni semblables moyens en vne droite intention: ni n'ont pas vne fortune esgale, laquelle gouuerne les issues des auis les micux digerez. La volonté tendante au bien est louable, encores que quelqu'un l'ait deuancée d'un pas plus soudain: & n'en prend pas de cela comme des ieux d'etcrime, où la couronne mōstre qui a esté le plus adroit, combiē que par fois & par cas d'auanture vn malhabille gaignera le prix. Estant question du deuoir, dont chascun (tant celui qui dōne que celui qui reçoit) desire s'acquiter entierement: si l'un a peu d'auantage, s'il a eu en main de la matiere à souhait, si l'heureux succez lui a permis de faire ce qu'il desiroit, à l'opposite si l'autre ne lui est esgal si non en volonté quoy qu'il ait moins rendu que receu ou n'ayāt rien restituē soit en bōne volonté de ce faire & a l'esprit rendu à cela: vn tel n'est pas plus vaincu que celui qui meurt les armes au poing, & que son ennemi a plustost transpercé que d'auoir peu le faire reculer vn pas. Ce que tu estimes del' honneste, a scauoir d'estre vaincu ne peut auenir à vn homme de bien. Car il ne succombera iamais, il mainiendra tousiours son parti, il se mōstrera invaincu iusques au dernier souspir, & mourra en ceste place-la, qu'ayant receu de grands plaisirs il a eu la volonté de rendre la pareille.

II.

Si c'est chose honteuse de recevoir tant de biens & de plaisirs de quelqu'un, qu'on ne puisse mais les reconnoître.

III.

Par l'ordonnance des Spartiates, & l'exemple

LES Spartiates ne vouloyēt point que leurs gēs s'exerceassent en vn combat où l'on fait du pis qu'il est possible, ni à l'escrime des poings, où le vaincu cōfesse qu'il est inferieur au victorieux.

des Fabies, Si vn coureur a touché le bout de la barriere auant que nul
de Regulus, autre, c'est de vifelle, nō pas d'affection. Le luteur qui au-
de par la ra esté terrassé iusques à la troisieme fois, a perdu la palme,
similitude mais il ne la met pas lui mesme en la main de celui qui
de deux a le dessus. D'autant que les Spartiates tenoyent à grand
combats, il deshonneur que leurs citoyens demeurassent invaincus, ils
mestre qu'e leur ont defendu tous combats d'oū l'on empote le prix
matiere de par la confession du vaincu qui le fait liurer au vainqueur,
bienfaits non point par ordonnance d'un iuge, ni par l'issue du combat.
celui qui re- Ce que les Spartiates obseruent en leur citoyens, la vertu
çoit n'est & la bonne volonté le fait en tous hommes, c'est qu'ils ne
point infe- sont iamais vaincus: car aussi vn cœur bien assis tient rang
rieur, moy- parmi les plus valeureuses & inuincibles choses du monde.
ennat qu'il Pourrant, nul ne dit que les trois cens Fabiens ayent esté
garde tous- vaincus, ou bien qu'ils ont esté tuez. Regulus fut pris des
iours vne Carthaginois, nō pas vaincu. Autant en faut-il dire de tout
sincere af- homme qui se roidit contre l'assaut & les pesantes rechar-
fection en- ges de la fortune. Il y a vne mesme consideration es biens-
uers ce lui faits. Si quelqu'un a receu des biens en grand nombre, &
qui lui don- que puis apres on les lui continue & augmente, il n'est pas
ne. vaincu pourtant. Peut estre que certains biensfaits surpassēt
 les autres, si on compare les choses données & celles qui sont
 rendues pour reconoissance. Mais si tu fais conference
 de celui qui donne & de celui qui reçoit, l'un ne sera point
 plus digne de la palme que l'autre, attendu que c'est à leurs
 affections qu'il faut simplement prendre garde. Car aussi a-
 on acoustumé de dire de deux qui se sont cōbatuz, qu'ils se
 sont departis esgaux, encores que l'un ait esté blessé en di-
 uers endroits, & qu'en cest esgard il semble estre moins vail-
 lant que l'autre, qui n'aura esté atteint qu'en quelque en-
 droit bien legerement.

III.

Confirma-
tion du pro-
pos prece-
dēt enrichie
de la compa-
raison de So-
crates &
Diogenes
avec Ale-
xandre.

Ainsi donc nul ne peut estre surmonté par biensfaits. Il
 se sēt obligé, s'il veut rendre la pareille: s'il n'a des biens pour
 y fournir, la volonté y satisfait nettement. Tandis qu'il de-
 meure en ceste pensée & resolution, il se fait assez paroistre
 non ingrat. Que chaut il lequel des deux face plus de presēs
 Tu me peux donner beaucoup de choses: de moy, ie ne puis
 sinon rendre les mains & recevoir. La fortune racoste
 & la bonne volonté m'accompagne. Ie ne laisse pourtant
 d'estre pareil à toy, autant que les hommes nuds ou armez
 à la legere sont pareils à d'autres armez iusques au collet.

Le con-

Le conclu, que nul n'est surmonté par biensfaits: pource que chascun fait telle recognoissance que bon lui semble. Et si c'est deshonneur d'estre surmonté par biensfaits, il ne faut donc rien recevoir de la liberalité des riches & grands Seigneurs, ausquels l'on ne sçauoit rendre la pareille. Je parle des princes & des Rois, que la fortune a esleuez en vn degré d'où ils peuuent esandre beaucoup de biens, & ne peuuent recevoir la pareille que biē rarement. Et toutesfois on leur peut faire des seruices, voire tels (cōme de bōne & seruiable volonté) que toute leur magnificēce ne pourra subsister que par vn tel moyen. Il y a des hommes tellement despestrez de toutes cupiditez, qu'à peine sçauoit on trouuer sur eux tache quelconque de desirs humains, brief la fortune ne leur sçauoit faire aucune faueur. Alexandre dira, C'est force forcée que Socrates me face plus de bien que ie ne lui en sçauois faire. Autāt de Diogenes, lequel passa tout nud à trauers les thresors des Macedoniens, & foula aux pieds les richesses royales. Ce philosophe parut-il pas lors à soy mesme & à tous autres hommes, non au euglez, ni ignorans de la verité, iustement esleué par dessus celui qui tenoit toutes choses dessous soy: Il a esté beaucoup plus puissant & plus riche qu'Alexandre, lequel estoit lors Seigneur du monde. Car Diogenes faisoit beaucoup plus de ne vouloir pas prendre, qu'Alexandre ne faisoit, en lui voulant donner selon son pou-

Il n'y a point de deshonneur à estre surmonté par tels personnages. Car si tu me fais combatre vn ennemi qui ne puisse estre blessé, ie ne suis pas moins valeureux pour cela: & si le feu rencontre vne matiere qui n'en puisse estre offēsee, il ne laisse d'estre feu chaud & brulant: ni vn cousteau qui a perdu la proprieté de couper, encores qu'il rencontre vn caillou qui lui resiste. Je tedi le mesme d'vn homme de bon cœur, Il n'y a point de deshonneur pour lui, s'il de meure obligé enuers ceux que les richesses ou l'excellente vertu empeschent de recevoir reconoissance des biens qu'ils lui ont faits. Ordinairement nos peres & meres nous font plus de biē qu'ils n'e reçoynēt de nous. Car nous les haïssōs adis que nous les estimōs trop seueres: & que nous ne comprenons pas la valeur des biens qu'ils nous procurent. Quand l'aage a cueilli quel que sagesse, & que nous commençons à conoistre que ce qu'no^s les faisoit hayr, à sçauoir les re-

v.

*Deuxiesme
confirma-
tion par si-
militudes,
& par la
considera-
tion des
biensfaits
receus de
nos peres
& meres.*

monstrances, la rudesse, la soigneuse garde de nostre ieunesse desbauchée, est cela pourquoy nous les deuôs aimer: alors la mort les nous rait. Il y en a peu qui ayent vescu iusques là que de cueillir le vray fruit de la nourriture de leurs enfans. Prou d'autres qui ont senti au fardeau, qu'ils estoient peres. Toutesfois ce n'est pas deshonneur d'auoir pl^{us} receu des biens de son pere qu'on ne lui en a rendu. Mais pourquoy seroit ce deshonneur, veu que ce ne l'est point au regard d'un autre qui qu'il soit? Il y a certaines personnes à qui nous sommes esgaux & inegaux. Esgaux en affection, dont telles gens se contentent, attendu aussi que nous ne promettons que cela: inegaux en commoditez de ceste vie, à cause de quoy si quelqu'un n'a peu rédre la pareille, il n'endoit pas rougir pourtant, comme s'il estoit vaincu. Ce n'est pas deshonneur de demeurer derriere les autres, pourueu que tu marches apres eux. Souuentefois il faut que nous demandions qu'on nous face un nouueau plaisir, auant que reconoitre le precedent qui nous a esté fait: & ne differons pas à le demander, ni ne nous deshonorôs pas en le demandant, encores que nous soyons hors d'esperance de pouuoir iamais nous acquitter d'une telle debte: pource qu'il ne tiendra pas à nous que nous n'en facions suffisante reconnoissance, mais il suruiendra quelque chose de dehors qui nous empêchera. Cepédant la bonne volonté nous demeure & ne serons honteusement surmontez par les choses qui ne sont pas en nostre puissance.

VII.
Troisiesme
confirmatiō
par l'exem-
ple & com-
paraison
d'Alexan-
dre & Ar-
chelaus ri-
ches prin-
ces, avec
Diogenes
& Socras
tes.

ALEXANDRE, Roy de Macedoine, souloit se glorifier de n'auoir iamais receu tant de plaisirs d'aucun homme qu'il ne lui enst eu fait d'auantage. Cest ambitieux. là n'a point occasion de ietter l'œil sur les Macedoniens, Grecs, Medes, Perses, & autres nations esparfées & desarmées, ni estimer que sa domination estendue depuis un des coins de la Thrace iusques au riuage d'une mer inconnue lui ait acquis cest auantage. Socrates en a peu dire autant, & Diogenes aussi, homme de plus grand cœur qu'Alexandre. Comme il aparut le iour que ce Prince, desmesurément ambitieux, vid ce Philosophe, auquel il n'eust sceu rien donner, ni rien offer. Le Roy Archelaus pria Socrates de venir en sa Cour, à qui Socrates fit responce, Qu'il ne vouloit point aller pres d'un qui lui fist des biens lesquels il ne pourroit reconoitre à la pareille. Mais premierement, il estoit en la puissance de

Socrates

Socrates de ne rien prendre. En après il côméçoit à faire bié le premier: car il s'approchoit de celui qui l'en auoit requis, & donnoit vne chose qu'Archelaus ne lui pouuoit rendre. Si Archelaus lui eust donné de l'or & de l'argent, Socrates l'eust plus que suffisamment payé en refusant tout cela. Disons nous donc que Socrates n'eust peu reconoistre les faueurs d'Archelaus? Mais tout au contraire pouuoit-il autât recevoir que donner, s'il se fust monstre homme qui scauoit que c'est de vie & de mort, & qui tient l'vne & l'autre en sa main? S'il eust descouuert les secrets de nature à ce Roy homme de si petit sens & si peu entendu en telles choses, qu'un iour, voyant l'eclipse du Soleil, il ferma son palais, & fit raie son fils, comme c'est la coustume en teps de dueil pour quelque sinistre accident: estoit-ce pas vn biéfait inestimable de tirer hors de sa cachette ce prince effroyé, & le remettre en son sens par telles paroles? La clairté du Soleil n'est point defaillie, c'est vne rencontre & conionction de deux planetes; la Lune, faisant vn circuit plus bas au dessous du Soleil, s'est trouuee en son corps espais au deuant de lui, & l'a caché à nostre veüe. Si elle n'a fait que glisser au long, quelque partie du Soleil demeure cachée. Si elle s'est recotree plus opposee, aussi est-il plus couuert, & si elle s'est recotree diametralemét entre le soleil & la terre, il y a eu grâde eclipse de Soleil. Mais maintenant ces deux planetes seront escartees, l'une deçà l'autre delà, par leur vifte mouuement, le bon iour viendra maintenât au môme, & cest ordre cōtinuera d'aage en aage: y ayant au reste des iours prefix esquels le Soleil est empesché d'espandre tous ses rayons, pource que la Lune se rencontre à l'opposite du corps d'icelui & du rōd de la terre. Ayez vn peu de patience, le Soleil remontera tout entier, & se despouillera de ce nuage & de ces empeschemens pour nous eclairer come de coustume. Socrates ne pouuoit-il donc rendre la pareille à Archelaus? Et s'il lui eust appris à bien gouverner son Royaume, estoit ce peu de chose d'un si grand plaisir? pouuoit-il en faire suffisante reconoissance à Socrates? Pourquoy donc le Philosophe a-il fait vne telle responce? C'estoit vn homme facerieux, costumier de ne rien mettre en auant qu'en termes couuerts, qui donoit des atteintes à chascū, sur tout aux grâds: il a mieux aimé se desbrouiller d'Archelaus avec ce trait de gaudissierie, que de le brauer

*Paradoxe
des Stoïques.*

de paroles, & a dit ne vouloir receuoir des biens d'un à qui il ne pouroit en rendre autant. Peut-estre craignoit-il d'estre contraint d'accepter choses qui desplairoient, & indignes de son nom. Quelqu'un repliquera que Socrates eust peu refuser ce qu'il n'eust voulu prendre. Mais il se fust acquis la mal-veuillâce d'un Prince haut à la main, & qui vouloit qu'on tint grand conte de tout ce qui procedoit de lui. Cela n'est pas à propos, de sçauoir si tu veux donner à un Roy, ou ne receuoir rié de lui. Autât s'estime-il desdaigné en l'un qu'en l'autre. Un cœur haut est plus offensé si on le mesprise, que si on lui disoit iniure. Veux-tu sçauoir à la verité ce qui a retenu Socrates. Lui à cause qui de sa franchise de parler n'a peu estre supporté en vne republique libre, n'a point voulu se ranger à vne seruitude volontaire.

Nous auons, ce me semble, assez discouru sur ce point, si c'est chose honteuse de receuoir rât de biensfaits de quel qu'un qu'on ne puisse lui en faire suffisante reconnoissance. Qui met cela en auant, sçait bié que les hommes n'ont pas acoustumé de donner quelque chose à eux mesmes: car cela eust monstté qu'il n'y a point de honte à estre surmôté par soy-mesme. Or quelques Stoiques sont en dispute de cela, si quelqu'un peut donner à soy-mesme, & s'il s'en doit remercier? L'occasion de la question est procedee de ce qui s'esuit. No^s soulds dire, le me sçai bô gréie ne puis me plaindre d'autre que de moy: ie me courrouce à moy-mesme ie me chastieray moy-mesme: ie me veux mal: & autres termes par lesquels chacü parle de soy comme en tierce personne. Si ie puis me faire tort, pourquoy ne pourray-je aussi me faire du bien? Si j'auois assisté à autrui, cela seroit appellé vn bien-fait: pourquoy ne le fera il, si j'aide à moy-mesme? Et si mon prochain m'auoit aidé, ie le deuerois recognoistre: pourquoy donc ne serai ie redevable à moy-mesme, quand ie me ferai fait du bien? A ce conte donc ie seray ingrat envers soy-mesme, ce qui n'est pas moins honteux, que si ie voulois me traiter & vestir salement, brief ne tenir conte de moy. Autant & plus est infame celui qui prostitue son corps que le corps d'autrui. On cōdāne le flatteur, qui suit pas à pas les propos de quelqu'un, & qui est tousiours prest à dire du mal le bié: encores celui qui se plaint en soy-mesme, qui se regarde & qui (cōme on dit) se chatouille pour se faire rire. Nô seulement les vices desplaisēt quād ils rempeltēt dehors, ains aussi

VI.
Maintenāt
il entre en
une nouuel-
le question.
Sçauoir si
quelqu'un
peut bien
faire à soy-
mesme, &
s'il s'en doit
sçauoir gré.

aussi lors qu'ils vétrét & murmurét dedàs. Lequel des deux
estimeras-tu d'auantage, ou celui qui commàde à autrui, ou
celui qui maistrise soy mesme? Il est plus aisé de gouverner
les nations barbares & non acoustumées d'obeir, que de re-
tenir son cœur & se donner à soy mesme. On dit que Platon
remercia Socrates qui l'auoit enseigné: & pourquoy Socrate
ne se remercia-il de ce qu'il s'est enseigné soy mesme?
Marcus Cato disoit, Emprunte de toy mesme ce dôt tu au-
ras faute. Pourquoy ne me scaurois ie donner quelque cho-
se, si ie la puis emprunter de moy? Il y a infinies choses, es-
quelles la coustume nous partit comme par le milieu. No^s
disons communemēt, Laisse moy entretenir mes pensees, ie
ne tireray l'oreille. Si cela est vray, tout ainsi qu'un hōme
se doit par fois courroucer & rancer soy mesme, aussi peut il
remercier & louer: cōme il peut s'édōmager, aussi se peut-il
se auantager. Iniure & biéfayt sont contraires. Si nous disons
de quelqu'un Il s'est fait tort; nous pourrons dire, Il s'est fait
bien. Chascun est redevable à soy mesme. L'ordre de na-
ture porte, que l'on reçoive plaisir premierement. en apres
qu'on le reconoisse. Il n'y a point d'emprunteur qu'il n'y ait
vn presteur: nō plus qu'on ne scauroit imaginer vn mari sans
femme, ou vn fils sans pere. Il faut que quelqu'un donne, s'il
veut qu'un autre reçoive.

PORTER de la main gauche en la droite, cela ne s'ap-
pelle point donner. Cōme nul ne se porte, encores qu'il re-
sume & meine son corps de lieu en autre: encores qu'un hō-
me plaide sa propre cause, l'on ne dit point pourtant qu'il
s'est secouru soy mesme, & il ne se fait pas dresser vne statue
comme à vn protecteur de soy: ne plus ne moins qu'un mā-
de remis en pieds par son propre regime n'exige pas salai-
re de soy mesme: au cas semblable, en quelque affaire que ce
soit, où vne personne se deporter vertueusemēt, il ne s'en faut
pas remercier soy mesme: attendu qu'ayant receu plaisir de
luy, il n'y a point de secōde personne qui en puisse recevoir
reconnoissance. Encores faudroit il que l'accordasse premie-
remēt que quelqu'un est biéfacteur à soy, quand il se donne
vne main & prēde de l'autre. Mais si ie confesse que quel-
qu'un fait bien & plaisir à soy mesme, ie di qu'en receuant il
rend la pareille. Il fait (comme l'on dit) de la terre le fossé:
c'est iouer à prester & à rendre en vn instant. Car
celui qui donne reçoit, & n'y a qu'un mesme homme qui

VIII.

Response à
l'objection
precedente.

face l'un & l'autre. Or cè mot Devoir n'a lieu sinon entre deux personnes. Comment donc se pourroit il trouver en vn seul homme, qui s'aquitte en s'obligeant? Côme en vne boule, en vne pelotte, il n'y a point de haut ni de bas, ni de bout, ni de commencement, pource que l'ordre se chage par le mouuement, & que ce qui alloit derriere va deuant, & ce qui demouroit caché aparoit, brief tout reuiert de mesme, en quelque façon que la boule roule: estimons le mesme de l'homme: tourne le de tel costé que tu voudras, c'est tousiours vn homme. S'il se blesse soy mesme, il ne se peut attracher à personne. Qu'il s'eferre & s'eferre, il ne se peut plaindre qu'o l'ait forcé. Il s'est fait du bien: mais sur le champ il s'est rendu la pareille. On dit que la nature des choses ne perd rien, pource que tout ce qu'on lui oste retourne à elle: & vne chose ne peut pas perir, qui n'a où se retirer, ains est cōtrainte retourner au lieu d'où elle est partie: En quoy vous conuiert (demandera quelqu'un) cest exemple à la question proposée? Je te diray: pose le cas que tu sois ingrat, le bien fait ne sera perdu pourtant: il demeure au bienfaiteur. Pre-suppose que tu ne vueilles recevoir aucun plaisir: il est cheux toy auant que s'en retourner à celui qui le te presente. Tu ne peux rien perdre: car tu ne laisses pas de gagner tout ce que tu perds. C'est vn rond qui se fait dedans toy mesme, tu donnes en prenant, tu prends en donnant.

I X.

*Il preuient
une objection
à la res-
pon-
se prece-
den-
te, & la re-
sout.*

S'IL faut (dira quelqu'un) faire du bien à soy mesme: il s'ensuit que l'on s'en doit remercier. Ce premier point, quel tout le reste depend, est faux. car personne ne se donne rien: ains obeit à son naturel qui le dispose à s'aimer: tellement qu'il euit fort soigneusement les choses qui lui nuissent, & desirer les profitables. Ainsi donc celui qui donne à soy point liberal, ni misericordieux: celui qui pardonne à soy mesme, ni pitoyable: celui qui se plaint de ses afflictions. Faire cela à l'endroit d'un autre c'est liberalité, compassion & douceur pour nostre regard c'est nature. Bienfait est chose se volontaire: mais profiter à soy c'est chose necessaire. Par vn homme fait de bien, plus est il bienfaiteur. A-on iamais magnifié quelqu'un pour s'estre secouru soy mesme, & s'estre garanti de la main des brigands? Autant vn homme donne de bien comme d'habitation, & se fait des preses ainsi qu'il les reçoit. Si quelqu'un se fait du bien, c'est

siours & sans intermissiō. Il ne sçauroit calculer les biēs qu'il s'est fait: comment donc s'en pourroit il faire reconnoissance, veu mesme qu'e faisoit ceste reconnoissance il se fait du biē? Et comment pourra il discerner, si c'est vn bien fait ou vne reconnoissance, veu que tout cela se meine dedans vn seul homme? Le me suis desuelopé d'vn danger: c'est vn biē que ie me suis fait, Derechef ie me garanty de quelque peril, est ce vn bienfait ou vne reconnoissance du precedēt? Outre plus posé, le cas que nous biēfaisions à nous mesmes, ie n'accorde pas la consequence que l'on en tire. Car encores que nous donnions à nous mesmes, nous n'en demeurons pas redevables. Pourquoi? d'autant que nous le receuons tout incontīnēt. En matiere de biēfaits, il faut premieremēt recevoir, puis deuoir, & finalement rēdre la pareille. Pour nostre regard, nous ne pouuons estre redevables à nous mesmes: à cause que nous rēdōs sās aucū delai. Nul ne dōne qu'il n'y ait vn second pour recevoir: & nul ne doit qu'à autrui. On ne rēd chose aucune qu'il n'y ait quelqu'un pour la prēdre. Ce qui requiert ainsi deux personnes ne se peut faire en vne seule.

A V O I R fait quelque chose pour le biē d'autrui, c'est vn biēfait: mais ce mot, auoir fait, concerne vn autre que nous. Celui-là seroit-il pas estimē mal sage qui diroit auoir vėdu quelque chose à soy mesme: pource que vėdre c'est alier, & transporter son droit & la proprieté qu'on a sur vne chose à vn autre personne. Or comme vėdre, ainsi donner quelque chose, c'est la lascher de ses mains, & la liurer à autrui pour en estre maistre & possesseur. Si cela est vn biēfait, nul ne le s'est donné à soy: d'autant que personne ne se donne riē. Ce seroit ioindre deux contraires ensemble, tellement que donner & prendre seroyent vne mesme chose. Mais on sçait qu'il y a beaucoup à dire entre l'vn & l'autre. D'oū vient cela? de ce que ce sont termes opposez l'vn à l'autre. Or si quelqu'un se fait du bien & plaisir à soy mesme, donner & recevoir sont vne mesme chose. Le disoy si n'agueres, qu'il y a des choses concernant tellement nos prochains, & moulees de telle façon, que nous n'y auons part quelconque. Le suis frere, mais c'est d'vn autre: car nul ne peut estre frere de soy mesme. Le suis esgal, ou bien si quelqu'un: car qui est l'homme que l'on puisse dire esgal à soy? Quand on fait comparaison d'vne chose, elle

x.

*Continuation de sa
response, &
refutation.*

ne peut estre imaginee sans quelque autre: autant en faut-il de celle qui est coniointe. Au cas semblable l'on ne donne rien qu'il n'y ait vn second pour recevoir: & vn bienfait passe tousiours en main tierce. Le mot mesme fait preuue de cela: contemant que le bien a esté fait & par consequent receu: d'autant que nul ne fait bien proprement à soy, non plus que l'o ne peut dire qu'il soit fauteur & partislât de soy-mesme. Mais qu'est il besoin d'insilter plus au long sur ce propos, & l'enrichir d'exemples, veu que l'on appelle bienfait ce qui requiert vn second pour recevoir ce qu'on presente? Il y a choses honnestes, belles, & excellentes qui demeurent inutiles, si vn seul y a part. La loyauté est estimee & mise au rang des plus rares commoditez de nostre vie: & toutesfois on ne dit point que quelqu'un ait esté fidele & loyal à soy-mesme.

XI.
*Conclusion
 sur tout le
 discours
 precedent:
 qu'à bien
 & propre-
 ment parler
 vn bienfait
 considere &
 celui qui le
 fait à autrui
 & celui ou
 ceux qui le
 recognoissent*

TOUTCHONS maintenant le dernier point. Celui qui reconoit vn bien receu doit employer du sien, comme fait le debteur qui paye l'argent par lui deu. Or celui qui se remercie soy-mesme ne desbourserien, non plus que l'autre qui s'employe pour soy n'a rien despendu. Le bienfait & la reconoissance sont choses qui doiuent changer de main, & aller d'un homme à vn autre. Il n'y a point de reuolntion & vicissitude dedans vn homme seul. Donques, qui reconoit vn bienfait reciproquement il fait quelque chose à l'auantage de son bienfaiteur. Mais a qui profite celui qui remercie soy-mesme d'un bienfait? à soy, & non à autre. Se trouuera-il homme qui ne mette d'un costé le bienfait, & la reconoissance d'icelui de l'autre? Qui rend la pareille, il sert & aide à soy-mesme. Et qui est l'ingrat qui ait iâais refusé faire cela pour soy? mais vn homme auroit-il pas esté ingrat, s'il ne l'auoit fait? Si nous nous deuons (dira on) remercier nous mesmes aussi nous deuons nous faire reconoissance & rendre la pareille. Or nous disons, Je me sçay bon gré d'auoir refusé vne telle pour femme, & de ne m'estre rendu familier ni compaignon d'un tel. Disant cela, nous nous louôs; & pour approuuer nostre fait nous vsions par fois de mesmes termes dont s'aident ceux qui remercient quelqu'un, Bienfait est-ce qui peut estre reconu, & qui ne peut estre autre que fait bien apres auoir esté receu. Qui fait bien à soy, ne peut faire autrement qu'il ne recoiue ce qu'il s'est donné. Par ainsi ce n'est pas vn bienfait. Vn bienfait

fait bien

fait est receu en vn temps & reconnu en vn autre temps. En vn bienfait il ya cela de beau & de louable, qu'un voulant aider à l'autre, a oublié cependant sa propre commodité, & s'est osté à soy-mesme ce qu'il a mises mains de son prochain. Celui qui fait bien à soy-mesme ne fait pas cela. Faire bien est chose compaignable, elle se fait vn ami, elle oblige quelqu'un à soy: mais donner à soy, n'est point acte de compaignie, ce n'est gagner le cœur d'un tiers ni le se rendre attenu: cela ne dōne eſperance à aucun. pour dire, Il faut que ie cherisse ce personnage-la, qui a receu plaisir de moy, & i'en receuray de lui. L'appelle benefice ou bienfait ce qu'un homme donne nō point pour l'amour de soy, ains pour l'amour de celui à qui il le donne. Qui fait bien à soy-mesme, ne cherche autre que soy: cela donc ne s'appelle pas proprement ni n'est vn bienfait.

Tu penses, ami Liberalis, que ie face maintenant tout au contraire de ce que i'auoy promis à l'entree. Tu dis que ie fais au rebours de celui qui s'employe à bon escient, & que ie me tourmente de gayerie de cœur. Mais ayes vn peu de patience, & tu auras occasion de parler ainsi, quand ie t'auray cōduit iusques à d'autres cachettes; de lesquelles quand tu seras eschape, le gain que tu auras fait sera de te voir desuolopé de certaines difficultez, dans lesquelles tu n'as point voulu entrer. Car quel plaisir y a-il à luer bien fort pour desnouer des nœuds que tu as nouez toy-mesme? Mais comme par maniere de passetemps l'on noue des choses tellement qu'un mal habile homme ne les peut desnouer, & celui qui a fait les nœuds les desfais aisēmēt, d'autant qu'il sçait leurs tours & retours: en quoy il y a quelque plaisir, pource que tel exercice aiguise & esueille l'esprit: aussi les choses qui semblent subtiles & de difficile prise guerissent nos entendemens de vaine confiance & nonchalance: & faut quelquesfois leur ouurir vn champ spacieux pour y courir à l'aise, par fois les faire grimper par les precipices, & les mener par des chemins difficiles, afin qu'ils aprenent à compasser leur alleure. On met en auāt, que nul n'est ingrat, & pour preuue de ce point, voici comme l'on argumente: Bienfait est vne chose qui profite; Or nul ne peut profiter ni aider à vn meschant, selon la doctrine de vous autres Stoïques: Par ainsi vn meschant n'a receu le bienfait: dont s'ensuit aussi qu'il n'est pas ingrat. D'auantage; le bienfait est vne

XII.

Troiesme,
paradoxe.
Qu'enul,
soit bon soit
meschant
n'est ingrat:
fortifié par
diuerses
raisons &
similitudes.

chose honneste & louable. Or le meschant ne donne lieu à chose quelconque qui soit honneste & louable, ni par consequent au bienfait. S'il ne le peut recevoir, il n'est pas tenu de le rendre: & partant il n'est point ingrat. Outreplus, selon vostre dire, l'homme de bien fait toutes choses droitement & à propos. Si ainsi est, vn tel ne peut estre ingrat. L'homme de bien reconoit & rend le bienfait: le meschant ne le reçoit pas. Cela presuppposé, ni le bon, ni le meschant ne sont ingrats. Tellement que ce n'est d'ingrat, en la nature des choses, n'est rien sinon vn mot sans substance & sans effect. Les Stoiques n'estiment rien bon sinon ce qui est honeste. Cela n'attouche point le meschant: car il cesse d'estre tel, si la vertu entre en lui. Or tandis qu'il demeure meschant, personne ne lui peut bien faire: à cause que les choses bonnes & mauuaises sont directement contraires, ni ne peuvent cheminer de compagnie. Parquoy nul ne fait bien ni aide au meschant, à cause que par meschant vltage tout ce qu'il touche se corrompt. Ne plus ne moins qu'un estomach malade & rempli de mauuaises humeurs corrompt toutes les viandes qu'il reçoit & conuertit toute nourriture en matiere de douleur: aussi tout ce qu'une meschante ame apprehende, elle s'en sert, pour s'accabler & redre misérable de plus en plus. Les plus haut mœurs & les plus riches sont estrangement agitez, & plus ils trouuent de matiere, (c'est à dire d'honneurs & de biens, qui sont comme vents & vagues qui les pourmeinent haut & bas) moins sont-ils maîtres d'eux mesmes. Rien donc ne peut paruenir aux meschans, qui leur profite: au contraire ils ne manient chose qui leur nuise. Car ils conuertissent en leur naturel tout ce qu'on leur met au deuant: & ce qui est beau & profitable de soy, si on le donne à vn homme de bien deuiant poison à ceux-la. Par consequent ils ne peuuent faire bien: car nul ne peut donner ce qu'il n'a point, joint qu'il n'a pas mesmes la volonté de bienfaire.

XIII.

*Responſe
au Paradoxe
precedent,
par la diſtinction
conſideration
des biens de
l'ame du
corps, & de
fortune.*

M A I S combien que tout cela soit ainsi, si est-ce que le meschant peut recevoir choses qui ressemblent à bienfaits: & ne les rendent ou reconnoissant pas, ce sera vn ingrat. Il y a trois sortes de biens: à sçauoir de l'ame, du corps, & de fortune. Le bon & meschant reiette & aneantit les biens de l'ame. Quât à ceux du corps & de fortune il les peut recevoir: par consequent est tenu les rendre, & s'il ne le fait c'est vn ingrat. Tel est l'auis non seulement de nous autres Stoiques: mais

aussi

aussi des Peripateticiens, lesquels estendent au long & au large les bornes de la felicité de l'homme, & tiennent que les meschans peuuent participer aux moindres biens & plaisirs que l'on scauroit faire à quelqu'un. Qui ne fait reconnoissance de tels biens reçeus, il est ingrat. Ainsi donc nous n'appellons pas biensfaits ceux qui ne rendent l'ame meilleure : mais nous confessons que ce sont commoditez & choses desirables. Vn meschant en peut acomoder vn homme de bien, & les recevoir d'icelui : comme de l'argent, des habillemens, des estats & charges, brief la vie. S'il n'en fait reconnoissance, c'est vn ingrat. Mais pourquoy l'appelles-tu ingrat, s'il n'a point rendu ce que tu nies estre vn bienfait? Encores qu'il y ait des choses non vrayes, ni telles qu'elles doyuent estre, toutesfois pour la ressemblance qu'elles ont avec les vrayes, on leur en donne le nom. Selon cela nous disons qu'une boîte est d'or & d'argent. Nous appellons ignorant celui qui n'est pas fort avancé en la connoissance des bonnes lettres & sciences, encores qu'au reste il en ait gousté quelque chose. De mesme, si quel qu'un apperçoit vn mal vestu & couuert de haillons, il dit auoir veu vn homme nud. Aussi les choses susmentionnées ne sont pas biensfaits : & neantmoins elles en ont l'apparence. Mais comment dis-tu que ces choses sont come biensfaits, & que le meschant est comme ingrat, mais non point ingrat? Le ne le pren pas ainsi : car celui qui donne & celui qui prend nomment cela vn bienfait. Aussi quiconque a corrompu ce qui ressemble à vn vrai bienfait, est autant ingrat qu'un empoisonneur, lequel estimant quelque drogue estre poison, l'a meslée & présentée à quelqu'un.

CLEANTHES passe bien plus avant. Encores, di-il, que ce qu'un tel reçoit ne soit vn plaisir & bienfait, il ne laisse pourtant d'estre ingrat : pource que quand on lui auroit bienfait il ne l'eust pas pourant reconu. Ainsi le brigand est meurtrier auant qu'auoir souillé ses mains au sang d'autrui, d'autant qu'il porte les armes pour tuer, & marche avec intention de voler & saccager. En executant, la meschanceté poursuit son train & se descouure : mais elle auoit commencée & estoit formée auparauant. Le bienfait qu'à receu le meschant n'estoit en estre, mais il en auoit le nom. Encores que personne ne mette la main sur le collier des sacrileges, ils ne demeureront pas pourtant impunis. Mais comment (diras-

XIII.

Confirmation de la réponse par le dire de Cleanthes Strique.

tu)vn meschant peut il estre ingrat, veu qu'il ne peut recevoir aucun bienfait? il est ingrat, en la mesme sorte que le feroit celui qui auroit receu d'vn autre des choses que les ignoras appellér biés: car ores qu'vn tel soit mauuais, si doit-il au reciproque & en chose semblable reconoistre enuers l'autre bié qu'il en a receu: & puis qu'il a accepté pour biés-faits icelles choses, quelles qu'elles puissent estre, rendre les semblables. Celui est estimé deuoir de l'argét qui a emprunté vne somme d'escus, & qui a emprunté, du cuir marqué du cois d'vne Seigneurie (comme a este quelquefois de la monoye de Lacedemone) & qui a cours comme si c'estoit vn metal precieux. Acquitte toy selon que tu es obligé.

Quatriesme Paradoxe, que tous hommes sont ingrats.

Ce n'est point chose qui nous attouche, mais qui concerne les autres de sçauoir que c'est de biensfaits, & s'il faut tirer la grandeur d'vn nom illustre en vne matie e contemptible & vtile, comme est celle ci. Mais vous autres iectez les yeux sur ce qui a aparence de verité, & faisant mention de ce qui est honneste reuez tout ce à quoy vous attribuez ce nō. Quelqu'vn nous obiectera, Tout ainsi que(selon vostre auis) nul n'est ingrat, il faut conclure par vne autre induction, que tous sont ingrats. Car, au dire des Stoiques, tous les fols sont meschans. Or qui est entaché d'vn vice, il l'est aussi de tous les autres. Mais tous hommes sont fols & meschans. Tous dôcques sōt ingrats. Erquoy? est-ce pas cracher de toutes parts à la face du gère humain, de dire cela? Mais chascun se plaint-il pas que les biensfaits sont perdus, & qu'il n'y a presque personne qui ne se monstre tres-ingrat enuers ses bieufauteurs? N'estime point que cela soit vne complainte particuliere, & que nous seuls mettrions au rang des meschans & desbauchez tous ceux qui s'escartent du chemin de la vertu. Voici ie ne scay quelle voix issue de l'eschole des Philosophes & d'entre le vulgaire, pour faire le pioces aux peuples & nations:

Ovide au l. iiii. des Metamorphoses.

Lon vit desia de ce qu'on emble & oste.

Chez l'hostelier n'est point assure l'hoste.

Ni le beau pere avecques le sien gendre:

Petite amour entre freres s'engendre,

Le mari s'offre à la mort de sa femme:

Femme au mari fait semblable diffame.

Mais auiourd'hui il y a cela d'auantage. En lieu de bien faire on commet des meschancetez estranges, & ne fait on

difficulté d'oster la vie à ceux qui l'on deuroit espandre son sang. Nous reconnoissons les biensfaits à coups d'espee & par empoisonnemés, C'est se faire grâd & digne des hauts estats que violenter la patrie, & dominer sur elle tyranniquement. Qui ne met le pied sur la gorge de la republique s'estime estre au rang des petits compagnons. On employe ses armées à lui faire la guerre, & le sommaire des harangues que font les chefs est, Courez sus à vos femmes & à vos enfans : ruinez les autels, les foyers, les dieux domestiques Vous qui ne deuriez mettre le pied dedans la ville, quand le Senat. mesme vous permettroit d'y entrer en triomphe, & qui ramenans l'armée victorieuse ne deuriez auoir audience dedans la sacree enceinte des murailles, maintenant apres auoir sac cagé vos citoyens, couuerts du sang de vos parens, entrez en la ville, enseignes desployces. Que la liberté deuienne muerte entre les estendarts, & que ce peuple qui en a tant dompté & reiglé d'autres, chassât les guerres au loin, & esteignant toute frayeur, soit ores assiegé en sa maison, & n'ose regarder ses propres bannieres.

XVI.

*Divers exē
ples de plu-
sieurs per-
sonnages
ingrats en-
uers leur
patrie.*

Voyez.

*Saluste en
la guerre
de Catili-
na, & Plu-
tarque es
vies.*

CORIOLANVS se monstre ingrat: reuenant à soy sur le tard, & despité d'auoir commis telle lascheté, il pose les armes, mais ayant à demi esgorgé sa patrie. Et Catilina, quoy? ce lui est trop peu de se rendre maistre de sa patrie: il la veut renuerfer sans dessus, dessous, enuoye les cohortes des Allobroges à l'encontre: repoussé au loin comme ennemi, il assouuit la haine conceue & nourrie de longue main, & faut que les capitaines Ramains payent les sacrifices des lōg tēps deus aux sepulchres des Gaulois. Quelle est l'ingratitude de C. Marius, qui de petit compagnō qu'il estoit paruint au consulat: S'il n'espand autant de sang dedans Rome qu'e la deffaite des Cimbres, s'il ne donne, ou si lui mesme n'est le signal du bannissement & du cruel massacre de ses citoyens, il estimera que sa condition n'est point amendee, ni qu'on ne l'a point r'establi en ses honneurs. Ingrat est L. Sylla, lequel appliqua des remedes plus violēs qu'il ne couenoit aux maux de sa patrie. Ayant marché depuis le chasteaux de Preneste iusques aux portes de Rome sur les corps morts & à trauers le sang humain, il donna nouuelle bataille & re- comēça la boucherie de ses Citoyens dedās la ville mesme: & pour comble de cruauté apres sa victoire, & de meschanceté apres la foy promise, ayant amassé en vn lieu estroit douze mil hommes il les fit passer tous au fil de l'espee, puis inuen

(ô grands dieux!) vné sorte de proscription, en laquelle il ordonna que quiconque auroit tué vn citoyen Romain, au lieu d'en estre recherché receuoit argent du public pour re compensé. Cn. Pompeius s'est souillé de ce vice d'ingrati tude: car pour reconnoissance des trois consulats, des trois triomphes, & de tant d'honneurs qu'il auoit raius pour la pluspart, il fit ce tort à sa patrie de l'affuiettir à d'autres nou ueaux maistres, comme pretendant par ceste licence illegitime donnée à plusieurs, mettre sô credit hors d'enuie. Mais en briguant des charges extraordinaires, en distribuât les Prouinces pour choisir celles qui lui plaisoyent, en partis sant avec ses deux compag^{ns} la Republique en telle sor te que les deux parts demeuroyent en sa maison, il reduisit le peuple Romain à ceste necessité de ne se pouuoir main tenir qu'en se rendât esclau. Ingrat fut l'ennemi & le vain queur de Pompee, qui tira la guerre hors de France & d'Al lemagne, pour l'amener dedans Romme: tellement que ce grand ami du peuple, ce Seigneur si affable, se cāpa pl^{us} pres dela ville que n'auoit fait Porſenna. Vray est qu'il ne se mō stra pas cruel après la victoire, & tint sa parole, c'est qu'il ne tua sinon ceux qui lui resistoyent. Quoy donc? Les au tres manierēt les armes avec plus grande violence: mais en cor se contenterent ils, & à la fin les mirent bas. Cestui ci r'engaina bien tost l'espee, mais il la porta tousiours à son coisté. Antonius fut ingrat enuers son dictateur, lequel fut tué à tort, comme il en fit la harangue: mais il distribua les prouinces & charges publiques au meutriers: & au reste pro cura que la patrie deschiée de proscriptions, rauages, guer res ciuiles, & cōmēçant à respirer apres tat de maux, deuint tributaire de gens effeminez & de nulle valeur, elle qui auoit secoué le ioug des Rois, & rédu aux Achiés, Rhodiots, & à plusieurs villes florissantes, leurs franchises, immunitéz & libertez.

XVII.

*Dimers e-
xemples de
l'ingrati tude
de du public
enuers les
particu
liers.*

Ce ne seroit iamais fait si ie representoy les ingrats qui ont pourſuiui la ruine de leur patrie. P'entreray en vn dis cours infini, si ie veux faire voir cōbien la Republique mes me s'est monstree ingrate enuers ses fideles & bien affectiō nez citoyens, & qu'elle n'a pas commis moins de fautes en cest endroit, que les particulieres contre elle. C'est elle qui a banni Camillus, qui a chassé Scipion, qui a ietté de hors Cicero apres Catilina. Rutilius pour loyer de son innocēce

est de

est demeuré reclus en Asie. Le peuple Romain ne voulut
 otroyer la Preture à Caton, & lui refusa tout net le Consu-
 lar. Nous sommes ingrats tout ouuertement. Que chascū
 s'interrogue soy mesme. Il n'y a homme qui ne se plaigne
 que l'autre est ingrat. Or il ne se peut faire que tous se plai-
 gnent, qu'il ne faille aussi se plaindre de tous. Mais n'y a-il
 autre mal en tous que l'ingratitude? Si a : tous sont con-
 uoiteux, tous sont malins, & tous ceux qui paroissent mieux
 resolu n'ont point de cœur. Adiouste, que tous sont ambi-
 tieux & meschans. Ne t'en despiste pas pour tant. Excuse les
 ils sōt tous infenséz. Je ne veux point t'en proposer des preu-
 ues mal-asséurees: considere cōbien la ieunesse est ingrate.
 Y a il ieune homme, tant simple, modeste, & religieux soit-
 il, qui ne desire, attende, & rachine la mort de son pere?
 Qui trouueras tu qui ne craigne la mort de sa femme, non
 pas pour ce qu'elle est vertueuse, mais de peur qu'il a de
 rendre le douaire d'icelle? Te te prie, où est le plaideur qui se
 souuiene apres gain de cause du bien que son aduocat lui
 aura procuré? Ce que j'ay à adiouster, n'a besoin de preuue.
 Qui est ce qui meurt sans se plaindre? Où est l'homme qui
 en mourant ose dire,

Or j'ay vescu & acheué le cours

Que le Destin auoit mis à mes iours?

*Virgile au
 4. de l'Énéi-
 de.*

Il n'y a personne qui ne sorte du monde par force & en
 gemissant. Voila vne manifeste ingratitude, de se mescon-
 tenter du temps passé. Si tu contes les iours, le nombre d'i-
 ceux sera tousiours petit. Pense, que le souverain bien n'est
 point enclos en vne reuolution d'annees. Contente toy de
 l'espace du temps qui t'est donné, soit court ou long. Enco-
 res que tu ne meures pas si tost que les autres, cela ne te rēd
 pas plus heureux : pource que beaucoup de iours ne ren-
 dent pas la vie meilleure, ou bien plus longue. Il vaut trop
 mieux, & c'est vn remede plus certain contre la demangeai-
 son des plaisirs passez, de ne s'amuser au denombrement des
 annees d'autrui, ains penser modestement aux siēnes, &
 estimer que c'est beaucoup gaigne. Dieu m'a fait c'est hon-
 neur que j'ay desia attain vñ tel aage. C'est assez. Il pou-
 uoit me faire viure plus longuemēt mais le cours de ma vie
 est vn tesmoignage de sa beneficence enuers moy. Remer-
 cions les dieux, reconnoissons les hommes, spécialement ceux
 qui ont fait quelque bien, non seulement à nous, mais aussi

XVIII.

*Assavoir
si faisant
plaisir à
quelqu'un
on le fait
aussi aux
parens d'i-
celui.*

aux nostres.

Tv m'obliges iusques à l'infini; dira quelqu'un, en faisant mention de ceux qui m'atouchent: & pourtant mets quelques limites aux biésfaits. Qui aide au fils, il fait aussi plaisir au pere. Voila dequoy il est questio premieremét. En apres ie veux qu'on me resoluë, si faisant plaisir au pere, on ne le fait pas aussi au frere, à l'ôcle, à l'ayeul, à la femme, & au beau pere? Di moi, où ie dois m'arrester, & iusques où ie dois monter. Si ie cultiue ton champ c'est te faire plaisir: si i'estein le feu brulant ta maison, si i'empesche la ruine d'icelle, sera-ce pas vn bienfait? Si ie te garde ton esclauë, c'est vne faueur que tu reçois de moy, & si ie sauue la vie à ton fils, ne seras tu point tenu de m'en remercier?

XIX.

*Responce à
la questio
precedente*

Tv mets en auant des exemples dissemblables: car celui qui laboure mon cháp, ne fait pas plaisir à mon cháp, ains à moy: & qui estâçone ma maison pour la retenir, fait cela pour moy: pource que la maison n'a point de sentiment. Le lui en demeure obligé, & n'y a nul autre qui lui soit attenu de ce bienfait que moy. Qui traueille en mô champ ne veut pas acquerir aucune bonne grace du champ, ouï bien de moy. I'en diray autant de l'esclauë: c'est vne piece de mon meuble, c'est pour moy que tu l'asgardé. pourtant suis-ïe redeuable pour lui. Quant à mon fils, il est capable de recevoir vn biésfait: il l'a receu, & i'en suis bié ioyeux. Cela m'atouche mais il ne m'oblige point. Et ie demande à toy, qui t'estimes quire; la santé le bon-heur, le patrimoine du fils atouchent-ils pas le pere; Il sera plus heureux, si son fils se porte bien: & plus mal-heureux, s'il est perdu. Quoy donc? Celui que i'auray rendu plus heureux & garanti d'vni malheur extreme, n'aura-il receu aucun bienfaict de ma main? Non, dis-tu. Car il y a des choses conferees à autrui, lesquelles ne paruiennent pas iusques à nous. Il les faut repe- ter de celui qui les a receues. comme l'on redemâde l'argêt à qui l'a emprunté, encores que ces argent soit en quelque maniere entré en mes coffres. Mais il n'y a bienfait quelconque, dont nos prochains, voire par fois les plus eslongez, ne tirent, quelque auantage. La question n'est pas, en quelle part celui à qui l'on a fait plaisir le transporte: ains, où est premierement posé le bienfait. Il faut commencer par le chef, & môter de ton fils iusques à toy. Que veûx tu dire? cōfesseras-tu qu'é sauuât tô fils ie te l'ay doné, & que s'il fust

môre

mort tu ne l'eusses surueſcu? Ne m'es-tu pas obligé à cauſe
 de la conſeruatiō de celui duquel tu prefers la vie à la rieu-
 ne? ſ'il aduient que l'aye ſauué la vie à ton fils, tu m'embras-
 ſes les genous, tu ſacrifices aux Dieux, comme pour ton pro-
 pre ſalut. Voici les mots qui eſchappent de ta bouche: Ce
 m'eſt autant, comme ſi tu m'auois deliuré de la mort, tu en
 as ſauué deux, & moy encores plus que mon fils. Pourquoi
 tiens-tu ce langage. ſi l'on ne t'a point fait plaiſir? d'autant
 que ſi mon fils a emprunté de l'argent, ie le rendrai: mais il
 ne s'enſuit pas que ie le doie. S'il a eſté ſurpris en adultere
 i'en rougiray; ſi ne ſuis ie pas pourtant coupable de telle
 ordure. Ie me reconois obligé à toy pour mon fils non
 que ie ſois debteur: mais pource que de franche volonté ie
 me preſente à toy, afin de ſatisfaire pour lui. Tu reſponds
 que l'ay receu vn plaiſir indicible de la bonne ſanté de mon
 fils, que cela m'a beaucoup ſerui, & que ie ſuis garanti
 d'une tresgriefue playe, mon heritier n'eſtant demeuré. Il
 n'eſt point queſtion maintenant de ſçauoir ſi tu m'as ſerui
 de quelque choſe, ainſi ſi tu as eſté bienfaiteur en mon en-
 droit. Car vn animal, vne pierre, vne herbe nous eſt pro-
 fitable, & toutesſois nous ne diſons pas que ce ſoient de biē
 faiteurs, pource que le bienfait preſuppoſe neceſſairement
 vne volonté qui le precede. Quāt à toy, tu ne veux pas dōner
 au pere, mais au fils: cependant tu ne cognois pas meſme le
 pere. Et pourtant lors que tu diras, Ie n'ay pas fait bien au
 pere en ſauuant le fils: oppoſe au contraire, l'ay fait bien
 au pere lequel ie ne conoiſſois, & à qui ie ne penſoy pas.
 Mais quoy? eſt-il pas quelquesſois auenu, que tu hayſſois le
 pere duquel tu as ſauué le fils, bienfaſant lors à ton en-
 nemy? Or laiſſant ce debat en forme de Dialogue pour reſ-
 pondre en termes de Iuriſconſulte, il faut conſiderer l'inten-
 tion du donneur: qui a fait bien à qui vouloit. S'il l'a fait en
 l'honneur du pere, c'eſt le pere qui a receu le bien fait: ce-
 pendant le pere n'eſt point obligé pour le bienfait à ſon fils,
 encores qu'il en iouiſſe. Toutesſois l'occaſion ſe preſente,
 ſon fils s'efforcera de faire quelque reconoiſſance, non point par
 obligation, mais par honneſte deuoir. Il ne faut redeman-
 der au pere le plaiſir fait au fils. Sil en reconoit honeſtement
 quelque choſe, c'eſt ſelon equité, non point qu'il y ſoit tenu
 par droit de reconoiſſance. Au reſte, cela ne ſe peut limiter,
 ſçauoir ſi ie fai plaiſir au pere, ceſt auſſi à la mere, à l'ayeul, à

l'oncle aux enfans, aux parens, aux amis, aux esclaués, à la patrie. Où est-ce donc que le bienfait commence à s'arrester ? Là se presente ceste question tant enuolepee, & dont malaisément peut-on voir le bout, pource qu'elle s'auance peu à peu, & ne cesse de s'allonger.

XX.

Il entre en nouvelles questions: & premierement resould' celle-ci: asçauoir si sauuant fait (dira quelqu'un) ce dont cestui-là s'offence & la vie à vn frere fort mal voulu de son autre frere : tous deux sont pas tenus de reconnoistre ce bienfait.

ON a accoustume de demander, si de deux freres qui s'ont en ennemis, l'un a esté garanti de mort ou autre grand danger par moy, à sçauoir si ie fai plaisir à l'autre, qui est marri que son frere est eschapé de ce danger ? Ie tien pour certain, que profiter à quelqu'un, voire maugré lui, est vn vrai bienfait: comme au cōtraire qui maugré soy fait plaisir à vn autre, il n'a pas fait bien à son prochain. Mais appelles tu bien si sauuant fait (dira quelqu'un) ce dont cestui-là s'offence & la vie à vn frere fort mal voulu de son autre frere : tous deux sont pas tenus de reconnoistre ce bienfait.

Si c'est bien fait de s'employer pour autrui à chose qui amble ne nuire ni profiter.

se tourmente: Ie respon que beaucoup des biensfaits ont vne face triste & rechigneuse: comme si tu veux pour guerir vn malade le garotter avec des chaines, lui couper & bruler quelque membre. On ne doit pas s'arrester à cela, si quelqu'un est affligé, alors qu'on lui fait du bien: mais s'il a occasion de l'estre. Vne piece de bonne monnoye ne sera pas faulse, encores qu'un estranger ou vn lourdaut n'en tiene conte. Il se peut faire qu'un homme haira le bien qu'on lui aura fait. C'est tousiours vn bienfait, moyennant qu'il profite, & pourueu que le bienfaiteur ait eu l'intention droite: il ne doit chaloir si quelqu'un reçoit vne bonne chose avec vn mauuais courage. Mainteñt, pren ce propos à l'opposite. Vn tel hait son frere, lequel il est expedient d'auoir. Si ie l'ay tué, encores que l'autre die que l'aye bienfait, & s'esfouisse, ie n'ay pas bienfait pourtant. Celui-la nuist par dessus main à qui l'on rend graces pour vn mesfait. Somme, Si vne chose profite, ie l'appelle bienfait: si elle nuist, ie lui attribue vn nom contraire. Et si ie donne vne chose qui ne profite ni ne nuise, c'est toutesfois vn bienfait. Passant par quelque lieu à l'escart, j'ai trouué mort le pere de quelqu'un, & ai enterré le corps. Cela ne sert de rien au mort (car qu'importe pour lui comment son corps pourrira?) ni au fils qui n'en est auantagé ni desauantagé. Sçais tu ce qu'il a gagné? Il a fait par moy ce qu'il estoit tenu faire nécessairement & solennellement. J'ai fait à son pere, ce qui lui eust voulu & deu faire. Si j'ai enterré le corps nō seulement par compassion, mais si j'ai conu qu'il c'estoit: & si en ce faisant j'ai eu esgard au fils, c'est vn bienfait. Mais si j'ay conuert de

*Assauoir si
lon peut re-
peter vn
plaisir &
bienfait*

terre vn corps inconu, c'est humanité en moy enuers le pu-
blic, mais personne ne m'est redeuable pour cela. Quelqu'un
dira, pourquoy t'enquierstu tant qui est celui à qui tu fais
plaisir? c'est comme si tu voulois le lui redemander quelque
iour. Aucuns estiment qu'il ne faut iamais faire cela, & voi-
ci leurs raisons. L'ingrat ne rendra rien à celui qui le presse
de rendre: l'homme qui a le cœur bien assés recognoistra
le plaisir receu, sans qu'on l'interpelle. D'auantage, si tu t'es
monstré liberal enuers vn tel, ayes patience, de peur qu'é le
sommant de faire reconnoissance tu ne l'accuses obliquemēt
de vouloir estre ingrat. Si tu as donné quelque chose à vn
meschant, à ton dam. Garde que de parole mesme tu souil-
les le bien que tu as fait, estimant que ce soit vn prest. Ou-
tre plus, ce que la loy n'a pas commandé de repeter, elle
defend de ce faire, Voici ce qu'il faut dire, tandis que riē
ne me presse, & que l'aduersité ne me contraint, ie deman-
deray qu'on me face plaisir plustost que d'importuner au-
trui de me rendre ce que ie lui auray baille: mais s'il est
question du salut de mes enfans, si ma femme se trouue en
danger, si pour deliurer & franchir ma patrie ie suis enuoyé
en quelque lieu où ie serois content de n'aller point, ie me
retiendray & protesteray auoir fait tout mon possible pour
n'estre contraint de recourir à l'aide d'un ingrat. Finalement
s'il est force de recevoir plaisir, ie ne seray pas honteux de
le redemander. Brief, quand ie donne à vn homme de bien
c'est à condition de ne lui redemander iamais la pareille,
si la nécessité ne m'y contraint.

XXI

*Replique
sur la que-
stion prece-
dente, trou-
uant la re-
petition des
bienfaits*

MAIS quelqu'un repliquera que la loy ne permettant
pas de redemander le bienfait par consequent l'a defendu.
Plusieurs choses n'ont point de loyni d'action. D'auantage ce
qui est acoustumé entre les hommes, & qui pese plus
que toutes les loix du monde, me donne entree à ceste re-
petition. Il n'y a loi aucune qui commande celer les secrets
des amis, ou de tenir promesse à vn ennemi. Quelle loy
nous oblige a tenir ce que nous auons promis à quelqu'un?
Toutefois si quelqu'un decele vn secret ie m'en plaindray
à lui & me courrouceray si l'on ne tient pas promesse. Mais
si tu fais (dira-on) d'un bienfait vne debte, Nullement. Car ie
ne l'exige point, ains ie le redemande: & ne le redemande pas,
mais i'auertis mon prochain afin qu'il se souuiene de moy d'au-
ant qu'une nécessité extrée m'ameinera iusques à ce pōt que

recours à quelqu'un avec qu'il me faudra long temps disputer. Celui qui fera tant ingrat, qu'un simple avertissement ne suffira pour l'esbranler, ie le lairray là, n'estimant pas qu'il mérite que ie le presse de me faire plaisir. Tout ainsi qu'un usurier aimera mieux perdre sa dette, que de tirer en procès certains emprunteurs qu'il sçait auoir tout mûgé, & qui n'ont plus que la hôte à perdre: aussi ne m'arrestera-ye point à ceux qui sont tout ouuvertement & desesperement ingrats, ni ne redemanderay un bienfait, sinon à celui qui le me rendra franchement, & non par force.

XXII.

*Comment
il se faut
comporter
enuers ceux
qui sont non
chalans &
tardifs à
reconnoistre
les biens
qu'on leur
a faits.*

Il y en a plusieurs qui ne sçauoyent nier que on leur a fait plaisir, & ne peuuent le reconnoistre: ils ne sont pas si gens de bien que ceux qui sont vne franche reconnoissance, ne si mauvais que les ingrats: ils ne sont pas meschans, mais ce sont des paresseux & mollasses. Ie ne les presserai point, ains les admonesteray & lors qu'ils pensent ailleurs les rameneray à leur deutoir. Voici comme ils me respondront incontinent, Excuse moy, certainement ie ne sçauois pas que tu eusses affaire de telle chose, autrement ie te l'eusse presentee sans demander. Ie te prie ne m'estime point ingrat, ie n'ay pas oublié le plaisir que tu m'as fait. Pourquoy ferois-je difficulté de redre tels hommes meilleurs pour eux-mêmes & pour moy? Autant qu'il me sera possible, i'engarderay un homme de tóber en faute, beaucoup plus mon ami, & l'especheray de se porter mal sur tout en mon endroit. C'est lui faire un nouveau plaisir, ie ne permets pas qu'il soit ingrat. Ie ne lui reprocherai point rudement le bien qu'il aura reçu de moy, ains le plus doucement que faire se pourra, & pour le mettre en train de me rendre la pareille, ie lui ramèneray le passé, & en lui redemandant le bienfait, ie feray qu'il entendra que j'attends qu'il m'en face quelque reconnoissance. Par fois, i'uséray de paroles rudes, si l'espere l'amener mieux à raison. Et s'il n'y a point d'esperance, ie n'injecteray point cōtre lui, crainte que d'ingrat ie ne le me rende en ennemi. Mais si nous ne tenons cōte d'avertir à bon esciét les ingrats, nous les redons encore plus tardifs à reconnoistre les biens qu'on leur a faits. Pourquoy donc souffrons nous que ceux qui ne sont pas du tout meschans, & qui peuuent estre remis en bon train, si on les sent de pres perissent à faute d'estre admonestez? cōme le père avertit quelquestois son fils, & la femme retire son mari desbauche, & un ami releue la foy l'abusant de son ami.

Il y a des gens qu'il ne faut pas battre pour les resueiller, c'est assez de les pousser doucemēt. Aussi l'affectio de quelques vns à reconnoistre les plaisirs receus n'est pas abolie, mais endormie. Resueillōs-la. Garde de conuertir tō dō en outrage. Car c'est outrage si tu ne le redemandes point, afin que ie sois ingrat. Que sera-ce, si i'ignore ton desir? Si i'aye esté occupé, ou appelé à d'autres affaires, tellemēt que ie n'aye peu empoigner l'occasion: monstre moy ce que ie puis & que tu veux que ie face. Pourquoy perds-tu esperance auāt que m'auoir sondé? D'oū vient que tu te precipites ainsi pour perdre & ton biēfait & ton ami? Qui t'a dit que ie ne veux, que ie ne fçais, que ie ne pense, & que ie ne puis? Essaye, l'admonneſteray donc doucemēt, en secret, sans vser de propos facheux: tellement que mon ami estimera que ie ne lui ai rien reproché, ains seulement ramenteu les choses.

Vn soldat des vieilles bandes, homme insolent enuers ses voisins, auoit vn proces contre eux deuant Iulius Cæsar, & si se voyoit sur le point d'estre condamné: sur ce adressant son propos à Cæsar, il lui dit, Mon Capitaine, vous ſouſtenez-il que près de Suerone en Espagne vous vous tordistes le pied? Cæsar ayant répondu qu'oui: Il vous ſouſtient donc aussi (adiouſta le soldat) que voulat reposer à la chaleur du iour sous vn arbre qui ne faisoit pas grand ombre, & l'endroit estoit si tant fort raboteux, & parsemé des roches pointues, d'être lessoufflé par quelles ce seul arbre estoit sorti, vn de vos soldats estédit sa manteline dessous vous. Pourquoy aurois-je oublié cela, dit Cæsar? ie mourois de soif, & ne pouuant marcher vers vne fontaine proche de là, ie voulois m'y trainer, si ce soldat, homme robuste & vaillant, ne m'eust apporté de l'eau dedās son morion. Mais, mon Capitaine, pourriez vous (dit l'autre) reconnoistre ce soldat, ou ce morion? Quant au morion, Cæsar dit qu'il ne pourroit le remarquer, oui bien l'homme: puis adiouſta (en cholere, comme ie croy, estimant que le soldat voulust faire esgarer les matieres par vn conte du temps passé) Ce n'est pas toy. Vrayement (respondit le soldat) mon Capitaine, vous avez raison de dire que ce n'est pas moy: car lors que cela auint, j'auoy tous mes membres deſſous l'œil: puis i'euy vn œil creué en la bataille de Munde, & me tira-on les os de la teste. Si vous voyiez mô morion, vous ne le reconnoistriez pas: car il me fut fêdu en deux d'un coup d'espee. Et alongne. Cæsar là dessus fit cesser la cause, & donna au soldat

xxiii

Quelle ex-
tremité l'on
doit fuir en
tel cas.

xxiiii

Notable
exemple de
ce que des-
sus en vn
soldat des
vieilles ba-
des & Iu-
lius Cæsar.

les champs esquels estoit le chemin pour lequel ce proces auoir esté inuenté.

xxv.

*Exemple
contraire en
Tiberius
avec conclu
sion de ce
discours, en
richi de di
uerses rai
sons & simi
litudes.*

*Comment il
se faut por
ter en rede
mandant
quelque
plaisir à vn
ami.*

Q V O Y donc? ce soldat a-il mal fait de redemander vn bienfait à son Capitaine, qui pour la multitude d'affaires ne se pouuoit souuenir de, ce fait, & la prosperite duquel ne permettoit (ayant tant de batailles à ranger) qu'il se souuinst des noms & faits particuliers de tous ses soldats? Cela n'est point redemander vn biéfait, ains le retrôuer & reprêdre en vn lieu où l'on l'auoit caché seurement. Mais pour le reprendre il faloit estendre la main. le redemanderay donc, ou par necessité qui me presse, ou a cause de celui à qui ie redemande. Tiberius Cæsar, au commencement de son empire, comme quelqu'un lui dist, Vous auez souuenance: auât que lui laisser mettre en auât d'autres marques de leur ancienne familiarité, lui dit, le ne me souuiens point de ce que i'ay esté. Combien faudroit il attendre auant que redemander vn bienfait à tel personnage? il valoit mieux l'oublier tout à fait. Il ne pouuoit qu'à contre-cœur se souuenir de ceux qui lui auoyent esté amis & compagnons, & vouloit qu'on tinst les yeux fichez sur sa dignité imperiale, sans les destourner ailleurs, ni parler d'autre chose. Son ancien ami le recherchoit de trop pres. Au reste, il faut sauoir discrettement repeter le bienfait, & non pas le demander importunément: & conuent vser d'un modeste langage, tellemét que l'ingrat mesme ne puisse tergiverser. Si nous viuions entre les sages, il faudroit se taire & aprendre: toutesfois encorcs vaudroit-il mieux desœuurir aux sages ce que requerroit l'estat de nos affaires. Nous prions les dieux qui ont conoissance de toutes choses: ce n'est pas pour les contraindre par nos prieres, ains afin qu'ils se souuiennent de nous. Le prestre d'Homere allegue aux dieux ses seruices, & les autels sur lesquels il a deuotement sacrifié, afin de les disposer à lui estre fauorables, & lui octroyer ses demandes. Vouloir & pouuoir estre aduertis, c'est vne seconde vertu. Le cœur veut estre pourmené avec la bride lasche & doucement maniée çà & là. Qui se sçait bien conduire n'a besoin que d'un peu d'adresse. Ceux le secondent, qui r'entrent au chemin, quâd par admonitions on tasche de les y remettre. A tels il ne faut pas oster leur guide. Les yeux clos ont mesmes prunelles que quand ils sont ouuerts, mais lors elles font fas aucû vsage, iusques à ce qu'o les r'ouure, & lors la lûiere espendue

espendue

espandue du ciel les r'appelle à leurs charges ordinaires. Les outils cessent, si l'ouurier ne les employe autour de sa besongne. Les cœurs humains ont vne bonne volonté : mais tantost elle est eneruee par delices & oisiuerté. quelquefois assopie d'ignorance. Nous la deuons rendre vtile, & ne la laisser par despit croupir dedans le vice, ains à l'exemple des maîtres d'eschole supporter patiemment les fautes de memoire, la quelle on remet en la suite du texte & propos entier que l'enfant est tenu prononcer, en lui ramenteuant vn mot ou deux : ainsi faut-il par admonition la r'amener à reconnoissance des biens & plaisirs receus.



LE SIXIESME LIVRE

DES BIENS FAITS.

SOMMAIRE.

POURSUYVANT en ce liure la matiere encommencee, apres auoir touché en vn mot sa principale intention, il traite en premier lieu, sçauoir si vn bienfait nous peut estre osté, comment nous pouuons estre exempts de réare la pareille d'un plaisir receu, si l'on peut & doit reconnoistre vn bienfait & se venger d'un outrage à l'endroit d'une mesme personne. Secondement, si nous sommes tenus à celui qui nous a aidez sans en auoir la volonté, ou à son desceu, ou mesme sans nous faire du mal: item de ceux qui font du bien à autrui pour l'amour d'eux mesmes, comment nous deuons desirer secours de nostre prochain, des biensfaits mercenaires & par rencontre, de la reconnoissance enuers les medecins & precepteurs, si l'acheteur reçoit plaisir d'un vendeur, de nostre deuoir enuers les artisans, manou- uriers & maîtres pe mestiers honorables. Sur cela, il entre en troi- siesme lieu au discours de l'obligatiō que nous auons enuers le public, enuers les creatures inanimées, spécialement le Soleil & la Lu- nne: à raison dequoy il vient à parler en Stoique de l'immuable pré- sence diuine, & de l'ingratitude de la plupart des hommes en- uers Dieu. Pour le quatriesme, il fait ample mention de ceux qui

souhaiter que quelque incômodité suruiene à ceux vers qui ils s'estiment obligez; pour auoir tant plus de gloire en leur assistant. Leur ayant respondu par le menu, il monstre ce qu'il faut desirer à autrui, enrichissant ses preuues de notables exêples, proprement alleguez, & prins des plus grands personnages du monde, lesquels au besoin ont eu faute de bons seruiteurs qui pouuoient leur aider grandement. De là il entre pour le cinquiesme point en la consideration de la vraye amitié, des seurs amis, & où l'on peut les chercher & trouuer, adioustant les conditions requises en la reconnaissance des biens receus, les extremités, qu'il faut fuir en faisant plaisir ou le receuant d'autrui. Et pour closture de tout, suyuant la doctrine des Stoïques, il maintient que la grandeur de courage gist autant ou plus à sçauoir bien recevoir & reconoistre un plaisir, qu'à le faire.

CHAP. I.

Intention
de Senec-
que es li-
ures prece-
dés & suy-
uans.



Il y a des choses, tres-vertueux Liberalis, desquelles on dispute, seulement pour exercer l'esprit, & qui ne viennent iamais en vsage: d'autres, dont la recherche est plaisante, & la conoissance profitable. Je te feray part des vnes & des autres. Quât aux seconds, si tu veux, cômâde que ie pourfuyue iusques au bout, ou que ie les represente en ordre & comme pour monstre. Pour le regard des autres, si tu ordonnes que elles se retirent, ce sera autant de fait. Il n'y a point de dommage de sçauoir ce qui semble n'estre besoin d'apprendre. Or ie descendray de ce que tu voudras me conseiller: ie m'arrestteray à certaines questions, i'en banniray quelques vnes, & expliqueray les autres.

II.

Premiere
question, Si
vn bienfait
nous peut
estre osté,

On a demandé, si vn bienfait peut estre osté par force. Aucuns le nient, d'autant que ce n'est point vne chose, ains vne action: comme il y a difference entre le don & la donation, entre celui qui nauige & la nauigation mesme. Et combien qu'un malade ne soit pas sans maladie. toutesfois le malade & la maladie ne sont pas vne mesme chose. Sèblablement le bienfait est vne chose diuerse d'auec la communication d'icelui à la personne qui le reçoit. L'action est incorporelle, & ne peut estre aneantie: la matiere ou la chose se chage de place & de maistre. Quâd d'oc on l'oste par force, la nature des choses ne peut reuoquer ce qu'elle a donné.

Elle entreromppt les biensfaits, mais elle ne les rescinde pas. Celui qui meurt, a veſcu: & qui perd la veuë, il a autreſtois veu clair. Il ſe peut faire que ce que nous auons touché ne ſoit plus: mais c'eſt choſe impoſſible que ce la n'ait point eſté. Or la plus certaine partie d'un bienfait eſt, qu'il a eſté; par ſois nous ne pouuons longuement iouir d'un bienfait; mais il n'eſt pas aboli pourtant. Combien que nature deſpoye là toutes ſes forces, elle ne peut reculer en arriere. On ne peut oſter vnc maïſon, de l'argent, vn eſclau, & tout ce qui porte le nom de bienfait: mais le bienfait meſme demeure ferme & immuable. Il ne ſe peut faire en ſorte que ce ſoit que ceſtui-la n'ait donné, & que ceſt autre la n'ait receu.

Reſponſe à la queſtion.

MARCE Antoine, voyant ſon bonheur ſe retirer de lui ail-

III.

leurs, & que rien ne lui reſtoit que le moyen de ſe faire mourir, pouruen qu'il ne différât point de le mettre à execution, ſ'eſcrie bien à propos en vne tragedie compoſée par Rabirius, j'ay tout ce que j'ay donné. Combien de choſes pouuoit il auoir, ſ'il euſt voulu! Les bienfaits ſont les richesses certaines qui ne bougent d'vne place, quelque chagremet qui ſuruiene en la vie humaine: & plus elles ſont grandes, moins ſont elles enuiees. Parquoy n'oſes tu toucher à ce qui n'eſt pas tien? Tu n'es que receueur & diſpenſateur. Tous ces biens qui vous enſient, comme ſi vous eſſiez ſur les nuces, & qui vous ſont oublier voſtre fragilité, que vous ſerrez ſous tant de portes de fer, que vous gardez avec les armes au poing, que vous auez butinez avec effuſion de ſang d'autrui, & les retenez au peril de vos vies, pour la conquette deſquels vous drefſez des armées qui enſanglantent les mers, & demoliffent les villes, ne pèſans point aux malheurs diuers que la fortune amafſe cōtre vous, qui pour ces biens periffables auez enſraint par tant de fois les liens d'affinité, d'amitié, de meſmes charges publiques, tellemet qu'à l'appetit de deux ambitieux, eſtruians l'vn contre l'autre, tout le monde a eſté eſbranlé: ces biens, di-icne ſont point voſtres, vous les tenez ſeulement en depoſt, ils regardēt deſia vn autre maïſtre: les ennemis, ou des ſucceſſeurs qui ne vous aiment gueres, mettront les mains deſſus. Demandes-tu comment ces biens demeureront en ta puiſſance? Donne les. Prouvoy donc à tes affaires, & donne ordre que la poſſeſſion de ces biens ſoit ſi ferme & aſſeurée que perſonne ne te les puiſſe rauer, les rendant non ſeulement honneſtes, mais de

Conſolation de la reſponſe par l'apophlegme de Marc Antoine, lequel dōne vne notable inſtruction aux grands ſeigneurs qui peuuent faire beaucoup de bien par le moyē de leurs richesses & credit.

seure garde. Cela que tu admires, & au moyen dequoy tu t'estimes riche & puisſar, n'est qu'une inutile piece de mesnage, t'adis que tu la possedes: c'est vne maiſon, vn esclau, ce sont des pieces de monoye: mais si tu les dones ce sont biensfaits.

III,
Comment
nous som-
mes parfois
excusez de
rendre la
pareille des
plaisirs qu'on
nous a faits

Tu confesses, dira-on, que par fois nous ne deuons re-
connoistre le bienfait enuers celui de qui nous l'auons receu: il
lui a esté d'oc rai. Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles
nous cessons d'estre tenu à rendre vn bienfait, non pas qu'il
ait esté desrobé, mais d'autant que le bienfaiteur mesme l'a
corrompu. Quelqu'un plaidera pour moy qui seray accusé
& coupable: mais depuis il a violé ma femme & l'a forcee. Il
n'a pas repris le bienfait, mais en lui opposant vn outrage
qui ne pèse pas moins, il m'a deliuré de ma debte: & s'il m'a
plus fait de mal qu'auparauant ie n'auois receu de bien de
lui, non seulement la grace est esteinte, mais aussi ie suis en
liberté de chercher le moyen d'en auoir ma raison, puis que
l'outrage cõtrebalancé avec le biẽfait pèse beaucoup plus.
Par ainsi le bienfait n'est pas aboli, mais surmonté. Quoy?
Se trouue-il pas des peres si cruels & meschans que c'est biẽ
& legitiment fait de les quitter & renoncer? Ceux-la ont-
ils repris ce qu'ils auoient donné? Nullement; mais l'im-
pieté qui par trait de temps s'est descouuerre a aboli la re-
commandation de tout le deuoir precedent. Le biẽfait ne
se perd point, ains seulement la reconnoissance d'icelui: & s'en-
suit que ie ne suis obligé à rendre, encores que j'aye receu.
Quelqu'un m'a presté de l'argẽt, mais il a mis le feu en ma
maison: le dommage qu'il m'a fait a remboursé ma debte:
ie ne lui ai rien payé, & toutesfois ie ne lui dois plus rien. Au-
tant en faut-il dire ici: d'autant qu'il s'est porté benignemẽt
& liberalement en mon endroit, mais depuis il m'a orgueil-
leusement outragé emẽt & cruellement traité, ie suis de
par lui en tel rãg, que ie demeure aussi peu son redevable,
que si ie n'auoy rien receu de lui. Il a violenté ses biensfaits.
Si quelqu'un gaste les bleds & coupe les taillis de son gran-
gier, encores qu'il y ait contract passé entre-eux, & non re-
scindé, toutesfois il n'a rien à demander au grangier: nõ pas
qu'il ait receu de lui ce qui estoit accordé par le contract:
mais pource que lui mesmes s'y est donné empeschement.
Ainsi vn creancier est souuentefois condamné aux despens
enuers son debteur, quãd par quelque occasiõ il lui a plus o-
sté qu'il ne lui auoit presté. Le iuge qui doit les appointer
ne se

ne se contente pas de dire, Tu as presté de l'argent. Quoy donc? Tu as emmené son bestail, tu as tué son esclave, tu de tiens vn chair p que tu n'as point achetée: tout conté & rabatu, tu es condamné à lui rendre, au lieu que tu estois ici venu lui demander. Tout de mesmes, souuent la raison cōtrepese les biens & les torts faits. Par fois aussi le biéfait demeure, & neantmoins n'est point deu. si le biéfaiteur s'en est repenti, s'il s'est appellé miserable pour auoir donné, si en donnant il a soulpire, s'il s'est refrôgné, s'il a pensé perdre & non pas donner, s'il a donné pour l'amour de soy & non de moy, s'il n'a cessé de me brauer, de se glorifier, de se vâter par tout, brief de rendre son bienfait odieux. Ainsi donc le bienfait demeure, combien qu'il ne soit point deu: comme vn emprunteur, que l'on ne voudra pas tirer en iustice, deura de l'argent; mais on ne lui demandera point.

Tu as fait vn plaisir, & puis apres vn outrage. Il faut reconnoistre le bienfait & se vanger de l'outrage. Mais comme celui qui m'a outragé ne le deuoit pas faire, aussi ne lui dois ie aucune reconnoissance. L'vn satisfait pour l'autre. Quand nous disons, l'ay rendu à vn tel le plaisir qu'il m'a fait: nous n'entendons pas auoir rendu la mesme chose que nous auions receuë, mais quelque autre au lieu. Car rēdre, c'est bail ler vne chose pour vn autre chose que l'o a receuë. Pour quoy nō? veu qu'é tout payemēt on ne fait pas difficulté de prendre diuerses especes, pourueu que ce soit mesme somme. Nous disons, l'ay payé telle & telle somme ou debte: en cores que pour des restōs nous ayōs baillé des escus: ou mes mes cōbié que sans cōter argēt nous ayōs donné assignatiō & parole dont le creancier se soit contenté. Tu pourras repliquer que ie perds ma peine: car que me sert de sçauoir si cē qui n'est pas deu demeure? Ce sont des subtilitez des Legistes, qui tienent qu'on ne peut auoir l'vsage d'vn fond de terre, ains seulement des fruiets & biens qui croissent & sōt sur cefond: comme si l'heritage estoit autre chose que cela qui est en & sur icelui. Je demande, que tu me distingues & expliques ce dont est question, à sçauoir, cas auenant qu'vn mesme hōme se soit employé pour moy, & puis apres m'ait fait tort, si ie dois reconnoistre d'vne part le plaisir qu'il m'a fait, & de l'autre me véger de lui, & par ainsi satisfaire séparémēt à deux debtes opposees: ou si ie dois faire cōpēsatiō. & nous n'auoir plus riē à desmesler avec vn tel, tellemēt que le biéfait a-

V.

*Si l'on peut
et doit recon
noître
un biéfait, &
se venger
d'un outr
age à l'en
droit d'une
mesme per
sonne.*

fait abolisse l'outrage, & l'outrage enseuelisse le bienfait. Car ie voy qu'en nos plaids on le pratique ainsi: mais quant à ce que l'on en fait en vostre eschole de droit, à vous en soit le debat. Ce sont actiōs separees, & faut que nostre partie responde à l'action que nous intentons. Si quelqu'un m'ayant baillé vne somme d'argent en depost, puis apres me desroboit, ie le tireray en iustice à cause du larcin, & lui me pourra actionner pour lui rendre le depost. Qui seroit autrement ce seroit confondre ce qui doit estre distingué.

VI.

*Responſe à
la question
precedente.*

Les exemples que tu as alleguez, ami Liberalis, sont enclos en certaines loix qu'il faut suyure necessairement: car vne loy ne se confond point parmi l'autre. Chascune va son train: le depost à son action propre, ne plus ne moins que le larcin. Le bienfait n'est assuietti à loy aucune: i'en suis le iuge il m'est loisible de faire ces deux cōparaisons, à sçauoir combien vn tel m'a fait de plaisir ou de tort: puis donner sentence, si ie lui suis plus obligé que lui à moy. Es autres choses, comme depost, larcin, & semblables, riē n'est en nostre puissance, il faut marcher par où les loix nous meinēt. En matiere de bienfait, toute l'autorité d'en decider m'appartient: & pourrāt ie iuge de ces choses, ie ne les separe ni ne les partis point, mais ie renuoye à vn mesme iuge la conoissance des torts & biensfaits. Autrement tu voudrois qu'en mesme instant i'aimasse & hayssē, ie me plainnisse & fisse reconnoissance: ce qui est cōtre nature. Pluſtoſt, apres auoir fait conference du tort & du bienfait, l'un à l'opposite de l'autre, ie regarderai, si ie dois le plus, ou si l'on me doit d'auantage. Comme si quelqu'un escrit dessus nostre escriture, il ne racle pas les premieres lettres, ains les couure: ainsi le bienfait suruenant fait que l'outrage n'apparoit point.

VII.

*Alcanor
si nous sommes
tenus à
celui qui
nous a aidé,
sans en
auoir la
volonté, ou à
son descen-*

Ie me suis soumis à ta conduite, & ie te voy rider le front, & froncer les sourcils, comme si l'extrauaguois. Ie t'oy (ce me semble) dire.

Pourquoy ton cours ainsi

A droite guides-tu? dresse ta route ici

Vise au bord, & permets que des rames nocheres

Le bout rase des bancs les eschimes gaucheres:

Laisse aux autres le plain des moites champs gascher.

Ie le fai tant qu'il m'est possible. Parquoy si tu penses que ce propos soit vuide, passons à vn autre, à sçauoir si quelque reconnoissance est deue à celui qui nous a fait plaisir maugre

foy? Je pouuois proposer la question plus clairement, mais elle doit estre ainsi mise auant, afin que la distinction que Radouste incontinent monstre que ie deir ande deux choses: premieremēt si nous deuōs à celui qui nous a aidez sans en auoir la volōte: secōdemēt, si nous sommes tenus reconnoistre le plaisir que quelqu'un nous aura fait à son desceu & sans y pēser. Car si quelqu'un a fait du biē par cōtrainte, on void si claiemēt que cela ne no⁹ oblige point, qu'il n'est pas besoin d'employer beaucoup de paroles en ce discours. Ceste question & toute autre semblable se peut vider aisemēt, pourueu qu'autant de fois qu'il s'en faudra resoudre nous nous propositions ceci: qu'un bienfait ne merite point ce nō si premieremēt il ne procede d'une pensēe resoluē de le faire, & qui soit bien affectiōnec enuers celui à qui on le fait. Voila pourquoy nous ne disons pas grā-d-merci aux riuieres, encores qu'elles portēt de grāds basteaux, & qu'elles ne cessēt de s'estēdre & de courir pour no⁹ charrier nos necessitez, ni de ce qu'elles nous fournisse force poisō, & coulēt plaissammēt à trauers les grasses cāpagnes. Il n'y a hōme qui s'estime obligē enuers le Nil, ne qui le hayssē, s'il se débordre & retire tard: le vēd n'est pas, nostre biēfaiteur, encores qu'il tire doucemēt & à souhair, ni la viādē nō plus, quoy qu'elle nous profite. Car qui m'est biēfaiteur, doit non seulement me faire bien, mais aussi en auoir la volōte. Pourtāt nous ne sommes aucunement redevables aux bestes brutes: cependant combien se trouueront d'hōmes qui ont garanti leur vie par le moyen d'un cheual courant fort viste? Autant en faut-il dire des arbres, combien que l'espaissēur & fueillage de leurs branches ait couuert plusieurs personnes trauailles de chaud. Mais en quoy differe celui qui m'a aidē & n'en a rien sceu, d'auec un autre qui n'a peu le faire noir, puis que la volōte a defailli à tous deux? Autant vaut que tu me cōmandes de rendre la paicille à un bastein, à un chariot, à une lance, qu'à un hōme qui m'a fait du bien par rencontre, sans en auoir eu auparauant aucune pensēe ni volōte, non plus que ces choses-la qui sont sans ame.

QUELQV'VN receura vn bienfait sans s'auoir d'oū il viēt mais nul n'est bienfaiteur à son desceu. Comme il se trouue des hōmes qui ont esté gueris parcas d'auanture, & cependant tels cas ne sont pourtant appelez remedes, ainsi qu'il en print à celui qui au cœur d'hüer eitant tombé dās

VIII.

Par diuer-
ses raisons &
similiundes
il monstre
que nous
ne sommes
point obli-

*qui nous a
fait du bien
per sans
nous faire
du mal,*

vne riuiere, fut gueri de certaine maladie par vn tel moy-
en : comme il y en a eu d'autres qui ayans esté fouettez ont
perdu la fiere quarte, ou qu'en vn instât l'on a si fort ef-
frayez, que l'esprit, destourné apres vne apprehension nou-
uelle, a garanti le corps de l'accès que le malade attendoit :
& toutesfois tomber ainsi en l'eau, estre battu, auoir peur,
ne sont pas choses saluaires, encores qu'elles ayent ser-
ui quelquesfois : ainsi se rencontre-il des gens qui nous font
du bien lors mesmes qu'ils n'en ont aucune enuie, voire ne
le voulans pas, ausquels nous ne sommes tenus. Car si la for-
tune a fait tourner leurs conseils pernicleux à bié, estimes-tu
que ie sois obligé en sorte que ce soit à celui lequel preten-
dant me frapper a blessé vn mien ennemi? attendu qu'il
m'eust offensé, si le coup eust porté selon son intention. Il
auient souuentefois, qu'un tesmoin, manifestement faux
& suborné, renuertera la deposition des gens de bien, &
fera cause de la ruine d'un homme, par vne meschant prati-
que qu'il lui dressera. Il s'en trouue qui ont esté conseruez
par la tyrannie qui les oppressoit : & des iuges, lesquels par
faueur ont absous celui qui selon le droit deuoit estre con-
damné. Nous ne dirons pas que tels soyent bienfaiteurs,
encores qu'ils ayent aidé cestui ci ou cestui la. Car l'on ne
demande pas où a frappé le trait, ains d'où il est parti? &
c'est l'affection non pas l'euénement qui met difference en-
tre vn bienfait & vn outrage. Si ma partie aduerse s'equi-
que en plaidant, si elle despice le iuge, & quite temeraire-
ment ses preuues, cela releue ma cause : ie ne m'en-
quiers point s'il s'est fouruoyé à mon auantage, veu que
son but a esté de me nuire.

IX.

*Nul bien
fait ne me-
rite ce nom
s'il n'est a-
compagné
de la volon-
té.*

Po v r rēdre la pareille, ie dois vouloir faire le mesme que
mon biēfaiteur : pour estre tel il à deu en auoir la volonté.
Scauroit-on trouuer hōme plus meschāt que celui lequel
hait vn autre qui l'aura foulé, ou souille, ou poussé la part
qu'il ne vouloit pas, & ce parmi vne foule de peuple? Attens-
tu qu'au fait il y a de l'outrage, rien ne garanti cestui-la du
quel on se plaint sinon qu'il n'a pas commis tel excès à son
escient. Vne mesme chose fait qu'un n'est pas bienfaiteur
ni l'autre outrageux. C'est la volonté qui rend l'homme
ami ou ennemi. Vne maladie empeschera plusieurs d'aller
à la guerre : d'autres tirez en iustice par quelque ennemi
sont demeurez saufs tādīs que leur maison tomboit bas : au-

cun

cuns estant contrains gagner port, a cause du bris de leur vaisseau, sont etchapez de la main des courfaires. Nous ne sommes pourtāt tenus de sçauoir bon gré aux maladies, ruines de bastimens, & naufrages. pource que ce sont accidens hors tout sentiment de deuoir: ni ne sommes obligez à vn ennemi, la chiquanerie duquel a empesché que nostre maison ne soit fondue sur nous. Il n'y a point de bienfait, sinon celui qui procede de bōne volonté; & si le bienfaiteur ne conoit bien ce qu'il fait. Si quelqu'un m'a aidé à son desceu, ie ne lui dois rien: l'ensuiuray-ie s'il m'a fait du bien en voulant me faire du mal?

Pouva reuenir au premier, tu veux que ie face quelque chose pour reconnoissance du plaisir receu: & lui n'a rien fait en me faisant plaisir. Quant à l'autre, tu veux que ie le reconnoisse, & que ierende la pareille de bonne volonté à celui qui n'a eu aucune volonté de me faire bien. Qu'est-il besoin de parler du tiers, qui pretendant m'offencer m'a aidé? Pour r'estre obligé, il ne suffit pas que tu ayes eu volonté de me faire plaisir: mais si tu n'as point eu ceste volonté, encores que tu ayes au reste fait quelque chose pour moy, si ne te suis-je point obligé. Car vne simple volonté ne rend pas le bienfait accompli: mais ce qui ne meriteroit le nom de bienfait, si l'effect n'accompagnoit vne bonne & franche volonté, n'est bienfait non plus, si la volonté n'a precedé l'effect: d'autant qu'il ne suffit pas, pour estre obligé à roy, que tu m'ayes assisté, si quand & quand tu n'as eu l'affection & resolution de m'aider.

Voici l'exemple dont vse Cleanthes, l'ay enuoyé, dit-il,

deux seruiteurs à l'Academie, pour cercher & appeller Platon. L'un a couru par toutes les galeries & autres endroits où il pensoit le pouuoir trouuer, mais il est retourné tout las en la maison, ayant perdu sa peine, L'autre s'est instant arresté au premier basteleur qu'il a rencontré, ou s'est amusant à iouer & s'ollastrer par les places avec ses cōpagnons, trouué celui qu'il ne cherchoit pas, à sauoir Platon, passant par la rue. Nous louerons (dit Cleanthes ce seruiteur) tant qu'à lui a esté s'est acquitté de son deuoir, & chaterons l'autre qui a esté heureux en sa paresse & lascheté. C'est la volonté qui nous baille le bienfait en deposit: considere quelle est sa condition, & comment elle m'oblige à reconnoissance. Ce n'est rien de la volonté sans

X.
Continuation de la resolution precedente.

XI.
Confirmation de ce que dessus par l'exemple prins des deux seruiteurs de Cleanthes.

effect, ni de l'effect sans la volôté. Pose le cas que quelqu'un m'ait voulu donner certaine chose, & ne l'ait pas donnée i'ay bien son affection mais non pas son bienfait, lequel est accompli, quand le vouloir & l'effect sont ensemble. Ne plus ne moins que ie ne dois rien à celui qui a eu intention de me prêter de l'argent, & ne le m'a point prêté de fait: aussi seray-je ami, mais non obligé, à qui a voulu & n'a peu me faire plaisir & veux faire quelque chose en sa faueur, puis qu'il a esté bien affectionné enuers moy. Aureste, si ie m'eslargis iusques à lui bienfaire, ce sera plus que rendre la pareille, d'autant que i'auray adiousté l'effect à la bonne affection, & il se ratenu de reconoistre ce bien: car ie l'auray preuenü.

XII.

*De ceux
qui sont du
bien à au-
trui pour l'a-
mour d'eux
mesmes.*

Je comprens à ceste heure ta question: & n'est besoin que tu parles, ta contenance suffit. Si quelqu'un nous a aidé pour l'amour de soy, lui devons nous quelque reconoissance. C'est ce dont ie t'ay oui plaindre maintes fois, que certains font plaisir à eux-mesmes, puis disent que c'est aux autres. Je te dirai, ami Liberalis: mais premier ie partiray la question, & separerai la chose inique d'avec l'equitable. Car il y a grande difference, à sçauoir si quelqu'un nous fait du bien pour l'amour de soy, ou de nous a part: ou de lui & de nous ensemblement. Je compare celui qui nous fait du bien n'ayant esgard qu'à soy, & ne pouuât par autre moyen prouvoir à ses affaires, au payzan qui prouuid de pastore & de fourrage à son bestail, tant pour l'esté que pour l'huyuer, ou à celui qui nourrit bien ses prisonniers, engraisse & polit ses bœufs, afin de les mieux vendre: ou un maître d'escrime à outrance, qui n'oublie rien pour dresser & equipper les gladiateurs qu'il a en charge. Il y a grande difference (ce dit Cleanthes) entre un bienfait & un trafic.

XIII.

*Nous ne
deuons de-
sirer d'estre
aidés, de
notre pro-
chain a son
desauantage*

MAIS aussi ie ne veux pas estre si desraisonnable de dire que ie ne sois obligé en quelque sorte à celui qui me secourant a procuré son propre bien. Car ie ne demande point qu'il m'assiste sans regarder à soy: au contraire ie desire que le bien par moy receu profite d'auantage à celui qui le m'a fait qu'à moy mesme: moyennant que le bienfaiteur ait regardé tellement soy mesmes & moy, qu'il ait fait partage entre nous deux, combien qu'au reste la plus grande part lui demeure. Pourueu qu'il m'ait associé à soy, & ait eu esgard à deux, ie suis meschant & ingrat, si ie ne m'eslouïs

aurant

autant du bien qu'il s'est procuré que de celui qu'il m'a fait.
 C'est vne malignité extreme, n'estimer bienfait sinon ce
 qui incommode en quelque sorte le bienfaiteur. Quant
 à celui qui me fait du bien pour l'amour de foy, ie lui rien-
 dray ce langage: Pouiquoy pretens-tu m'auoir secouru &
 nies que ie t'aye fait plaisir? Il respond, pour exemple: Pose
 le cas que ie ne puisse estre auancé en certaine charge publi-
 que, si d'un grand nombre de prisonniers ie ne rachete dix
 de mes concitoyens: ne m'es-tu point obligé, si ie t'affran-
 chis & tire de prison, encores que ie face cela pour mon au-
 cement? Le replique, En tel cas tu fais quelque chose pour
 l'amour de toy, & quelque autre pour moy: pour toy, en-
 tant que tu rachetes des prisonniers: pour moy, en ce
 que tu me preferes à d'autres. Ce t'est assez pour ton pro-
 fit d'auoir deliuré tel nombre qu'il falloit. Mais ie te suis o-
 bligé de ce que tu m'as choisi & mis en ce nombre, & non
 de ce que tu m'as racheté: car tu pouuois t'auancer aussi bie-
 par la deliurance d'un autre que par la miene. Tu parages
 le profit entre nous deux, & me communiques vne portio.
 qui pouuoit seruir à un autre, si tu l'eusses mis en ma place.
 En ce que tu me preferes aux autres, tu fais tout cela pour
 pour l'amour de moy. Pourtant si le rachet de dix prison-
 niers, te deuoit faire Preteur, & nous n'estions que dix pri-
 sonniers, nul d'être nous ne te seroit obligé, pour ce que tout
 ce que tu aurois fait pour vn chascun de nous ne pourroit, e-
 stre rapporté qu'à la seule consideration de ton particulier
 auancemēt. Or ie ne veux pas prendre les choses tant à la ri-
 gueur ni ne desire point que tu faces plaisir à moy seul, ains
 ie suis content que tu y ayes aussi ta part.

QVOY donc diras-tu, si l'eusse fait tirer vos noms au sort,
 que le tien se fust rencontré entre celui des prisonniers à
 racheter, ne m'e serois-tu point attenu? Oui dea: mais de
 bien peu, & ie te vay monstrier de combien. Tu fais
 quelque chose pour moy, entant que tu me reçois au roble
 de ceux qui pourront estre rachetez, si l'eschape, c'est au sort
 que i'en suis tenu: mais quant à ce que i'ay esté enroollé
 avec ceux qui pouuoient eschaper, cela vient de toy. Tu
 m'as donné entree à ce bienfait, de la pluspart, duquel ie
 dois faire reueroissance à la fortune: mais ie te suis reueu-
 de de ce que i'ay peu deuenir obligé enuers elle. Je ne m'ar-
 este nullement à ceux qui ne font du bien à personne qu'à
 bragle regard de leur profit particulier, & ne regardent pas à qui

XIIII.

Des biens-
 faits par re-
 contre, &
 mercenaires

ils donēt, ains quel auantage il leur en aduiendra. Quelqu'un me vendra du blé, & si ie n'en achete, il m'est impossible de subsister en vie: mais ie ne suis pas obligé de ma vie à cestui-la qui m'a cherement vendu son blé: ni ne m'arreste point à ce que ce blé m'estoit du tout necessaire, & sans quoy ie fusse mort: ains ie considere de quelle affection il m'a esté baillé. Ie n'en eusse pas eu vn grain sans argent: & quand mon marchand l'a fait charrier, son intention n'estoit pas proprement de scauoir combien il me soulageroit, mais combien il gagneroit: ce que ie ne suis tenu lui faire bon.

xv.

De la reconnaissance enuers les medecins & precepteurs: & si l'acheteur reçoit plaisir & bienfait du vendeur.

A te conte, repliqueras-tu, tu ne seras tenu enuers vn medecin, sinon à lui mettre quelque piece d'argent en la main pour son salaire: & quand tu auras payé les gages à ton precepteur, tu seras quitte enuers lui. Or nous auons acoustumé d'aimer & priser cherement tels personages. Pour respondre à cela, il y a des choses qui valēt plus qu'on ne les vėd. Tu achetes du medecin vne chose inestimable, la sante & la vie: dvn precepteur les sciences liberales & la vertu. L'on ne paye donc pas à telles gens le prix de leur science, ains de leur peine, en ce qu'ils se sont destournez de leurs estudes pour s'employer autour de nous: brief ils reçoynent le loyer de leur vacation & non pas de leur merite. Il y a encore vne autre solution plus ferme, que ie mettray en auant, si tost, que l'aurai monitré comme l'on peut refuter c'este allegation, qu'il y a des choses de plus grande valeur que de vente, & par consequent qu'outre le pris receu, l'acheteur est obligé de quelque chose au vendeur. En premier lieu, ie demande qu'importe de disputer de la valeur, puis que le vendeur & l'acheteur sont demeurez d'accord touchant le prix: D'auantage, la chose s'est vendue à tes despės, & non à son desauantage. Tu repliques, qu'elle vaut beaucoup plus qu'elle ne s'est vendue: mais on ne l'a peu vendre d'auantage, & c'est le tēps qui met le prix aux choses. Quand tu les auras prisees autant que bon te semblera, elles ne vaudront sinon ce qu'on pourra les faire valoir. Outre plus, celui qui a bien acheté ne doit rien au vendeur. Item, encorres qu'elles soyent de trop plus excellēt prix, toutesfois cela ne te concerne en rien: ne plus ne moins que ce n'est l'usage ni l'effect, ains la coustume qui met taux aux viures. Qu'importe ce que tu fais payer à celui qui s'embarque dans vn vaisseau

& fait

& faisant voile s'effargit en mer. prend sa route à trauers les vagues, void venir la tourmente, aduertit chacon qui parauant se reposoit de lier les voiles, abaisser l'equipage & attendre le coup du tourbillon & de la bourasque? En payant la voicture il est quitte pour tant de trauaux que le pilote a soufferts. Quel est bien est-ce de trouuer logis en vne campagne deserte, vn toict pour se garantir de quelque grosse pluye, vn bain chaud ou quelque bon feu en temps d'huiuer? Toutesfois ie tçai combien ie dois payer en l'hostellerie. Celui qui estaye vne maison ruineuse, & retient sur pilotis par grand artifice, quelque lourd bastiment entr'ouuert de son fond en comble, nous fait vn singulier plaisir: & neantmoins nous faisons marché de cest estançonnement avec lui, & en sommes quittes pour peu. Vn répart nous garantit de l'insuasion des ennemis, & des courses inopinees des pillards: cependant on scait que doyuent gagner par iour le charpè- tier & le maillon qui bastissent tels reimpars pour seruir de defense à vne ville.

Ce ne seroit iamais fait, si ie voulois m'estêdre apres des exemples, pour monstrier que choses de grand prix coustent peu. Quoy donc? pourquoy estant redevable en tant de choses à mon medecin & precepteur ne les paye- ie selô leurs peines? Pource que de medecin & de precepteur ils deuiennent amis, & nous obligent à eux par bienfait procedant de bienuolençie & bône volonte, non point par vete de leur scièce. Et pourtant si l'emphs la main à vn medecin qui n'a fait si non non me tasser le poulx, qui m'escriu au roolle des malades à l'uy il va visiter de rue en autre, me prescriuant ce que ie dois & ordinaire & fuir durant ma maladie, sans aucune amitié particulière qu'il me porte, ie ne lui suis en rien obligé: car il ne s'est pas venu voir comme ami, ains y estant appelé. Quant au precepteur, ie ne suis tenu à lui, s'il m'a tenu en la trou- bade de ses disciples sans daigner auoir l'œil particulieremēt à moy, sans iamais tourner sa pensee à mon bien, tellemēt bē il s'ouue s'il a discoursu & verité ce qu'il fauoit aux oreilles des escouteurs, j'ai recueille ce que j'ay peu, sans que lui ait pris peine de former mon iugement. Peut-on conclure de ce que dessus que ie sois beaucoup obligé à telles gens? Ce n'est pas que ce qu'ils ont vendu vaille plus que le salai- re qu'ils en ont receu, ains seulement pource qu'ils ont fait quelque chose pour nous. Mais le medecin est mon ami, qui

XVI.

Il reuient à son propos precedent de l'obligation que nous auons enuers les medecins & precepteurs.

à plus fait que sa profession ne porte: qui a eu crainte en me voyant malade, non point pour conseruer la reputation, mais pource qu'il m'aimoit: qui ne s'est point contenté de dire, & d'ordonner, faites lui ceci ou cela; mais y a mis la main lui-mesme: qui cependant s'est tenu soigneusement pres de moy, m'est venu visiter à toutes heures qu'il a estimees suspectes, s'employât en toutes sortes & ne desdaignant travail quelcôque pour me remettre en pieds: qui s'est esmeu en oyant mes sanglots & voyant mes contenance: brief qui entre les malades l'appellans à leur aide, a moustré qu'il auoit soin special de moy, & ne s'est employé pour les autres, sinon autant que ma santé le permettoit. Je suis obligé à vn tel personnage, comme à mon fidele ami, nō point comme à vn medecin. Si le precepteur a trauaillé à m'enseigner, si outre les leçons communes il m'a appris quelque chose de bon en particulier, si par auertissemens il m'a poussé à l'amour de vertu, tantost m'acourageant par louanges, quelquesfois me resueillant par reprehensions: si par maniere de dire, il a arraché mon esprit du liēt de pesanteur & de paresse: s'il m'a communiqué benignement sa science, & n'a point alongé le temps pour gagner plus d'argent: brief s'il a desiré verser en mon esprit (si faire il l'eust peu) tout ce qui estoit au sien; ie serois extremement ingrat si ie ne l'aimois entre tout ce qu'on doit le plus aimer au monde.

xxvii.
De la reconnaissance
dene aux
artisans
manou-
uriers &
maistre de
mestier hō-
norable.

Q V A N T aux artisans & manouuriers, si leur besongne nous semble valoir plus qu'on ne leur a promis, il faut y ad- iouter quelque chose, & auons assigné supplément de loyer au pilote, au plus vil artisan, & à celui qui trauaille pour nous à la iournee. Pour le regard des arts & sciences honorables qui maintiennent & polissent la societé des hommes: qui conque n'estime deuoir aux maistres de tels arts & sciēces, sinon ce qu'il leur a promis, est ingrat. Joint que l'enseignement qu'on reçoit d'eux, touche l'ame: ce qu'auenant si l'on contēte vn medecin ou vn precepteur, cela concerne la personne qu'ils ont prise: mais on leur demeure redevable de l'instruction qu'ils ont donnée à l'esprit.

xviii.
Exemple à
ce propos.

PLATON ayant passé quelque riuere dans vne barque sans que le barquier lui demandast rien pour son salaire, estimant acquerir hōneur en tel fait, dit que Platon auoit eue vn plaisir dont il lui demeueroit obligé. Peu de temps

ap-
p-
p-

après ayant passé pour néant & promptement quelques autres pour la mesme consideration, Platon lui dit, Je ne te dois plus rien: car pour t'estre redeuable d'un plaisir que tu me fais, non seulement tu dois le me faire, mais comme ayant esgard à moy. Or quand tu fais ainsi des plaisirs à l'avanture & a vne commune, tu n'obliges aucun particulier a toy. Quoy donc? t'est il rien deu pour cela? si tu demandes à moy seul, ie ne te payeray rien non plus que tous les autres de ce que ie te dois en commun avec eux tous.

Tu nies donc dira quelqu'un d'estre obligé au barquier qui t'a gratuitement porté sur le Po, Je le nie voirement: & dis qu'il a biéfait, mais q'ie ne suis point obligé d'autant qu'il fait cela pour soy, ou bien ce n'est pas pour l'amour de moy. En somme il n'estime pas me faire plaisir ni service, ains ou à la chose publique, ou au voisinage ou a son ambition: & pour cela attend quelque autre avantage que celui qu'il reçoit des passagers. Mais on demande, si l'Empereur donne la bourgeoisie de Rome à tous les Gaulois, & quelques privileges aux Espagnols, chascun d'eux ne lui demeurera-il pas obligé à cause de ce bienfait? Pourquoy non? Mais ils sont obligés, non d'un bien propre à ceux-ci & ceux la, ains à tout le public de ces nations. Car si quelqu'un vient à dire, l'Empereur n'a point pensé à moy, & lors qu'il faisoit du bien à tous, il n'a pas pretendu donner la bourgeoisie à moy tel nous n'iri n'auoit son esprit fiché sur moy: pourquoy donc serois ie obligé à celui qui n'a sceu qui'estois en faisant ce bien à qui j'en ay part? Je respon premierement, que l'Empereur en pensant gratifier à tous les Gaulois a eu penssee de faire plaisir à chascun d'iceux en particulier, & par consequent à moy qui estois Gaulois: & s'il ne m'a designé par mon nom, j'ay esté compris en celui de toute la nation. Secondement, ie serai redeuable d'un bien commun a tous nos compatriotes, non pas particulier à moy: j'en feray reconnoissance non de non comme pour moy, mais comme pour ma patrie.

Si quelqu'un preste de l'argent au corps de la ville dont j'ai esté né, ie ne m'appelleray point le debiteur d'un tel, ni j'en mettray point en mes papiers que ie suis obligé en mes biens ou en mon corps de telle somme: neantmoins j'en fourniray ma quorte pour l'acquiter. Pareillement ie maintiens point obligé pour le biéfait & privilege octroyé à tous

XIX

*Confirmatio
des discours
precedens:
& des biens
faits receus
de public*

XX.

*Comment
Vn particu-
lier est ob-
ligé pour
un bien &
plaisir fait
à la repu-
blique.*

en general: car encores que i'y aye part, toutesfois n'est pas pour l'amour de moy, & l'Empereur n'a pas sceu si i'estois de ce nombre: cependant ie me tiendrai prest a en faire reco-
noissance, puis que par vn long destour ce bienfait encores paruiet iusques à moy. Il faut donc que ce qui m'oblige ait esté fait pour l'amour de moy. A ce conte, repliquera quel-
qu'un. Tu n'es en rien tenu a la Lune ni au Soleil: car ils ne circuissēt pas la terre pour l'amour de toy, le respon, qu'a-
yant leur mouuement pour la cōseruation de toutes choses c'est pour moy consequemment, qui suis vne portion de l'v-
niuers. D'auantage, il y a difference entre nostre condition & la leur. Car vn homme qui me fait du bien pour auanta-
ger soy mesme, n'est pas mon bienfaiteur, d'autant qu'il m'a fait instrument du bien qu'il s'est procuré particuliere-
ment. Mais quant a la Lune & au Soleil, encores qu'ils nous aidēt d'eux mesmes, ce n'est pas toutesfois afin de ti-
rer de nous quelque cōmodité pour eux: car que scauriōs nous faire à leur auantage?

XXI

*Du bien
que nous
pouuons
recevoir
des creatu-
res inani-
mees, nom-
mément
du soleil &
de la lune:
& comment
cela doit es-
tre conside-
ré.*

L'ACCORDE, dira-on que le Soleil & la Lune nous veu-
lent aider, s'ils peuuent ne le vouloir pas. Or ils ne scauroy-
ent estre sans mouuement: autrement, s'il estoit en eux de
se mouuoir ou non, ils pourroyent s'arrester & quitter leur
cœuure. Mais considere en combien de sortes ie respons à ce-
la. Celui qui ne peut ne vouloir point, ne veut pas moins
pourtant: & c'est vn grand argument de volonté arrestée, ne
pouuoir changer, Vn homme de bien ne peut ne point fai-
re ce qu'il fait: autrement il ne seroit pas homme de bien
Conclus donc, qu'il n'est pas bienfaiteur, en faisant ce qu'il
doit puis qu'il ne peut ne point faire son deuoir. Mais ou-
tre cela, c'est bien autre chose de dire, il ne peut ne point
faire cela, pour ce qu'il y est cōtraint: & il ne peut ne le point
vouloir. Car s'il faut necessairement qu'il le face, ie ne lui
en suis point tenu, ains à celui qui le contraint. S'il faut
qu'il le vueille, d'autant qu'il ne scauroit mieux vouloir, il
se contraint soy mesme. Ainsi donc au lieu que ie ne lui se-
rois en rien obligé s'il auoit esté contraint, ie lui demeure
redeuable à cause qu'il s'est sollicité soy mesme à me faire
du bien. Et quant à ce qu'on allegue de la cessatiō de volōte
souuient toy, qu'il n'y a homme de si petit sens, qui ose dire
que la volonté ne soit point volonté, qui n'est point en da-
ger de cesser & se changer au contraire veu qu'à l'oppositiō

nul ne semble si esgalement deuoir vouloir, que celui duquel la volonté est si certaine qu'elle est eternelle. Si nous disons celui auoir volonté qui tout soudain peut ne vouloir point, estimons nous que celui à qui il ne peut auenir de ne vouloir, soit sans volonté?

XXII.

Continuation de la dispute entamée au chap. precedent.

QUE le Soleil & la Lune s'arrestét donques, s'ils peuuét. C'est comme si tu disois, que tout ces corps celestes distinctemét eslongnez par tant d'interualles, & disposez par la conseruation de l'vniuers, quittét leurs places: que les cieux se broüillent à l'instant, & que les estoilles s'entremeslent: que la liaison des corps superieurs & inferieurs rompue, les œuures de Dieu decheent: que ceste soudaine reuolutiō du iour & de la nuit & des saisons, qui doit, selon la promesse, durer iusques à la fin du monde, & ces flambeaux qui par cōtrepoids si bien acommodez font leurs tours & retours, par le balancemét desquels le monde subsiste, s'embrasent & consumét tout à coup: brief que toutes choses diuersifiées d'une façon si esmerueillable se despecent & soyét confondues ensemble: que le feu mange tout: que les profondes tēnebres suruiennent qui enuironnent le feu, & que le Chaos engloutisse tout tant qu'il y a de dieux. Voila dequoy l'ō te rembarre. Ces choses qui ont estre & mouuemét pour toy peuent te quitter la place, quand mesme tu ne le voudras pas encores qu'au reste il y ait vne cause premiere, & par des sus icelles.

XXIII.

Du propos precedent

il entre au discours de

l'immuabilité de la

providence diuine, laquelle

besoin que libremēt & ser-

uement:

mais il en parle à la

façon des Stoiques: et

adiouste un petit discours de l'in

CONFESSE donc maintenant, que les choses qui paroissent au dehors ne contraignét point les dieux, ains qu'iceux ont pour loy leur eternelle volonté, & ont establi les choses fermemét. Parquoy l'on ne peut estimer d'eux qu'ils sentent tout ceci ou cela qu'ils ne veulét pas: car s'ils ont fait vne chose pour durer, leur vouloir est qu'icelle dure: & iamais ils ne se retractét de leur premiere deliberation. Sans doute il ne leur est loisible d'auoir vn propos arresté, puis pancher au contraire. Mais combié que leur vertu les maintienne ainsi fermes en leur deliberation, l'on ne peut dire qu'ils ne sont pas puissans, puis qu'ils ne se peuuét changer: ains d'autant qu'ils ne peuuét s'esloigner de ce qui est raisonnable & droit, ils ont arresté de se gouverner ainsi. Or au tēps de la creation, & quand ils disposoyét & rangeoyét toutes choses, ils ont veu aussi tout l'estat de nos affaires, & ont soigneusemēt pēsé à l'homme. Pourtāt ils ne semblét pas gou-

*gratitude de
de la plus
part des
hommes en-
uers Dieu.*

uerner le monde seulemēt à cause d'eux-mesmes: car nous aussi sommes vne partie de l'œuvre. Nous sommes donc obligez enuers le Soleil, la Lune & les autres corps celestes, pour le bien qu'ils nous font; pource que cōbiē que les creatures qu'ils esclairent soyēt plus excellentes, & à preferer à eux, toutesfois ils aident à nous qui aspirons encores plus haut. Adiouste à ce que dessus que les dieux nous aidēt de volōté deliberee: dont s'esuit que nous leur sommes attenus, puis qu'ils ont sceu qu'ils nous faisoient du biē, & que nous le receurions. Combien au reste que leur intētion s'estēde plus loin; & qu'ils recueillent vn plus grand fruit de leur gouuernemēt que de la conseruation des choses mortelles: si est-ce que des le commencement du monde ils ont fait vn arrest concernāt nos commoditez; & ont establi vn tel ordre en nature, qu'il appert que l'vne de leurs premieres resolutiōs a esté d'auoir soin de nous. Combiē que plusieurs peres & meres ayant habité charnellemēt ensemble, sans intētion de faire des enfans; si ne sommes-nous pourtant exēpts de la reuerēce & obeissance deuē à ceux qui nous ont mis au monde. Quant aux dieux, l'on ne peut dire qu'ils ayent ignoré ce qu'ils deuoyent faire, veu que promptemēt ils ont prouueu aux viures & à toutes les autres necessitez de leurs creatures: ni n'ont point à l'auanture produit au monde ceux en faueur desquels ils auoyent créé tant de choses. Car nature a pēsé à nous auant que nous donner estre: aussi ne sōmes-nous pas peu de chose pour pouuoir estre par elle desdaignez ou mis en oubli. Considere en quel degré elle nous a esleuez, n'ayant pas voulu seulement que les hommes commandēt à leurs semblables, ains aussi à toutes creatures. Ne vois-tu point combien elle a laissé d'espace à nos corps pour se promener, & ne les ayant confinez en certain destroit de pays, ains leur donnant acces libre en tous les quartiers du monde? Regarde vn peu combien peuuent les entendemens humains, car il n'y a qu'eux qui conoissent les dieux, ne qui les cherchent, ne qui marchent apres, à l'aide de ceste apprehension qu'ils ont s'esleuans aux choses hautes & diuines. Saches donc que l'homme n'est pas vne piece d'ouillage rudement esbauchée & faite à l'auanture. Nature n'a rien entre ses plus hauts chefs d'œuvre, dequoy ni en quoy elle se glorifie plus que l'homme. Quelle fureur est-ce dōc de vouloir contrōller les dieux en leur liberalité.

Quelle

Quelle reconnoissance leur a fait celui qui ne leur peut rien presenter, sinon ce qu'il emprunte d'eux? Se trouuera-il hō me qui ose nier d'auoir receu d'eux voire choses tresgrandes de iour en iour sans cesse, & sans qu'ils en redemandent ou reçoient recompense? Mais quelle mauuaistié est celle ci, de dire qu'on n'est point redevable à celui qui se mōstre gracieux, encores qu'ō se mōstre ingrat en sō endroit: faut-il que celui qui donne soit iugé estre obligé à ce faire, pour ce qu'il continue & fait coustume d'estre liberal? L'ingrat dir là dessus, Je ne veux point des biens d'un tel, qu'il les garde: qui les lui demande? & autre tels propos tesmoins de son imprudence. Mais celui-la n'est pas moins ton bienfaiteur, qui te fait du bien encores que tu n'en vueilles riē reconoitre: & duquel le plus grand bienfait est qu'il te fait du bié lors mesme que tu te plains de lui.

VOIS-tu point commēt les peres & meres façonnēt leurs enfans dès le berceau & les accoustument à ce qui leur doit estre propre pour tout le reste de leur vie? S'ils pleurent & debaten, on les reient & amignarde: & de peur qu'en ce bas aage par quelque effort les corps tendres ne prennent quelque pli qui les rende contrefaits; on les serre pour les bié dresser. Quelque tēps apres les peres les mettent à l'estude les pressēt & menassent s'il refusēt d'apprendre. Finalement, si la ieunesse audacieuse ne se veut ranger à tēperāce, modestie, & à la vertu, on l'y pousse & applique avec seuerité. Si les enfans estans, comme on dit, hors de page, mesprisent ou par stupidité ou par desbauche les moyens qu'ō tient pour les attirer à bien, les coups & la seruitude seruent de remedes pour les remettre en bō train. Par ainsi les plus grands biés que nous receuons de nos peres sont ceux qu'ils nous font, lors que nous y pensons le moins, ou que nous les reiettons.

A ces ingrats & contēpteurs de biensfaits (lesquels ils voudroyent bié tenir, mais ils en fuyēt la reconnoissance) ressemblent certains autres au cōtraire trop reconnoissans qui ont accoustumé de souhaiter quelque incommodité à ceux auxquels ils sont obligez, pour leur faire paroistre leur bonne affectiō & la souuenance qu'ils ont du plaisir receu. On demande, si en cela ils font bien, & s'ils ont vne volonté bié réglée? Le les cōpare à ces amoureux transis, qui desirēt qu'on relegue leur amie en quelque pays lointain, fin de auoir mo

XXIII
Exemple
pris de la
nouerriture
des enfans,
pour conser
uer le con
tenu au cha
pitre précé
dent.

XXX.
Entrant en
un autre
propos il
traite de
ceux qui
souhaitent
incommodi
té à quel
qu'un vers
qui il s'esti
ment obli
gez, pour
recueillir
tant plus de
gloire en
assitant.

yen del'accompagner en sa fuite & solitude: voudroyent qu'elle fust pauvre, pour lui pouuoir donner: ne demander sinon que quelque maladie lui suruiene, afin de se tenir aupres d'elle. Il en prend de mesmes à ceux-ci qui souhaitent du mal à leurs amis, en quoy ils veulent comme les fr auder, & ne font plaisir qu'avec outrage: combien que trop plus expediēt seroit de s'en deporter du tout, que par forfait chercher moyē de faire plaisir. Que diroit-on, si vn pilote prioit les dieux d'esmouoir des tourmentes & bourasques, afin que le danger rendit sa suffisance en la nauigation tāt plus recōmandee? Ou si quelque grand Capitaine desiroit qu'vn bataillon d'ennemis enuironnans son camp vinst à combler soudainement le fossē, gaigner le rempart, esbrāsler ses trou pes, & planter les estendarts dans les portes du camp; afin que lui venāt à remedier & prouoir aux affaires desesperées & hors d'aparence de reſtabliſſement, il en rēportast plus grande gloire? Tous ceux, la auacent leurs biensfaits par chemin d'arestable, qui souhaitent du mal à ceux ausquels ils veulent faire du bien: & qui veulent les voir abat us pour leur rendre la main & les releuer. Cela est vn naturel inhumain, & qui ne ſçait que c'est de bienfaire, de desirer malencontre à celui que tu ne peux abandonner sans faire tort à ton honneur.

xxvi. **MAIS** mon souhait ne lui nuist point, diras-tu , pource que
Responce à l'objection de tels bien-faiteurs, qui desirent mal à autrui pour lui faire du bien.
 ie desire le danger & le remede tout ensemble. Tu auoues donc qu'il y a quelque faute en ce desir , mais non si grande que si tu souhaitois le danger sans remede. C'est meschâmeté fait de ietter vn homme dans l'eau pour l'en retirer: de ruiner quelque chose pour la remettre dessus : d'emprisonner pour reestabliir en liberté. Le bienfait ne doit pas seruir de but à l'outrage: ni ne dira-on iamais que celui face bien qui oste ce que lui mesme auoit donné? L'aimé mieux que tu ne me blesses point, que de me guerir apres m'auoir frapé. Tu peux me faire plaisir, en me guerissant, si ie suis blessé : non pas, si tu me fais vne playe pour y appliquer puis apres le remede. Iamais cicatrice ne pleurt, sinó entant qu'on en fait comparaison avec la playe : & sommes tellement aises de voir les marques d'une blesseure, que nous aimerions beaucoup plus n'auoir point este blessez. Or si c'est vn souhait indigne d'homme de desirer quelque meschef à celui qui n'a iamais fait plaisir: c'est estre du tout inhumain de faire des

XXVI.
Réponse à
l'objection
de tels bien-
faiteurs, qui
desirent mal
à autrui
pour lui fai-
re du bien.

imprecations contre celui enuers qui tu es obligé.

XXVII.

Continuation de réponse, confirmée par diuerses raisons dextremement presées & entrelassées.

Tu y replies, le desire cela, afin de pouuoir lui tendre la main quand & quand. Premièrement, afin de te surprendre au milieu de ton souhait, ie di que tu te môstres ingrat. Le n'entens pas encor ce que tu veux faire pour lui: mais ie sçay bié quel mal tu veux qu'il endure. Tu desires qu'il t'ôbe en quelque necessité ou malheur, afin d'auoir besoin de secours. Cela est contre lui. Tu souhaites qu'il ait affaire de toy. Voila qui est à t'ô auantage: car tu ne veux pas le secourir ains le payer. Qui se haste ainsi, veut estre reconu, & nō pas faire reconoissance. Par ainsi, tout cela qui pouuoit sembler honneste en ton souhait, à sçauoir estre quitte, est ingrat & vilain. Car tu ne desires pas d'auoir moyé de reconoitre le bié receu, ains que ton bienfaiteur soit reduit à ceste necessité de te demander assistance. Non seulement tu te mets au dessus de lui, mais qui pis est, tu le foules à tes pieds. Si tu niois tout à plat d'auoir receu plaisir de lui, ta faute ne seroit pas si grande: pource qu'il ne perdrait sinō ce qu'il t'auoit doné. Mais maintenāt tu veux le faire ton esclauue avec perte de son bien, & le reduire à telle extremité, par le moyé d'un tel chagemēt, qu'il soit enseueli dessous ses biésfaits. Ie diray que tu ne seras point ingrat, si tu veux faire ce beau souhait en presence de celui à qui tu veux tant de bien. Tu appelles souhait, ce qui peut estre commun à vn ennemi autant qu'à vn ami: car sans toucher aux euenemens qui s'en peuuent ensuiure, tu te fais ennemi, comme de gayeté de cœur. Il s'est trouué des ennemis qui ont desire prendre des villes, afin de les garder: & vaincre quelques vns, pour leur pardonner puis apres. Ce sont neant moins souhaits d'ennemis, & tout ce qu'on y peut remarquer de doux suruiuent apres la cruauté. Secondement, qu'estimes-tu de ces souhaits-la, desquels il n'y a homme qui desire moins l'accomplissement que celui en faueur de qui tu le fais? Tu te môstres inique enuers celui, auquel tu veux que les dieux nuisent en t'assistant: & te portes tres-mal à l'endroit des dieux mesmes, auxquels tu bailles le plus pesant fardeau à porter & retiens le plus leger pour toy. Il faudra donc qu'ils facēt du mal, afin que tu puisses faire du bien. Si tu suscitois vn accusateur que tu rebutasses puis apres, & venois à l'enuelopper en proces pour faire des appointemens de fois à autre, puis recommencer & continuer, chascun t'estimerait mes-

chât. Quel interest y a-il que tu faces cela frauduleusement, ou par souhait? Rien, sinon que tu t'attaches à des ennemis plus puissans. Et ne faut point que tu allegues, que tu ne fâis point d'outrage en cest endroit à ton prochain : car ton souhait est superflu, ou iniurieux. Je di qu'il est iniurieux, encores qu'il ne sorte son plein effect. C'est la grace de Dieu qui empesche que tu n'en voyes le bout : mais tout tō desir est plein d'outrage. Il suffit : & te deus sçavoir aussi mauuais gré, comme si tu auois accompli ton souhait.

XXVIII.

*Continuation des
futations
precedentes.*

MAIS, si ainsi eust esté, replies-tu, mes souhaits m'eussent mis en repos. Je respon premierement, que tu me souhaites vn danger certain sous esperance d'un secours incertain. Secondement, pose le cas que le secours soit aussi certain que le danger: tant y a que le danger marche deuant. Tiercement, tu sçais quelle est la condition de ton souhait: & quant à moy, la tourmente m'aura envelopé auant que ie puisse conoistre à quel port ie me dois redre. Quel tourmēt penes tu que soit l'indigence; encores que puis apres l'on m'assiste? D'aprehender la mort, encores qu'o me sauue la vie? De plaider pour garantir ma teste, encores que les iuges viennent à donner sentēce à mon profit? Combié que se voir hors du danger soit chose bien agreable, si est-ce que viure en assurance & sans aucun peril est chose trop plus douce sans comparaison. Souhaite de me rendre le plaisir que ie t'ay fait, quand il en sera besoin, non pas afin qu'il en soit besoin. Si ce que tu souhaites eust esté en ta puissance, toi-mesmes l'eusses fait.

XXIX.

*Il corrige
le souhait
precedēt &
monstre ce
qu'il faut
desirer à
autrui.*

COMBIEN t'est-il plus feant de dire, Je souhaite celui-la en tel estat, qu'il puisse tousiours faire du bien aux autres, & n'ait iamais besoin qu'on lui en face. Puisse-il auoir tant de moyens d'assister benignement & liberalement à son prochain, que iamais ils ne lui defaillent, & qu'il ne se repente nullement de ses biensfaits. Que ceux auxquels il aura fait plaisir lui en fassent telle reconnoissance, qu'ils incitent & prouoquent ce naturel, enclin de soymesme à douceur, de continuer de bien en mieux. Qu'il se montre favorable à tous, & que nul n'ait querelle contre lui. La fortune puisse le choisir tousiours si doucement, que chacun lui demeure ami de bon cœur. Tels souhaits, qui ne permettent point que tu perdes l'occasion, ains te rendent prompt bienfaiteur, sont sans comparaison plus iustes que les autres: car qui nou-

em

empesche de rendre la pareille, si nous sommes en prosperité? Combien y a il de choses par le moyé desquelles nous pouuons nous acquitter de tout ce que nous deuons aux plus heureux & mieux accommodez du monde: cōme peuuent estre vn fidele auis, vne hantise continuelle, vn discours asable & eslongné de flatterie, & si nostre ami veut communiquer d'affaires de consequence, l'escouter attentiuement, nous monstrier secrets & discrets: brief conuerfer en amis avec lui. Il n'y a homme, tant haut esleué puisse-il estre encores qu'il estime rien ne lui defaillir, qui ne soit pauvre & miserable, s'il est destitué d'ami.

CESTE fascheuse occasion doit estre enleuee & chassée xxx. bien loin arriere de tout souhait. Est-il besoin que les dieux se courroucent, afin que tu puisses reconnoistre vn bien recueu? Penfes-tu estre sans faute en portant enuie à la prosperité de celui vers qui tu te monstres ingrat? Propose toy la prison, les ceps, les ordures, la seruitude, la guerre la pauureté. Ce sont les occasions de ton souhait: que celui à qui tu es obligé soit recompensé de toy, si tu le deliures de tels dangers. Mais au contraire, dois-tu pas desirer que ton bienfaiteur soit riche & heureux? Qui t'empesche de reconnoistre vn bienfait à l'endroit des plus grands du monde, veu que tu en peux rencontrer mille & mille moyens? Sçais-tu pas bien qu'on paye vne debte aux riches aussi bien qu'aux pauures? Pour ne te serrer de si pres: presupposons qu'une felicité opulente t'oste les moyens de rendre la pareille. Je vai te monstrer dequoy ont disette les plus haut esleuez du monde, & ce qui defaut à ceux qui ont tout. Ils ont faute d'un ami qui leur dise verité, qui les retire, eux qui se laissent estourdir par les flatteurs rangez autour de leurs oreilles, de cest auantissement & de ceste pipee de mensonge, & qui les detourne d'une certaine accoustumance qu'ils ont de n'ouir parler que de plaisanteries au lieu de choses solides, pour les ramener à la verité laquelle ils ne connoissent nullement. Vois-tu pas bien que la ruine de telles gens se fait aisément de ce que ceux qui les accostent ont perdu toute vraye liberté, que la fidelité est conuertie en reuerence & obeissance d'esclau, nul n'ose conseiller & desconseiller selon ce qu'il en pense, ains c'est à qui sera plus habile flatteur, & rouler l'estude de tels beaux amis ne tendra qu'à complaire & adouber. Ces grands doncques de qui nous parlons, ne co-

Il insiste

sur son propos, & monstre par diuerses raisons qu'il faut reconnoistre le bien receu sans desirer que cela se face par le moyen de l'incommo-

dité du prochain: & à ce propos

traite de la misere des

grands rui-

nez, par les flatteurs,

noissent pas bien ce qu'ils font, & en ce faisant croire merueilles de ceste grâdeur que les flatteurs leur attribuent ils attirent des guerres mal à propos qui les mettent en danger de tout perdre: & ne font difficulté de rompre vne vile & necessaire paix: brief en lachant la bridé à leur felonnie, sans que personne les retiene, ils s'enyurent du sang d'une infinité d'hommes, & finalement le Leur est espandu, quand ils s'attachent à choses hazardeuses, comme si tout estoit en leur disposition, estimans ce leur estre autant à des honneur de ployer que de rompre: somme ils croient que leur hauts estats, malasseurez entre tout ce qu'on peut remarquer d'inconstant au monde, doivent durer eternellement. Ils sont demeurez accablés sous les riuues des grâds Royaumes qu'ils ont fait trebucher sur eux mesmes & sur les leurs & n'ont iamais prins garde qu'ils ne pouuoient faillir de tomber en des malheurs estranges, puis que sur ce theatre de grandeur humaine, reluisant & paré de choses vaines & perissables, ils n'ont peu entédré vn seul mot de verité.

XXXI.
Exemples
de ceste mis-
ere des
grands se-
igneurs par
les flatteurs
en Xerxes
Roy de Per-
se, auquel
Herodote,
Xenophon,
Plutarque
& autres
parlent am-
plement.

XERXES oyant denocé la guerre aux Grecs, se trouua enuolopé de flatteurs qui enflamerét de plus en plus cest ambitieux, qui ne pensoit nullement à la vanité sur laquelle il fondeoit ses desseins. L'un disoit que les Grecs perdroyent le cœur en oyant le desfi de Xerxes, & qu'aux premieres nouvelles de son acheminement. ils s'enfuiroyent tous hors de la Grece. Vn autre, que sans doute ceste puissante armée de tant de milliers d'hommes pouuoit non seulement vaincre, mais engloutir la Grece: qu'il y auoit à craindre que les Perses ne trouuassent les villes desnuées d'habitans, & que les Grecs ayas tout quitte l'irroyent vne grâde estendue de pays tout vuide, tellement que les Perses n'auroient moyen de faire preuue de tant de forces qu'ils auoyent. Quelque autre adioustoit, qu'à peine tout le monde pourroit suffire à ceste armée, que les mers estoient trop estroites pour les vaisseaux de guerre, que les campagnes ne se trouueroient assez larges & longues pour camper, ou pour ranger les gens de cheual, & qu'à peine l'estendue de l'air se trouueroit assez spacieuse pour les traits qui seroyent descochez de tant de mains. Les flatteurs ayas ainsi babillé à tors & trauers pour esmouuoir d'auantage cest estourdi, il ne se trouua qu'un seul homme sçauoir Demaratus Spartiate, qui lui dit que ceste grâde

armée

une armee composee de rât de pieces, & qui se trainoit avec rât
 de difficultez, estoit ce qui le devoit estonner: d'autant que
 cela ne lui estoit point force, ains vn penible fardeau que
 les choses desmesurees ne se peuuent iamais bié manier, par
 consequent se dissipēt & ruinent bien tost. Tu rencontreras
 (dit-il) en la premiere montagne les Lacedemoniens
 qui gardēt le pas, & tē feront sentir ce qu'ils sont. Trois cens
 hommes arresteront tant de milliers de peuples, on les ver-
 ra demeurer fermes en pieds, pour garder le destroit dont
 ils ont charge. & l'estouper de leur corps. Encores qu'ils ne
 soyent que trois cens, toute l'A sie ne les pourra desplacer de
 là. Ceste poignee de gens se rit de tout son appareil, & ne
 redoute nullement l'effort du monde qui lui veut courir
 sus, ains le soustiendra vaillāment. Encores qu'en ce voyage
 tu changes les loix de nature, si t'arresteras-tu en chemin,
 & seras contraint de penser au danger auenir, lors que tu
 viendras à conter combien le pas des Thermopiles t'aura
 cousté. Apres que tu auras aprins que l'on peut t'arrester,
 tu scauras qu'on peut te mettre en route. Vray est qu'en
 plusieurs endroits les Grecs te quitteront la place, comme
 estans emportez par la violence de quelque torrent, qui en
 sa premiere fureur estonne chascun: mais tost apres ils se ra-
 masseront de costé & d'autre, & te ruineront par tes propres
 forces. Je confesse que les aprests de la guerre sont si grands
 que les pays que tu deliberes assaillir ne pourront estre as-
 sez spacieux pour soutenir tant de gens. Mais cela fait con-
 uaincre nous. La Grece te desfera, pourtant qu'elle est trop pe-
 tite pour loger ton armee. Tu ne scaurois t'aider de tous
 tes membres. D'auantage, tu ne pourras prouoir aux pre-
 mières escarmouches, & si quelque partie de tō armee brâ-
 il te sera comme impossible d'y donner ordre: combien
 de ce soit là le vrai moyen de se maintenir. Tu seras desfait
 tout auant qu'en scauoir les nouuelles. Au reste il ne faut pas
 que tu croies ton armee estre inuincible, sous pretexte que
 on ne sçait pas le nombre de tes soldats, tant il est grād. rien
 est si grād qui ne puisse perir: & la propre grādeur est la cau-
 se de sa ruine, quand toutes autres choses cesseroyēt. Tout ce
 que Demarat' auoit predict auint, tellement que trois cens hō-
 mes firent arrester celui qui remuoit ciel & terre, & renuer-
 soit tout ce qu'il rencōtroit. Par ainsi Xerxes, ayāt esté batu
 par tout la Grece, aprint à ses despens quelle differēce il y a

entre vne armee & vn amas de peuple non aguerrí. Aussi ce Prince, plus miserable pour la honte que les Grecs lui firent recevoir, que pour perte qu'il eust soufferte, remercia Demaratus, qui seul lui auoit dit verité, & promit lui donner ce dont il feroit requeste. Icelui demanda permission d'entrer en Sardisville capitale d'Asie, dedans vn chariot, & portant sur la teste le chapeau avec la pointe droite: ce que nul ne portoit; sinon qu'il fust Roy de Perse. Il meritoit bien recompense auant que le demander: mais voila vne miserable nation, puis qu'en icelle à peine se trouue vn homme qui dise verité au Roy.

xxxii.

Autre exemple de la mesme misere en Auguste, qui par defaut de bon conseil se trouue en extreme anguisse en sa propre maison.

L'EMPEREUR Auguste releua sa fille; l'une des plus impudiques & desbordées femmes qu'on eust sceu trouuer, & par ainsi publia les ordures de la premiere maison du monde: à sçauoir que ceste vilaine s'estoit abandonnee à des trou pes de paillards, & de nuict apres les festins couroit riblant par toute les rues de Rome, prenant plaisir à commettre ses vilenies en la grand' place, en la tribune aux harangues, où son pere auoit fait passer la Loy contre les adulteres, & iournellement se trouuoit avec des putiers pres la statue de Marfyas en la mesme grand' place, où estant d'adultere deuenuë putain publique, elle s'abandonnoit à tous venans. Ce Prince ne pouuant retenir son courroux, au lieu de supprimer telles puantises moins domageables estés tenues que diuulguees, attendu que la honte en tomboit aussi sur lui, neantmoins les auoit ainsi semées par ce bar. nissement. Mais quand par succession de temps la cholere vint à se conuertir en honte & gemissement, se repentant de n'auoir caché sous silence ce qui lui auoit esté si longuement inconu, & qu'il n'auoit peu publier qu'avec honte. il s'escria maintes fois Rien de tout ceci ne me fust auenu, si Agrippa ou Mecenas eust esté en vie. Tant il estoit mal aisé à ce prince, qui auoit vne infinité d'hommes à son commandement, d'en recourir seulement deux. On lui auoit taillé en pieces des legions entieres: mais tout soudain il en auoit fait enrouler & redresser des autres. Vne armee de mer auoit esté dissipée: mais en dedans peu de iours apres l'on en vid vne autre à la voile. Le feu brulla des bastimens publics, & l'on en rebastit de plus magnifiques. Mais en tout le reste de la vie d'Auguste, il ne fust possible de trouuer vn second Agrippa ou Mecenas. Diray-je qu'il n'y ait plus eu d'hommes pour tenir la place

la place de ces deux, ou si c'est faute d'Auguste, qui a mieux aimé qu'on lui fît la court, que de chercher gens qui lui fussent bié propres? Il ne faut pas penser qu'Agrippa & Mecenas fussent coustumiers de lui dire verité. S'ils eussent lors vescu, ils se fussent trouuez dissimulateurs & flatteurs comme les autres. C'est l'ordinaire des grands Seigneurs de louer les seruiteurs qu'ils ont perdus, afin de despiter ceux qui sont autour d'eux : & attribuer à ceux qui ne leur peuvent plus rien dire, que c'estoyent gens qui disoyent la verité. xxxiii.

MAIS pour reuenir à mon propos, tu vois combien il est aisé de reconoistre le bien receu des riches & grands du monde. Ne leur applaudi pas : mais di leur ce qu'ils voudroyent qu'on leur eust tousiours dit. Que la voix de verité entre quelquesfois en leurs oreilles pleines de flateries. Donne leur bon conseil. Veux tu sçauoir ce que tu peux faire pour vn homme qui semble estre du tout à son aise? Fay qu'il ne s'a-puie point dessus sa prosperité : qu'il sache que c'est vne chose glissante, qui ne peut estre arrestee que par beaucoup de fortes mains. Tu auras fait beaucoup pour lui, si vne fois tu lui arraches de l'entendement ceste folle opinion de grandeur eternelle, lui aprenant que les biens de ce monde n'ont point d'arrest, ains s'en vont plus viste qu'il ne sont venus : que ce n'est par tels moyens qu'on s'auance : & souuêtes fois il n'y a point de difference entre la plus desirable prosperité & plus redourable aduersité du monde. Tu ne sçais que vaut l'amitié, si tu n'as ce sentiment, qu'e donnât vn ami à quel-
 qu'un, tu lui fais le plus beau preset qu'o sçauroit souhaiter. Veux tu que ce n'est pas chose qu'on récontre dedans les Palais, ou en l'espace de quelques cétaines d'années : au cōtraire, plus on estime en auoir bonne prouision, moins s'en trouuera. Et quoy? penses-tu que tous ceux dont tes secretares se souuiendront, ou dont ils aurôt escrit les noms en vn liure qu'ils porteront en la main, soyent tes amis pour tant? Apelles-tu amis ceux qui viennent en foule heurter à ta porte & qui se rangent par bandes & en ordre pour te saluer? C'est vne vieille coustume des grands, & de ceux qui les contrefont de faire registre d'vn monde d'amis. L'orgueil a cela de propre, & de faire grād cas de ce que l'o vité fraper à la porte & qu'il y a plusieurs allés & venés chez lui, d'estimer qu'il te fait beaucoup d'honneur s'il te laisse approcher si pres du seuil, que tu

sois le premier qui mettes le pied dās sa maison, où il y a plusieurs huis de derriere, par lesquels puis apres on fait sortir

xxxiii. ceux qui sont entriez.

*Exemple
de ceste vanité en
Gracchus
& Drusus
surquoy il
arait, &
bien a pro-
pos, des
vrais amis,
& où l'on
doit les cer-
cher &
trouuer.*

C. GRACCHVS & puis LiviVS Drusus ont esté les premiers à Rome qui ont fait estat de distinguer ceux qui les alloient saluer, receuans les vns au cabinet, les autres en l'antichambre, les autres en la sale du commun. Ainsi donc ils auoyēt des amis en premier & deuxiesme degré: mais iamais ils n'eurent de vrais ami, Appelles-tu ami celui qui estu die les mots qu'il te doit dire en te saluant : & peux-tu estimer celui la te monstrier vn cœur ouuert, qui par moyens obliques s'est glissé dedans ta maison? Vn homme aura-il la hardiesse de descocher contre toy quelque trait de verité, qui ne te vient dire bon iour, sinon par contenance, à son tour, & à l'ordinaire comme tous les autres? Quiconque que tu vienes à rencontrer de ceux-la qui par leurs bonnetades & reuerences font bransler toute la ville : saches que quand tu trouuerois les rues assiegees d'une infinité de tels hommes, & les chemins tout couuerts d'allans & de venans de ceste sorte, que tu es en place pleine de gens & vuide d'amis. L'ami se cherche au cœur, non pas en vne halle. C'est là qu'il le faut recevoir, garder, & cacher au plus profond. Si tu enseignes cela, c'est rendre le bien que tu as receu. Tu iuges mal de toy, pensant n'auoir le moyen de faire plaisir sinon à l'affligé & d'estre inutile, si chacun est à son aise. Ne plus ne moins que tu te conduis sagement aussi bien en affaires douteuses & incommodes que aisees, tu manies dextrement ce qui est mal-aisé, te monstres courageux en aduersité, & modeste en prospérité: tu peux aussi en tous accidēs te monstrier vtile à ton ami, ne lui souhaitāt aucune fāscherie, ni ne l'abandonnant en son affliction. Cependant, encorē que tu ne les vueilles pas, plusieurs accidēs y en treuiendrōt en ce brouilllis d'affaires du monde, qui te fourniront le moyen de faire preuve de ta fidelité. Or comme celui qui souhaite des richesses à vn autre, afin d'y auoir part, pense à foy, encorē qu'il semble desirer le bien de son prochain: aussi qui conque souhaite que son ami tombe en quelque necessité, afin de l'en retirer, se monstre ingrat en se preferāt à l'autre: car son ingratitude se descouure en ce que pour paroître homme reconnoissat il vuet que sō ami soit misérable, tāsche de se charger comme s'il portoit quelque fardeau. Il y a grand

différence, à sçauoir si tu te hastes de rendre la pareille pour
reconnoissance du bienfait, ou pour en estre quitte. Qui desire
elle reconnoistre il s'accômode à son prochain, & attend que le temps
propre soit venu. Mais l'autre qui ne cherche qu'à n'estre plus
reueu enuers aucun, souhaitera que quelque cas puisse auenir,
si bien soit bien soit mal: en quoy il descouure vn tresmeschânt cœur.

COMMENT (demanderas tu) ceste trop grande hastiue-
té peut-elle proceder d'ingratitude? Le ne sçauois respon-
dre plus clairement à cela qu'en repetant ce que j'ai dit.

Tu ne veux pas rendre le bienfait receu, ains te despêsser
des mains de ton prochain. il semble que tu dies, Quand
j'en auray-ie plus affaire d'un tel? Force est que par quelque
motte bout que ce soit ie me desgage de ses mains. Si tu veux le
payer du sié, ce seroit estre ingrat: mais ce que tu desires est
encores plus mauuais, d'autât que tu detestes ton prochain,

par vne horrible imprecation attires malheur sur ta pro-
pre teste. L'estime que chacû te iugeroit pire que barbare, si
tu souhaitois que celui de qui tu as receu plaisir fust affligé
de pauvreté, qu'il perdist sa liberté, qu'il languist de faim, &
mourust. Mais quelle différence y a-il entre dire cela tout
haut, ou le desirer en ton cœur? Vn hôme de bon sens fait
il de tels souhaits? Or va maintenant, & di que c'est rendre
la pareille, quand on fait vne chose que le plus ingrat ne vou-
loit auoir commise: veu qu'il n'en viét pas iusques là de hayr
son bienfaiteur, ains seulement il nie auoir receu bien d'icelui.

Qui dira qu'Eneas est charitable, s'il a desiré que Troye
fust prise, afin de sauuer son pere hors de captiuité? Ou les
Siciliens, si pour monstrier bon exéple aux
enfants, ils ont souhaité que le mont Gibel s'embrasât plus
tôt que de coustume, pour auoir occasion de faire voir leur
charité, en emportât leurs pere & mere à trauers les flâmes,
les deliurant du dâger? Rome n'est tenue en rié à Scipio,
s'il a desiré que la guerre d'Afrique dura, pour en venir lui
mesmes finalement à bout. Elle n'est obligee aucunement
aux Deciens, qui en mourant ont sauué le pays, si parauant
ils auoyent souhaité que les affaires tombassent en necessité
extreme, que ce leur fust vn moyen & vne entree pour
sauuer ainsi valeureusement leurs vies. Vn medecin se degra-
de & red infame, s'il desire auoir pratique. Il s'en est trou-
ue plusieurs qui ayas laissé les maladies prendre pied & s'arre-
ter, afin qu'e la cure d'icelles ils acquisserent reputatiô d'estre

xxxv.

*Qu'ingrat
est celui, le-
quel souhai-
te rendre la
pareille
d'un plaisir
receu afin
de n'auoir
plus aucune
obligation
enuers son
prochain.*

xxxvi.

*Il confirme
ce que des-
sus par ses
raisons
recueillies
de diuers
exemples
notables.*

biles hommes, puis apres n'en ont peu venir à bout, ou s'il

xxxvii. l'ô fait, les pauvres patiens ont esté miserablemēt tourmētez

*Deuxiesme
confirmatio
prise des
respon
memorable
de Callista
tus & de
Rutilius.* L'ON dit, comme aussi Hecaton le recite, que Callista-
tus sortant d'Athenes, d'où il estoit banni avec quelques
autres par les menees de certains mutins, oyant vn de sa co-
pagnie souhaiter que les Atheniens fussent reduits à ceste ne-
cessité de r'appeler ceux qu'ils bannissoyent, detesta ce sou-
hait. Rutilius, Romain, se porta encores plus vertueusemēt

Car comme quelqu'un en le consolant disoit, qu'une guerre
ciuile s'esmouuoit, & qu'en brief tous les bannis seroyent
r'appelés: Quel mal (respondit-il) t'ay-ie fait, pour me sou-
haiter vn pire retour que n'est mon depart hors de Rome:
J'aime mieux que mon pays ait honte de m'auoir banni, que
de le voir pleurer en y retournant. Cela n'est pas exil quād
il n'y a homme qui en soit moins esmeu que celui que l'on
chasse. Or cōme ces deux personages se sont mōstrez bons
patriotes, ne voulans pas r'entrer en leurs maisons, lors que
tout le pays seroit desolé, & postposans leur incommodité
particuliere à celle du public: aussi dirons nous que celui
la se monstre ingrat qui veut voir par terre son bienfaiteur
afin de lui rendre la main: car encores qu'il ait desir de bien
faire à son prochain, si fait-il mal en pensant telle chose
en son cœur. Ce n'est pas donner secours ni acquerir hon-

neur, si tu vas allumer vn feu pour l'esteindre puis apres.

*Troiesme
confir:matiō
tirez du
fait de De-
mades, le-
quel est exa-
miné & la
conclusion
d'icelui rap-
portée à la
question
principale.* IL y a eu des Republiques, où les meschans souhaits estoient
ent reputez crimes. Demades condamna vn qui vendoit les
choses necessaires aux funerailles, ayant prouué que ceste
hōme la ne cherchoit qu'à gagner, ce qui ne se pouuoit faire
si plusieurs ne mouroyent. Mais on demande, si vn tel a esté
iustement condamné. Peut estre a-il souhaité de vendre
peu de gens, mais bien cher, afin de gagner beaucoup sur
marchandisē. Or puis que le trafic est composé d'achat
de vente, pourquoy tires-tu ce souhait à l'un des deux,
que le gain peut estre & du costé de l'acheteur, & de la part
du vendeur? D'avantage, il faut que tu condamnes
ceux qui sont meslez en ce trafic: car tous veulent vne
me chose, & la desirent en leur cœur. Tu seras contraint
condamner la plus part des hommes. Car qui trouueras
qui ne cherche a gagner au despens d'autrui? Le soldat
haït la guerre, afin de s'auācer. Le payla s'esgaye s'il preud
que les viures serōt à haut prix. Vn aduocat s'enrichit qu

Il y a force proces. Si vne saison est mal saine, c'est de la pratique pour les medecins. La ieunesse desbauchee enrichit les merciers & marchans de draps de soye. Les massons & charpentiers se reposeront, si la foudre & le feu ne se prennent à quelques bastimens. Descouure le souhait d'un, tu trouueras que ceux de tous les autres hommes lui ressemblent. Penses-tu que Aruntius, Haterius, & leurs semblables, courratiers & pratiquers de testamens, ayent eu autres souhaits que ceux qui s'occupent aux ceremonies & choses conuenables pour les trespassez? Neantmoins ces gens-la qui desirent la mort d'autrui ne scauent pourtant qui ce sera: & ceux-ci souhaitent que celui auquel ils sont plus tenus, & de qui ils deueroient procurer en faueur de l'amitié, soit osté du monde. Quant à ceux la, les viuans ne leur font point de tort: mais ceux-ci endurent extremement, si leur souhait s'accomplist. Les vns desirent de gaigner, pource que leur vil service le porte ainsi: les autres, ne demandent qu'à s'affranchir d'une chose qu'ils estiment autant qu'une grosse taille. Or il n'y a doute que ces crocheteurs de testamens, qui perdent durant la vie de celui qui les doit enrichir par sa mort, ne souhaitent d'en voir le bout encores plustost que les autres. Cependant, quoy qu'on sache bien quels sont les souhaits de telles gens, si ne les recherche l'on point. Mais il est requis que chacun prene auis de soy, & entre en sa conscience, pour considerer quels ont les plus secrets souhaits. Combien a-on de pensées que l'on est honteux d'auoir pensées & combien peu de souhaits osons nous faire en presence de plusieurs resmoins.

Mais tout ce qui merite reprehension ne doit pas pourtant estre condamné: comme ce souhait de l'ami dont nous parlons, lequel vsc. mal de sa bonne volonté, & rencontre le danger de ce qu'il fuyoit tellement que pretendant se mouuer prompt à reconoitre le bien receu, il est deueu indiscret. A la mesme volonté, dit-il, qu'un tel tombe en mes mains, qu'il desire & recherche mon amitié, qu'il ne puisse estre à l'aise, ni honnestement, ni seurement que par mon moyen. Puisse-il tomber en telle extremité, qu'il estime que ie lui donne cela que ie suis tenu lui rendre. Les Dieux & les hommes, voire ses domestiques mesmes le mettent en tel destroit, que personne autre que moy l'en puisse desgarnir. Qu'un puissant & cruel ennemi lui coure sus, qu'une

XXXIX.

*Il continue.
à descrire
les fautes de
celui qui
desire voir
en peine au
trui pour a
uoir occa-
sion de lui
rendre la
pareille.*

troupe de gens bien armez l'environne, qu'un creancier & une partie adverse le tienne de pres.

X L.

Amplification des fautes touchées au chapitre precedent.

CONSIDERE vn peu ce que tu fais: tu ne ferois pas vn de tous tels souhaits, si celui à qui tu pèses ne t'eust fait plaisir. Sans toucher aux lourdes fautes que tu commets, en rendant mal pour bien, tu peches encor en ce que tu n'as la patience d'attendre le temps propre à chascune chose: car celui fait autant mal qui recule à bien que l'autre qui se hâte trop. Comme vn bienfait n'est pas receuable à toutes heures, aussi ne le faut il pas reconoistre en tout tēps. Si tu me rendois vn bienfait, lors que ie ne le desire point, tu serois ingrat: mais tu l'es beaucoup plus, quand tu me contrains de desirer que tu me fasses plaisir. Ayes patience: pourquoy ne veux point que le bien que ie t'ay fait demeure quelque tēps en ta maison? Te tourmentes-tu d'estre obligé? D'où vient que tu te t'aprestes ainsi à me rendre la pareille, comme si tu auois affaire à quelque aspre vsurier? Pourquoy cerches-tu à me donner des affaires? Oses-tu bien souhaiter que les dieux me soyent cōtraires? Comment presserois-tu ceux à qui tu aurois fait du bien, quand tu es pouillé de telles affectiōs à le reconoistre? PREMIEREMENT dōc, ami Liberalis, aprenons à ne nous point tourmenter, encōres que par biensfaits nous soyons obligés les vns aux autres: & cerchons les occasions d'en faire reconoissance, sans les forger nous mesmes. Souuenōs-nous que c'est le fait d'un ingrat, de souhaiter le mort d'estre bien tost quitte en rendant la pareille à son bienfaiteur. Car nul ne rend de bon cœur, ce qu'il doit enuie: & ne s'estime pas qu'on lui ait fait vn present, ains qu'on lui a mis quel-

X L I.

Remede à telles fautes

que fardeau peser sur la teste, s'il a receu vn plaisir qu'il voudroit qu'on ne lui eust iamais fait. C'est chose trop meilleure & plus equitable de se souuenir des biens qu'on a receus de ses amis, estant prest d'en faire reconoissance, sans les en importuner, ni s'estimer leur esclau & redevable pourtant. La raison est que le bienfait se peut appeler vn lien commun qui serre deux personnes ensemble. Demande hardiment l'aceorde que ce qui est tiers retourne à toy, & desire que tu reçoies alaigren: et ce que ie te dōne. Si la necessité presse l'un de nous deux, & le destin porte que tu sois cōtraint receuoir plaisir de ma main, ou moy l'accepter de la tienne, que celui de nous deux qui a accoustumé d'estre liberal le soit. Quant moy ie suis prest, ie ne delayeray nullement: ie feray preu-

de ma franche volonté, si tost que le temps le requerra. Cependant, les dieux sont tesmoins de mon dire.

Les extremes, qu'il faut fuir en faisant plaisir à autrui, ou reconnoissant le plaisir receu.

P'AY acoustumé, ami Liberalis, de remarquer & comme toucher ceste droite affection tiené, que tu crains d'estre paresseux en deuoir quelconque d'ami. Mais ceste apprehension ne sied pas bien à vn gentil courage, au cōtraire, il doit auoir ferme repos en soy: & ceste resolution de vraye amitié doit chasser au loin toute inquietude, Autant de mal fais-tu de prendre ce que tu ne dois toucher, que de ne point deliurer ce que tu dois donner. Le premier priuilege d'un bien fait soit que le bienfaiteur choisisse le temps auquel il veut qu'on lui en face reconnoissance. Mais ie crain (diras-tu) que les hommes ne iugent de moy sinistrement. Je respon, que celui fait mal qui veut complaire à la renommee & non à sa conscience. Tu as deux iuges de cela ascauoir toy mesme que tu ne peux tromper: & ton prochain, que tu peux abuser. Mais s'il ne suruiuent point d'occasion, demeure-ay-ie tousiours redevable? Le di qu'oui. mais tu deuras ouuertement volontairement, & auec grand contentement d'esprit considereras le depost entre tes mains. Celui se repend d'auoir receu vn plaisir qui est marri de ne l'auoir pas rendu en tel & tel temps. Mais pourquoy estimes-tu celui-la indigne d'estre ton bienfaiteur & creancier de quelque plaisir, si tu l'as iugé digne & propre pour le te faire, quand tu l'en as requis.

CEUX se trompent bienfort, qui estiment que donner & remplir les mains ou les maisons de plusieurs, soit magnanimité: veu que par fois c'est l'abondance, & non pas le grand cœur qui fait telles largesses. Ils ignorent que par fois il y a plus d'adresse & de grandeur de courage à prendre qu'à donner. Car, sans deroguer au merite de l'un ni de l'autre (pour ce qu'ils sont esgaux, si la vertu les gouuerne) ce n'est pas moindre magnanimité de deuoir vn plaisir receu que de le faire. Encores y a il plus de difficulté en l'un qu'en l'autre instantant que nous gardons avec plus de sollicitude ce que nous auons receu, que cela que nous voulons donner. Pour-

XLIII. Que la grandeur de courage gist autant ou plus ascauoir bien recevoir & reconnoistre vn plaisir qu'à le faire.

instant ne faut-il se mettre en peine si nous rendrons bien tost la pareille, ni se hastier mal a propos: pource que autant est coupable celui qui differe de reconnoistre le bienfait quand il en est réps, que l'autre qui se hastie mal à propos. Je garde à mon prochain le plaisir qu'il m'a fait, tellemēt que ie ne suis en peine ni pour lui ni pour moy. Je l'ai remercié, & par cōséquent

bienfait. Quiconque pense plus qu'il ne faut au moyen de rendre la pareille du plaisir receu, il estime que le bienfaiteur ait tousiours le pensée tournée à la reconoissance qu'il lui en fera. Mieux vaut marcher simplement en l'un & en l'autre fait. Si nostre prochain veut que nous lui rendiôs la pareille, acquittôs nous en ioyeusement. Mais s'il aime mieux que nous soyons depositaires de son bienfait, pourquoy lui pillons-nous son thresor ? qui nous meust d'en refuser la garde ? Il merite que nous lui permettions de vouloir ce que bon lui semblera. Quant à l'opinion qu'on aura de nous, & au bruit, qui s'en pourra semer, faisons en estat comme de choses qui ne nous doyuent pas mener, ains qui ont à marcher apres nous.



LE SEPTIESME

ET DERNIER

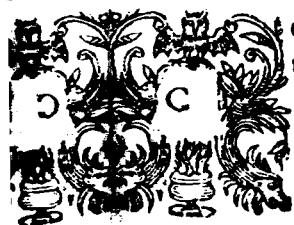
LIVRE.

SOMMAIRE.



N ce dernier liure, Senecque uuide diuorses matieres & questions omises es precedens, sans s'ar-
rester à une methode trop exacte, comme aussi le suiet ne le merite pas, & lui mesme s'en excuse. Mais ayant fait une preface conforme à son propos, & traité de l'excellence de la vertu, du contentement qu'elle aporte à l'esprit qui se laisse manier par icelle, il entre en ces questions, dont la premiere est, Comment le sage (lequel il dit estre seigneur de toutes choses) peut receuoir plaisir & bienfait d'autrui. Ayant respondu amplement à ceste demande, il represente par occasion les pensees du sage, auxquelles il oppose les grands maux causez par les folles conuoitises des humains, & adionste comment lon peut donner au sage. De là il entre en la seconde question, Si celui-la quitte qui s'est employé à chercher & n'a peu trouuer les moyes de reconoistre & redre le bien receu, s'il suit la troisieme, Cômest doinêt estre affectiônez celui qui fait

impie lui qui reçoit plaisir. La quatriesme s'il conuient reconoistre le bien
 receu d'un meschant. En la cinquiesme, si nous sommes tenus redre à ce
 lui lequel employera mal la chose redue. Pour la sixiesme si nous de
 uons reconoistre enuers un cruel, sanguinaire & ennemi de la pa
 x le bien qu'il a receu de lui, auant qu'il se fust monstre ainsi vicieux.
 Ayant examine par le menu toutes ces questuons il monstre commet
 le bienfaiteur doit oublier son bienfait, parle des importuns redem
 andeurs & reprocheurs de biensfaits: traite consequemment de quel
 il le faut regarder les ingrats, & de la coparaison que nous en de
 uons faire avec les autres vicioux dont le monde est plein. Il adiou
 ste que l'on ne doit s'estonner du grand nombre des ingrats, auant que
 ceux qui se plaignent d'un tel mal en sont eux-mesmes infectez, s'ils
 daignent prendre la peine de se sonder sans feintise. Ayant prouue
 cela par fermes raisons, il entre en consideration de certaine objection
 qui est en la bouche de plusieurs, qu'il ne faut point faire plaisir à un
 ingrat, pource que c'est autant de perdu, & monstre comme cela
 doit estre prins. Sur quoy, pour induire les hommes vertueux à ne se
 lasser iamais de bien faire à leurs prochains, il nous propose la na
 ture de Dieu (combien qu'en suyuant l'erreur de son temps il parle
 de plusieurs dieux, & attribue au Soleil plus qu'il n'appartient) lequel
 nous continue sans interualle & interruption à bienfaire à ceux qui en
 sont du tout indignes. Et puis que nous le deus en suivre, s'en suit
 necessairement qu'il ne nous est pas loisible de nous tant desputer cõtre
 les ingrats que nous monstrions irreconciliables en leur endroit, &
 nous leur fermions du tout la porte de l'amitie. Pour cõclusion de cest au
 tre, il declare que faire du bien à un ingrat, c'est acte d'homme
 veritablement vertueux. Tous ces discours-la, comme ceux des livres
 precedens, sont enrichis d'exemples, de similitudes, de sentences &
 remarques notables, traitez briuevement & subtilement, mais avec la
 due profondeur & solide erudition conuenante à un philosophe
 stoique, lequel iette à la trauerse quelques Paradoxes, qui estans
 rapportez au but principal & à l'intention generale de tous les
 livres, ne peuuent retarder le lecteur, ni le priver d'infinites bel
 les instructions qu'il peut recueillir de ceste dispute touchans les
 biensfaits.



O V R A G E, ami Liberalis, nous touchos
 terre:

D'obscurs ou longs discours se ne s'entretien
 dray,

Et des auant propos ennuyeux ne tiendray.

l. iij

CHAP. I
 Ayant de
 libere r'as
 sembler en
 cel liure ce
 qu'il auoit
 peu oublier
 de dire.

*precedent,
il declare
des l'entrêe,
que comme
ci dessus son
intention a
esté de bien
dresser les
mœurs,
maintenant
aussi il tend
à mesme
but: ce qu'il
conferme
par le recit
des graues
discours de
Demetrius,
dont le som-
maire (con-
forme à la
doctrine,
des Stoi-
ques) est,
qu'il faut
plustost s'e-
tudier à
estre sage
de ver-
tueux, que
sçauant.*

Ce liure est vn ramas de ce qui reste à dire. Ayât es precedés traité les choses par le menu, ie considere si i'ay oublié de toucher quelque point, & nō pas si ie dois inuêter quelque cas nouveau. Tu prēdras toutesfois en bonne part, ce reste, encores qu'il te soit superflu. Si i'eusse voulu complaire à moy mesme, l'œuure se fust auancé par degrez, & i'eusse gardé pour la bonne bouche des discours qui eussent fait reuenir l'appetit au plus saoul. Mais des le commencement i'ay mis sur table tout ce qui estoit plus necessaire: maintenant ie ramasse les miettes & reliefs. Et pour dire vray, si tu m'en demandes auis, i'estime qu'apres auoir proposé ce qui sert à bien former les mœurs, il n'est pas grād besoin d'insister sur des choses inuentees plus pour exercer & aiguiser l'esprit que pour reformer la conscience. Car Demetrius le Cynique (grand personnage, à mon iugement, quand mesme on en fera la comparaison avec les plus excellens du monde) a accoustumé de dire, & treslagement, qu'il te vaut mieux sçauoir peu de preceptes de sagesse, pourueu qu'il t'e souuiene bien, & que tu les mettes en pratique, & que d'en apprendre à milliers dont tu ne te puisses aider. Tout ainsi, dit-il, que celui n'est pas maistre de lutte, qui a appris vne infinité de prises & d'acroches qui sont hors d'vsage, mais biē qui s'est exercé soigneusement en vn ou deux tours, dont il se sçait aider proprement quand il en est tēps, n'importāt cela de rien, s'il sçait beaucoup ou peu, pourueu qu'il entende & sache pratiquer ce qui est requis pour demeurer victorieux: aussi en l'estude de sagesse, il y a beaucoup de preceptes qui esgayent l'esprit, mais peu qui l'esleuent & rendent seigneurs des fortunes humaines. Encores que tu ignores les causes du flux & reflux de la mer: pourquoy de sept en sept ans l'ho- mine change de complexion: d'oū vient que la largeur d'vne galerie ne semble pas d'esgale proportion à ceux qui la regardēt de loin, ains on diroit que le fond est fort estroit & que les piliers d'icelui sont plus pres les vns des autres, que ceux du bout plus proche de nos yeux: d'oū vient que les gemeaux non conceus en vn coup naissent toutesfois l'vn apres l'autre: & si vne mesme semence s'espard pour la generation de deux corps, ou s'ils sont conformez par cohabitation de diuers iours: pourquoy aussi deux enfans d'vne mesme ventree n'auront conuenance quelcōque l'vn avec l'autre es accidēs de leur vie, ains serōt de mœurs & façons de

faire quist

faire totalement differentes. encores qu'ils soyent engédrez de mesme pere & mere, & nez en vne mesme heure : il ne te reuient aucun dommage de passer par dessus la recherche de telles choses que tu ne peux sçauoir, ni n'en est pas besoin aussi. La verité est voilee & cachee bié profond. Moins nous pouuons nous plaindre de Nature, comme si elle nous faisoit tort. Car il n'y a chose qui ne soit aisée à trouuer, fors celle qui ne nous sert de rien apres vn e longue recherche, sinon que nous nous pouuons vanter de l'auoir trouuee. Mais Nature nous a descouuert ou mis bien pres de nous tout ce qui nous doit rendre meilleurs & bienheureux. Si l'entendement humain ne se soucie nullement des accidés de ceste vie, s'il s'esleue hors du monde & foule aux pieds toute apprehension de mal, s'il n'est point ambitieux & insatiable, ains a prins de chercher son bien en soy mesme, si les hommes ne lui foyent point peur, si l'a souuenance des dieux ne l'effraye nullement; sachant qu'il n'y a pas grande occasion de redouter les hommes, & de s'estonner en pensant aux dieux, encores moins s'il mesprise les plaisirs, ou plustost les desplaisirs & tortures de la vie mondaine, ayant gaigné ce point d'estre resolu que la mort n'est matiere ni occasion d'aucun mal, il se hâte ains la fin de plusieurs calamitez s'il a voué ses pensees à la vertu, & tient que le chemin pour aller où elle nous conduit, est vni & aisé: s'il aime à viure avec les autres, estant engédrez pour seruir à ses prochains: s'il contemple le mode comme vne grande maison, & descouure la consciéce aux dieux, il suit viuuant à toutes heures comme deuant les yeux de chacun, & se redoutant soy mesme plus que tous les hommes: cest entendement. cest homme. la vit bien loin à l'escart de toutes les tourmentes dont le monde est agité, il demeure en lieu paisible & asseuré, il est passé maistre en science vtile & necessaire. Tout le reste ne lui sert que de iouer pour passer quelquesfois le temps: estant loisible à l'homme qui a l'esprit paisible & iouissant d'un repos asseuré, de remuer de fois à autre ces menues besongnes qui polissent seulement l'esprit, sans lui donner nourriture ni vrai contentement.

DEMETRIVS veut que celui qui fait profession de vertu garde soigneusement ces choses, qu'il les retiene (comme on dit) avec les deux mains, sans iamais les lascher, ains qu'il les imprime en soy, tellement qu'elles se conuertissent en un brief que par continuelle meditation il obtienne cela

II.

Continuation
du discours
de Demetrius
sur les
sçiences

fruits qui procedēt de l'estude de sagesse : à quoy il oppose les maux causez par la volupté, charnelle, & par l'ambitieux desir d'estre grand au monde : ce qui est enrichi de l'exēple d'Alexandre le Grand.

sur foy que des saintes penſees lui viennent au deuant, que ceste desirable diſtinctiō des choses honteuses & honnestes lui soit aisee, qu'il la recōtre en tous lieux du premiet coup, & sans aucun delai: & qu'il sache qu'il n'y a rien de mal sinō ce qui est deshonneste & vilain, ni rien de bon que ce qui est honneste. Qu'il range ses actiōs selō ceste reigle, que ce soit la loy de tout ce qu'il requerra dē soy mesme & des autres: estimāt au reste les plus miserables du mōde tous gourmands & pailleurs, gens qui ne valent rien, tant riches & haut-montez puissent ils estre. Qu'il die en soy mesme. Le plaisir mōdain est fragile, tost passē, saoul de ce qu'il void, plus douloureux plus on l'estime plaisant, qui à tous coups contriste ou fait rougir la conscience: au reste, contemptible en toutes sortes indigne de la nature de l'homme proche des dieux: vil & abiect, ayant faute du seruices de membres honteux & cachez: brieſ, vilain au commencement & à la fin. Le plaisir ſeant à l'homme, & au vertueux, est de ne se point farcir le ventrē, ni s'engraisser, ni refuseiller les conuoirises qui font moins de mal quand on les laisse à requoy ains auoir l'esprit deliure de ces tempestes causees par l'ambition, qui esbranle les hommes estriuant sans cesse les vns contre les autres, & par la superstition qui vient de plus haut, & nous fait croire des dieux selon le bruit que l'on en fait courir, tellement que nous iugeons d'eux selon nos passions & imperfections, estimans qu'il nous ressembtent. Le vertueux, duquel nous dresseons ici le pourtrait, iouit du plaisir susmentionné, d'un plaisir tousiours semblable à foy, qui ne branle iamais, ni ne doit sentir fâcherie ou incommodité aucune. Vn tel est parfaitement docte en la conoissance des choses diuines & humaines. il se contente du present, & n'est en peine quelconque de l'auenir: car aussi ne peut-il auoir qu'inconstance en celui qui iette l'œil sur ce qui est incertain. Vn tel doncques estant deliuré de ces curieuses soucis qui tenaillent la penſee, n'espere ni ne desire riens ains contēt de ce qu'il a ne deuale pas en ces discours sans fond ni riue. Mais afin que tu n'estimes point qu'un tel soit appaisē de peu: comme si c'estoit un enfant: saches que toutes choses sont à lui. Non pas comme elles ont esté à Alexandre, le quel quoy qu'il se vist sur le bord de la mer rouge, estoimoit auoir encor plus de pays à gagner qu'il n'e auoit laissé derriere soy. Ce qu'il auoit conquis & dont on le no-

moit Seigneur, n'estoit point à lui, veu qu'il enuoyoit son Amiral Onesicritus espier l'Océan, & chercher la guerre sur vne mer inconue. Se monstroient-ils pas bien pauvre en chassât ainsi son armée hors des limites de nature, & se precipitant d'une ambition auueglée en vne mer d'infinie estendue & non encores descouuerte? Que chaut-il cōbié il a volé de Royaumes, cōbié il en a donné, ni quels pays lui sont tributaires? Autant d'estendue de terre lui defaut qu'il en desire.

Ce vice n'a pas esté particulier à Alexandre, lequel a esté plus heureux que sage en suyuant les traces de Bacchus & de Hercules: mais c'est vn mal qui a faisi tous qui la fortune a fait sortir des gōs en les agrandissant. Pren vn peu garde à Cyrus, à Cābyse, & à tous les Roys de Perse. Qui trouueras-tu de ceux-la qui se soit cōtété de sa monarchie, & qui n'ait fini ses iours en quelque souhait d'estre encores plus grād? Il ne m'en esbahi pas. L'ambition est vn feu qui engloutit & cōsume entieremēt tout ce qu'il peut atteindre, autāt est le beaucoup que le peu que l'on iette dedās vn tel abyssme. Il n'y a que l'homme sage, qui soit vrayement Seigneur de toutes choses, qu'il garde sans peine quelconque. Il n'a

point d'ambassadeurs à enuoyer outre mer, ni des armées à camper sur les riuages de ses ennemis, ni des garnisons à loger en places fortes & commodas: il n'a besoin de legions, ni de compagnies de gēs à cheual. Tout ainsi que les dieux immortels gouernent leur empire sans estre armez, & de haut manient leurs affaires seurement & paisiblement: de mesme le sage s'acquitte de toutes les parties de son deuoir encores qu'elles s'estēdēt biē loin, sans mener grād bruit: & estant le meilleur & plus excellent entre tous les hommes il void tout le genre humain dessous ses pieds. Hochent la teste tant qu'il te plaira: c'est vn esprit esleué par dessus les autres, apres auoir fait en soy mesme vne rōde par l'Oriēt & l'Occidēt, penetré es lieux plus reculez, & dōc l'acces nous est osté par les deserts, puis ietté les yeux sur tāt d'animaux & sur tāt de biens que Nature nous fournit si heureusement. Il le dire comme Dieu, Toutes ces choses sont à moy. Par ain

si le sage ne desire riē, car hors toutes choses il n'y a riē. C'est cela que ie voulois, diras-tu: ie veux voir cōmēt tu te desueloperas de ces pieges esquels tu es cheu volōtairement. Qui moy, quel bien peut-on faire à vn sage, si toutes choses lui appartiēnt car cela mesmes qu'o lui dōne est à lui. Le cō

II.
Passant ou
tre il mon-
stre que le
seul sage
non ambi-
tieux, est
Seigneur &
maître de
toutes cho-
ses, & ce
suyuant la
doctrīne des
Stoiques.

III.
De ce que
dessus il
prend dex-
tremēt
occasion de

l'entrer en propos des biens-fais: & pour le premier point sçavoir si vn sage, tel qu'il l'a décrit, peut receuoir plaisir & bien-fait d'autrui, attendu que (selon la doctrine des Stoiques) le sage est seigneur de toutes choses.

clu dōc, que le sage ne peut receuoir aucū bien-fait, puis qu'il ne lui baille si non du sien. Or vous dites que l'on peut donner quelque chose au sage, le fay la mesme question touchant les amis. Vous dites que toutes choses sont communes entre les amis: personne donc ne peut rien donner à son ami, puis que tout est commun entr'eux deux. Le respon, que rien n'empesche qu'vne chose soit à celui qui la possède, & au sage à qui elle est donnée & assignee. Suyuant cela, ie dis que toutes choses apartiennent au sage, en telle sorte neantmoins que chascū a la propriété d'icelles pour s'en accommoder. Le droit ciuil dit que tous les biens qui sont en vn Royaume apartienēt au Roy. Et toutesfois cela, dont la possession vniuerselle est au Roy, reconoit ses seigneurs particuliers, & chaque chose a son possesseur. Ainsi dōc nous pouuons donner à vn Roy nostre maison, nostre esclauue nostre argēt & ne dit-on pas que no^r lui dōnons du sien. Car les Rois ont pouuoir sur les choses, la possession desquelles appartient aux particuliers. Parlant de quelques pays, nous disons. Voila les limites d'Athenes ou de Campanie: cependant les particuliers marquent & bornent les terres piece à piece, & quelque estendue de terre se dira estre de telle ou telle Republique, dont plusieurs auront chacun leur part, & en iouyront paisiblement. Par ainsi nous pouuons donner à la Republique les terres qu'on disoit parauant estre sienes, & dont nous estions propriétaires & possesseurs. Mais cela se dit en diuers esgard. Est-il pas vray que l'esclauue & tout ce qui lui est propre apartiēt à son maistre. Et toutesfois l'esclauue fera vn present à son maistre. Il adonc quelque chose en main laquelle il n'auoit pas, si lō maistre n'eust pas voulu qu'il l'eust eue. Le presēt ne laisse pas d'estre presēt, puis qu'il l'a donné volontairemēt, encores que le maistre lui eust peu oster quand melme il eust refusé de le lui bailler. Or pour faire la preuue entiere (puis que nous sommes d'accord maintenant que toutes choses apartiennent au sage) resoluons la question, comment il y a moyen de le monstrer liberal à l'endroit de celui lequel nous soustenons estre seigneur de toutes choses. Tout ce qu'ont les enfans appartient au pere: & toutesfois chacun sçait que le fils fait quelques presens à son pere, Les dieux sont seigneurs de toutes choses: neantmoins nous leur portons des offrandes, & leur iettons vne piece d'argent. Ce que i'ay la

*Objection
contre ce
qu'il vient*

Si il d'estre mien, encores que ce qui est à moy soit tien, de dire que
 puisqu'une mesme chose peut estre à nous deux? On ap- le sage est
 pelle macquereau celui qui a des putains à loage. Le sage seigneur de
 est seigneur de toutes choses. Au nombre d'icelles sont les ses
 putains. Il s'ensuit donc que les putains apartiennent au sa-
 ge. Celui est macquereau à qui telles putains de loage
 apartiennent. donques le sage est macquereau. Ceux qui
 proposent vn tel argument, ne veulent non plus que le sage
 se mette de rien acheter: car voici qu'ils disent, Personne
 n'achete ce qui est sien tout est au sage: il n'achete donc
 rien. De mesme, ils defendent au sage d'emprunter, pource
 que nul ne paye vsure ou de son argent. Je n'auroi- i jamais
 si je recitois les cauellatiōs de telles gens, encores qu'ils
 entendent tresbien ce que nous voulons dire.

Je di que le sage est tellemēt seigneur & maistre de toutes
 choses, que chascun a la propriété des biens qu'il possede.
 Ne plus ne moins que sous vn estat bien reiglē, le Prince
 est seigneur de tout, & chacun manie à son auantage le bien
 qu'il est propriétaire. Nous entrerons ci apres en la preu-
 e de ce point. Pour le present ceci suffira, que ie puis cō-
 uenir au sage ce qui lui apartient d'une sorte, & à moy d'une
 autre. Et ne faut pas s'esbahir que quelque chose
 puisse estre donnee à celui qui est Seigneur de toutes
 choses: ay de toy vne maison à loage: tu as quelque chose en
 ceste maison, & moy aussi. La chose en est tienne: l'usage
 de la chose est mien. Et pourtant si le fermier qui laboure
 tes terres ne le veut, tu ne toucheras point aux fruits qui
 croissent sur le fond de ton herirage. Si les viures sont
 chers & s'il y a famine, tu verras vn grand monceau de bled,
 n'en auras pas vn grain, encores qu'il ait esté cueilli en ton
 champ, & doive mesme estre porté dedans tes greniers. Tu
 entreras point dedās mon loage, encores que tu en sois
 propriétaire: ni n'emmeneras ton esclave, si l'on trauaille à la
 journée pour moy: si tu m'as fournis vne coche à loage, ie
 te feray plaisir, si ie permets que tu ayes place pour t'y
 asseoir. Tu vois donc qui se peut faire que quelqu'un
 donne vn present en prenant ce qui est sien.

Et tout ce que ie vien de mettre en auant, tous deux
 seigneurs d'une mesme chose. Comment? pource qu'à
 on est la propriété, à l'autre l'usufruit. Nous disons Voila
 Miures de Ciceron; Dorus le libraire dit qu'il sont siens:

V.

Response à
 la perceden
 te objection
 confirmee
 par exēples
 familiers

VI.

Deuxiesme
 confirmatiō
 par autres
 exemples.

l'un & l'autre est veritable. Ils sont à Cicéron, comme à l'auteur d'iceux, & à Dorus qui les a achetez : par consequent c'est proprement parlé, quand on dit qu'ils sont à l'un & à l'autre, pource qu'il en va ainsi : mais en diuers esgard. Selon cela, Tite Liue peut recevoir & acheter de Dorus l'histoire qu'il a composée. Je puis donner au sage ce qui m'appartient particulièrement, eucore que toutes choses soyent à lui. Car puis que (comme vn prince & seigneur souverain) il est seigneur legitime de toutes choses, & la propriété d'icelles est esparse puis apres en chaque particulier: le sage peut recevoir presens, deuoir, loer, prester & acheter. L'Empereur est seigneur de tout ce qui est en l'Empire: le fisque a puissance sur les biens en particulier seulement: toutes choses sont sous domination de l'Empereur: mais il n'a rien de propre que son patrimoine. On peut bien discourir de ce qui est & n'est pas à lui sans preiudicier à sa dignité: car mesme ce qu'on adiuge à vn particulier come chose propre, appartient en quelque sorte à l'Empereur. De mesme le sage possede de en son cœur toutes choses: mais de droit & de domaine il a quelque bien qui lui est propre.

VII. BION a quelquesfois voulu prouuer que tous hommes estoient sacrilèges: puis au contraire que nul n'estoit sacrilège: Voulant prouuer le premier, & (comme on dit) preciser chascun du haut d'une roche en bas, voici comme il argumente: Quiconque a emporté & consommé ce qui appartient aux dieux, & l'a appliqué à son usage, il est sacrilège. Or toutes choses appartiennent aux dieux. Doncques tout ce que quelqu'un a prai aux dieux, qui sont seigneurs de toutes choses. Par consequent quicunque a chose quelle qu'elle soit, il est sacrilège. Pour la preuue du second, il permet d'entrer de force es temples, & de piller hardiment le Capitole, disant que ce n'est point sacrilège: pource que tout ce qui est emporté d'un lieu appartenant aux dieux, est emporté en vn autre lieu qui est aussi à eux. Je respons à tout cela, que toutes choses appartiennent voirement aux dieux: mais que toutes choses ne leur ont pas esté dediees. Qu'il y a du sacrilège en l'usurpation, des choses que par deuotion l'on presente à la diuinité. Je dis aussi, que tout le monde est le temple des dieux immortels, & seul temple de la grandeur & maiesté, diceux? & toutesfois qu'il faut

*Troiesime
confirmatio
par l'exame
de refuta
tion des Di
lemmes ou
argumens
cornus de
Bion, pour
de contre
les sacrile
ges.*

discerner les choses profanes d'avec les saintes, & qu'il n'est pas loisible de faire dans une chapelle ou en un temple, ce qui est loisible de faire en quelque autre place à descouvert. Un sacrilege ne scauroit toucher ni blesser Dieu, qui a esleué sa maiesté si haut que les traits du meschant ne le scauroient atteindre: ce nonobstant on punit le sacrilege de l'offence par lui commise contre Dieu. C'est son opinion & la nôtre qui l'oblige à punition. Tout ainsi donc que celui est estimé sacrilege, qui desrobe quelque chose sacrée, encores que son larcin quelque part l'ait porté, soit dedans l'enclos du monde: aussi peut-on desrober quelque chose au sage: car on ne lui oste rien des choses dont il est seigneur en general, ains de celles qui lui appartiennent particulièrement, & qui sont pour son usage ordinaire. Il se contente de ce dont il iouit à part: quant à tous les autres biens du monde, il ne les voudroit pas auoir, quand mesmes cela se pourroit faire: & tient le mesme langage de ce grand Capitaine Romain, auquel comme la Republique pour reconnoissance de sa vertu & de ses beaux exploits eust donné autant d'espace de terre, qu'il en pouuoit circuir avec sa charruë en un iour, Vous n'avez pas affaire (dit-il) d'un citoyen à qui il faille plus qu'à un citoyen. Penses-tu point que ce personnage se monstre beaucoup plus admirable d'auoir refusé ce preset, que de l'auoir mérité? Car plusieurs chefs de guerre ont osté les biens & heritages à ceux qui les possedoyent: mais nul de ces Capitaines n'a posé bornes ni limites à ses desirs.

Le croy qu'en considérant le cœur du sage s'estendât par tout le mode, duquel il est maître, nous disons que toutes choses sont à lui mais s'il le faut prédre à part, & le corépler en son droit ordinaire, ce sont choses bien différentes, scauoir s'il faut prédre cette richesse selon la grâdeur de son courage, ou selon la valeur de son reuenu. Il auroit horreur de posseder ces biens terriës, dût tu parler. Je ne te représenteray point Socrates, Chrysippus, Zenon, & autres grands personnages si la verité: qui sont d'autant plus remarquables qu'ils ne sont plus d'enuie à leur vertu, à cause que des long réps ils sont hors du mode. Ci dessus j'ay fait mention de Demetrius quel nature semble auoir produit de nostre réps, pour faire voir que nos mauuaises mœurs ne scauroyent diffomer ce

VIII.

Quatriesme
confirmacion, prise
de la vertu
de Demetrius.

personnage , & qu'au contraire lui nous peut reformer. C'est vn homme(encorés que lui mesmes ne se reconoisse rel)sage au possible, & qui ne change iamais de deliberatiõ ains demeure ferme en tout ce qu'il s'est proposè: doué au reste d'vne eloquence conuenable à choses grandes, nullement recherchee ne affectee, ains vigoureuse, & qui poursuit courageusement son intention. Je croy que la diuine providence lui a donné la vie & l'adresse de s'exprimer telle que nous voions, afin que nostre aage eust en Demetrius vn patron pour l'ensuiure & vn reproche de ses mauuais-
tiez.

IX.

Si quelqu'un des Dieux vouloit bailler la possession des biens du monde a Demetrius, sous condition qu'il ne lui fust loisible de s'en defaire, ie m'assure qu'il l'a refuseroit, & diroit; Quant à moy, ie ne m'attache point à ce fardeau dont il est impossible se desueloper: estant disposé & cheminant à l'aïse, comme tu vois, ie ne veux pas m'enfoncer en ceste fõ-
driere de biens terriens. Pourquoy me fais-tu present des maux de tant de peuples? ie ne les voudrois pas prédre pour les donner, voyant qu'il y a beaucoup de choses qu'il ne me seroit pas seant d'offrir à d'autres. Je veux me presenter ces choses qui esblouissent les yeux des petis & des grands, & contempler ces biens que vous achetez de vostre sang & au prix de vos vies. Apporte ici les plus belles despoüilles de l'orgueil & de la vanité du monde: estale les si tu veux, l'vne apres l'autre, ou les mets (comme c'est le plus expedient) toutes en vn monceau. Je voy vn lambris agencé par subtils compartimens, garni de coquilles de tortues, achetees fort cherement, & diuersifiees de telle sorte & si proprement par l'industrie & les couleurs, qu'on prend plaisir à les voir à cause qu'elles representent le naturel. D'autre part l'apperceoy des tables & pieces de bois autant estimees que le reuenu d'un Sénateur, & que l'on iuge precieuses selon qu'elles sont nardrees & marquetees. Voila des vaisseaux de cristal, qui sont de grand prix, à cause qu'ils sont aïsez à casser. Cela qui deuroit donner occasion aux ignorans de mespriser les choses, les leur fait chérir & priser d'auantage. Voici des coupes de porcelaine: pource que ces messieurs auroient trop peu de plaisir, s'ils ne portoyent les vns aux autres des am-
bles tasses de pierres & coquilles precieuses, pour auoir d'auantage

Estant en-
rré en pro-
pos de De-
metrius, il
montre en
icelui quel-
les sont les
pensees du
sage, sei-
gneur &
cõtempteur
des choses
terriennes:
descriuant
par mesme
moyen les
estranges
dissolutions
de son seps,
lesquelles
ont esté re-
mises sus
depuis cin-
quante ans
plus qu'au-
parauant.

des b'd'auantage, & le rendre par la gorge puis apres. Je voy des
 b's q'perles qui ont bié coulté plus d'un eicu la piece: car aujour-
 d'ui b'd' hui les oreilles sont aprinsés à porter fardeau. On joint
 des perles ensemble, & qui plus est on les entasse par cou-
 les les vnes sur les autres. La vanité des femmes n'auoit
 pas assez befflé les maris: il falloit encores porter à chasque
 oreille des pendans qui valent deux & trois riches cheuâces.
 L'appercey des robes de soye, s'il faut appeller robes des cho-
 ses qui ne peuent garantir le corps du froid ni du chaud, ni
 de ce qui doit demeurer caché: brief dont la femme
 a le coeur dire que les ayant vestues, c'est autant comme si elle
 estoit nue. Les estofoes en coustent fort cher, & les apporte-on
 de pays lointains & inconnus, afin que nos dames facét voir à
 leurs mignons en pleine rue ce qu'elles leur descouurent
 en leurs cabinets.

Qu'y fais-tu, auarice? combien y a-il de choses qui par
 leur cherté ont espuisé tes thresors? Toutes les choses sus-
 mentionnées sont encores plus admirees & estimees que ie
 l'ay dit. Je ne veux point controller tes richesses, c'est à dire
 les placques d'or & d'argent, qui auengent nostre conuoit-
 ise. Si est-ce certainement, que la terre, laquelle a produit
 ce qui estoit requis pour nostre vlage, a caché ces mie-
 ux au fond de ses entrailles, & a cômme charge toute sa pe-
 nance sur l'or & l'arget, cômme sur choses qui doiuent estre
 retirées pour endommager & ruiner les peuples. Je voy le fer
 tiré des mesmes cachettes que l'or & l'argent: afin que les
 hommes ayent de quoy s'entretenir, aussi bien que de quoy
 acheter chèrement ce qu'ils desirent. Mais encores ces cho-
 ses ont quelque matiere & solidité, l'esprit y trouue à
 tourner ses yeux apres. Au contraire, ie voy des contracts,
 des cedules, des obliges, c'est à dire de l'argent en papier,
 une ombre d'auarice brulante, vne inuention pour piper
 l'esprit qui s'esgaye en l'opinion de choses vaines. Car que
 sont toutes ces choses? Qu'est-ce autre chose d'un prest à
 d'un oist, d'un interet d'interet, d'une vsure, sinon des
 momens que l'auarice a inuentez pour despiter Nature? Je
 me plains de Nature, de ce qu'elle n'a caché plus a-
 vant l'or & l'argent, ou de ce qu'elle ne les a rendus si pe-
 nibles qu'il fust impossible de les deterrer. Comment appel-
 lons-nous ces obligations, ces liures de cōptes, ces termes
 d'interet, & ces vsures à douze pour cēt? Ce sont malécōtes

que nous cerchons, & qui dependent de nostre mesnage-
ment choses qui n'ont rien que lon puisse voir ni toucher;
songes & ombre d'auarice. Que l'homme est malheureux
qui prend plaisir à manier vn gros registre, contenant la
description de son reuenu, qui a des campagnes de longue
estendue que ses esclaves doyuent cultiuer, du bestail à
milliers pour couvrir les plaines des prouinces & des Roy-
aumes, vn train plus grand que quelque armée de peuples
belliqueux, & des maisons à soy plus spacieuses que les vil-
les bien grandes! Quand il aura fogueusement couru des
l'oeil toutes ces choses sur lesquelles il a desployé & arran-
gé ses richesses, & qu'il s'en fera longuement braué, s'il
prend la peine de faire comparaison de tout ce qu'il pos-
sede avec ce qu'il desire, c'est vn belistre. Laisse moy, &
reueine chez mes vrayes richesses. Je scay où il y a vn Roy-
aume vrayement grand & paisible: c'est le Royaume de sa-
gesse. Quant à moy ie possède tellement toutes choses, que
que ie scay aussi qu'elles appartiennent à tous.

XI.

*Detestatiō
de l'auarice
par compa-
raison prin-
se du con-
tente-ment
de Deme-
trius.*

Comme donc l'Empereur eust fait present à ce Deme-
trius, dont ie vien de parler, de deux cens talens, il comen-
ça à rire & ne les voulut prendre, n'estimant pas que ce fust
somme qui meritaist que lui fit gloire d'auoir receue. Pour-
uoy, Cæsar employoit trop petite sōme pour honorer
pour corrompre vn tel courage. Il faut dire de ce personnage
notable ce qui en est. Le lai ai ouï tenir vn propos admirable
lors qu'il receiroit ce fait de l'Empereur qui pesoit le gaigné
avec vn si gros present: S'il vouloit, dit-il, cognoistre qui
suis, il me deuoir donner tout son Empire.

XII.

*Il retourne
à son propos
& monstre
par diuer-
ses raisons
comment
l'on peut don-
ner quelque
chose au sa-
ge, lequel est
seigneur de
toutes cho-
ses.*

AINSI donc l'on peut donner quelque chose au sage
encores que toutes choses soyent à lui: comme rien n'est
pesche que l'on ne face quelque present à vn ami, enco-
re que nous disions que toutes choses sont communes entre
amis. Car elles ne me sont pas communes avec vn ami
qu'avec vn compagnon, pour dire, Voila ta part & void
miene: ains c'est ne plus ne moins que les enfans sont
communs au pere & à la mere, qui sont deux: & cependant
des enfans n'a pas vn pere à soy, & l'autre vn autre; mais
cun d'eux a le pere & la mere que les autres enfans ont
reite, quant à celui, quiconque il soit, qui m'a soucie
ie lui feray bien entendre qu'il n'a rien de commun
moy. Pour quelle raison? d'autant que la communion

non nous parlons ne se trouue sinon là où est l'amitié, laquelle
 n'est sinó entre les sages. Les autres sont autant amis qu'asso-
 cie. Outre plus les choses peuent estre appellees comu-
 nes en diuerſes sortes. Les places des cheualiers sont comu-
 nes à tous les cheualiers Romains: & toutesfois la place que
 j'auray occupee au theatre, quand ie m'y trouue, est miene
 proprement. Si ie la quitte à vn autre, encorés que ce soit
 comme en communion, si est-ce qu'il semble bien que ie
 lui ay donné quelque chose. Il y a des choses qui sont à quel-
 ques personnes sous certaine condition, l'ay place au thea-
 tre où s'assent les cheualiers, non pour la vendre, ni pour la
 louer, ni pour y habiter, mais seulement pour estre spectateur.
 C'auantage, ie ne mentiray point, disant que l'ay place en-
 tre les cheualiers: mais si venant au theatre, ie trouue ces
 places remplies, esquelles il n'estoit loisible de m'asseoir,
 ne perds pas pourtant mon droit, encorés que i'en sois
 priué, pource qu'il est occupé par ceux avec qui ceste pla-
 ce m'est commune. Pense que le mesme se fait entre amis.
 Tout ce que possède mon ami est comun entre lui & moy:
 mais la propriété lui en demeure. Ie ne puis en user s'il ne
 veut. C'est le mocquer, me dira on. Si ce qu'à mon ami est
 pour moy ie puis le vendre. Ie di que non: non plus que tu ne
 pourrois vendre ni engager les places où s'assent les cheua-
 liers encorés qu'elles soyent communes entre-eux & toy.
 La conclusion n'est pas ferme, de dire qu'une chose n'est
 rien, sous couleur qu'il n'est pas en ta puissance de la
 rendre, ni de la rendre pire ou meilleure. Car ce qui est
 sous certaines conditions ne laisse pas d'estre tien. Si
 tu dis, ceste chose qui a esté miene ne l'est plus pource qu'un
 autre l'a, ie di qu'elle est encorés tienne comme aupara-
 uant.

Pour ne l'entretenir pas long temps: le bienfait ne peut
 estre plus grand: mais les choses en quoy le bienfait co-
 mune peuent acroistre en qualiré & quantité, pource que la
 veuillances s'estend & se donne licence, comme il auient aux
 personnes de s'elargir enuers cellés à qui elles portent affe-
 ction. Leurs baisers & estroittes accolades n'augmētēt point
 l'amitié, ains l'exercent seulement. Quant à la que-
 stion suyuant, elle a esté resoluë ci deuant. Et pour-
 ce nous l'examinerons en peu de mots: à cause que les
 raisons deduites en l'explication des autres peuent

XII.

Maintenant

il entre en

une autre

question d-

sçauoir si

celui est

quitte, qui

s'est emplo-

yé à cer-

cher, & n'a

peu trouuer

les mo-

yens de

reconoitre
de rendre
le bien ve-
ceu. Au
reste, le co-
mencement
du chapitre
semble estre
la fin de
quelque au-
tre dispute
comme si
vn bienfait
pouuoit estre
plus grand
qu'un au-
tre.

Mais les tēps
a esgaré
(selon l'auis
de quelques
uns)
ce que Se-
neque
en a discour-
ru tellement
qu'il n'en re-
ste que la co-
clusion.

estre rapportees à celles-ci. L'on demande, si celui qui a
fait tous les efforts de rendre vn plaisir receu, l'a rendu &
s'il en est quitte? Et afin que tu saches qu'il ne l'a pas rendu
il s'en est mis en tout deuoir, Il apert donc qu'il ne l'a peu,
pource que le moyen lui est defailli, & que celui la ne s'est
point acquité enuers son creancier, qui a cherché de tous co-
stez & n'a peu trouuer argent pour payer. Il y a des cho-
ses de telle condition, qu'il les faut accomplir par effect: &
d'autres qui sont comme effectuees, quand l'on a cherché
moyens de les effectuer. Si le medecin a fait tout ce qui e-
stoit en luy pour remettre en pieds quelque malade, il s'est
acquité de son deuoir. L'aduocat sera reputé eloquent, &
aura le bruit d'auoir bien plaidé encores que sa partie soit
condamnée. On ne l'ira pas de priser beaucoup vn chef
d'armee qui aura perdu vne bataille, moyennant qu'il ait
fait tout ce que l'on scauroit requerir d'un sage rusé & vail-
lant Capitaine. Aussi ton prochain a fait tous ses efforts de
te rendre le bien que tu lui as fait: ton bonheur lui a esté
contraire. La vraye amitié ne le pouuoit pis rencontrer que
cela. Ton ami n'a peu rien donner à toy qui es riche, ni n'a
esté besoin qu'il te visitast & secourust, puis que tu te por-
tes bien & es accommodé en toutes sortes. Il t'a fait suffi-
sante reconoissance, encores que tu n'ayes pas receu le biē
que tu lui as fait. D'auantage, il a tousiours eu l'esprit ten-
du à cela, & en a cherché l'occasion propre: il s'est soigneuse-
ment employé, à prins beaucoup de peine apres cela, & a
plus travaillé que celui à qui il est auenu de rendre biē tost
le plaisir qu'on lui a fait. L'EXEMPLE du debteur ne con-
uient pas bien, attendu que ce n'est pas assez qu'un tel alle-

XIII.

Il continue
à monst-
rer
que celui
qui a fait
vn deuoir
le reconoi-
tre vn biē
fait est au-
ant digne
de louange
que l'autre
qui sans pei-
ne, conioint
l'effect à la

gue qu'il a cherché de l'argent: il est tenu de payer. D'aurant
qu'il a le presteur à sa queue qui le presse, & ne laisse passer
vn seul iour sans interest. Mais ton bienfaiteur, homme de
bonnaire, te voyant courir çà & là avec tant de peine, te dira
Chasse ce chagrin de ton cœur: cesse d'estre fatigué & mis-
portun à toy mesme. Tu ne t'es rien laissé que tu ne m'aye
baillé. C'est me faire tort, si tu estimes que ie desire encores
quelque chose. Ton cœur est entierement mien. Di moy
confesseras-tu pas que celui la a rendu le bienfait, enuers
qui le bienfaiteur tient vn langage si courtois? Le d-
moy que celui qui a rendu la pareille, n'est pas es-
plus hant degré que cestui-ci qui ne l'a pas rendu

Mais pose le cas au contraire , qu'il ait oublié le bien fait receu , & ne se soit pas mesmes entremis d'en dire grâd merci, maintièdras tu pas que c'est vn ingrat ? Or l'autre a tracassé iours & nuicts, a laissé tous autres affaires en arriere pour vacquer à celui-la seul, & a toujours eu l'œil sur toutes occurrences pour empoigner la plus propre. Mettròs-nous en mesure rang celui qui ne s'est aucunement soucié de reconoitre le bienfait, & cestui-ci qui n'a fait jamais autre chose que d'en espier les occasions? C'est te desraisonner si tu exiges de moy la chose quand tu vois que la volonté de te la bailler ne m'a point defailli. En somme, pose le cas, pour exemple, que toy ayant esté fait prisonnier, j'ay emprunté argent, & laissé tous mes biens en gage au creancier, puis me suis mis à la voile au cœur de l'hiver : j'ai couru les costes de mer escumees par infinis coursaïres, trauesant tous les perils qu'on peut rencontrer mesmes en temps calme, & rodant par tous les endroits les moins descouverts, pour chercher, par maniere de dire, ceux que chascun fuit, à scauoir les Pirates, es mains desquels ie suis tombé finalement. Combien qu'alors quelque autre t'eust racheté, m'acorderas-tu d'ingratitude? diras-tu que ie n'ai pas reconnoissance au plaisir que tu m'auois fait, ni que ie n'ay pas rendu la pareille, encores que durant ceste navigation j'aye fait naufrage, perdu l'argent que j'auois amassé pour ta rançon, & tombé en la captiuité de laquelle ie te voulois deliurer? Tant y a que les Atheniens appellent Armodius & Aristogiton tyrannicides combien qu'ils n'ayent esté tels par effect, & la main de Mutius bruslée au feu allumé sur l'autel des Thescns à esté autant estimée comme si elle eut mis à mort Porsenna. Quoy que la vertu en luttant contre la fortune ne soit pas toujours venue à chef de son entreprise elle n'en fin'a elle laissé d'aparoir magnifique. Celui a plus fait qui a couru apres les occasions, desirant empoigner ores ceci, tâchant celz, pour pouuoir faire preuve de sa sincere affection, que l'autre qui a la premiere rencontre, & sans se donner peine quelconque, a fait reconnoissance du bien receu.

Mais l'on remarque deux choses au bienfaiteur: la volonté & l'effect. Tu lui donnes aussi les deux mesmes choses. Tu aurais quelque raison de proposer cela à quelqu'un qui se contenteroit de dire, qu'il a bien la volonté, & qui ne mon-

volonté. Ce qu'il enricht par diuerses oppositions & comparaisons.

Thucyd. liu. 6.

Tite Liue Plutarque & autres historiens Romains.

xv.

Pource que on repli que à ce que dessus, qu'e

matiere de reconnoissance la volonte & l'effect doynent marcher ensemble, il respond a cela, & monstra que celui en qui Pon remarque vne che volonte est supportable s'il ne peut venir infirmites a l'effect, ce qu'il esclaire par la comparaison de nostre reconnoissance enuers Dieux.

steroit autre chose. Mais tu ne peux tenir ce langage à cestui-ci qui avec la bonne affection s'efforce & cherche tous moyens: car tant qu'en lui est il conioint l'effect à la volonte. D'auantage il ne faut pas tousiours egaliser le nombre à vn autre nombre. Par fois vne chose sert pour deux. Ainsi dōc ie di qu'à l'effect succede aussi la volonte si franche & tāt desireuse de reconnoistre le bienfait. Que si en matiere de reconnoissance la volonte est inutile sans l'effect, tous les hommes sont ingrats enuers les dieux, a usquels ils ne scauroyēt offrir chose aucune agreable sinon vne franche volonte. L'ō respondra, que nous ne scaurons pas rendre autre chose aux dieux pour leurs bienfaits, que de les en remercier affectueusement. Et moy ie dis aussi que si ie ne puis faire autre chose enuers mō biēfaieteur, pourquoy ne seray-ie estimē reconnoissant en son endroit, veu que ie ne fay pas plus ample reconnoissance enuers les dieux? T O V T E S F O I S si tu veux scauoir ce qu'il m'en semble, & marquer ma response: ie dis que le biēfaieteur doit estimer qu'on lui a fait reconnoissance, & celui à qui l'on a fait plaisir est tenu se souuenir qu'il ne la pas rendu. Que l'vn quitte & que l'autre se tiene obligē. Celui-la die, l'ay receu: & cestuy-ci responde, le dois. En toute question no⁹ deuōs tēdre au biē cōmū: & faut couper broche aux excu-

XVI.
Comment doynent estre affectionnez celui qui fait & celui qui reçoit plaisir: mais specialement il monstre que l'homme qui se sent obligē enuers son prochain doit faire preuue par tous moyens à lui possibles de la sincere & ardante affection

ses qu'empoignent les ingrats, & sous lesquelles ils peuuent cacher leur peruersité, l'ay fait ce que ie deuois, dira l'un d'entreux. fai le encores maintenant. Cuides-tu que nos ancestres ayent eu si peu de iugement, qu'il n'ayent bien sceu, que cestoit chose du tout desraisonnable de tenir en mesme rang celui qui a despensé l'argent emprunte d'autrui à gourmander, paillarder, & iouer aux dez; & quel que autre à qui le feu, ou vn brigand, ou quelque autre malheur a emporté ce qu'il auoit de propre & d'emprunt. Ils n'ont point voulu receuoir d'excuse, pour aprendre aux hommes a estre fideles: quoy qui leur peult auenir. Et mieux valu ne point admettre les iustes excuses d'un petit nombre, que de donner occasion & entree a chascun d'en forger à plaisir. Tu as tout ton possible pour reconnoistre vn plaisir receu. C'est assez pour le regard du bienfaieteur: mais pour ton regard c'est trop peu. Car ne plus ne moins que le bienfaieteur ne merite pas qu'on lui rende la pareille, s'il fait aussi peu d'estime de celui qui s'est si genereusement employe à trouuer les moyens de lui faire reconnoissance.

reconnoissance, que l'autre qui s'est reposé: ainsi aussi es-tu in-
 grat si à celui qui a prins en payement ta bonne volonté, tu
 ne te sens d'autant plus volontairement redeuable, qu'il ne re-
 quiert plus aucune chose de toy. Ne t'attribue rien: & ne te
 iustifie point: mais ne laisse pas de chercher les occasions de
 rendre le bien receu. Ren-le à cestui-ci, puis qu'il le rede-
 mande: & à cest autre, d'autât qu'il ne le redemande point: à
 l'un, à cause qu'il est vicieux: & à l'autre pour autant qu'il
 est homme de bien. Au reste, il n'est besoin que tu pen-
 ses qu'il soit besoin de beaucoup disputer, s'il faut reconnoistre
 vn bienfait receu de quelque sage, lequel est depuis devenu
 vicieux. Car puis que tu ne ferois difficulté de rendre ce
 qu'un sage t'auroit baillé en garde, & rendrois à vn meschât
 ce qu'il t'auroit presté, pourquoy ne dirons nous le mesme
 d'un bienfait? Te châges-tu, pource que l'autre s'est chagé? Et
 si vn homme sain & disposé t'auroit baillé quelque chose à
 garder, la lui rendrois-tu point s'il tomboit malade? Sômes
 nous pas tousiours plus tenus d'assister à vn ami affligé de
 maladie, qu'à celui qui se porte bien? Or cestui-la est en mal
 aise d'esprit: il lui faut aider & le supporter. Sortise est vne
 maladie de l'ame.

Pour mieux entendre cela, j'estime qu'il faut vser de di-
 stinction. Il y a deux sortes de bienfaits. L'un, qui est vraye-
 ment, & absoluëment, se peut nômer bienfait, est celui d'un
 sage à vn autre sage. L'autre est commun, populaire, & se manie
 entre les sages & ignorans. Quât à ceste dernière sorte, pour
 certain il faut rendre le bien receu quel que puisse estre ce-
 lui à qui ie le rens, quand mesmes il seroit devenu vn meur-
 trier, vn pillard, ou vn adultere. Il y a des loix contre les cri-
 mes, & le Magistrat sçaura mieux réprimer tels coupables
 que celui se montreroit ingrat enuers eux. Encores que
 quelqu'un soit meschant, il ne doit pourtant le faire deue-
 nir semblable à lui. Le ietteray au meschant le bien
 qu'il m'a fait: & le rendray à l'homme vertueux: à l'un, afin
 de ne lui rieu deuoir: à l'autre, pource que ie lui suis obligé.

Quant à l'autre sorte de bienfait, il y a plus de difficul-
 té: car si ie ne l'ai peu recevoir sinon estât sage, aussi ne puis
 ie le rendre qu'à vn sage. Mais posé que ie le rende, lui ne le
 peut recevoir, ni n'est plus capable de telle chose, & a per-
 du l'adresse d'vser. Que seroit-ce, si tu voulois que ie ietras
 se vne pelotte à vn marchot? C'est folie de donner vne chose

*qu'il a de
 reconnoistre
 le plaisir
 & le bien
 qu'on lui a
 fait.*

*Nouvelle
 question, s'il
 faut rendre
 le bienfait à
 un meschât
 homme. La
 response est
 qu'on.*

XVII.
*Distinction
 prisee de la
 doctrine des
 Stoiciens
 qui n'est
 approuuee
 des autres
 Philosophes
 traitans
 des mœurs.*

XVIII.
*Paradoxe
 & subtile
 distinction
 des Stoiciens
 qu'il faut
 lire avec
 iugement.*

à celui qui ne la peut recevoir. Pour réponse, ie commence ray par la fin, & di que ie donneray pas au sage ce qu'il ne peut recevoir: mais ie lui rendray ce que mesme il ne scauroit prendre. Car ie ne puis obliger sinon celui qui prend: & si ie ren, ie ne fay sinon me desgager. Si celui à qui ie ren ne peut s'aider de ma reconoissance, à son dam: la faute en est sur lui, non pas sur moy. R E N D R E, c'est mettre

XIX.

Autre question, s'il faut redre à celui qui doit mal employer la chose rendue. Il respond qu'on

vne chose es mains de quelqu'un qui la doit recevoir. Mais si tu dois du vin à quelqu'un, & lui voulant rendre il te commande de le verser dans vne rets ou dedans vn crible, dira-tu l'auoir rédu, ou mesme voudras-tu redre ce qui se perd entre deux quand tu le réds? Redre c'est bailler ce que tu dois à celui à qui il apartiét, & de son côtétemét. Voila ce que i'ay à faire. Quât à la garde & cōseruatiō de ce que ie lui ai mis en main, c'est vne pēsee qui s'estēd plus loin. Ie lui dois estre fidele, nō pas gardiē & protecteur de la chose que ie lui baille: & vaut beaucoup mieux qu'il ne l'ait pas, que i'aye failli à la redre. Ie respōdrai à celui qui m'aura presté vne sōme de deniers encores que tout à l'heure il l'aille employer à la boucherie. Quand mesme il voudra que ie les cōte à vne siene garse, ie les payeray, deust elle les mettre dedās son sein, & à l'instāt fautē destre ceinte, les laisser cheoir en terre. car c'est à moy à redre, nō pas à retenir: mais quād i'auray rédu, ie ne suis pas obligé à le cōseruer. Ie suis tenu garder vn biē fait receu, nō pas rédu. Tādīs qu'il est en mes mains, c'est à moy de veiller dessus, & quand il deuroit s'escouler d'entre les mains de celui à qui il cōuient le rendre, il le lui faut bailler quand il le redemandera. Ie rendray ce que ie dois au vertueux, lors qu'il fera expedient: au vicieux, quand il le demandera. Tu ne lui peux, dira-on, rendre le bienfait selō

S'il faut reconoistre enuers vn cruel, sanguinaire & ennemi de la patrie, lo bien que l'on a receu de lui auant qu'il se fust monstré tel. Senecque dit que non

que tu l'as receu: car tu réds à vn fol ce que tu as receu d'un sage. Au contraire ie le lui ren tel qu'il le peut maintenant recevoir: & ce bienfait n'empire point par ma faute, ains par la siene. Ie rendrai ce que i'ay receu, voire tout de mesme sorte, si celui qui le reçoit est redeuenu sage: tandis qu'il est vicieux ie le rédray tel qu'ō le peut le recevoir de lui. Mais si non seulement il est deuenu vicieux, ains cruel & sanguinaire cōme Apollodorus & Phalaris: lui rendras-tu le bienfait que tu auras receu? C'est cōtre nature qu'un sage puisse deuenir tel: & s'il auient à quelqu'un qui aura esté fort homme de bien de deuenir tresmeschant, il faut qu'en sa meschance

té mesme paroissent quelques traces de bonté. Iamais la
 vertu ne peut estre tellement esteinte, qu'elle ne laisse cer-
 taines marques, si auant empreintes en l'ame, que nul châ-
 gement ne les scauroit effacer. Si les bestes sauuages que
 nous auons nourries regaignent les forests, elles retiennent quel-
 que chose de ce premier apriuoisement. & different autant
 d'auec les beites farouches, qui n'ont iamais esté apriuioi-
 sees, que des priuees & domestiques. Celui qui a tât soit peu
 gousté que c'est de sagesse ne deuient iamais extremement
 vicieux. C'est vne teinture qui entre si auant, qu'on ne la sau-
 roit iamais du tout effacer, ni lui faire piétre vne autre cou-
 leur. C'est pourquoy ie demande, si vn tel est cruel seulement en
 soy mesme, ou s'il court sus aux autres, & saccage le public?
 Car tu m'as proposé pour exemple Apollodorus & le tyran
 Phalaris, desquels si le vicieux a vestu le naturel, pourquoy
 differeray ie de lui rendre son bienfait, afin de n'auoir plus
 à s'irriter à desmesurer avec lui? Que s'il ne se cõtete pas de humer
 le sang humain, mais encore tâche d'assouir sa fureur en
 faisant cruellement mourir grands & petis, laschant la bri-
 gade à sa rage, non point par simple courroux, mais poussé de
 ie ne sçay quelle farouche & bestiale auidité de massacrer,
 si il esgorge les enfans deuant les yeux des peres & meres, si
 non content d'vn supplice ordinaire il desmembtre les corps
 sur la geine, si ce ne lui est pas assez de brusler, ains qu'il fa-
 rce rostit & griller à petit feu, si son mestier & toute son oc-
 cupatiõ n'est autre que meurtres & sang, doit il se souiller &
 remplir les mains tous les iours: c'est peu de chose que de
 laisser là vn tel malheureux, sans se soucier de lui, rendre
 quelque plaisir que l'on aura receu de lui. Les droits de la so-
 ciété humaine estã ainsi coupez cõme par le milieu, tout le
 monde qui parauant sebloit me ioinde à vn tel hõme est traché
 & ne lui suis plus tenu. S'il s'est employé en quelque
 chose pour moy, & que puis après il vint à faire la guerre à
 ma patrie, il perd tout son merite: & lui faire du biẽ, ce seroit
 commettre felonnie. S'il n'affaut pas mon pays, ains saccage
 le sien, si eslongné de ma nation il tourmente son peuple
 & seeste melchanceté le retrache d'auec moy: si il ne m'est pas
 ennemy, toutesfois ie ne lui puis porter affectiõ: & le deuoir
 ie suis obligé à la societé humaine doit preceder, &
 ie doit estre en plus grande recommandatiõ que celui
 ie suis tenu enuers quelque particulier.

*En quel cas
 vn particu-
 lier est. dis-
 pense de se
 monstrer re-
 connoissant
 du bienfait
 & plaisir
 qu'il aura
 receu d'un
 autre.*

XX.

OR combien qu'ainſi ſoit, & que de là en auât il me ſoit libre de me comporter en ſon endroit ſelon que bon me ſemblera, puis que lui meſme, en violant toute iuſtice, a fait que l'on ne ſçauroit rié entreprendre contre lui qui ne ſoit equitable: toutes ſois en ſon endroit ie ſuiuray ce moyé, que ie lui rendray la pareille du bié qu'il m'a fait, pourueu que ceſte mienne reſconoiſſance n'acroiſſe ni ne fortiſie point les forces qu'il employe pour ruiner le public, ainſi ſoit telle qu'il n'en reuiene dommage à la patrie. Ie ſauueray la vie à vn ſié petit enfant. Car quelle nuſſance peut apporter cela à aucun de ceux qui ſont tourmentez par ce tyran: Ie ne lui preiudice, fourniray pas argent pour ſouldoyer les archers de ſa garde. S'il deſire du marbre & autres pierres de prix pour baſtir, des veſtemens pour ſe faire braue, cela qui rend pōpeux & diſſolu ne nuist pas beaucoup à autrui: mais ie ne lui fourniray point des armes ni des ſoldats. S'il demâde pour ſingulier prefet des baſteleurs, des garſes, & autres telles choſes qui puisſét adoucir ſon naturel farouche, ie les lui done ray volōtiers. Ie ne lui voudrois pas enuoyer des galees & vaisſeaux de guerre: mais bien lui ferai ie preſent de barques, nacelles couuertes, & d'autres telles pieces dont les grands ſeigneurs ſe ſeruēt pour prēdre leur paſſetemps ſur l'eau. Que ſ'il n'y a point d'eſperance de le faire redeuenir hōme de bié, ie m'aquiteray enuers lui cōme enuers les autres, en general. Vrai eſt que le meilleur pour telles gens ſeroit de les chaffer hors du mōde: & ſeroit bō à celui qui ne doit iamais reuenir à ſoy, ni deuenir vertueux, de mourir bien toſt. Mais c'eſt choſe rare de voir vn homme deſeſperément meſchant, & a-on tenu cela pour vn prodige auſſi grād que d'appercevoir la terre ſ'entr'ouuoir & le feu ſortir des gours de la mer. Cepēdāt fuyōs vne telle meſchāceré. Parlons de ſeules des choſes que nous deſeillons ſans horreur: & quant à ce mauuais hōme lequel eſt redouté de tous, & que ie puis reſcōtrier en toute place, ie lui rendray le bié qu'il m'aura fait. Il ne faut pas que ſa meſchāceré mē ſerue: ni ne me chagrine ſ'il retourne chez ſoy vicieux ou vertueux. Ie prēdrois bien plus ſoigneuſemēt garde à cela, ſi au lieu de le rēdre il le falloit donner.

XXI.

Adreſſant vn conte pour rire parmi

L'ADIOVSTERAY ici vn conte pour rire. Certain Philoſophe Pythagorique auoit acheté d'un cordouannier vn paire de ſouliers de vil prix, à credit. Quelques iours après

retourner

retourne avec argët vers la boutique laquelle il trouue clo-
 se, & ayant lögüemët heurté a la porte, vn quida lui dit, Pau-
 ure homme, que fais-tu? ce cordouannier que tu cerches est
 mort, a esté enseveli & brulé. A l'auätüre telle mort est fas-
 cheuse à nous autres qui pérđos nos amis pour iamais: mais
 non, non à toy, qui crois qu'un tel renaistira. C'estoit vn trait de
 risée contre ce Philosophe, lequel serrant ioyeusement la
 main, s'é retourna chez soy, faisant de fois à autre sonner les
 trois ou quatre pieces de monnoye par lui apportées pour
 payer sa debte. Mais ayant puis apres cōdané ce plaisir secret
 qu'il auoit eu à ne point payer, & sentant que ce petit gain
 l'auoit chatouillé: il retourne vers la boutique, & commen-
 ce à dire en soy mesme, Cest hōme vit pour tō REGARD: paye
 ce que tu lui dois. A l'instant il fourra par vne fente quatre
 pieces de monnoye, & les fit tomber dedans la boutique,
 chassiant ainsi soy mesme de sa conuoirise, pour ne s'accou-
 stumer à retenir l'autrui.

CERCHE à qui rendre ce que tu dois. Et si nul ne le rede-
 mande, adiourne toymesme pour le restituer. Soit mauuais
 ou bon celui à qui tu dois, cela ne t'importe en rien. En ré-
 sultant, accuse toy, & te souuiene de ce que requiert sō deuoir
 & le tien. Nous lui auons commandé d'oublier, & à toy de
 te souuenir du bienfait, Toutesfois celui s'abuse qui estime
 que nous arrachions la souuenāce d'une chose tāt hōneste,
 comme est le biēfait, quand nous disons que le biēfaiteur ne
 doit pas faire registre du bien qu'il a fait. Nous requérons
 récisément l'obseruation de quelques choses pour les r'a-
 mener à leur vray point, Disant que le biēfaiteur ne doit
 se souuenir de son biēfait, nous entendons qu'il ne s'en
 vāter, ni en faire sonner la trompette, ni ne se redre-
 schieux & importū à cause de cela. Car il y en a qui chātēt
 les rues & carrefours le biē qu'ils ont fait aux autres. Ils
 deuifēt avec ceux qui les escoutēt de sens rassis, ne peueēt
 tenir d'en parler à gens qui sont yures, en rompent les o-
 reilles à ceux mesmes qu'ils ne conoissent pas, & veulēt que
 leurs amis en sachent des nouuelles. Or pour arrester coy
 estte trop viue memoire, qui reproche ainsi le biēfait, nous
 enioint au bienfaiteur d'estre oublieux, & lui conseil-
 le de se taire auōs cōmāde plus qu'il ne scauroit accōplir.

QUAND il y a trop d'occasions de se desfier de ceux à
 qui tu cōmādes, il faut requierir d'eux pl⁹ que de raison, afin
 de obtenir d'eux qu'ils se rāgēt à la raison. Toute maniere de

des discours
 précédés, il
 montre que
 nous ne de-
 uos repister
 gain: ce qui
 nous demeu-
 re es mains
 faute de l'a-
 uoir redü à
 temps à ce-
 lui à qui
 nous le de-
 uions, & qui
 estant mort
 ne le rede-
 mād point.

XXII.

Du deuoir
 de celui qui
 fait & qui
 reçoit plai-
 sir: & en
 quelle sorte
 le bienfai-
 teur doit
 oublier son
 bienfait.

XXIII.

Il montre
 par autres
 manieres

de parler
excessiue,
que ce n'est
pas mal
parlé d'ex
horter le
bienfauteur
à oublier son
bienfait
Aeneid.
lia. 12.

parler excessiue tend à verité par la chose qui lui est contraire. Comme quand le Poëte Virgile parlât des cheuaux de Turnus qu'ils estoient plus blâcs que neige, & couroyêt plus viste que le vent (ce qui est impossible) ç'a esté afin que l'on creuſt que tels cheuaus estoient beaux & vistes à merueil les. Et celui qui appelle certain homme plus ferme & plus malaisé à s'esnouuoir qu'un rocher, & pl^{us} impetueux qu'un torrent, n'a point pensé qu'il feroit accroire qu'une trouueroit un homme d'assiete aussi assieuree qu'une montagne: L'hyperbole ou maniere de parler excessiue ne s'attend pas à jamais d'obrenir ce quelle demande: mais elle met en auant des choses incroyables, afin de faire recevoir les croyables. Ainsi quand nous voulons que le bienfauteur oublie le bien qu'il a fait: c'est à dire, que cela soit comme mis sous le pied, & une chose dont l'on ne fait plus d'estat. Que la souuenance ne s'en représente plus. Disant qu'il ne faut point repeter le bienfait, nous n'abolissons pas du tout la repetition d'icelui: car bien souuent il est besoin que les meschans ayent un exacteur en queue, & les gens de bien qu'un qui les auertisse & resueille. Quoy donc? descouuriray-je point l'occasion à celui qui ne la void pas? lui feray-je pas voir mes necessitez, afin qu'il en ait compassion, ou qu'il ne d'en auoir entendu quelque chose? Ainsi donc, on peut par fois entremettre quelque admonition, mais modestement, non point pour reprocher ou redemander, ni pour tirer en iustice celui à qui l'on a bienfait.

XXIII.

Par l'ex-
emple de Socrate,
il mon-
stre que le
plus souuent
il y a autai
ou plus de
faute au bien-
fauteur qu'à
celui qui re-
çoit le bien-
fait. Ce qui
se void es
redeman-
deurs im-
pitoyables.

SOCRATES dit vn iour, en presence de ses amis, l'acheterois vn manteau, si j'auois de l'argent. Il n'en demanda à personne, ains les auertit tous: puis apres il y eut de la dispute entre tous, pour scauoir qui seroit celui à qui Socrates feroit tant d'honneur de vouloir accepter d'icelui le manteau qui lui estoit necessaire. Ce n'est pas chose que l'on doit trouuer estrange: car qu'estoit-ce qu'un tel personnage que Socrates? C'estoit beaucoup fait à l'un d'eux amis d'auoir ceste faueur que de donner à Socrates, lequel ne les pouuoit picquer plus doucement. Quiconque lui a donné auparavant ceste reprehension, il a commencé trop tard, & a failli à besoin à Socrates. A cause qu'il y a des redemandeurs de bienfaits, qui se montrent gens importuns & insolens, non seulement de redemander: non pas que nous voulions que mais l'on ne redemande, mais que cela se face modestement.

A A A

A ARISTIPPVS ayant quelques fois prins plaisir à se par-
fumer, Mal puisse auenir, dit-il, à ceux qui ont abusé d'une
bonne chose. Disons aussi Maudits soyent ces meschans &
importuns redemandeurs des biens qu'ils ont faits, qui ont
abolie vne si excellente communication entre les amis. Quāt
moy i'vsferay de ce droit d'amitié, & repeteray le bienfait
de celui à qui ie l'eusse demadé, & à qui ce sera faire vn grād
bien de lui donner moyen de reconoistre le plaisir qu'on lui
a fait. Me sera-il permis de me plaindre quelques-fois de
mon prochain, & d'alleguer contre lui ce que Didon met en
sus auant d'Aenee en Virgile,

Il n'y a foy certaine en part du monde.

Je l'ay receu ietté à bord del'onde,

Pauvre, indigent, & d'un sens peruersti

L'ay avec lui mon royaume parti.

Cela n'est pas vne admonition : c'est vn outrage. C'est
conuertir les biens faits en haines & reproches: c'est à dire,
à faire qu'il soit loisible & expedient d'estre ingrat. Il suffit
allè ramenteuoir le bienfait en voix basse & de paroles amia-
bles, comme fait la mesme Didon, disant,

Si quelque bien de toy i'ay merité.

Si rien de moy te fit onc à plaisir,

D'auoir pitie te viene le desir

D'une maison qui en ruine passe:

Et si encor en toy peut trouuer place

L'humble prier, ie te prie humblement,

Oste cela de ton entendement.

Autre deuoit aussi respondre comme s'ensuit,

Je le feray, puis que de bon courage

Tu m'as receu, ietté sur le rimage,

Pauvre, indigent, me faisant tel parti

Qu'avec moy as ton Royaume parti.

MAIS nous n'auons rien gaigné, diras-tu: celui à qui
journellement fait plaisir n'en fait aucun semblant & l'a oublié.
Que dois-je faire? Tu proposes vne question laquelle meri-
te bien d'estre considerée, & qui doit seruir de closture à
nos discours touchant les biensfaits: asçauoir comment il
faut supporter les ingrats. Je respon que ce doit estre avec
un esprit paisible, debonaire, & haut. Garde que iamais vn
homme n'humaine, oublieux & ingrat, t'esbranle tellement
de te ruienes à perdre le cōtētiēment que tu dois auoir de t'e-

xxv.

Contre les
importuns
reprocheurs
des biens
qu'ils ont
faits.

Au 4. liss.
del' Aeneid

xxviii.

De quel air
& cōuoir
sans regar-
der & con-
siderer les
ingrats: &
dela com-
paraison
que nous

*les autres
pecheurs
dont le mon
de est plein.*

employé pour lui. Que iamais vne offence ne t'arrache de la bouche ces mots, le voudroy ne l'auoit point fait! Que la malencontre de ton bienfait t'agree. Si tu ne t'en repens pas, lui s'en repentira tousiours. Ne te fasche point comme si quelque cas nouveau t'estoit auenu, plustost aurois-tu occasiõ de t'esbahir si cela ne t'estoit auenu. L'vn s'estonne du travail & de la despenſe, l'autre aprehende quelque danger ou se laisse vaincre par vne sottte honte, & ne veut rendre afin de ne pas confesser qu'il a receu; il y a d'autres qui sont ingrats à faute de bien conoistre leur deuoir, ou par nonchalancé, ou pour estre distraits & occupez. Considere d'atrepart comment les conuouitises insatiables des hommes halettent incessamment, & demande tousiours ceci ou cela. Tu ne t'estonneras pas, si personne ne te rend, puis que nul n'est iamais saoul de prendre. Qui est l'homme de si ferme & bonne volonté, que tu puisses seurement te fier en lui de la garde d'un bienfait? L'un enrage apres les plaisirs de la chair, l'autre sert à son ventre: cestui-ci ne cherche que le gain, & n'est pas en ta puissance de contenter: cest autre est trauaillé d'enuie, ou d'une aueugle ambition qui l'emporte à trauers mille morts. Adiouste à ceux là les stupides les vieillards radotez, & l'opposite les ieunes homes bouillans & impetueux: item les fors orgueilleux & insolés. P'oublie les obstinez qui ne prennent plaisir qu'à mal faire, & les fols qui ne peuvent iamais arrester en place, ains faut qu'ils descouurent tousiours quelques traits de leur legereté, Cõioignons à ceste bande les estourdis les audacieux, les couards qui ne scauroient iamais dõner vn bon auis, ni faire coup qui vaille: brief mille erreurs dedans lesquels nous roulons, entre autres l'audace des plus crainctifs du monde, les querelles avec nos plus familiers, & (qui est vn mal commun) la confiance en choses du tout incertaines, le mespris des biens que nous posse dons, & le desir d'estre seigneurs de ce que nous ne pouuons esperer de pouuoir iamais obtenir.

XXVII.

*Il n'est
point cer
cher de fide
lité parmi
tant d'inf
delitez qui
regnent au
monde.*

CERCHES-tu vne chose si paisible cõme est la foy par mi tant de passions turbulentes & tempestueuses? Si tu veux représenter le vray tableau de nostre vie, il te semblera que tu voids l'estat de quelque grãde ville prinſe d'assaut, où tout respect de hõte & de droiture mis sous le pie pour tout conseil on écoute la violence, qui est comme un signal dõné pour remettre toutes choses sans dessus dessous.

On met tout à feu & à sang Les forfaits demeurēt impunis. *par conſe-*
 La religion meſme, couſtumiere d'eſtre la ſauuegarde de *quent no-*
 ceux qui pour ſe garantir de la fureur des ennemis ont leur *doit on ſ'e-*
 refuge aux temples, ne peut retenir l'inſolēce des pillards. *ſonner ſi le*
 L'un fourrage chez les particuliers: l'autre met les mains *nombre des*
 ſur les deniers publics: ceſtui-ci s'attache à tout ce qu'il ren- *ingrats eſt*
 contre, ceſt autre raut & emporte les choſes ſacrées: qui *ſi grand, at-*
 rompt & briſe tout qui paſſe outre & ne fait que courir: qui *tendus meſ-*
 ne pouuant ſe tourner en vne rue eſtroitte renuerſe tout *mes que*
 ce qui l'empêche, & fait gain de ruines: L'un ſe contente de *ceux qui ſe*
 butiner & ne touche aux perſonnes: l'autre emporte ſes *plaignent*
 deſpouilles avec les mains ſanglantes. Chacun ſ'enrichit *mal en ſon*
 du bien d'autrui. Au milieu de ceſt appetit inſatiable d'a- *eux meſmes*
 uoir dont les hōmes ſont atteints certainement tu as bien *atteints.*
 oublié quelle eſt la commune condit̃ion du monde, de re-
 tourmenter ainſi pour trouver parmi tant de pillards quel-
 un qui rende ce qu'il a prins. Si tu es marri de voir des
 ingrats, deſpire toy de ce qu'il y a tant de diſſolus, d'auari-
 cieux, d'eſſeminez, de malades, de cōtreſaits, & tant de vieil-
 lards deſcharnez. C'eſt vrayement vn mal trefgrand, voi-
 ſin de l'infupportable, qui diſſipe la ſociet̃e humaine & qui vio-
 le la concorde, apui de noſtre foibleſſe: mais c'eſt vn mal ſi
 commun, que celui-la meſme qui ſ'en plainēt en eſt infectē.
 PENSE à par toy, ſi tu as reconu le plaifir de to^e ceux qui *xxviii.*
 en ont fait, & ſi tu n'as point quelques fois oubliē à l'ac- *Il promit ce*
 quiter de ton deuoir, & ſ'il te ſouuient de tous les biēs qu'o- *qu'il a tou-*
 ſ'a fait? Tu verras que ce que l'on t'a donné en enfance eſt *ché tout à*
 ſous le pied, auant que tu ayes paſſé l'adoleſcence: & *la fin du*
 que tu ne t'es pas ſouuenu en ta vieilleſſe des plaifirs reçeus *chap. prece-*
 d'autrui, lors que tu eſtois ieune. Il y a des choſes que nous *dent: aſſe-*
 auons perdues & d'autres que nous auons meſpriſées: cer- *uoir qu'il*
 taines qui peu à peu ſe ſont eſuanouies de deuāt noſtre veu- *n'y a hōme*
 e & quelques autres que nous n'auons pas daigné regarder. *au monde,*
 ie veux m'excuſer enuers toy de mon imbecilitē premie- *lequel on*
 r̃emēt ma memoire eſt merueilleuſemēt foible, & ne peut *puifſe dire*
 fournir à tant de choſes, ſoyce eſt qu'à meſure qu'une *eſtre exēpt*
 ſoyſe y entre vne autre en ſorte, & que ce qui eſt amaſ- *& net d'in*
 de long temps demeure enſeueli ſous ce qui y arriue *gratitūde:*
 de nouveau tous les iours. De là vient que ta nouſſiſ- *& en pro-*
 n'a plus d'autoritē ni de crédit enuers toy, pource *poſe diuer-*
 le temps qui ſ'eſt paſſé depuis, à eſſlongné ſe ſeruiſſe *ſes raiſons*
 ſe ſeruiſſe *tres formes.*

qu'elle t'a fait. Cela mesme fait que tu ne portes plus de reuerence à ton precepteur. Semblablement, quand tu es occupé à briguer le cōsulat ou le pontificat, tu ne te souuies plus de celui qui te donna sa voix pour te faire eslire Questeur. Ainsi donc, si tu fouilles soigneusement toy mesme, à l'auanture trouueras-tu dedans ton sein le mal dont tu te plains. Te courouçât cōtre les pechez qui regnēt en public tu fas iniquement, & te monstres peu sage en te attachant à toy mesme. Si tu veux obtenir grace pardonne. Si tu supports l'ingrat, tu le rēdias meilleur: si tu vses de reproches il empirera. Laisse, il n'est pas besoin de lui otter la honte de dessus le front: s'il en a encor quelque peu de resse, permets qu'il le garde. Il est souuent auenu que par trop vser de reproche on a rendu les personnes impudētes tout à fait. Nul ne craint d'estre cela que tu penses qu'il soit. Quand on descouure trop la hōte, & qu'o la veut presser, elle se perd.

XXIX.

*Maintenāt
il respond a
l'obiection
commune, a
sçauoir que
le bien fait a
vn ingrat
est perdu:
& monstre
comme cela
doit estre
consideré*

MAIS l'ay perdu mon bienfait. Estimons nous auoir perdu les choses dediees aux dieux? Le mets le bienfait en ce rang: c'est chose bien employee encores que celui qui le reçoit se mōstre ingrat. Il n'est pas tel que nous esperōs: mais soyōs tels que no^s nous estē, & nē lui ressemblōs nul les ment. La perte faite lors se descouure maintenāt: mais c'est nous faire honte à nous-mesmes de tirer vn ingrat en veue du mōde, pource que se plaindre d'auoir perdu quel que bienfait, c'est signe qu'il n'a pas esté bien donné. Plai dōs en nous mesmes la cause de l'ingrat avec tout l'artifice qui nous sera possible & disōs: Peut estre n'a-il peu, possible n'a-il pas bien compris le plaisir qu'on lui a fait, par auant re s'en souuiendra-il. Vn patient & sage creditur, qui a été rédu & supporté, a rendu bonnes des debtes qu'auti emē eust perdues. Nous deuons faire le mesme, & faut que nous nourriſſions & entrētenions la boune volōnté du ptochain encores qu'elle soit bien debile.

XXX.

*Seconde
ponse à la
plainte pre
cedente.*

DÉRECHER tu allegues que tu as perdu ton bienfait. Pauvre hōmetu ne prens pas garde au temps de ton domage. Alors as-tu perdu le bienfait quand tu le fis: maintenant tu conois qu'il est ainsi, & celle perte est descouuerte. La modération fert beaucoup es choses que l'on cōdēdere en vn bienfait perdu. Il faut manier doucement les playes de l'ame, comme celles du corps. Ce que la patience radoube, l'obstination d'vn impatient de deschire fouuentest

ventesfois. Qu'est-il besoin de reproches, de plaintes, de
trages? que ne laisses-tu aller l'ingrat? S'il est tel, il ne te doit
plus rien. Quelle raison y a-il d'engraisir celui a qui tu au-
ras fait beaucoup de biens, afin que d'ami, pen assuré qu'il
estoit, il denienne ennemi descouvert, & cherche a se main-
tenir en nous denigrant? Et qu'il se trouue quelqu'un qui
bidie, le ne scay d'où vient qu'un tel n'a deu endurer d'un tel
auquel il estoit tant attenu? Il y a quelque chose. Quicô-
que s'attache à un plus grand que soy, s'il ne le diffame tout
fait, du moins il lui donne vne atteinte dont la marque de-
meure: ni ne se contente pas de controuuer choses legeres,
au contraire par allegations de cas d'importance il donne
au pied au mensonge.

COMBIEN meilleur est l'expedient par le moyen du-
quel tu conserues à l'ingrat quelque espoir de s'entrer en
bonne grace, & en l'amitié mesme s'il veut penser à sa consci-
ence? Vne bonté constante rompt les cœurs endurcis: & n'y
homme si mal disposé à reconnoistre les choses qu'il doit
remuer qui ne porte quelque affection aux bons, encores
par fois ils l'ayent traité un peu asprement: & s'il leur a
quelque reconnaissance comme à ses despens, il s'en sent
deuable enuers eux. Or tourne ta pensée à ce que ie vay
dire: Si tu demandes, Que feray-ie? on n'a point reconu le
rien que l'ay fait. En sui les dieux auteurs de tout bien, qui
commencent à faire du bien à ceux qui n'y pensent point, &
continuent à benir les ingrats. L'un leur reproche qu'ils ne
contenent conte de nous: l'autre qu'ils sont auteurs de mal:
l'un tui-ci les chassie hors de son monde, & nous forge des
eux oisifs, stupides aueugles & aslopis. Cest autre dit que
le Soleil (auquel nous sommes tenus de l'agrecable reuolu-
tion du iour & de la nuit, item de ce que nous de me-
pas plonge en tenebres, ni en la confusion d'une e-
nelle obscurité; ensemble de ce que par son cours il mo-
le les saisons, maintient les corps, eleue les plantes, &
meurir les fruits est le ne scay quelle pierre ou un amas
eux qui se sont rencontrez à l'auanture, brief que ce
fist pas vne chose diuiné. Et toutesfois les dieux féblables
peres gracieux, qui riét quand leurs petits enfans se cour-
& leur diset quelques paroles mal assises, ne cessét de
pleuoir leurs dōs sur les Ateistes mesmes: & cōtinuent
teneur esgale à distribuer leurs biens aux peuples & na-

XXXI

Troisième
respon
confermant
les deux
precedentes
& fortifié
d'une excel
lente &
tresferme
raison entre
toutes au-
tres, prise
de la natu-
re de
Dieu, le-
quel fait in-
finis biens
aux ingrats
& pecheurs
Puis que
nous le de-
uons en-
suivre,
s'ensuit
qu'il ne
nous est loi-
sible de nous
desporter cō-
tre les in-
grats inf-
ques là que
nous leur
fermons du
cours che-

yans cela de propre, d'aider & de bienfaire. Ils font distiller sur les campagnes les pluyes en temps oportun, agitent & remuent les mers par le soufflé des vents, marquent les saisons par les cours des estoiles, amolissent les chaleurs & froidures par vents commodes, supportent paisiblement & gracieusement les fautes des consciences debiles. Ensuivons les. Soyons liberaux, encorés que beaucoup de choses soyét données à gens qui ne les reconoissent point. Donnons mesmes à ceux qui mettront à mal nos biensfaits. La raine des maisons n'a desgousté perionne de bastir : si le feu a reduit en poudre nostre logis, nous rebaltissons sur la place, qui est encore toute chaude : & souuentesfois reedifions les villes ruinees mesmes endroits où elles estoient auparavant. Tant nostre esprit est attaché aux bonnes esperances ! Et de faire, il n'y auroit commerce, habitation ni commodité quelconque au monde, si les hommes n'eussent entrepris de mettre la main plusieurs fois aux choses qui n'auoyent esté bien agencees & qui decheoyent.

XXXII.

*Conclusion
qu'il faut se
montrer li-
beral en-
uers l'in-
grat, afin
de le gai-
ner, & spe-
cialement
pour demeu-
rer magna-
nime &
vertueux.*

Si l'on dit, Vn tel est ingrat : ie respon, qu'il ne m'a fait de tort, ains à lui mesmes. Lors que ie lui ai fait plaisir, ie l'ay vsé de mon bienfait. Ie ne seray pas pour tant plus lasche à donner, au contraire ie m'y monstrey plus diligens. Ce que i'ay perdu à l'endroit de cestui-la, ie le receuray de quelques autres. Mesmes ie continueray à lui bien faire, & à l'exemple d'un bon laboureur à force de cultiuier ie surmonteray la sterilité du terroir. Si i'ay perdu mon bienfait, l'ingrat est perdu pour tout le mode. Ce n'est pas magnanimité de faire du bié, puis le perdre : mais c'est magnanimité de dōner, encorés que l'on ait perdu le bié-fait prece dent.

*Fin du septiesme & dernier liure, traitant
des Biensfaits.*